Patricia
Tourancheau

LE GRÊLÉ

LE TUEUR ÉTAIT UN FLIC

35 ans pour démasquer le serial killer

Seuil

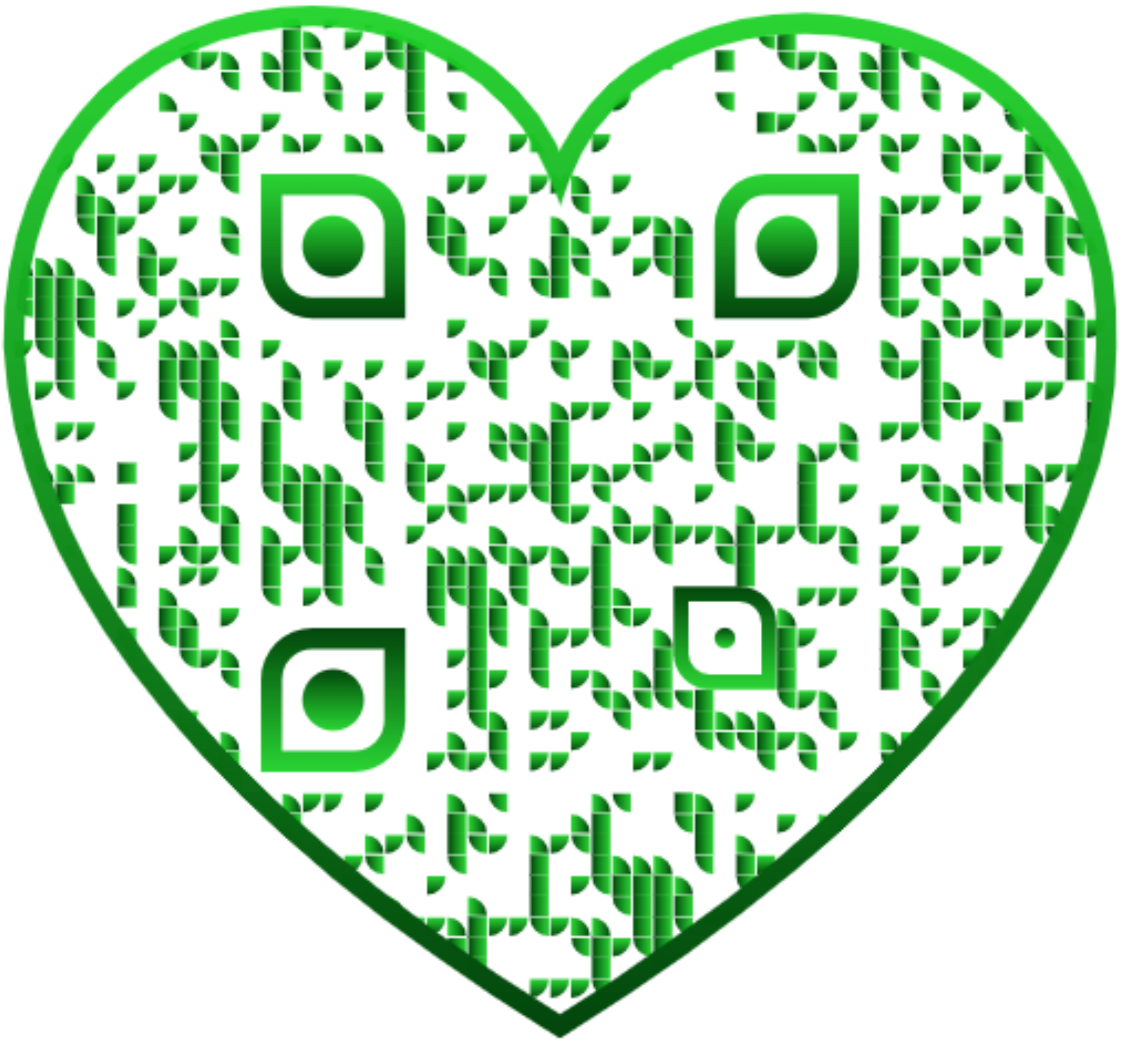

Patricia Tourancheau

Le Grêlé

Le tueur était un flic

Seuil Les Jours

Du même auteur

1993, mode d'emploi
Ramsay, 1990

Les Postiches. Un gang des années 80
Fayard, 2004

Brigade anti-criminalité
Avec Sébastien Bennardo
Flammarion, 2013

Guy Georges. La Traque
Fayard, septembre 2010
et Pocket, mars 2013

Le 36. Histoires de poulets, d'indics et de tueurs en série
Seuil/Les Jours, 2017

Grégory. La machination familiale
Seuil/Les Jours, 2018

Le Magot. Fourniret et le gang des Postiches : mortelle rencontre
Seuil/Les Jours, 2019

ISBN 978-2-02-150715-7

© Éditions du Seuil, mars 2022

www.seuil.com

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

TABLE DES MATIÈRES

Titre

Du même auteur

Copyright

Prologue

1 - Ci-gît Cécile Bloch, 1975-1986

Jean-Louis Huesca prend « deux claques dans la figure »

Le rouleau compresseur de la Crim

À midi, le téléphone a sonné dans le vide

« Il a une peau irrégulière avec des marques d'acné ou de variole »

2 - Le portrait-robot de l'inconnu de l'ascenseur

Des souvenirs aléatoires

France-Soir le baptise « le Grêlé »

Pas d'empreintes digitales

3 - Le passif du pédophile

Sarah, 8 ans, prend l'ascenseur pour aller à l'école

Natalie, 7 ans, rentre du centre commercial

« Le corps de votre fille ne vous appartient plus »

Enquête de voisinage et suspects marginaux

4 - Un coupable idéal

« L’ADN, c’est de la science-fiction »

« On va chercher en prison un prédateur de mômes »

« C’est bien moi qui ai tué la fillette »

5 - Les jeunes filles et le « faux policier »

La tactique du « contrôle d’identité »

Cambrioleur, violeur, ligoteur

Intervention musclée pour « tapage »

« Une coupe militaire, une peau lisse sans bouton »

« Ce qui me fait tiquer, c’est le talkie-walkie »

6 - Correspondances à Saint-Germain-des-Prés

« C’est le portrait-robot du Dalton »

La carte barrée de bleu-blanc-rouge

D’étranges lettres à deux collégiennes

Confusion entre le flic et l’écrivain

7 - Vaines recherches

Un certain Didier Gentil, violeur de fillette à La Motte-du-Caire

Un suspect en Auvergne

« Le Grêlé ne l’est peut-être pas tant que ça »

8 - Ingrid, 11 ans, kidnappée

Le « policier » croise un véhicule de gendarmerie

« Non, je suis trop jeune, je suis une petite fille »

Identifié par le portrait-robot, le Grêlé

9 - Quand l’ADN du Grêlé se révèle

Les bons conseils du Dr Pascal

Une base de données encore clandestine

Le Grêlé connaît ce coin comme sa poche

Un autre suspect « beau comme un soleil »

Enrayer l'horloge de la prescription

10 - Les suppliciés du Marais

Un étrange visiteur aux « grosses mains »

« Un complot fomenté par Air France et par Jacques Chirac »

La théorie de l'inspecteur Vasquez

Un dessinateur porno sadomaso

Le dernier amant d'Irmgard Müller

11 - Le soutier du crime

Une Volvo blanche

Une photo d'enfants

Une BD porno

Une empreinte sur un écrin

L'ADN des tueurs en série

Fichiers, Canonge et mains courantes

Les traces du « policier »

Le coup du lave-vaisselle

12 - « Loana », un soupçon de psychologie

Alias « Loana »

« Je devine qu'il n'a pas d'enfants et n'en connaît pas »

« S'il exerçait ce métier viril de policier, il n'aurait pas besoin de ça »

13 - Le père, la profileuse et les geeks

La librairie Le Divan

Le Grêlé « sentait la nature »

Aux basques d'un jardinier

Ne jamais oublier, venger Cécile

Les enquêteurs privés

Le créateur du portrait vieilli

Le passionné du Nord

Cahier photos

14 - Détecteur de séries

Une scène de crime apocalyptique

La signature du « garrot espagnol »

Recherche ADN apparenté

15 - Hantés par le Grêlé

Qu'est devenu le tueur depuis 1994 ?

Marginal, militaire ou bon père de famille ?

Cauchemars

16 - Qui se cache derrière « Élie Lauringe » ?

Fils de flic, photographe ou squatteur ?

Mormons et généalogie

Anagrammes et décryptages

Les légendes de l'expert ès serial killers

À la Légion ou en Israël ?

La piste Oblomov

La révélation de Sophie

17 - Retour en Seine-et-Marne

La thèse du policier de Mitry-Mory

Le rapt de Fabienne, 16 ans, à Roissy-en-Brie

18 - La boum, la colo et le gendarme

Un curé pas très catholique

La carte professionnelle

À la poursuite d'un garde républicain

19 - « J'ai pris la décision de partir »

Disparition inquiétante

« Mon nom est François Vérove, je viens de me suicider »

« Papa, c'est le Grêleux »

20 - François en famille

« Il ne buvait pas, il ne fumait pas »

Une jeune fille au pair allemande

La maison neuve en Seine-et-Marne et la Volvo blanche

La dépression

Un homme respectable

21 - Vérove sous l'uniforme

« Taciturne et solitaire »

« Paresseux et parasite »

Fourbe et culotté

Un motard en crise

Fin de carrière

22 - La fin du Grêlé

« A-t-on loupé quelque chose ? »

Insoupçonnable

Remerciements à la juge

Annexes

Chronologie croisée

23 personnages

Remerciements

Bibliographie

Prologue

C’est la plus grande énigme criminelle française du dernier siècle. Pendant plus de trente ans, depuis l’assassinat, le 5 mai 1986, de Cécile Bloch, une fillette de 11 ans, les enquêteurs de la brigade criminelle du 36 quai des Orfèvres, sanctuaire de la police judiciaire à Paris, ont cherché sans relâche un tueur en série surnommé « le Grêlé ». Aujourd’hui, ce *cold case* qui a rebondi au gré de multiples portraits-robots, fausses pistes et autres progrès de la police scientifique, vient enfin de trouver son épilogue.

Le 30 septembre 2021, à l’issue de la traque la plus longue jamais menée dans notre pays sur les traces de ce redoutable meurtrier qui s’en prenait à des enfants mais aussi à des adultes, trois générations d’enquêteurs de la Crim découvrent le véritable profil de cet homme camouflé sous un uniforme. Et moi, fait-diversière habituée du « 36 » qui piste par ricochet ce tueur éclectique depuis si longtemps, je l’apprends au même moment.

La révélation m’est faite ce matin-là par un coup de fil : « Il y a un mec dans le Sud, un ancien gendarme suspecté d’être le Grêlé, qui s’est suicidé avant sa convocation pour prélever son ADN. » *Illico*, mon obsession pour ce type qui a tué et violé des gamines dans les années 1980 se réveille et me galvanise. Il n’y a plus que le Grêlé qui compte. Vite, appeler un policier pour vérifier. « C’est juste, me confirme-t-il, mais attendons les résultats de l’autopsie et la

comparaison ADN, ce soir entre vingt-trois heures et minuit ! » Celui-ci me confie qu'il a laissé une lettre posthume pour sa femme où il avoue avoir « tué des innocents » et préféré mourir pour éviter un procès d'assises.

Je fonce chercher la boîte d'archives rouge, étiquetée « Le Grêlé. Cold case », restée ouverte pour accueillir les nouveaux témoignages qui me parviennent sur cet insaisissable et sinistre personnage. Ce rebondissement me met dans un tel état d'excitation que je dois m'efforcer de rester zen malgré les cafés engloutis et les cigarettes grillées à la chaîne. Car des suspects au profil idéal, dans ce dossier du Grêlé, il y en a eu à la pelle. Prudence, donc. N'empêche, une source bien tuyautée partage mon intuition, « cette piste sent en effet très, très bon ». Entre deux appels de confrères qui me sollicitent pour parler du Grêlé, je contacte des policiers pour en savoir plus sur le suicidé. On me dit qu'il est né en 1962. Ça colle ! On connaît l'âge approximatif de l'étrangleur de Cécile Bloch, car son frère aîné Luc, qui avait pris l'ascenseur avec le futur meurtrier, lui avait donné entre 25 et 30 ans. On savait donc qu'il était né entre 1956 et 1962. Je laisse un message de soutien à Luc Bloch qui m'avait accordé sa confiance et son interview pour mon livre sur *Le 36*, puis pour un podcast sur le Grêlé diffusé par la plateforme Sybel.

Comme tous les poulets du 36 quai des Orfèvres qui ont enquêté sur ce redoutable pervers qui se faisait appeler Élie Lauringe et m'ont refilé leur phobie du Grêlé, aussi contagieuse que la petite vérole, je collectionne ses portraits-robots dont le premier, à l'allure sage et à la peau abîmée, fut dessiné par Luc Bloch. Je connais sa haute taille de plus de 1,80 m, ses mains impressionnantes, ses blousons de cuir, baskets, ceinturons et cigarettes Marlboro, et au plus fort de mes investigations, il m'est arrivé de sursauter dans la

rue en croisant un homme de même stature et d'un look similaire. Il faut dire que j'habite dans le XIX^{e} arrondissement de Paris, tout comme la famille Bloch à l'époque de l'assassinat de Cécile. À l'instar des policiers qui l'ont traqué en vain, je connaissais ses travers et sa physionomie, mais pas son identité.

Et j'apprends enfin ce nom ! Chose incroyable, celui que l'on surnommait parfois avec les flics « l'acnéique » ou « le vérolé » porte le patronyme de François Vérove. Pour commencer, je lis sur le premier texto « Vérole », je ne me trompe que d'une consonne… On me déroule rapidement ses états de service : gendarme à la Garde républicaine à Paris de 1983 à 1988, puis policier motocycliste en banlieue parisienne. On m'assure qu'il était basé en Seine-et-Marne en juin 1994, à l'époque où une fillette de 11 ans, Ingrid, a été embarquée et menottée à Mitry-Mory par le conducteur d'une Volvo 340, se présentant avec autorité comme un policier, avant de la séquestrer puis de la violenter.

Cet ancien membre des forces de l'ordre correspond bien à l'intrus qui avait abordé d'autres collégiennes à Paris en 1987 en exhibant une carte tricolore de policier, une arme dans un holster, un talkie-walkie et une paire de menottes. Plusieurs enquêteurs du 36 quai des Orfèvres avec lesquels j'entretiens des relations suivies depuis mon embauche à la rubrique police de *Libération* à Paris fin 1990 ont longtemps pris cet agresseur pour un usurpateur. Je leur posais parfois la question : « Vous ne croyez pas que le Grêlé est un vrai policier ? » Mais qu'un flic ou un gendarme ose se présenter sous sa vraie qualité, prenne ce risque insensé avant de violer, leur paraissait inimaginable. Je sais que l'hypothèse n'avait pas été totalement écartée, mais leurs successeurs à la Crim ont plutôt cherché le Grêlé du côté des flics déviants, aux mœurs bizarres, avec un passif judiciaire ou des soucis de discipline, ou encore des

candidats recalés au concours d'entrée dans l'Institution, et donc frustrés.

Alors je téléphone à Bernard Pasqualini, l'enquêteur de la première heure, hanté par le tueur de la petite Bloch, pour lui communiquer la bonne nouvelle qu'il n'attendait plus. Il m'avait si souvent répété qu'il redoutait de mourir sans connaître la clé de l'énigme, et d'emporter dans sa tombe le portrait-robot de l'insaisissable Grêlé et la photo de Cécile Bloch. Entendre au bout du fil l'excitation et le soulagement de Bernard Pasqualini, qui en a « la chair de poule », me réjouit au plus haut point. Nous sommes liés par ce mystérieux Grêlé qui nous taraude, et nos discussions depuis trente ans tournent souvent autour de lui. Cet ex-inspecteur divisionnaire chef de groupe à la Crim qui pistait « un mec négligé, poussiéreux », décrit par Luc Bloch, « presque un clodo, en tout cas un marginal », n'en revient pas que ce meurtrier ait pu porter l'uniforme.

Au téléphone, son adjoint Jean-Louis Huesca, qui n'a jamais cru à la fiabilité de ce premier portrait-robot aux airs d'angelot, se dit « amer » et, d'une voix blanche, ne masque pas son sentiment d'échec : « On s'est plantés au vu des éléments du dossier, et du manque de moyens, c'est une faillite personnelle. » Son collègue Alain Vasquez de la Crim qui, de son côté, investiguait sur un double crime d'adultes commis dans le Marais à Paris en avril 1987, et imputé au Grêlé tardivement – en 2001 seulement – grâce à l'ADN, se rassure en se disant que rien dans son dossier n'aurait permis de l'identifier.

Soudain, la plus grande énigme criminelle du XX^{e} siècle, longtemps restée méconnue en France, intéresse la terre entière, et passionne même les reporters britanniques et israéliens. Du coup, l'alerte Google que j'avais créée voilà cinq ans sur le Grêlé et qui me

livrait inlassablement les bulletins météo liés aux intempéries, aux tempêtes de grêle, me prévient enfin d'articles sur ce *serial killer.* Dans mes archives, je retrouve le premier avis de recherche de cet « individu », daté du 14 mai 1986, avec le portrait-robot du boutonneux, un document rarissime que, sans réfléchir, je balance sur Twitter et Instagram avec la photo de ma boîte rouge, avant de le retirer lorsque l'agence AP propose de me l'acheter… Je retrouve aussi de nombreuses lettres, mails et notes dans mes cahiers sur des pistes diverses que des personnes m'ont fournies. C'est dingue comme ce Grêlé a poussé les gens à soupçonner des voisins, des proches, et même des parents, comme ce cuisinier d'ambassade obsédé par un ex-collègue, ou cet autre qui m'adresse un texto à 20 h 19 : « Nous nous étions contactés fin 2020 car j'ai cru un moment que mon père était le Grêlé… » Bien des points qu'il m'avait livrés sur son défunt père correspondaient au Grêlé, sauf le groupe sanguin que je l'avais incité à chercher. Et le voilà lui aussi stupéfait : « Si les faits sont avérés, on savait que c'était un sale type mais alors, un gendarme !!! »

En cherchant ce François Vérove sur les réseaux sociaux, je tombe sur son compte Twitter et découvre la photo de cet homme d'apparence banale, souriant, un brin déplumé, fine moustache et collier de barbe, qui regarde l'objectif par-dessus ses lunettes, accolé à une adorable enfant blonde aux yeux bleus, sa petite fille. Une fois le choc passé, je scrute ce visage en quête de similitudes avec les portraits-robots, et j'en remarque plusieurs : la forme ovale de sa figure, son menton pointu, ses oreilles légèrement décollées et sa mèche peignée sur le côté. Tout comme Luc Bloch, je trouve qu'il ressemble assez au portrait-robot vieilli du Grêlé. Un étudiant en audiovisuel qui me contacte *via* Messenger me déniche d'autres

images publiques de François Vérove qui pose en policier à Montpellier ou au conseil municipal de Prades-le-Lez.

À 23 h 28 apparaît sur ma boîte mail le communiqué du parquet de Paris : « la comparaison ADN a établi la correspondance entre le profil génétique retrouvé sur plusieurs scènes de crime et celui de l'homme décédé », François Vérove. Enfin ! L'empreinte génétique partielle du Grêlé était pourtant dans le fichier national depuis 1998, et jamais ne « matchait » avec le génotype de l'un des 3,5 millions de délinquants et criminels répertoriés. Au point que la plupart des policiers le croyaient mort ou parti à l'étranger. Comme Bernard Pasqualini, satisfait d'obtenir enfin la réponse sur l'identité du Grêlé mais dubitatif sur sa qualité de représentant de la loi. Il se demande si cet homme n'est pas entré dans la gendarmerie ou la police après ses crimes pour se mettre à l'abri. Quand je lui assure que le tueur de Cécile Bloch était déjà gendarme en 1986, depuis trois ans, désarçonné, Bernard m'avoue piteusement : « S'il n'y avait pas l'ADN, je ne l'aurais jamais cru, ce n'est pas du tout ce que j'avais imaginé. Il ne ressemble à rien, c'est un passe-muraille et un homme de ce profil-là, je ne le vois pas violer ces jeunes filles. » Au fil de nos échanges, cet enquêteur de la première heure finit par se rendre à l'évidence : « Il est gendarme en 1986, le lundi matin où il va tuer Cécile, il est probablement parti de la caserne où il devait loger dans un appart de fonction. »

Les coéquipiers de la Crim comprennent enfin pourquoi et comment ce meurtrier sexuel a pu les mettre en échec durant trente-cinq ans. Parce qu'il était un gars de la « maison », un véritable professionnel des forces de l'ordre qui a utilisé ses attributs et son équipement pour abuser d'adolescentes et qui, tapi au sein même de l'Institution, a su déjouer ses recherches, et l'a complètement dupée. Connaisseur des procédures judiciaires et avisé des

recoupements génétiques de ses forfaits à la fin des années 1990, ce policier motard devenu syndicaliste a su les contourner pour échapper à ses collègues.

Et lorsque ces derniers, après avoir exploré des dizaines de fausses pistes – celles de réparateurs d'ascenseur, de pédophiles invétérés, de jardiniers élagueurs, de maîtres-chiens et agents de sécurité, d'abonnés d'une revue de BD porno et d'employés d'aéroport, de propriétaires de Volvo blanche et autres tueurs en série –, ont fini par se demander si le « faux policier » muni de tout l'attirail, maîtrisant le jargon et les gestes (fouilles à corps, contrôles d'identité), n'en était pas un vrai, le Grêlé a stoppé net son activité criminelle. Trop dangereux pour lui ! La Crim exploitait en effet des listings de fonctionnaires de police d'Île-de-France ayant fauté à un moment ou un autre, et ayant été punis ou virés. Ce n'était pas le cas du flic motocycliste François Vérove, bien sous tous rapports, délégué syndical qui, officiellement, n'avait jamais commis d'incartade, encore moins de délits répertoriés. Est-ce parce qu'il a senti ses collègues se rapprocher de la bonne piste qu'il s'est efforcé de rentrer dans le rang ? Ou parce que les progrès scientifiques, l'apparition de l'ADN, imparable, menaçaient de le trahir sur chaque nouvelle scène de crime ?

Alors, comme le confesse ce criminel à son épouse dans sa lettre testament, le flic Grêlé aurait réussi à étouffer ses pulsions, « à se libérer de ses obsessions » grâce à une thérapie, et à se réinsérer dans la société, comme si de rien n'était. C'est donc un homme devenu respectable, bon père de famille et conseiller municipal, ex-gendarme devenu policier parfaitement insoupçonnable, aux antipodes du sans domicile fixe négligé et déséquilibré imaginé par certains policiers, qui se dévoile aujourd'hui.

Impossible de fermer l'œil cette nuit-là. Je me passe et ressasse le film du Grêlé. Et tout à coup, je pense à une agression reliée tardivement aux dossiers. Je retrouve les pages de l'interview de cet ado par un passionné qui a lancé voilà trois ans sur le Net un appel à témoins « Ensemble, retrouvons le Grêlé ! » et m'a transmis des pistes d'enquête, pour vérifier des infos ou les faire remonter à la Crim, comme la photo d'un pompier qu'il suspecte. Je relis le témoignage de Cyril qui le 1er avril 1987, un mercredi après-midi, organisait pour ses 14 ans une boum, interrompue sous prétexte de tapage par un homme armé qui a fini par dégager les gamins, attacher le garçon et violer sa copine. Je sens qu'il y a eu un bug dans l'enquête à ce moment-là. Les points d'interrogation se bousculent dans ma tête. Je réaliserai plus tard qu'il me manque des détails cruciaux rapportés par Cyril à la police et à la justice, qui verrouillent ce dossier mastodonte, sur le statut et le prénom déclinés par l'agresseur.

« Je n'ai pas pu m'empêcher de penser à vous aujourd'hui et de me dire que vous allez enfin avoir les réponses au plus grand *cold case* de France ! » m'écrit le soir du dénouement Cédric C. qui avait suspecté un temps son père d'être le Grêlé. Hélas, ce n'est pas si facile. Le suicide de Vérove annihile d'emblée toutes les explications qu'il aurait pu fournir aux psychiatres, à la cour d'assises et aux victimes. La mort par overdose de médicaments qu'il s'est donnée à dessein entraîne l'extinction des poursuites judiciaires à son encontre, prive les victimes d'un procès mais évite à sa famille l'opprobre public. Il confie à sa femme qu'il n'a plus rien fait de mal après sa thérapie, « en 1997 ». Cette date me plonge dans un abîme de perplexité. Car la Crim a perdu officiellement sa trace après le rapt et le viol d'Ingrid, le 29 juin 1994.

La justice lui impute formellement trois assassinats et deux viols, signés par son ADN. Et lui attribue une vingtaine d'autres faits de gravité diverse, homicides et tentatives, enlèvements, séquestrations, viols, attentats à la pudeur, agressions ou « usage de la fausse qualité de policier ». Quels autres crimes ou agressions a pu commettre ce prédateur entre 1994 et 1997 ? Comment a-t-il pu disparaître des radars durant trois ans ? Ce gendarme en caserne à Paris dès 1983 a-t-il commencé ses méfaits avant l'année 1986 ? Combien de victimes exactement à l'actif de François Vérove ? Autant de questions vertigineuses.

Pour tenter d'y répondre, et découvrir d'éventuels crimes ou délits impunis, la juge Nathalie Turquey, aidée des piliers de la Crim dévolus à ces affaires, va continuer à fouiller son passé. Et moi dans leurs pas. Mais pour essayer de comprendre où et quand la Crim l'a loupé, comment ce caméléon les a grugés, et décrypter les personnalités multiples du Grêlé, il faut remonter dans le temps le parcours de ce flic criminel et reprendre minutieusement les dossiers depuis plus d'un tiers de siècle.

1

Ci-gît Cécile Bloch, 1975-1986

Au 36 quai des Orfèvres, lundi 5 mai 1986, bureau 302 de la brigade criminelle, qui donne sur le Pont-Neuf, les six inspecteurs du groupe Pasqualini qui sont de permanence attendent de dérouiller. Le chef, Bernard Pasqualini*, termine un rapport en quatre exemplaires avec du papier carbone sur son antique machine Olympia à propos du « flingage d'un policier » par le gang des Postiches à la sortie d'une banque[1]. Réputé « carré » et sérieux, le divisionnaire au petit bouc porte un complet-veston avec gilet et cravate, comme il se doit lorsque l'on risque de pénétrer dans l'intimité de gens frappés par le meurtre d'un parent : « Au 36, on nous appelait "la brigade des costards". »

Jean-Louis Huesca prend « deux claques dans la figure »

Sur le coup de 16 heures, l'état-major du 36 prévient les administratifs du bureau 305 qu'un crime a eu lieu. Bernard Pasqualini, indicatif radio « Cristal 16 », reçoit l'alerte : « Fillette

découverte au 116 rue Petit, Paris XIX^{e}, au troisième sous-sol, nom Bloch, prénom Cécile, 11 ans. Le parquet vient de saisir la Crim[2]. » Déjà debout, Bernard Pasqualini répercute la nouvelle à son équipe : « On dérouille, une gamine, 116 rue Petit, XIX^{e}. » Il ne peut s'empêcher de penser à son fils – qui a le même âge que la victime. Son adjoint, Jean-Louis Huesca*, prend, lui, « deux grandes claques dans la figure » : « Déjà, c'est une enfant, et on n'aime pas ça. En plus, c'est mon adresse ! J'habite dans cette résidence, l'entrée d'à côté, au 114 rue Petit. » Ce qui rassure son chef. « Au moins, on ne sera pas en terrain inconnu. On part séance tenante, tous les six, plus le procédurier et le commissaire Flaesch, chef de section à la Crim », à bord de la Renault 16 du groupe et de deux véhicules empruntés au service. Un photographe et un technicien de l'Identité judiciaire (IJ) les accompagnent.

Accueillis par le gardien de l'immeuble, en l'occurrence « l'inventeur » – celui qui a découvert le cadavre –, le procureur de la République et les premiers intervenants du commissariat de quartier, ils descendent tous les dix au troisième sous-sol, car « tout le monde doit s'imprégner de la scène de crime », explique Jean-Louis Huesca. Mais cette fois, l'endroit est tellement exigu et incommode que les policiers de la Crim peuvent juste jeter un coup d'œil à tour de rôle sur ce « petit corps dissimulé sous un bout de moquette sale, dans un débarras dépourvu de porte et de lumière ». À la lueur de la torche, les flics découvrent Cécile Bloch, une main levée et figée qui émerge de ce tapis de fortune replié sur elle.

Le procédurier Jean-Marie Zahra, le magistrat et les techniciens de l'IJ restent seuls pour effectuer les constatations. L'inspecteur Zahra soulève la moquette sale qu'il place sous scellés. Il l'emportera au 36. Il note tous les détails de la scène, voit « deux traces de strangulation au lien d'un centimètre » sur le cou, une

« plaie abdominale à l'arme blanche » sous le cœur, mais pas de couteau sur le sol sablonneux. L'arme du crime a disparu. Il ramasse cependant des cordelettes qui ont sans doute servi à attacher l'enfant et à l'étrangler, et remarque « du sable sur le visage, la bouche, les mains et les ongles », selon le procès-verbal de constatations. Il en déduit que la victime a dû être « agressée face contre terre, puis retournée ». Des « excoriations des genoux et de la figure » accréditent son hypothèse. Le bas du corps de la fillette est dénudé, d'où une « suspicion de violences sexuelles », confirmées plus tard par le légiste qui détectera « des ecchymoses vulvaires », mais « pas de rupture de l'hymen ». Des marques de « griffures d'ongles et des bleus » sur le visage et la gorge de l'enfant trahissent des coups portés pour la maîtriser. Le procédurier décrit aussi le haut du survêtement rose, le tee-shirt et le sweat trempés de sang, et le cartable ouvert dont des cahiers se sont échappés au milieu de bouts de bois, de ferraille, de gravats entassés par les gardiens dans cette pièce aveugle.

Dans le P-V n° 1, le procès-verbal de constatations qui constitue le socle du dossier judiciaire, Jean-Marie Zahra consigne tous les éléments alentour : la pièce de jeux des concierges à côté, le parking de la résidence au même niveau, l'escalier en colimaçon qui permet de descendre du –2 au –3, non desservi par les ascenseurs. Il établit un plan des lieux. En élargissant le cercle, le procédurier situe le bâtiment de dix étages et recense les moyens de transport publics à proximité : ligne 5 du métro, station Porte-de-Pantin, et bus 75, arrêt Général-Cochet.

Le rouleau compresseur de la Crim

Pendant ce temps, ses collègues sont occupés à d'autres tâches, que Bernard Pasqualini a tout de suite réparties. Il a mis en place la technique dite « du rouleau compresseur », typique de la Crim : constatations, perquisitions, auditions, enquête de voisinage. « On ratisse tout, systématiquement. Mon adjoint Huesca s'occupe du porte-à-porte dans l'immeuble pour essayer d'obtenir des témoignages avec les troisième et quatrième de groupe et les ripeurs [les moins gradés, les flics de base]. La priorité, c'est d'aller voir les parents : je m'en charge avec le commissaire Flaesch. »

Au troisième étage, les deux hommes pénètrent chez le père et la mère de Cécile Bloch. « On regarde, on observe avec tact, on ne voit pas de désordre inhabituel dans l'appartement. On se demande si on doit perquisitionner car, parfois, ne pas le faire peut entraîner des conséquences irrémédiables, comme c'est arrivé aux gendarmes dans l'affaire du petit Grégory. » En effet, ne pas avoir mené de perquisition officielle dans la maison de ses parents Christine et Jean-Marie Villemin, en octobre 1984, a entretenu à tort la rumeur sur la culpabilité de la mère de Grégory. « On n'apprend pas ça dans les écoles de police, comment se comporter », me glisse le chef de groupe, qui suit son instinct. « On va dans la chambre de la petite fille, on survole, c'est bien rangé, pas de traces de lutte ou d'agression, on n'ouvre pas les tiroirs, on ne fouille pas. » En revanche, lors d'un précédent meurtre de fillette à L'Haÿ-les-Roses dans le Val-de-Marne, Pasqualini n'avait pas pris de gants avec le beau-père de l'enfant : « On avait immédiatement procédé à une perquisition et trouvé des bijoux déclarés volés dans des pochettes de trente-trois tours, puis confondu ce suspect. » Mais chez les Bloch, son intuition lui commande de ne pas en rajouter. Il leur demande une photo de la victime pour la présenter aux gens dans le quartier, les questionne sur les circonstances de la

disparition de la collégienne et note les réponses sur un calepin. Il convoquera les parents plus tard au 36 pour une audition en bonne et due forme, mais pour l'instant, il pare au plus pressé. Il cherche une piste.

À midi, le téléphone a sonné dans le vide

Cécile se rendait seule au collège Georges-Rouault, de l'autre côté du périphérique. Ce matin-là, elle a dû partir vers 8 h 45 pour son cours de gym qui avait lieu à 9 heures, racontent ses parents. Tous deux inspecteurs à la Sécurité sociale, ils ont quitté l'appartement à 8 heures. Comme d'habitude, la mère a téléphoné à midi pour s'assurer que sa fille était bien rentrée déjeuner. Mais le téléphone a sonné dans le vide. Elle a pensé que la petite était sortie promener le chien sans le lui demander. Elle a rappelé dix minutes plus tard. Toujours personne au bout du fil. La mère a contacté le collège : on lui a répondu que Cécile n'était pas venue en classe ce lundi matin. Les parents se sont alors affolés, car ce n'était pas dans ses habitudes. Ils sont revenus en catastrophe chez eux et l'ont cherchée partout. Le père, Jean-Pierre, a refait à pied le trajet de sa fille jusqu'au collège et au gymnase attenant. Rien. Il a inspecté les garages souterrains. Rien. Il a demandé aux concierges, dont la loge se trouve au 114 rue Petit, de l'aider. Accompagné de son collègue William et d'un beau-frère policier, le gardien, Bernard, a commencé à explorer la cage d'escalier du 116 par le dixième étage jusqu'au troisième sous-sol. C'est là qu'ils l'ont trouvée, morte. L'un a téléphoné au 17 de police secours, l'autre est monté à toute vitesse prévenir Jean-Pierre Bloch* : « Elle est en bas. » Le père s'est

précipité à son tour dans la cave devenue caveau. Sous le halo tremblotant de la lampe électrique, il est resté pétrifié par la vision de la petite main raide et froide au bout du bras dressé vers le ciel. Puis a crié : « Vite, appelez un médecin ! » au policier qui l'a rembarré d'un ton sec : « Ce n'est pas la peine. »

Étudiant en biologie et pharmacie à l'hôpital d'instruction des armées Bégin à Saint-Mandé, dans le Val-de-Marne, Luc Richard-Bloch*, 24 ans, apprend la mort de sa sœur par son beau-père, Jean-Pierre, de façon très brutale : « Cécile n'est plus. » Le demi-frère laisse tout en plan, traverse Paris à toute vitesse et débarque dans l'appartement familial : « Il y a beaucoup de monde chez nous. On essaie de comprendre ce qui a pu se passer avec les policiers », me confie-t-il. Le divisionnaire Pasqualini veut en savoir un peu plus sur le profil de la petite, sur ses fréquentations et son emploi du temps, car « dans 90 % des cas, le meurtrier a un lien avec la victime ». Les parents racontent Cécile, au présent : « une enfant autonome, responsable, qui a un an d'avance à l'école, s'exprime bien, ne fait pas de bêtises ou de fugue, parle facilement aux adultes », peut-être parce qu'elle vit avec deux grands frères et ses parents. Le chef de groupe s'enquiert de ses activités : Cécile joue du violon dans l'orchestre d'enfants fondé par Alfred Loewenguth, l'un de ses parents l'accompagne aux répétitions chez Mme de Longeville et aux cours de solfège boulevard Magenta, vers le métro aérien de La Chapelle. Tous les vendredis soir, elle se rend seule à la piscine à côté du collège. Parfois, elle fait les courses au *Franprix* d'à côté et balade le chien dans le quartier avec son frère ou sa mère. Pasqualini note les noms et les adresses, ses trajets à pied, et demande à nouveau si la famille a remarqué quelque chose de bizarre ou d'inhabituel.

« Il a une peau irrégulière avec des marques d’acné ou de variole »

C’est alors que le frère se souvient de quelque chose. « J’étais tellement dans le brouillard qu’il m’a fallu beaucoup de temps pour faire le lien avec un homme que j’avais croisé le matin dans l’ascenseur », témoigne Luc Richard-Bloch. Trente ans plus tard, il nous retrace la scène : « À 8 h 20, j’ai attendu l’ascenseur dans le noir, la lumière du palier du troisième étage ne marchait pas. Quand la porte du monte-charge s’ouvre, il y a un homme à l’intérieur qui a déjà appuyé sur le bouton du –2 car le voyant rouge est allumé. J’appuie sur celui du rez-de-chaussée. Il me dit bonjour, je le vois de profil arrière. J’ai pu l’observer le temps de descendre : il a entre 25 et 30 ans, des cheveux châtains courts, avec une mèche sur le front. Il doit mesurer environ 1,85 m car il était plus grand que moi qui fais 1,75 m. Il est de corpulence moyenne. Il porte une tenue vestimentaire décontractée : un jean un peu délavé, une veste claire et des chaussures de sport Adidas à rayures bleues ou noires, fatiguées. Il a une peau irrégulière avec des marques d’acné ou de variole. Il est un peu négligé et poussiéreux, comme un routard. Il s’exprime bien en français, sans accent. Il est posé mais son comportement m’a étonné parce qu’il a été trop poli, obséquieux même. Quand je suis sorti, il m’a dit : “J’espère que vous passerez une très bonne journée.” C’est une parole déplacée pour quelqu’un que l’on voit pour la première fois. J’ai pensé qu’il s’agissait d’un visiteur venu voir un habitant de l’immeuble. » Par un effet boule de neige, les parents de Cécile Bloch se rappellent à leur tour qu’ils ont pris l’ascenseur avec le même type, vingt minutes plus tôt, à 8 heures, mais n’ont pas trop fait attention à lui car ils étaient ensemble.

Cette description, scrupuleusement notée par Pasqualini dans son carnet, constitue une piste sérieuse. Un fil à tirer pour l'inspecteur qui fait le point avec son adjoint. Et tout colle. Six autres voisins ont vu un jeune homme « du même signalement » entre 7 h 55 et 8 h 45 dans le monte-charge, car le second ascenseur avait été « mis en panne avec une allumette ». Le frère de Cécile Bloch et une autre résidente avaient également remarqué la veille un paquet de cigarettes Marlboro vide, coincé au niveau –2, dans la porte qui conduit en dessous par l'escalier en béton, la maintenant entrouverte. Enfin, une dame a vu l'inconnu « sortir en courant » du monte-charge à 9 h 15, traverser le hall d'entrée et partir dans la rue Petit.

À la fin de ce lundi de dérouille, Bernard Pasqualini récapitule avec tous ses inspecteurs : « Ce grand type de 20-25 ans à la peau abîmée a passé cinquante minutes entre l'ascenseur et le sous-sol pour chercher sa proie. Une fillette, partie avec son petit frère, a eu chaud. À 8 h 45, il a piégé la petite Bloch et l'a entraînée de force au –3 où il est resté une demi-heure puis a quitté les lieux. » Le chef enquêteur constate que « l'auteur a préparé son coup : il a saboté l'un des deux ascenseurs et bloqué la porte du sous-sol. Il a peut-être aussi cassé le digicode d'entrée qui avait été réparé le vendredi et l'éclairage du troisième étage ». Le suspect ayant l'air « un peu négligé, avec ses baskets sales », les policiers pensent « à un traîne-savate qui a pu passer la nuit en bas ». Ils s'en vont contrôler sans attendre les SDF du foyer d'en face, puis en interpellent d'autres dans le métro pour savoir si, « un jour, ces clochards ont dormi dans les caves du 116 rue Petit ». Et qui sait, avec un coup de chance, ils tomberont sur le meurtrier à la peau grêlée de Cécile Bloch.

1. * Les personnages dont les noms sont suivis d'un astérisque font l'objet d'un portrait en annexe.
   Le 14 janvier 1986, des bandits sont repérés dans une banque de la rue du Docteur-Blanche, dans le XVI^{e} arrondissement de Paris, et déclenchent une fusillade mortelle contre les policiers de la BRB et de la BRI. De permanence à la Crim, le groupe de Bernard Pasqualini s'occupe de l'enquête pour homicide, tentatives et prise d'otages visant les Postiches.
2. Sauf mention contraire, les citations attribuées à Bernard Pasqualini, Jean-Louis Huesca et Luc Richard-Bloch sont extraites d'entretiens avec l'auteur.

2

Le portrait-robot de l’inconnu de l’ascenseur

Trois jours après l’assassinat de Cécile Bloch, son frère et ses parents, en compagnie de quatre voisins, sont reçus dans les locaux de l’IJ, au 7 quai de l’Horloge à Paris, dans l’antre du père de la police technique, Alphonse Bertillon*, pour un exercice compliqué. Il s’agit de se rappeler en détail du visage de l’inconnu qu’ils ont aperçu dans l’immeuble du 116 rue Petit, le matin du 5 mai 1986, entre l’ascenseur et les sous-sols, afin d’esquisser un portrait-robot. Le portraitiste de l’IJ commence par leur demander la forme du visage. Les sept témoins optent pour un contour « plutôt carré en haut mais allongé en bas ».

Le dessinateur le trace à la main sur un papier puis s’enquiert de la coiffure du suspect : « Cheveux châtain clair, courts mais pas trop, avec une mèche pas très proéminente qui part sur la droite. » Il cherche parmi ses jeux de bandes découpées dans de véritables photographies ce qui correspond le mieux pour la coiffure et le front, puis procède de même pour les yeux « de couleur marron, un peu enfoncés », et les sourcils, « plutôt fins ». Il termine par la bouche et le menton. Il assemble les différentes parties, des yeux en amande, un nez droit avec le bout plus épais, des lèvres minces. À la fin, il

ajoute en général sur ses croquis les signes particuliers (cicatrices, grains de beauté, bec-de-lièvre, lunettes, barbe, moustache ou rouflaquettes) et colorie le dessin pour restituer le teint. Après une ultime retouche, il ne reste alors qu'à faire revenir les témoins pour le valider. Mais cette fois, impossible de restituer la peau si caractéristique du suspect décrite par Luc Richard-Bloch, le grand frère de la victime, qui a eu le temps de le « scanner », comme il dit.

Des souvenirs aléatoires

L'intrus du 116 rue Petit est un Blanc imberbe au visage constellé « de marques d'acné ou de variole ». D'autres voisins ont également aperçu ces stigmates. « Pour des raisons purement techniques, la police n'avait pas les moyens de faire le rendu de la peau, m'explique Luc Richard-Bloch. Donc on l'a réalisé en deux fois. On a associé et superposé les différentes parties quai de l'Horloge, puis les enquêteurs nous ont envoyés dans un atelier de graphistes de la rue de Turenne qui disposait d'outils et de texture pour reproduire la peau. » Biologiste, il est bien placé pour savoir que ce n'est pas une science exacte : « Ce portrait est le fruit d'une cogitation collective sur lequel on s'est tous accordés. Certes, il a fallu prendre en compte et réunir les avis, parfois pas totalement concordants, de tous les témoins. »

Il n'empêche que Luc Richard-Bloch évalue alors le réalisme du portrait à « 7 sur 10 », ce qui est un score honorable. « L'image de l'individu m'habite au quotidien, comme un fantôme, me confiait-il. Et je le revois à chaque fois que je prends l'ascenseur. » Bien sûr, ce dessin a ses imperfections : « Je le trouve trop sérieux, trop grave par rapport à l'homme de l'ascenseur qui avait l'air satisfait et sûr de

lui. Il était réjoui comme s'il avait déjà commis l'acte. Il a réussi quand même à leurrer neuf personnes. » Mais comment retraduire une telle attitude « bien plus présente que sur le visage du portrait-robot » ? C'est accessoire, mais les cheveux non plus n'étaient pas aussi sages, selon lui : « J'avais l'impression qu'il s'était peigné à la main. »

Pour sa part, Bernard Pasqualini, qui était chef du groupe d'enquête à la Crim, a tendance à mettre « quasiment 10 sur 10 » à ce croquis du Grêlé qu'il diffuse immédiatement dans les journaux, les commissariats et les gendarmeries. « Je ne suis pas un fana du portrait-robot, car on sait par expérience que l'état de stress d'une victime ou la vision furtive d'une personne peut fausser l'image. Mais dans ce cas-là, j'estime qu'on approchait quelque chose de bien. Il est basé sur plusieurs témoins fiables et sereins puisqu'ils n'ont pas été agressés par cet individu, notamment le frère qui, le temps de descente de l'ascenseur, l'a observé. En deux ou trois minutes, on a le temps de photographier quelqu'un. » Il n'empêche que Luc Bloch vient de perdre sa petite sœur, et réalise après coup qu'il a eu le tueur en face de lui.

Ce procédé du « portrait-robot » (ou de la « photo-robot ») a été utilisé pour la première fois en 1953 par le commissaire Pierre Chabot, chef du service d'Identité judiciaire de Lyon. Il avait alors élaboré de façon artisanale un portrait artificiel à partir de « 144 photos anthropométriques sélectionnées pour la diversité de leurs types[1] ». Grâce à lui, le commerçant qui avait tiré sur une femme à côté de l'hippodrome du Grand-Camp à Villeurbanne avait été reconnu et confondu. On l'a expérimenté à nouveau deux ans plus tard, en août 1955, dans la retentissante affaire du meurtre de la Britannique Janet Marshall, à Belloy-sur-Somme. Une factrice ayant aperçu un rôdeur près des lieux du crime a aidé à établir le

portrait-robot d'un visage balafré. Mais comme le raconte le commissaire Charles Diaz*, ancien de la Crim et historien de la PJ, « un gardien en chef de la prison de Meaux, qui lisait les journaux, s'est souvenu qu'un détenu pour violences sexuelles, un certain Robert Avril, écrivait à sa fiancée à Belloy-sur-Somme ». Or, quand les gendarmes lui présentent le portrait-robot du tueur de l'institutrice anglaise, le maton ne reconnaît pas son prisonnier. Le meurtrier de Janet Marshall sera finalement arrêté pour un cyclo volé. Et c'était bien Robert Avril ! En comparant la photographie de l'accusé prise le jour de son procès et le croquis publié dans la presse, Charles Diaz comprend mieux la confusion du gardien : « Sur la vraie photo, cet homme au front dégarni paraît falot et se fend d'un sourire alors que le portrait-robot renvoie un visage taillé à la serpe à l'aspect brutal. Il en ressort de la violence. » Souvent, les traits ou le regard effrayants du suspect dans un moment proche de son crime ne correspondent pas à son visage de tous les jours. Ou à l'inverse, des témoins ne parviennent pas toujours à restituer l'expression du criminel qui les a frappés. Charles Diaz cite des exemples d'oubli majeur comme « de grosses lunettes à verres épais ou une barbe », ou de distorsion : « De profondes rides d'expression sur les joues sont devenues une cicatrice. » Il peut toutefois rester un air ou une ressemblance qui fera tilt chez un témoin, un parent, un voisin ou un collègue.

Bien qu'il soit basé sur des souvenirs fragiles et aléatoires, cet outil permet néanmoins des identifications. Ainsi dans les années 1990, Virginie, une maquilleuse des *Galeries Lafayette* qui avait assisté à un meurtre dans le métro, se révélera être une physionomiste hors pair : « Ses portraits-robots des deux criminels se sont avérés plus fidèles que des photographies », m'expliquait feu Gérald Sanderson en 1999, lors d'une plongée à la Crim pour

Libération. En revanche, avec une rescapée du tueur en série Guy Georges, ce chef de groupe va se fourvoyer.

En 1995, malgré l'arrivée d'un logiciel pour élaborer les portraits-robots, la survivante du criminel qui avait passé une demi-heure sous sa coupe se trompera de bonne foi. Persuadée à tort qu'il était de type maghrébin, cette psychomotricienne s'en voudra énormément d'avoir aiguillé les enquêteurs sur une fausse piste. Cependant la faute revient plutôt aux professionnels qui avaient exagérément misé sur une victime choquée et un dessin erroné. Gérald Sanderson, chef du groupe d'enquête, croyait pouvoir réitérer l'exploit de sa « "témouine" de choc » des *Galeries Lafayette*. Il n'ignorait pourtant pas que seules 5 % des enquêtes sont résolues grâce à ces caricatures, souvent déformées par la peur, le traumatisme ou la fulgurance de l'image.

France-Soir le baptise « le Grêlé »

Dans l'affaire du meurtre de Cécile Bloch, le groupe Pasqualini n'a pas d'éléments matériels à exploiter – pas d'arme du crime, pas d'indices – et lance comme une bouteille à la mer ce portrait-robot jugé « fiable », pour essayer de susciter l'identification du Grêlé. Il le diffusera le 14 mai sur la circulaire régionale n° 31/86 destinée à tous les services de police et de gendarmerie d'Île-de-France, avec son signalement : « Type européen, 25 ans environ, 1,80 m, corpulence athlétique, cheveux châtain clair, teint pâle, peau marquée, vêtu de façon sportive : blouson de cuir, jean, chaussures de sport. » La police judiciaire parisienne demande à ceux qui reconnaîtraient cet « individu auteur d'un homicide volontaire et viol sur mineure » de l'aviser par télégramme ou par téléphone en

indiquant son numéro de standard qui ne comporte à l'époque que huit chiffres : « 42 77 11 00 », et les postes des fonctionnaires de la brigade criminelle dévolus à Cécile Bloch. Cet avis de recherche avec le visage du Grêlé sera placardé dans tous les commissariats et gendarmeries de la région, et diffusé dans tous les journaux. C'est ainsi que *France-Soir* très friand de faits-divers a baptisé ce tueur au visage tavelé « le Grêlé ».

En parallèle, les inspecteurs poursuivent leur enquête de voisinage dans les huit cents appartements de la résidence et dans ce quartier du XIX^{e} arrondissement de Paris, munis de la photo de Cécile Bloch et de ce portrait-robot, en quête d'un témoignage : « On cherchait partout ce visage-là, me confie l'inspecteur Jean-Louis Huesca, sans savoir si c'était réellement le bon. » Cet ex-numéro 2 du groupe m'a toujours raconté qu'il était « très réticent et méfiant depuis le début » sur cette technique. « Je n'ai jamais vu de portrait-robot qui ressemble vraiment. Et lorsque j'ai eu le frère au bureau pour le lui soumettre, il n'était pas convaincu. Il m'a déclaré : "Ça ressemble mais ce n'est pas ça, la forme du visage n'est pas très caractéristique." » L'inspecteur Huesca doute en particulier de la restitution de la « vilaine peau » du suspect : « C'est difficile sur un dessin pour grêler sans vraiment montrer des trous. J'ai toujours pensé qu'il avait une peau plus acnéique avec des petites cicatrices que des marques creusées de variole. » Pour son chef, Bernard Pasqualini, on ne peut pas mettre de côté cet outil. Qu'il soit fidèle ou pas, le portrait-robot fait partie de la panoplie de l'enquêteur.

Toutefois les empreintes digitales restent bien plus probantes. Au bout des doigts, les dessins papillaires, un entrelacement de lignes, de lacs, de boucles, d'arcs ou verticilles, sont en effet propres à chacun, et permettent d'identifier des récidivistes. Inventée par un Britannique de Scotland Yard[2] et importée d'Angleterre, la

dactyloscopie existe en France depuis la fin du XIX^e^ siècle. Dès 1894, le père fondateur de la police technique, Alphonse Bertillon, ajoute aux mensurations osseuses et aux photographies anthropométriques des suspects figurant sur ses fiches les quatre doigts de leur main droite. Il identifie ainsi en 1902, pour la première fois, le meurtrier d'un dentiste de la rue Saint-Honoré qui avait laissé des traces sur les morceaux de verre d'une vitrine brisée. Mais en 1986, l'année de l'assassinat de Cécile Bloch, on en est encore quasiment au même point. Le commissaire à la Maigret, fumeur de pipe et chapeau mou, Richard Marlet*, qui deviendra le Bertillon des temps modernes entre 1995 et 2005, se souvient des prélèvements de traces papillaires sur les scènes de crime, « à la poudre d'aluminium et au pinceau »… Et quand, par chance, un meurtrier laisse de belles empreintes digitales faciles à repérer et à relever, ce n'est pas une sinécure de les comparer avec celles des criminels déjà répertoriés. C'est à la main et à la loupe qu'il faut éplucher une à une les fiches cartonnées dans chaque département. Il n'existe pas encore de fichier national et informatisé.

C'est ainsi que les « traceurs » de l'Identité judiciaire de Paris, comme on appelle ces spécialistes, s'évertuent à retrouver des empreintes identiques aux traces de doigts semées par un redoutable tueur en série de vieilles dames qui sévit depuis le 5 octobre 1984, dans le XVIII^e^ arrondissement. Louis-Gérard David, alors « traceur » à l'IJ, se rappelle la traque souterraine de « ce meurtrier de petites mamies » qui avait laissé ces indices sur une vingtaine de scènes de crime : « On passait nos journées, nos soirées, nos nuits à comparer ces traces papillaires à celles gardées dans nos fichiers, pour l'identifier. On les examinait à la loupe comme Sherlock Holmes pour trouver des points de concordance, on s'usait les yeux. » Cent cinquante mille fiches seront ainsi

compulsées, pour rien. Les policiers réaliseront plus tard que Thierry Paulin n'était pas fiché à Paris, mais dans le Val-de-Marne et en Haute-Garonne… Ce n'est pas par ses empreintes digitales que ce jeune Antillais aux cheveux peroxydés sera enfin arrêté le 1er décembre 1987, mais grâce au portrait-robot établi par une rescapée de 87 ans, pourtant rouée de coups et laissée pour morte. Les traits de l'agresseur sont si fidèlement restitués sur ce croquis distribué à tous les flics parisiens que le commissaire Francis Jacob, le croisant par hasard dans la rue, le reconnaîtra et l'interpellera sur-le-champ. Le ministre de l'Intérieur socialiste Pierre Joxe a bien lancé un plan de modernisation de la police technique et scientifique en 1985, mais le fichier automatisé des empreintes digitales[3] ne commencera à tourner que le 1er avril 1987 et il faudra attendre d'informatiser tous les cartons avant qu'il soit opérationnel, sept ans plus tard.

Pas d'empreintes digitales

De toute façon, sur la scène de crime de Cécile Bloch, aucune trace de doigt n'a malheureusement été trouvée. Ni sur le cartable de l'enfant, ni sur ses baskets, ni sur ses habits, ni sur les cordelettes. Pourtant, le meurtrier ne portait pas de gants, en tout cas dans l'ascenseur. Questionné à ce sujet, le frère de la victime se souvient que l'inconnu « tenait la rampe du monte-charge. J'ai vu ses mains qui étaient assez fortes et carrées, pas poilues ». Il y a fort à parier que le technicien de l'Identité judiciaire n'a « pas été capable de prélever des traces papillaires qui existaient », selon l'inspecteur Pasqualini. « Les moyens n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui, les relevés se faisaient avec de la poudre noire et

n’étaient pas possibles sur tous les supports. » Même chose pour les analyses de sang : « On avait coutume de dire qu’il fallait à l’IJ une lessiveuse de trois litres d’hémoglobine pour trouver le groupe sanguin », raille l’ancien chef du bureau 302 de la Crim. Il apprendra toutefois que celui du criminel est A, rhésus positif, très répandu. Son adjoint Huesca renchérit : « On était bons sur le terrain, et mauvais en technique. » Outre ces lacunes, les policiers expédiés à l’IJ dans les années 1980 n’étaient pas forcément les meilleurs, mais bien souvent les flics à problèmes, alcooliques, ripoux ou incompétents. Pas plus tard que le 7 février 1986, le groupe Pasqualini qui a débusqué de façon inespérée une planque des fugitifs du gang des Postiches, au 321 rue de Belleville, s’est colleté avec des gars de l’IJ. « Ils font le tour du studio avec leur poudre de perlimpinpin et, au bout de vingt minutes, reviennent en nous annonçant “il n’y a rien d’exploitable” », rapporte Jean-Louis Huesca. Furieux de tant de nullité crasse, les enquêteurs de la Crim les ont bouclés à l’intérieur : « Vous ne bougez pas de là tant que vous n’aurez pas trouvé de traces, c’est une plaque tournante des Postiches et personne n’est entré ici avant vous. » L’IJ a fini par relever les empreintes de quatre gangsters en fuite.

Dépêché à la tête de l’IJ à l’été 1995, le commissaire Richard Marlet découvrira, atterré, « un service archaïque et moribond peuplé de quelques techniciens travailleurs, mais surtout de biturins et de feignants dont les autres ne voulaient plus et qui ne savaient même pas prélever des traces papillaires sur un adhésif ». En mai 1986, c’est donc avec les moyens du bord, les ficelles du métier, le flair policier, le portrait-robot du Grêlé et son groupe sanguin que les six poulets du groupe Pasqualini se mettent à pister le tueur.

1. Le commissaire Chabot a découpé cent quarante-quatre photographies anthropométriques en trois bandes horizontales correspondant à trois parties du visage : supérieure, centrale et inférieure. Un passe-vue permet de faire coulisser les trois réglettes indépendamment et de recomposer le portrait dans une fenêtre centrale. En 1993, un logiciel bien plus moderne importé d'Angleterre est apparu en France.
2. Cette classification a été élaborée à la fin du XVIII^{e} siècle par le Britannique sir Edward Henry, de Scotland Yard. Puis adoptée en France par le père de la police technique Alphonse Bertillon qui ajoute, sur ses fiches de mensurations osseuses des récidivistes et condamnés, leurs empreintes digitales. Mais les fichiers manuels basés dans chaque service départemental de police judiciaire vont perdurer.
3. Le fichier automatisé des empreintes digitales (Faed) ne sera créé que le 8 avril 1987, mais l'enregistrement des fiches cartonnées qui supportent des traces de doigts identifiées prendra plusieurs années. Le Faed compte aujourd'hui plus de 6,5 millions d'auteurs de crimes et délits dans sa base.

3

Le passif du pédophile

Tous les matins, l'inspecteur Pasqualini ouvre la fenêtre du bureau 302 de la Crim et se sent comblé par la vue exceptionnelle sur la Seine, le Pont-Neuf et la place Dauphine : « Regardez la chance qu'on a ! Il y a des gens qui font des milliers de kilomètres pour voir ça », lance-t-il à ses hommes. Mais, en ce printemps 1986, le paysage ne suffit pas à l'apaiser. « Pour ne jamais oublier de s'occuper de celui qui lui a fait ça », il a posé sur son bureau la photo de Cécile Bloch. « En général, les agresseurs d'enfants qui agissent sous le coup d'une pulsion le font plutôt l'après-midi ou le week-end. » Taraudé par cette énigme, l'inspecteur Pasqualini se demande « pourquoi cet individu décide d'aller violer une gamine un lundi matin si tôt ». « Est-il au chômage ou en maladie ? Ou bien ne travaille-t-il pas ce jour-là ? Tient-il un commerce fermé le lundi ? » Il note ses idées en vrac sur un « bulle », du papier brouillon jaunâtre qui restera dans le « dossier de groupe » comme document de travail. Il poursuit sa réflexion : « Au mois de mai, il fait jour, il y a du va-et-vient dans l'immeuble, il y reste plus d'une heure et demie, croise de nombreux habitants. Il n'a aucune garantie de sécurité et pourtant il va jusqu'au bout. On sent bien que ce n'est pas

accidentel. » À ses yeux, ce pédophile n'en est pas à son coup d'essai : « Il a récidivé. »

Le chef Pasqualini lance la chasse aux renseignements sur de précédentes agressions sexuelles d'enfants à Paris et en petite couronne pour tenter d'effectuer « des rapprochements » avec d'autres affaires. Il convient d'éplucher « les liasses d'avis de recherche » que la police judiciaire reçoit chaque mois et « trier là-dedans, mettre de côté les cambriolages, vols de bijoux, découvertes de cadavres, etc. ». Il s'agit de repérer « un mode opératoire et un type de victimes similaires ». L'inspecteur divisionnaire dépêche également des ripeurs[1] aux archives, en bas, dans la cour du 36, dans l'espoir de retrouver un antécédent imputable au Grêlé.

C'est le cinquième de groupe qui s'y colle, Pierre Dieppois*, « un grand sifflet très mince, timide et en retrait, qui passait son temps à manger des Mars tout en partageant sa passion entre sa Golf GTI et les enquêtes policières », selon le sous-chef, Jean-Louis Huesca. Le travail fastidieux exige de fouiller à la main toute la pile des agressions sexuelles sur mineurs. À l'époque, en effet, « les fichiers informatiques n'existent pas, resitue Bernard Pasqualini. On n'a pas d'ordinateurs, pas de photocopieuse, ni même de gilets pare-balles. On vient tout juste de récupérer un talkie-walkie Motorola. Ce sont les banques qui ont payé des Storno codés [des radios portables] aux brigades de répression du banditisme, la BRB, et d'intervention, la BRI, pour arrêter le gang des Postiches », cette équipe qui pille depuis cinq ans des salles de coffres en plein jour. Et la Crim, qui a dû intervenir le 14 janvier sur la fusillade mortelle ayant laissé sur le carreau un bandit et un policier, a conservé ce précieux appareil dernier cri.

Les « seigneurs » de la brigade criminelle, le fleuron de la PJ, ont beau être triés sur le volet et atteindre la centaine de bonshommes[2], le hasard des permanences a surchargé l'équipe Pasqualini, « 1986 est une grosse année pour le groupe ». Il y a la traque de ces bandits flingueurs évaporés dans la nature, les terroristes d'Action directe… et l'enquête criminelle sur la petite Bloch. « Quand tu prends une affaire un jour de perm, tu la gardes, tu continues et personne ne vient t'aider », renchérit Huesca. Néanmoins, les sept inspecteurs du bureau 302 prennent à bras-le-corps ce meurtre de fillette, commis « par un sadique ou un maniaque sexuel ». Et ça finit par payer. L'épluchage des archives et des télégrammes révèle le viol et la tentative d'homicide d'une enfant encore plus jeune, un mois plus tôt, dans un autre arrondissement de Paris. Des crimes qui portent la même signature.

Sarah, 8 ans, prend l'ascenseur pour aller à l'école

C'est Jean-Louis Huesca qui va entendre Sarah, 8 ans, et sa famille. « Ce bout de chou, minuscule », lui raconte ce qui s'est passé le 7 avril 1986. Elle habite au premier étage du 5 place de Vénétie, cernée de hauts immeubles, dans le quartier chinois du XIII^{e}. À 8 h 12, elle prend l'ascenseur pour aller à l'école, seule, sans sa sœur. Il y a déjà un homme qu'elle ne connaît pas à l'intérieur. Il est « bien habillé, en jean et en blouson de cuir noir avec des bandes vertes ». Il est « très grand ». Elle appuie sur le 0. Mais au rez-de-chaussée, « ce monsieur qui a l'air relax » lui dit : « Zut, il descend encore ! » Il a dû le programmer pour le –4. Au quatrième sous-sol, Sarah se sent poussée dans le dos et entraînée dans un

couloir, projetée sur un matelas à même le sol. La petite ne se laisse pas faire, hurle de toutes ses forces, il lui ordonne de ne pas crier puis elle reçoit « deux gros coups de poing dans le ventre » qui lui coupent le souffle. Dans la pénombre, le type lui attache les mains avec des cordelettes et la déshabille en bas : « J'ai seulement vu qu'il avait un foulard noir et un chiffon sale et jaune, comme ceux pour essuyer les meubles », décrit la fillette. Il le lui enfonce dans la gorge pour l'empêcher de crier : « Tais-toi, tais-toi ! » Il enroule le foulard noir autour de son cou puis l'étrangle : « Je ne pouvais plus respirer, je me suis évanouie. Après, je me souviens de rien. » Quand elle se réveille, son jogging est baissé sur ses chevilles, sa culotte est remontée, mais elle a « très mal partout entre les jambes ». Le médecin établit le viol : « Pénétration vaginale légère. Pas de défloration. Prélèvement de sperme. »

L'inspecteur Huesca note les similitudes avec le meurtre de Cécile : « Il l'a laissée pour morte en bas sur ce matelas qu'il avait apporté exprès, comme il avait préparé la moquette dans le sous-sol pour la petite Bloch. C'est un prédateur organisé. » Là encore, l'inconnu a utilisé des liens qu'il a noués autour des poignets de l'enfant, sans trop les serrer. Lorsque Sarah a repris conscience, elle a pu libérer ses mains tout de suite, a cherché l'interrupteur à tâtons dans le couloir plongé dans le noir, puis a emprunté l'escalier de secours pour monter chez elle. Sa mère lui a ouvert à 8 h 35 et a appelé la police. La brigade de protection des mineurs de la PJ fournit à la Crim tous les indices en sa possession. Ces « trois Kleenex blancs, le matelas et le slip de la victime » tachés de sperme révèlent le groupe sanguin du violeur : A, rhésus positif. Comme celui du Grêlé ! Questionnée sur le visage de cet homme, Sarah dit qu'il ne « porte pas de barbe, ni de moustache, ni de

lunettes, mais ses joues ne sont pas lisses ». L'inspecteur Huesca lui montre le portrait-robot du Grêlé ; la survivante le reconnaît.

Là encore, l'intrus a aménagé les lieux et tendu le piège pour attirer la fillette. Le gardien espagnol de la résidence Sienne de deux cent trente-huit logements s'est en effet aperçu le lendemain « qu'il n'y avait plus de lumière entre le troisième et le quatrième sous-sol, le boîtier plastique de l'interrupteur avait été cassé et les fils arrachés ». Et il n'avait jamais remarqué, avant, de matelas dans le local souterrain où Sarah a été violentée. Mais il précise à l'inspecteur Joseph Oréa du groupe Pasqualini qui le questionne sur ce point : « Il y a toujours eu des gens qui rentraient dans l'immeuble pour dormir dans les caves, principalement des sans-abri. » Il regarde le portrait-robot du tueur de Cécile Bloch, mais n'a « jamais vu d'individu qui peut lui ressembler dans la résidence ou ses abords », ni parmi les ouvriers chargés de l'entretien. Même endroit de capture de l'enfant, un ascenseur. Même souterrain obscur pour commettre ses crimes : étranglement et viol. Objets utilisés similaires, à l'exception du couteau : cordelettes, foulard et bâillon. « Et ça se passe encore un lundi matin vers 8 heures, souligne l'inspecteur Pasqualini à son équipe. C'est le même individu, mais pas dans le même quartier. » Par conséquent, les investigations s'étendent au XIII^{e}, vers la place de Vénétie entourée par des immeubles et un supermarché. D'autant plus qu'une autre fillette a été agressée dans ce coin, trois jours après la tentative de meurtre sur Sarah.

Natalie, 7 ans, rentre du centre commercial

C’est la brigade des mineurs de la PJ installée quai des Gesvres qui signale ce cas à la brigade criminelle du 36 quai des Orfèvres. Jean-Louis Huesca, numéro 2 du groupe Pasqualini, se retrouve donc dans l’appartement 606 de la tour Abeille, située au 14 villa d’Este dans le XIII^{e}, avec une famille anglaise, face à une enfant encore plus jeune. Natalie M. n’a que 7 ans. C’est le jour de son anniversaire, le 15 mai 1986, qu’il lui fait répéter sa triste histoire. Le jeudi 10 avril 1986, vers 16 h 30-17 heures, à la sortie de l’école, elle file avec sa mère au centre commercial *Masséna* pour acheter une calculatrice, mais n’ayant pas assez d’argent dans le porte-monnaie, toutes deux reviennent à l’appartement chercher les sous qui manquent. Quand elles redescendent, elles se séparent : « Maman part promener les chiens, et je suis allée seule au centre commercial pour payer la somme qui restait. J’ai donc donné les 100 francs à la vendeuse et j’ai pris le chemin du retour. À ce moment, j’ai vu un monsieur qui semblait me suivre. » Cet homme-là, Natalie l’avait déjà croisé « devant un magasin, face au stand de photo où j’ai acheté ma calculatrice. Il m’a fait une grimace en me regardant ». Quand elle monte dans l’ascenseur, il s’engouffre à l’intérieur et appuie immédiatement sur le bouton du quatorzième et dernier étage. Il lui demande où elle s’arrête. Natalie dit « au sixième », mais « le monsieur » fait stopper l’ascenseur au troisième étage et « bloque la porte avec son pied pour l’empêcher de se refermer ». Il sort trois billets de sa poche et veut les lui donner « pour s’acheter des jouets ». Mais Natalie refuse : « Maman m’a interdit d’accepter des cadeaux de la part d’inconnus. » Il attrape alors la petite par le col de son manteau et l’entraîne dans le sas d’accès à la cage d’escalier. Il lui enlève son manteau et le jette par terre. Il baisse le jean et la culotte de la fillette. « Tais-toi, dit-il avec autorité en la menaçant du poing, se remémore Natalie, comme s’il allait me

frapper si je n'obéissais pas. Il m'a léché le zizi puis le derrière. » Il déboutonne sa braguette, se masturbe, tente de mettre son sexe dans la bouche de la petite qui « fait "non" avec la tête », puis la retourne contre le mur : « Il a essayé de mettre son zizi dans mon derrière. »

L'inspecteur Huesca continue à retracer sur procès-verbal cette tentative de viol interrompue par des bruits de pas dans l'escalier. Le pédophile se rhabille à toute vitesse, remonte le slip et le pantalon de la fillette en pleurs. D'un geste étonnant, l'homme essuie les larmes et le visage de l'enfant « avec un gant de toilette qui sent mauvais ». Un gant de toilette visiblement déjà utilisé qu'il a sorti de son blouson de cuir foncé, en même temps qu'une « chemise neuve dans un emballage transparent ». Mais qui se balade avec ce genre de linge dans sa poche ? Et d'où vient cette chemise encore sous plastique ? L'a-t-il volée dans une boutique et cachée sous ses vêtements ? Sous les yeux de Natalie tétanisée, il reprend la chemise et le gant qu'il remet sous son blouson puis lui ordonne de ne rien dire à personne, « sinon je te casse la gueule ! ». Il repart aussi sec par l'escalier. La gamine de 7 ans se retrouve toute seule, ramasse son manteau puis reprend l'ascenseur, cette fois-ci avec deux autres petites filles, pour rentrer chez elle. Ses parents vont porter plainte au commissariat du XIII^{e} arrondissement.

Aidée pour les repères de taille et d'âge par les adultes autour d'elle, Natalie décrit son agresseur sexuel comme « blanc de peau, une trentaine d'années, mesurant 1,80 m environ, mince, aux cheveux châtains » et précise à l'inspecteur : « Il parlait en français, avec une voix grave et chuchotante… Il ne sentait pas mauvais. » Seul le gant puait. Neuf jours après l'assassinat de Cécile Bloch, Huesca soumet donc le portrait-robot du Grêlé à cette victime de 7 ans qui, contrairement à Sarah, ne flashe pas : « Je ne reconnais

pas le monsieur m'ayant attaquée dans mon immeuble. » À cet instant, Natalie M. ajoute des détails qui paraissent étranges aujourd'hui : « Celui qui m'a fait cela est l'homme que j'ai vu en photo, puis en réalité, parmi un groupe d'hommes au commissariat du XIII^{e} arrondissement. » L'enfant mélange-t-elle tout ? Lui a-t-on déjà présenté des suspects au poste de police ? Ou bien son agresseur fréquente-t-il les policiers du coin ?

À défaut de reconnaissance du portrait-robot par la victime et surtout d'indices matériels, la brigade criminelle n'impute pas formellement ces faits au Grêlé. Jean-Louis a un peu oublié l'histoire de Natalie mais se rappelle qu'à l'époque, dans le XIII^{e}, « un voyeur suivait les gamines qui le rapportaient à leurs parents. Ils en informaient la police qui cherchait des témoins mais personne ne l'avait jamais vu… ». Certes, l'inconnu qui a essayé de violer Natalie ne semble pas avoir prémédité son forfait. Pas de couche de fortune installée dans une cave, ni de sabotage de monte-charge ou de lumière pour mieux soumettre sa proie. Néanmoins, c'est bien dans un ascenseur qu'il la piège, avant de la conduire dans le sas d'un escalier, en prenant des risques encore plus importants que lors de ses cinquante minutes d'allers-retours entre les étages de la résidence de Cécile Bloch, au vu et au su des habitants. Cette fois-ci, le pédophile a repéré la gamine au centre commercial, l'a vue revenir seule, puis lui a emboîté le pas. À croire qu'il s'agit d'une « victime d'opportunité », comme on dit dans le jargon policier. Ce type faisait-il ses courses lui aussi ou volait-il à l'étalage dans ce supermarché du XIII^{e} ? Habite-t-il ou travaille-t-il dans les parages ? Était-il en maraude dans les boutiques après les sorties d'école ? En tout cas, ça s'est passé du côté de la même place de Vénétie où Sarah a été violée et étranglée dans une cave. Malgré ces points communs entre l'agression de Natalie et celle de Sarah, les

enquêteurs et magistrats n'ont « pas trouvé assez d'éléments probants pour la relier au meurtre de Cécile Bloch », et l'ont laissée tomber.

« Le corps de votre fille ne vous appartient plus »

Le juge d'instruction Michel Salzmann qui supervise les investigations refuse de délivrer le permis d'inhumer et de restituer la dépouille de Cécile à Jean-Pierre Bloch, en ces termes très durs : « Monsieur, le corps de votre fille ne vous appartient plus ; il appartient à l'État maintenant. » Furieux, le père qui ne peut plus récupérer son enfant morte bataille avec le magistrat, se rebelle contre les policiers et le système. Une fois l'autopsie réalisée, le juge s'oppose à l'incinération, mais le père parvient à ses fins. Le 16 mai 1986, à l'institut médico-légal, quai de la Râpée, la famille peut enfin dire au revoir à Cécile. Luc Richard-Bloch se rappelle le « sentiment d'injustice » qui l'envahit alors, « ce qu'elle avait subi se voyait à travers son visage », méconnaissable, « tuméfié, maquillé, blanchi et déformé ». Aux antipodes de la dernière image de sa petite sœur ce matin-là, en survêtement rose, devant le miroir de la salle de bains, qui finit de se préparer pour partir à l'école et lui lance, joyeuse : « À ce soir ! » Ils avaient prévu de travailler la partition d'une œuvre de Carl Stamitz, qu'ils devaient jouer ensemble, Cécile au violon, Luc à la flûte traversière : « C'est elle qui m'a motivé pour pratiquer la musique que j'ai abordée tardivement, à mon entrée en faculté à 20 ans. » Malgré les treize années qui les séparent, des liens de fraternité indéfectibles les unissent, et pousseront Luc à chercher l'homme qui l'a mise dans cet état. Penché sur « ce petit cercueil où

sa sœur est boutonnée jusqu'au menton pour masquer les découpes de l'autopsie », Luc parvient à toucher son corps mais s'avère « incapable de l'embrasser, d'embrasser son visage tellement difforme qu'il m'inspire le dégoût. Ce moment-là a été très dur, car elle l'aurait peut-être souhaité, mais je n'ai pas pu ». La cérémonie au Père-Lachaise pour la violoniste, déjà virtuose à 11 ans, est honorée par l'orchestre de chambre Loewenguth. Les parents ne tardent pas à fuir Paris.

À la fin du mois de mai 1986, trois semaines après l'assassinat, l'inspecteur Huesca tombe sur « des matelas, des meubles et tout un tas d'affaires entassées » devant le hall d'entrée du 116 rue Petit. Le concierge lui annonce : « C'est à la famille Bloch. Les parents sont partis s'installer dans le Lot. » Désespérés, Suzanne et Jean-Pierre Bloch qui avaient quitté Aulnay-sous-Bois « à cause d'une certaine insécurité en banlieue » pour revenir vivre à Paris en 1980, croyant protéger leurs enfants, n'ont pas supporté de rester dans cet appartement, sans Cécile. Jean-Louis Huesca devient le confident du père : « C'est la seule fille qu'il avait eue avec sa femme, dans une relation très fusionnelle. On lui avait tué l'enfant de l'amour. » Pour ajouter encore à la douleur, le juge d'instruction l'a fait interroger par la brigade criminelle : « Le père n'avait pas accepté qu'on l'entende au 36, il avait senti des soupçons contre lui et ça l'a travaillé, rapporte l'inspecteur Huesca. Il a fallu lui expliquer et recréer du lien, cet homme était un écorché vif. » Jean-Pierre Bloch l'appellera très régulièrement, souvent la nuit, parfois des heures durant.

Enquête de voisinage et suspects marginaux

Le chef adjoint qui habite au 114 rue Petit continue inlassablement à montrer le portrait-robot du Grêlé et la photo de Cécile Bloch à ses voisins, dans un rayon de plus en plus large, en quête d'un témoin qui aurait vu l'un ou l'autre – ou les deux discuter ensemble. Trois gars de son groupe[3] écument le quartier, se postent à la sortie des parkings de la cité le matin entre 7 h 30 et 9 h 30 et questionnent ainsi quatre-vingt-dix-neuf personnes listées dans leur compte-rendu d'enquête de voisinage daté du 23 mai 1986. Mais nul n'a rien remarqué. Ils interrogent treize commerçants, libraire, opticien, esthéticienne, boulangère, charcutière, et imprimeur, patrons de bar et de restaurant, des employés du magasin de meubles et de la concession Fiat. Ils poussent jusqu'à l'immeuble à proximité, à l'angle des rues Petit et Jumin. Ils étendent les recherches le long du trajet que Cécile Bloch empruntait chaque jour pour se rendre au collège Georges-Rouault, rue du Noyer-Durand, de l'autre côté du périphérique, en passant par la porte Chaumont. Ils font du porte-à-porte dans seize boutiques et finissent dans le bureau de la directrice de l'établissement, laquelle ne connaît aucun autre cas d'élève ayant subi d'agression sexuelle. Les trois inspecteurs concluent leur rapport de huit pages par un aveu d'échec : « Il n'a pas été permis de recueillir de témoignage susceptible d'identifier l'auteur des faits et de l'interpeller. »

À défaut de bons tuyaux, le groupe Pasqualini explore la faune locale. « On s'est beaucoup attachés au *Franprix* qui se trouve au rez-de-chaussée de la résidence et agglomère pas mal de gens », explique l'adjoint Huesca. Tous les jeunes hommes qui correspondent à la description du suspect ou au portrait-robot sont

embarqués au quai des Orfèvres et interrogés sur leur emploi du temps des 7 avril et 5 mai 1986. Les alibis sont vérifiés et une prise de sang est pratiquée en cas de doute. Les recherches sont ciblées suivant des critères objectifs « puisqu'on a la chance d'avoir un signalement précis, notamment grâce au frère témoin », rappelle Bernard Pasqualini. Le chef vise donc un Blanc qui s'exprime bien en français, sans accent, de 25-30 ans, aux yeux marron, très grand, en tenue décontractée, qui a des marques sur la peau du visage. Il prend en compte « une marge d'erreur » et ratisse les hommes à partir de 20 ans et « de plus de 1,75 m » : « On élimine les gars plus petits, blacks, asiatiques ou maghrébins. On exclut aussi ceux dont le groupe sanguin n'est pas A+. » Le look un peu sale de l'intrus aux baskets Adidas « usées, avachies », aperçu dans l'ascenseur par Luc Richard-Bloch, amène ces policiers à interpeller de multiples marginaux qui traînent dans le XIX^{e} et le XIII^{e}, du côté des gares de l'Est, du Nord et d'Austerlitz, et qui sont susceptibles d'avoir passé la nuit dans les caves ou les parkings des immeubles des deux victimes. Les suspects qui défilent au bureau 302 sont sommés de donner leur carte de groupe sanguin, qui est dûment photocopiée et intégrée à la procédure. Les grands échalas au teint pâle et aux cheveux châtains, dotés d'un A+, ont du souci à se faire.

En parallèle, le groupe piste toujours les Postiches, recherchés pour l'homicide d'un policier, et les gens de la mouvance du groupe armé Action directe. Autant vous dire que les meurtres de flics et les auteurs d'attentats sont deux investigations « prioritaires » du nouveau ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, qui a décrété la chasse ouverte : « Il faut terroriser les terroristes ! » a martelé le grand patron de la police. La droite dure vient de remporter les législatives le 20 mars 1986, et Jacques Chirac le poste de chef du gouvernement. Bien sûr, l'assassinat de cette petite fille ne laisse

pas insensibles les limiers mais à sept, écartelés entre toutes ces enquêtes, on ne peut pas se démultiplier, ou bosser « H24 ». Ils ne comptent pas leurs heures, jours et nuits parfois, pour avancer. Il n'empêche que dans une enquête policière, on a besoin de temps, de rigueur, de flair, mais aussi de baraka. Ce petit coup de pouce du destin, Pasqualini l'a eu avec une voisine du 321 rue de Belleville qui l'a rappelé et lui a permis de découvrir la planque des Postiches. Et puis les *carabinieri* italiens lui ont transmis des renseignements décisifs, des notes codées par les Postiches qui l'ont conduit à un autre repaire des braqueurs, à Yerres, dans l'Essonne. C'est là que la Crim et le Raid vont débusquer le 13 décembre 1986 le cerveau supposé de la bande, André Bellaïche, qui vient de s'évader en hélicoptère d'une prison de Rome, et trois de ses comparses, tous trahis par leurs empreintes digitales relevées non sans mal rue de Belleville. Les quatre hommes se retrouveront en garde à vue à la Crim. C'est l'aboutissement de plus d'un an d'investigations, et « d'une part de chance ».

Mais dans l'affaire du Grêlé, la veine semble être du côté du meurtrier. Au grand dam des flics du 302. L'année 1986 se consume en vérifications multiples et vaines. Et « aucun autre viol sur mineur suivi de meurtre ou tentative, commis par étranglement aux liens, n'est recensé » après Sarah et Cécile. Les inspecteurs ne trouvent pas de relations entre le Grêlé et ses jeunes victimes – comme c'est le cas neuf fois sur dix – qui permettraient « de tirer le fil et de remonter jusqu'à lui ». Pourtant à l'automne 1986, une information capitale aurait pu sauver le dossier.

1. Le ripeur est l'un des derniers policiers arrivés, les cinquième et sixième de groupe, les moins gradés, qui font les vérifications de base. On appelle aussi « ripeurs » les ouvriers qui déchargent les camions, les éboueurs qui travaillent à l'arrière des bennes ou les déménageurs de décors de théâtre.

2. La police judiciaire parisienne compte alors six brigades : la criminelle, la BRI dite « l'Antigang », la BRB pour la répression du banditisme, la « Mondaine » contre le proxénétisme, les stups, et la brigade de protection des mineurs (BPM). La brigade criminelle se compose de douze groupes de sept inspecteurs, dont neuf pour les affaires dites « de droit commun » et trois pour l'antiterrorisme.
3. Les inspecteurs Denis Bazin, Patrick Feller et Pierre Dieppois effectuent l'enquête de voisinage et son compte-rendu le 23 mai 1986.

4

Un coupable idéal

Étudiant en biologie à Jussieu, Luc Richard-Bloch se rend au 36 quai des Orfèvres six mois après le meurtre de Cécile, pour éclairer la police judiciaire sur les progrès de la science : « En Angleterre et en Belgique, on extrait l'ADN pour résoudre des affaires criminelles. » Il explique aux inspecteurs de la Crim ce procédé révolutionnaire, de nature à aider l'enquête, mais dont « on ne parle pas dans les journaux ». En stage au laboratoire du CNRS de Gif-sur-Yvette, le jeune homme qui prépare un DEA de physiologie cellulaire et moléculaire des plantes manipule en effet l'ADN, « grâce à une petite machine comme un chauffe-biberon sophistiqué », et a lu des revues spécialisées. Il a ainsi appris que le 10 septembre 1984, dans son laboratoire à Leicester, le Pr Alec Jeffreys a vu apparaître des similitudes et des différences dans l'ADN des membres de la famille de sa technicienne et découvert – « eurêka ! » – que l'empreinte génétique est propre à chaque personne. Elle permet donc d'identifier sans ambiguïté les individus. Luc Richard-Bloch expose aux policiers la trouvaille de ce généticien britannique qui a mis au point un « protocole précis en matière criminalistique pour comparer de l'ADN contenu dans le sang, le sperme ou même le bulbe d'un cheveu prélevé sur les lieux d'un

crime avec celui d'un suspect, et obtenir ainsi une identification incontestable[1] ».

« L'ADN, c'est de la science-fiction »

Dans le bureau 302, Bernard Pasqualini et ses gars, qui travaillent à l'ancienne, écoutent cet exposé savant et passionnant, mais regardent le frère de la victime « avec des yeux de merlan », selon le chef de groupe : « Pour nous, c'était de la science-fiction ! » Non pas que les policiers croient qu'il leur raconte des balivernes, car Luc Richard-Bloch paraît connaître sérieusement son affaire, mais « ici, en France, on est loin de tout ça, on en est encore à l'Antiquité ». Le plan de modernisation de la police technique et scientifique (PTS) ne remonte qu'à l'année précédente, la France a encore un énorme retard à combler. Jean-Louis Huesca se souvient des révélations du frère de Cécile, difficiles à appréhender pour des profanes encore à l'âge de pierre : « C'était de l'hébreu, ce qu'il nous racontait, aucune recherche ADN n'avait été faite sur le territoire français alors qu'il y avait déjà des identifications en Angleterre. Ici, on plaçait encore les pièces à conviction sous scellés dans du plastique, sans savoir qu'il fallait les mettre dans du papier kraft pour ne pas les altérer. »

L'analyse du groupe sanguin des suspects épuise les traces biologiques prélevées sur les cadavres. Les cinq laboratoires publics de PTS du pays, à Paris, Lyon, Marseille, Lille et Toulouse, sont à la ramasse. D'ailleurs, lorsque Pasqualini et Huesca essaient d'expliquer au labo de Paris ces mystérieux bienfaits de l'ADN évoqués par Luc Richard-Bloch qui paraît bien renseigné, les biologistes n'en ont pas plus entendu parler qu'eux. Le frère de

Cécile Bloch se démène alors pour dégoter un laboratoire privé en Angleterre ou en Belgique, qui accepterait de réaliser une expertise pour une enquête pénale française. Une fois trouvé, début 1987, il propose à la nouvelle juge d'instruction, Blandine Froment, de faire pratiquer à ses frais, en Belgique, l'analyse génétique des « matières placées sous scellés, s'il en existe ». « Je n'ai jamais reçu de réponse », déplore-t-il. Il apprendra bien plus tard par son beau-père, Jean-Pierre Bloch, qui a exigé une expertise génétique *via* un avocat, que « tout le sperme du Grêlé avait été utilisé pour trouver son groupe sanguin : A+ ».

« On va chercher en prison un prédateur de mômes »

À force de compulser à la main les cartons du fichier Canonge[2] en quête d'un délinquant sexuel au teint pâle et de haute taille, les enquêteurs constituent un album de cinquante et un clichés « d'individus connus des services de police pour des affaires de mœurs ». Dont quatre « photomatons » noir et blanc d'un type au profil idéal : Pascal T., 24 ans, SDF et sans profession, pédophile notoire, sorti de prison trois jours avant l'assassinat de Cécile Bloch, et réincarcéré le 20 juin. Mais les témoins de la résidence de Cécile Bloch, à commencer par son frère Luc auquel on présente ce recueil photographique le 25 janvier 1987, ne reconnaissent personne, pas même ce suspect n° 1 : « Son visage ne correspond pas à celui de l'homme que j'avais croisé dans l'ascenseur le matin des faits… Je pense toujours avoir en mémoire ses traits et ce, malgré le temps écoulé. » Les policiers veulent néanmoins en avoir le cœur net : « On va le chercher en prison, à Bois-d'Arcy. C'est un prédateur de

mômes, un agresseur d'enfants sur les Hauts-de-Seine », arrêté entre-temps, qui présente les mêmes caractéristiques physiques, se souvient Jean-Louis Huesca : « Là, on découvre les murs de sa cellule recouverts de photos de gamins qu'il découpe dans la revue *Parents*, à laquelle il est abonné. On y croit dur comme fer. » Ramené au quai des Orfèvres le 27 janvier 1987, face à Bernard Pasqualini, Pascal T. commence par raconter qu'il ne connaît pas la résidence de la rue Petit à Paris XIX^{e}, ni la fillette Cécile Bloch qu'il voit sur la photo, pas même son nom. Où loge-t-il après sa libération le 2 mai 1986 ? Il dort dans une cave chemin de la Justice à Châtenay-Malabry et parfois dans des hôtels de la porte d'Orléans à Paris. Il se débrouille pour gagner 3 francs 6 sous, en vendant des fruits et légumes sur les marchés des Hauts-de-Seine. L'inspecteur remarque sa peau abîmée, masquée par une barbe. Pascal T. soutient qu'il l'a « laissée pousser par paresse », mais n'a « aucune objection à se la couper ». Son groupe sanguin ? Il ne le connaît pas, mais consent à ce qu'on lui prenne son sang. On ramène cet amateur de gamins à la maison d'arrêt à 20 heures.

Le 5 février 1987, le groupe Pasqualini retourne l'extraire de prison pour aller en sa compagnie perquisitionner sa cave à Châtenay-Malabry. Dans son taudis de 5 m^2 en désordre, l'inspecteur Patrick Feller découvre, « sous de vieilles planches, une chaussure de sport de marque Adidas, modèle Nastase, de couleur blanche » avec trois bandes bleues sur les côtés, et sous la semelle bleue la taille « 9 ». Cette godasse compromettante est placée sous scellés. Mais il manque le pied gauche que le limier déniche bientôt dans un local voisin. Deux ficelles tendues entre des canalisations, « pour étendre son linge », sont également ramassées comme pièces à conviction : deux cordes de 160 cm et de 176 cm, ainsi que les nœuds les attachant aux tuyaux. Ces liens en chanvre et cette

paire de vieilles baskets sont aux yeux des enquêteurs autant d'indices qui les mènent au Grêlé.

À midi, les policiers conduisent ce coupable en puissance dans le quartier de Cécile Bloch, pour vérifier s'il n'a pas traîné ses guêtres vers la porte de Pantin qu'il prétend ne pas fréquenter. Et là, sur place, Pascal T. reconnaît des tas d'endroits :

- au 17 rue Delesseux, des bâtiments où il récupérait du cuivre ;
- à l'angle des rues Goubet et Petit, un immeuble de bureaux où il entrait par les parkings pour dormir dans les étages ;
- au 97 de la rue Petit, un café où il est allé plusieurs fois ;
- le supermarché *Franprix* au 110 rue Petit, où il volait des chocolats,
- le café *Paris 2000* au 114 rue Petit, où il a bu un verre à plusieurs reprises ;
- la concession Renault au 85 rue Petit, qu'il traversait pour rejoindre l'avenue Jean-Jaurès ;
- le 116 rue Petit où il est déjà entré, par le parking souterrain de cet immeuble.

Et comme par hasard, c'est le lieu du crime !

Embarqué *illico* au quai des Orfèvres, Pascal T. est à nouveau cuisiné. À 15 h 15, Jean-Louis Huesca s'attelle à sa bécane, confiant sur l'issue de l'audition : « Il a le bon profil, il fréquente le quartier, et connaît la résidence de la rue Petit. » Bien obligé de l'admettre, Pascal T. évoque un habitant de l'immeuble, un certain Jean-Pierre qui lui a « interdit de revenir il y a trois ans après que j'ai surpris sa femme nue qui prenait son bain », une grande blonde, dactylo, mère d'une blondinette de 6 ans. Il a continué à « traîner dans ce quartier, pour gagner un peu d'argent en récupérant des vieux métaux dans un entrepôt » où il a l'habitude de se rendre « le lundi, le mercredi et

le dimanche ». « J'emmagasinais le plomb et le cuivre que je trouvais dans un parking abandonné », au premier sous-sol de l'immeuble de Jean-Pierre, et « j'ai condamné la porte de ce box pour ne pas être volé… ». Il est revenu sonner chez Jean-Pierre, en vain, « pour la dernière fois, peu de temps avant d'être arrêté, en mai ou juin 1986… ». Il est également passé au *Franprix*, « en mai 1986, pour voler deux bouteilles de whisky ». Pressé de questions par Huesca sur son emploi du temps à partir de sa sortie de taule le 2 mai 1986, Pascal T. ne lui cache pas qu'il est allé direct dans ce coin du XIX^{e}, où il a logé dans un petit hôtel dont il a oublié l'enseigne et l'adresse. Mais quand il a appris par des gosses et par la radio « qu'une fillette avait été violée et assassinée dans une cave près de l'endroit où se trouvait mon box, comme j'étais connu de la police pour des agressions sexuelles, j'ai eu peur d'être accusé de ce crime ». Il se terre alors dans sa piaule, les gamins le ravitaillent en sandwichs. Puis il part se réfugier dans un réduit en sous-sol à Châtenay-Malabry.

« C'est bien moi qui ai tué la fillette »

On ne connaît pas la nature de la discussion entre l'inspecteur Huesca et ce coupable idéal, mais l'audition bascule à la quatrième page du procès-verbal : « Tout ce que je viens de vous déclarer jusqu'à présent est pure invention de ma part, avoue Pascal T., je préfère dire la vérité, c'est bien moi qui ai tué une fillette, l'unique fois où je me suis rendu dans ce quartier. »

– Vous vous accusez du viol et de l'homicide perpétré sur la mineure Bloch Cécile, tuée le 5 mai 1986, 116 rue Petit à Paris XIX^{e}. Expliquez-nous les circonstances de cet homicide ?

– Je ne me souviens de rien. C'est en lisant les journaux que j'ai appris qu'elle était morte…

– Comment la victime était-elle vêtue ?

– Je ne me souviens pas.

– Comment étiez-vous vêtu ?

– Je portais un blouson en cuir marron ou noir, avec de la fourrure à l'intérieur, le pantalon que je porte actuellement et les chaussures de sport que j'ai aux pieds. Comme le blouson était taché de sang et qu'il pouvait être reconnaissable, je l'ai jeté à un endroit que j'ai oublié. Quant au pantalon, lui aussi taché de sang, je l'ai lavé.

L'inspecteur Huesca lui montre alors la photo de Cécile Bloch : « Je reconnais la fillette que j'ai tuée. Je ne peux rien dire de plus. Je ne me souviens que de son visage. »

Le gardé à vue se laisse prélever des cheveux et des poils pubiens, pour analyse.

Le flou de ces déclarations fait un peu tiquer l'inspecteur Huesca qui revient à la charge.

– Maintenez-vous toujours être l'auteur de l'homicide et du viol de la jeune Cécile Bloch ?

– Je confirme être l'auteur de ce crime, mais je ne me souviens plus des détails et des circonstances de ce dernier. Je suis fatigué et je demande à réintégrer ma cellule.

Il est 19 heures. Pascal T. signe son P-V d'aveux et retourne à Bois-d'Arcy.

Deux jours plus tard, le 27 janvier 1987, on retourne l'extraire de sa geôle tapissée de photos d'enfants, pour le présenter aux témoins. Convoqué au 36 « pour une reconnaissance de suspect », le frère de Cécile Bloch se souvient d'un « tapissage » qui lui permet de voir derrière une vitre sans tain « cinq hommes alignés avec

chacun un numéro ». « Je n'ai pas reconnu l'individu suspecté (NDLA, au centre, Pascal T. porte alors le numéro 4). Celui dont j'ai cru qu'il s'approchait le plus de l'homme de l'ascenseur était malheureusement un policier. Un enquêteur plus âgé au sein de l'équipe a eu une réaction qui m'a choqué. Il m'en a voulu que je ne reconnaisse pas le gars. Il m'a montré à nouveau sa paire d'Adidas en insistant. » De rage, le flic senior a balancé les baskets blanches à bandes bleues, sales et avachies – comme celles du tueur – décrites par Luc Bloch, blessé par ce geste : « Il a mis ma parole en doute. » Une seule locataire reconnaît formellement en Pascal T. « l'individu aperçu dans l'ascenseur le lundi matin 5 mai 1986 ». Bernard Pasqualini téléphone à Jean-Pierre Bloch pour lui proposer d'aller lui montrer, à Marcilhac dans le Lot, des photographies de suspects, mais se heurte à un refus catégorique qu'il consigne dans un P-V : « M. Bloch n'estime pas utile de se prêter à cet acte d'enquête. Car en sa qualité de partie civile, il ne souhaite pas être entendu par des fonctionnaires de police. » L'inspecteur ajoute que le père de la victime lui déverse longuement ses griefs à l'encontre du juge Salzmann qui lui interdit tout « accès au dossier d'instruction, sans l'assistance d'un avocat ».

Loin de baisser les bras, Huesca part montrer les clichés de ce principal suspect aux gardiens de tous les immeubles de sa résidence, sans « éveiller en eux aucun souvenir ». Pasqualini diligente des investigations pour retrouver « le prénommé Jean-Pierre » évoqué par Pascal T. En vain. Il ne rentre pas bredouille pour autant car « il semblerait que le seul bâtiment correspondant à ses indications soit celui s'élevant au 116 rue Petit ». Donc celui de la famille Bloch, où Cécile est morte. Le 11 février, c'est le père de Pascal T. qu'on sollicite. Louis T. détaille le blouson de la Croix-Rouge porté par son fils quand il est venu le voir sitôt libéré, les

chaussures de sport marron achetées avec les 500 francs remis par le juge d'application des peines de Nanterre, « il était bien vêtu, propre », et ses nuits d'hôtel porte d'Orléans. Il est certain que, lundi 5 mai 1986, « Pascal est venu à la maison » mais ne se souvient plus si c'était le matin ou l'après-midi. En tout cas, pour Louis T., son fils « ne peut pas avoir commis ce meurtre ». « Pour moi, il s'agit d'une histoire inventée par Pascal », et ce n'est pas la première fois. « C'est quelqu'un qui s'invente plein d'histoires. » Un mythomane !

Le 5 mars, un nouvel inspecteur du groupe, Gérald Sanderson, réinterroge Pascal T. qui n'a plus du tout la même version : « Je n'ai pas tué cette fillette, rue Petit. Je vous ai menti. » Pourquoi ce revirement total ? « Parce que j'aime bien mentir. Je ne peux pas vous expliquer en détail pourquoi j'ai agi ainsi. » Le policier lui demande s'il « reconnaît avoir fait ces déclarations le 5 février en toute liberté et sans aucune pression ? ». Magnanime, T. l'admet volontiers : « En effet, j'ai parlé sans contrainte, je ne me suis pas senti obligé de faire ces aveux. » Le policier accompagne Pascal T. au laboratoire de biologie et toxicologie de la préfecture de police, pour un prélèvement de sang et de salive. Or, par chance, le pédophile n'est pas A+, comme 40 % de la population. Après coup, Huesca en a des sueurs froides : « Heureusement que ce gars-là n'avait pas le même groupe sanguin sinon on courait à l'erreur judiciaire. »

Exit le faux coupable. Bientôt remplacé par un autre, désigné par Frédéric Richard-Bloch, second frère de Cécile, qui dénonce le 29 avril 1987 un consommateur du bar *Le Relais Chaumont*, rue Étienne-Jumin, « correspondant en tout point à l'individu vu par ses parents, dans leur immeuble, le jour des faits ». Huesca qui mène l'enquête auprès des patrons du bistrot identifie ce Bernard H., 30 ans, célibataire et chauffeur, lequel paraît éloigné du profil du

Grêlé : « Ce dernier, qui n'a jamais attiré l'attention des services de police, est honorablement connu dans le quartier de la rue Petit, où il travaille depuis six ans pour la société Renault… De plus, son signalement n'a qu'un lointain rapport avec celui de l'auteur présumé des faits. » Par acquit de conscience, cet homme est convoqué au 36 pour le lundi 4 mai. Mais entre-temps, Frédéric Richard-Bloch déboule au bureau 302 « dans un état de surexcitation extrême », selon le rapport de Huesca, et stigmatise « le manque de sérieux des enquêteurs » qui, à ce jour, n'ont toujours pas abouti. Pasqualini le laisse déverser sa colère puis le rassure sur leur volonté de coffrer le meurtrier, et lui enjoint de prévenir Luc de venir au service lundi pour être confronté à Bernard H. « Passé de l'excitation à l'abattement », Frédéric est raccompagné à sa voiture garée sur le quai des Orfèvres. Mais le 4 mai, personne ne vient. Le conducteur de chez Renault, lui, encaisse mal le coup : « Je suis plus que surpris par cette nouvelle, et je ne sais comment répondre à une telle accusation. » Il estime les crimes commis sur cette fillette « odieux ». Il ne se souvient plus de ses activités pendant ses vacances du 1er au 12 mai 1986, « j'ai dû aller à la pêche ou m'occuper de mes maquettes d'avion, ou voir mon amie, Mlle Rose ».

Luc Richard-Bloch ne se présente pas pour vérifier si ce suspect est le bon. Jean-Louis Huesca téléphone alors chez son frère Frédéric, et apprend par sa compagne que ce dernier est hospitalisé à Créteil. Il a tenté de mettre fin à ses jours, détruit lui aussi par l'assassinat de sa petite sœur.

1. Le procédé mis au point en 1984 par le professeur britannique Alec Jeffreys de l'université de Leicester se fonde sur la présence, dans chaque cellule de notre organisme, de molécules d'ADN (acide désoxyribonucléique) dont la structure en double hélice a été établie en 1953. Chacune de ces molécules

forme un chromosome sur lequel est stockée une partie de l'information génétique. Chez l'homme, la totalité du patrimoine génétique (« génome ») est contenue dans vingt-trois paires de chromosomes et est propre à chaque personne. Seuls les vrais jumeaux peuvent avoir le même génome.

2. Le Canonge regroupe alors les délinquants et criminels avérés. Chaque fiche nominative comprend le signalement (taille, poids, couleur des yeux, des cheveux et de la peau), la photo anthropométrique et les signes particuliers.

5

Les jeunes filles et le « faux policier »

Automne 1987, au quatrième étage du 12 quai de Gesvres dévolu à la brigade de protection des mineurs[1], l'inspectrice principale Annie Peaudeau* prend à bras-le-corps une enquête sur le viol d'une adolescente par un type qui se dit « POLICIER », comme elle l'écrira en majuscule dans son rapport de synthèse le 17 décembre 1987. Tout commence par le récit de Marianne N., 14 ans, qui après sa plainte à la 6e division de police judiciaire de son quartier, et son audition par un collègue dubitatif, lui raconte longuement ce qui lui est arrivé.

Le mardi 27 octobre 1987, à midi, l'adolescente sort de son lycée porte de Vanves, prend le métro, descend à Plaisance, puis rentre à pied chez elle dans le XIVe arrondissement de Paris pour déjeuner. Elle marche seule dix minutes, jusqu'au 9 rue Boulitte où elle habite. Elle ne s'aperçoit pas qu'un inconnu la suit dans les rues, « ou plutôt, je n'ai pas fait attention », dit-elle. Un voisin pianote le code d'accès, et lui tient la porte. C'est alors que « ce beau jeune homme », surgi de nulle part, lui emboîte le pas dans la résidence et s'engouffre avec elle dans l'ascenseur. « À quel étage allez-vous ? » s'enquiert-il avec déférence. Il appuie sur le bouton du quatrième. La jolie Sud-Américaine à la peau mate se sent « flattée » qu'un type

aussi charmant « s'intéresse à elle ». Il a « l'air naturel », elle n'a « pas peur ».

Mais durant la montée, le séducteur change de ton. Il exhibe une « carte avec trois rayures bleu-blanc-rouge » qu'il range *illico* dans la poche intérieure gauche de son « blouson en tissu de couleur kaki » et lui lance : « Police, vous avez une pièce d'identité ? » Marianne ne l'a pas sur elle. Le flic la réprimande : « Mais vous savez qu'il en faut toujours une sur soi. » Elle lui propose de l'accompagner chez elle pour la chercher. Arrivés sur le palier du quatrième, il lui demande le numéro de téléphone de ses parents. « Mais ma mère n'est pas là », rétorque Marianne qui ouvre et entre, le policier aussi. Il referme la porte et lui dit : « Bon maintenant, trouvez-moi votre pièce d'identité. » Il évoque « des collègues qui l'attendent en bas et pour ne pas être ridicule », il lui faut « absolument un nom ». Elle fouille dans la chambre de sa mère, en vain, et le rejoint dans le salon. Il prétexte une enquête sur un trafic de came : « Je cherche une fille qui correspond à votre signalement, qui se prostitue et se drogue. » Il fait une sorte de palpation de sécurité, et examine ses bras pour voir si elle se pique.

La tactique du « contrôle d'identité »

Ce « policier » la bombarde de questions sur sa situation familiale, sur sa mère médecin partie à un colloque, et se renseigne sur la date de son retour. L'adolescente lui assure qu'elle reste seule toute la semaine mais ce n'est pas grave car elle est grande et se débrouille bien. En cas de souci, elle peut appeler le compagnon de sa mère. Le policier l'interroge alors sur le « beau-père », exige le nom et le numéro qu'il note dans un calepin. Il s'énerve quand

Marianne lui remet une photocopie de sa carte d'identité, ça ne suffit pas, il veut l'original, et puis la photo n'est pas bonne. Il recopie les éléments sur son carnet et la renvoie chercher mieux. Pendant ce temps, il feint d'appeler un collègue avec son talkie-walkie pour vérifier l'état civil de la jeune fille qu'il énonce puis il ajoute « toute une série de prénoms, Vincent, Charlotte, etc. », ce qui étonne Marianne : « Vous n'êtes pas sans ignorer (*sic*) que dans le XIV^{e}, il y a des bandes », la tacle le policier. Elle finit par retrouver son passeport brésilien qu'elle lui tend, mais ça ne lui convient toujours pas : « Je veux une pièce d'identité française, je ne vais pas aller vérifier au Brésil, moi ! En plus mon collègue m'a dit de me méfier parce que vous êtes étrangère. »

Toujours en quête de ses papiers, Marianne retourne dans la chambre à coucher de sa mère. L'homme la suit. Soudain, il « sort une arme d'une pochette en cuir noir qu'il porte en bandoulière sous son blouson » et la braque dans sa direction : « Bon, moi maintenant, je vais vous aider à réfléchir. » Il l'oblige à se coucher à plat ventre sur le lit. Il lui ligote les pieds et les mains avec des rallonges électriques qu'il récupère dans l'appartement. Il lui ordonne « de ne pas crier car ça le panique ! ».

Finalement, l'intrus annonce qu'il n'est « pas policier » : « Je suis là pour un cambriolage. » Il range son arme noire de 25 à 30 cm dans le holster, « c'est un pistolet d'alarme », lui dit-il avec un sourire en coin. Il attrape « dans sa pochette en cuir » une seconde arme, « sort le chargeur de la crosse, met des balles » et la vise pour savoir « où sont cachés l'argent et les bijoux ». Marianne les lui indique. Il part les rafler. Il met le salon sens dessus dessous. Il revient avec un autre fil électrique, et attache cette fois les chevilles de l'ado au montant d'un meuble. Il saisit un coupe-papier et le lui pose sous la gorge pour qu'elle lui donne bien tout. Il brandit

toujours sa lame : « Attention, je sais me servir de ça ! » Et il n'hésitera pas à l'utiliser. Mais elle n'a pas à avoir peur si elle coopère : « J'ai fait neuf mois de prison, j'ai fait une fuite et je ne tiens pas à y retourner. Je ne vais pas te tuer. D'ailleurs, mes empreintes sont partout et comme je suis fiché, on me retrouverait trop facilement. » Il attrape sous son blouson un « grand sac en tissu noir, avec plein de poches sur les côtés, et aucune inscription dessus » et s'en va le remplir dans le salon. L'homme enfourne à l'intérieur la platine, le magnétoscope, le lecteur de CD et quatorze disques : Barbara, Touré Kunda, les Beatles, Julian Bream, deux CD de guitare, un concerto de Mendelssohn, un opéra du compositeur bohémien Smetana, une symphonie de Haydn, flûte et guitare baroque par Clemencic, les œuvres de Bach et de Vivaldi, le *Requiem* de Mozart, etc.

Cambrioleur, violeur, ligoteur

Puis le voleur retourne dans la chambre, détache Marianne, sauf le fil électrique autour de son cou, et la somme de se déshabiller : « Je ne veux pas », dit Marianne. « Cela fait neuf mois que je n'ai pas vu une femme », lui oppose le prétendu taulard qui pointe le canon de son arme sur sa tempe. Elle s'exécute pendant qu'il se débarrasse de son blouson et défait sa braguette. Il lui enlève sa culotte et son soutien-gorge qu'elle a gardés. Il lui caresse les seins. Il tient dans sa « grosse main rugueuse » le bout du lien qui entoure le cou de l'adolescente et menace encore : « Si tu cries, je serre ! Mords dans le coussin. » Il la viole deux fois. Il lui demande si elle a « déjà couché avec un mec ». Elle répond que « c'est la première fois ». Il l'oblige à s'agenouiller et tente de la sodomiser. Il éjacule

sur sa cuisse puis l'essuie avec la couette. Le voilà qui s'attelle maintenant à un savant exercice de ficelage. Il impose à sa victime de « se mettre bien à plat ventre ». Il réunit dans son dos les liens de ses chevilles et ceux de ses poignets « par une corde coulissante qu'il m'a passée autour du cou », explique Marianne qui subit une véritable torture : « Il a commencé à resserrer la corde pour me faire dire où était le reste de l'argent et si je n'avais rien oublié. » Le souffle court, à moitié étranglée, elle lui jure qu'il a tout volé. Alors le violeur qui « transpire beaucoup » se rhabille, rince son visage « en sueur » dans la salle de bains, s'éponge avec une serviette de toilette. « En revenant, il a pris une paire de chaussettes et un foulard dans l'armoire et m'a bâillonnée avec, détaille-t-elle à l'inspectrice. Il m'a recouverte avec la couette parce que j'étais toute nue. Il était nerveux mais gentil quand même. » Il zippe la fermeture Éclair de son sac en toile lesté du butin et bluffe encore : « Bon, je vais prévenir l'ami de ta mère pour qu'il vienne te délivrer. » Elle l'entend « trafiquer le téléphone ». Il claque la porte d'entrée. Marianne détache ses liens pas trop serrés et appelle José, son beau-père. Mais l'appareil fonctionne mal, le son est très bas, parce qu'à un moment, l'homme l'avait mis dans le congélateur… Elle a juste le temps de lui dire : « Viens tout de suite. »

Accompagnée de José, Marianne se rend dès 16 heures à la 6e division de police judiciaire (DPJ) où elle porte plainte, puis à l'Hôtel-Dieu pour des prélèvements vaginaux. Outre le sperme sur l'adolescente, d'autres indices matériels sont préservés : la couette souillée et une trace digitale sur la boîte à bijoux que l'agresseur a manipulée. Le procureur de la République confie les investigations pour « vol à main armée suivi de viol » sur la très jeune fille de 14 ans à la brigade de protection des mineurs. C'est donc l'inspectrice Peaudeau qui a procédé à une nouvelle audition de

Marianne le 29 octobre. L'adolescente lui décrit un homme « grand, 1,80 m, type européen, mince mais athlétique au niveau des épaules, 30 ans, les cheveux bruns courts avec une petite mèche sur le front qui tombe sur le côté droit, les traits assez fins, pas de barbe ni de moustache, il était rasé, il faisait propre ». Questionnée sur sa peau, Marianne répond qu'« il n'avait pas de boutons ». « Il avait des mains de travailleur manuel, rugueuses, très longues avec de gros doigts. » Outre sa saharienne kaki, « comme les militaires », le violeur porte « un gros pull de laine gris avec col en V, une chemise blanche tachetée de points gris, un jean moulant bleu, des baskets Nike bleues, une pochette en bandoulière, et une ceinture avec plusieurs poches en tissu noir à fermetures Éclair ».

Comme elle a eu le temps de le dévisager durant plus de cinquante minutes passées avec lui, Marianne accepte de se rendre avec sa mère quai de l'Horloge, au service de l'Identité judiciaire, pour élaborer à son tour un portrait-robot du suspect avec « les yeux marron cernés et enfoncés dans les orbites », le menton très allongé, les oreilles légèrement décollées, le nez fin mais avec le bout rond, les « joues plates » et la peau « normale ». Rien à voir en apparence avec le visage de premier communiant boutonneux dessiné dix-huit mois plus tôt par le frère de Cécile Bloch. D'ailleurs l'inspectrice Peaudeau des Mineurs tout comme l'inspecteur Pasqualini de la Crim qui enquêtent chacun de leur côté, l'une sur un viol d'adolescente, l'autre sur l'homicide d'une fillette, sont loin de supposer, à ce stade, que ces faits ont un quelconque rapport entre eux.

Expérimentée et intuitive, Annie Peaudeau, 37 ans, qui fut l'une des premières femmes armées à entrer à la « Brigade Biberons », la BB, en 1975 et à oser parler à un homme de la « section masculine » – ce qui était interdit par le règlement[2] –, n'a jamais été

confrontée à de tels agissements. Son supérieur a décelé trop de bizarreries dans le mode opératoire du violeur tel que relaté par la jeune victime, comme « le téléphone au congélo », pour que ce soit vrai : « Non, mais c'est rocambolesque ! Elle invente ! » Très circonspect, ce divisionnaire a demandé à la principale de réentendre Marianne qui, en compagnie de sa mère, vient de dérouler pour la troisième fois toute la scène de contrôle du policier, des vols et du viol. À la fin, l'inspectrice croit absolument la victime, et convainc son chef de la véracité du témoignage de Marianne. Mais trop tard ! « Furieuse, la maman n'a plus jamais voulu qu'on fasse revenir sa fille, car sa parole avait été mise en doute », déplore Annie Peaudeau qui ne jette pas la pierre à son supérieur : « C'est notre boulot aussi d'essayer de savoir, on en a eu des menteuses ! Mais pas elle, Marianne n'est pas une affabulatrice. »

Plusieurs choses l'intriguent dans le comportement de cet agresseur autoritaire et sacrément gonflé. Il séquestre Marianne et reste sur place durant près d'une heure. D'habitude, les pédophiles abonnés du service « font vite leur affaire, et puis s'en vont ». Celui-ci prend son temps et ses aises, et affiche une certaine « détermination ». Ce mélange de violence et de maîtrise, d'énervement et d'attentions à l'égard de la victime, la turlupine : « Je suis frappée par ce geste à la fin, comme le papa qui recouvre son enfant avec une couette pour qu'il n'ait pas froid. » Et puis, la panoplie de ce policier la questionne. Elle recherche dans les fichiers manuels et archives de différents services « des individus déjà connus pour des faits similaires, ou dont le mode opératoire est le même ». C'est ainsi qu'elle tombe sur le « vol à main armée et le viol » d'une Allemande, cinq mois avant Marianne, dans le même XIV^{e} arrondissement. Elle étudie donc le procès-verbal d'audition d'Andréa S., 26 ans, par ses collègues de la 6^{e} division de PJ.

Intervention musclée pour « tapage »

Le lundi 11 mai 1987, vers 10 heures, l'étudiante en architecture fait ses comptes chez elle au 5 villa Cœur-de-Vey quand elle entend le grésillement d'un appareil sur le palier, et une voix masculine qui interroge : « Mais votre voisine n'est pas là ? » À cet instant, l'homme sonne puis frappe à sa porte. Andréa lui ouvre. Il lui tend d'une main une carte de police et tient dans l'autre un talkie-walkie. Ce policier prétend agir à cause de la plainte d'un résident contre Andréa pour « tapage ». Sans douter un instant de sa profession, elle conteste le bruit : « Cela m'étonne car je viens juste de mettre la radio », mais en sourdine. Il rétorque avec aplomb que ce n'est pas la première fois et lui demande à deux reprises s'il y a quelqu'un d'autre chez elle. Elle répond : « Non, je suis seule. » Alors, il la bouscule à l'intérieur et referme la porte. Face à ce geste inattendu et étrange de la part d'un policier, elle prend peur. L'intrus le sent et la rassure, il déverse des flots de paroles. Ce « petit jeu » dure longtemps. Il veut contrôler son identité. Elle lui remet son passeport. Il énonce dans son appareil son nom, son prénom, sa date et son lieu de naissance, à Hambourg en Allemagne. Il fait le tour de sa chambre, voit les carnets de comptes, s'enquiert de ses finances. A-t-elle des problèmes d'argent ? Il bavarde encore cinq minutes. Il commence à composer un numéro sur le cadran du téléphone, s'interrompt brutalement. Changement de ton et d'attitude. Il sort un pistolet de sa poche et le pointe sur Andréa. Il lui fait mettre les mains sur la tête, la saisit par l'épaule et la pousse dans la chambre. Il tire les rideaux, l'oblige à s'asseoir. Il fouille dans l'armoire, s'empare d'une ceinture et lui attache les poignets dans le dos. Il lui annonce alors : « Je ne suis pas de la police, je suis venu pour l'argent. » Il exige les « objets de valeur ». Elle lui indique les

endroits où elle range ses billets et ses bijoux. Il prend donc 610 deutsche Mark, un porte-monnaie de pièces étrangères, sa carte bleue de la BNP, sa montre et ses bagues. Et rafle même celle en or blanc avec un cygne à 3 000 francs et le collier en or jaune qu'elle porte. Il s'empare d'un cutter posé sur sa table à dessin, et lui extorque son code bancaire confidentiel.

Après le vol, il passe au viol. Il s'assied à côté d'elle. Exige qu'elle se dénude. Elle essaie de « le raisonner ». Mais il se lève d'un bond, attrape une autre ceinture et la lui enroule autour du cou. Elle le supplie de ne pas l'étrangler. Il la culpabilise, c'est sa faute s'il la ligote comme ça, c'est pour l'empêcher de crier. Il tient toujours son pistolet noir d'une main. Andréa promet de se taire, et se met toute nue. Il la caresse, la félicite pour son physique, et tire parfois la ceinture pour « montrer qu'il peut à tout moment la serrer très fort » à la gorge. Elle tente de négocier car il lui fait trop mal : « Vous n'aurez pas de plaisir à faire l'amour avec une femme qui pleure. » Mais il ne l'écoute pas. Il déboutonne son pantalon, exige une fellation, elle refuse. Il la viole autrement, deux fois, de façons différentes. Elle a si mal qu'elle se jette sur le côté. Il recommence jusqu'à l'éjaculation. Elle veut savoir s'il est marié. Il répond : « J'étais. Je sors de prison. » Sous-entendu, la séparation découle de son séjour en taule. Il cherche d'autres ceintures dans le placard. Elle lui demande s'il va la tuer. Il sourit, l'autorise à se rhabiller. Il lui attache les pieds à sa table à dessin, les mains dans le dos, lui fourre un foulard dans la bouche et un autre par-dessus, noué autour de sa tête. Il embarque ses clés d'appartement, allume la radio à fond et avant de sortir redevient policier : « Je vais vérifier ta carte, et si elle n'est pas juste, je reviens. »

« Une coupe militaire, une peau lisse sans bouton »

Andréa parvient à se dégager de ses liens assez lâches, et court chez son voisin qui appelle la police, officielle cette fois. Divers objets sont placés sous scellés, des traces de sperme du violeur sont relevées mais, hélas, ne seront pas bien conservées. Les enquêteurs de la 6e division de PJ apprennent à l'étudiante allemande que 1 800 francs ont été retirés par son agresseur dans un distributeur du quartier de Montparnasse, puis sa carte a été avalée lors d'une seconde tentative. L'Allemande dépeint un homme français, âgé de 27-28 ans, grand, 1,80 m, corpulence moyenne, aux « cheveux très courts brun foncé, une coupe comme les militaires ». Elle ajoute : « Il avait la peau lisse sans bouton, bien soigné. » Il était vêtu d'un blouson de cuir gris clair, d'une chemise blanche à fines rayures rouges, et d'un jean. Il était chaussé de « tennis américaines grises à semelles compensées avec du cuir au bout ». Autour de sa taille, « une large ceinture bleu marine, avec des poches plastique en rectangle sur le côté », comme on peut en utiliser en montagne.

Malgré la différence d'âge entre ces deux victimes, Marianne, 14 ans, et Andréa, 26 ans, les ressemblances dans le mode opératoire et la description du « policier » sont telles entre ces deux crimes que l'inspectrice Peaudeau convoque l'étudiante à la brigade des mineurs et lui présente le portrait-robot dessiné par la collégienne. Andréa S. reconnaît en effet le gars qui a abusé d'elle : « Il ressemble effectivement à mon agresseur. Il a la même forme du visage, le même regard. Si j'avais eu à faire un portrait-robot, il aurait été très approchant de celui-ci. » Convaincue qu'il s'agit du même homme, l'enquêtrice poursuit ses recherches et déniche au

service des synthèses criminelles de l'état-major de la police judiciaire un « vol à main armée » sans abus sexuel au domicile d'une enseignante, qui comporte des points communs.

Le mercredi 2 septembre 1987, vers 11 h 30, Sylvia P., 24 ans, qui habite 4 rue Plichon à Paris XI^{e}, reçoit la visite d'un prétendu acheteur intéressé par le meuble qu'elle vend par petite annonce, placardée au magasin *Félix Potin*. La professeure laisse entrer « en toute confiance » ce client, même si elle ne le trouve « pas très avenant, au visage sévère, crispé ». Elle lui montre le buffet et les bancs dans sa cuisine. Il en fait le tour puis, sans un mot, sort un revolver de la poche intérieure de son blouson, « puis un silencieux qu'il fixe toujours aussi calmement ». « J'étais totalement tétanisée, incapable de bouger », relate Sylvia. Il la vise alors avec son arme et lui lance : « J'ai besoin d'argent. » Il la conduit dans la chambre à coucher, pose son pistolet sur une table de nuit, arrache les fils du téléphone, lui attache les poignets avec, assemble ses chevilles avec une lanière de sac à main, puis avec une autre, les relie au pied du lit. Il passe une écharpe sous ses aisselles et derrière la nuque pour la fixer à la tête du lit. Enfin, il lui met un foulard dans la bouche, puis la bâillonne avec une écharpe. « Très nerveux et brutal » pendant la confection des nœuds, le type devient très volubile sur la prison dont il prétend sortir, et se montre « aigri, agressif » quand il en parle : « Tu vas voir, je vais te faire subir ce qu'on m'a fait en prison ! »

Gênée par le bâillon qui l'étouffe, Sylvia le supplie du regard. Il lui promet de ne pas tirer « si vous ne criez pas », et le lui enlève. Elle « joue l'empathie » avec lui sur les traitements inhumains en détention, « quoi qu'il ait pu faire par le passé », et parvient à l'apaiser un peu. Mais soudain, il lui braque le canon sur la tempe et exige de l'argent. Sans hésiter, elle lui révèle où se trouvent

400 francs en liquide et sa carte bancaire. Il les vole, ainsi qu'un manteau en fourrure, et se rassied à côté d'elle. Il veut juste être certain qu'elle lui a donné le bon code secret, sinon ça va mal se passer, il reviendra. Il passe sa main sur tout son corps pour « l'impressionner », croit-elle, et insiste : « Vous êtes sûre que vous n'avez rien d'autre de valeur ? » Elle ne craint pas de violences sexuelles de sa part. Elle redoute plutôt qu'il ne la tue. Alors elle obéit. Et l'homme finit par quitter les lieux. Elle se détache et se réfugie chez ses voisins de palier, puis appelle la police. Le voleur a débité 1 400 francs sur son compte.

À ses yeux, l'inconnu doit mesurer 1,80 m, large carrure, 30 ans, mais peut-être plus jeune car son visage est « marqué par les épreuves de la vie », en jean, blouson et « ceinture de cuir noire avec deux pochettes sur le devant ». Quand un enquêteur de la brigade des mineurs lui montrera le portrait-robot de l'agresseur de Marianne, Sylvia P. reconnaîtra en partie le sien, « même morphologie du haut du visage, même regard sévère », mais pas la même bouche. L'enseignante a clairement vu des lèvres fines et droites comme un trait, mais la supérieure est bien découpée comme un V au milieu.

Dans sa synthèse, Annie Peaudeau signale un autre cas traité en parallèle au service « des faits d'attentats à la pudeur sur mineur de moins de 15 ans, qui se sont déroulés le 1er avril 1987, au domicile du jeune Cyril D., 14 ans, 2 *bis* impasse Morlet à Paris XIe ». Il n'est pas indiqué qu'une gamine de 11 ans a elle aussi été abusée chez Cyril. L'inspectrice souligne toutefois que « le signalement de l'individu présente des similitudes avec celui de l'agresseur de Marianne N. ». De plus, cet homme a également « ligoté ses victimes », a fait valoir la profession de « policier », et portait « une arme dans un holster ». L'inspectrice ne s'attarde pas

sur cette affaire dont s'occupe déjà un autre groupe opérationnel de la brigade de protection des mineurs, pour le juge Michel Ajasse. Elle prend soin d'annexer à sa procédure la circulaire de recherches avec portrait-robot du délinquant sexuel qui a sévi chez Cyril P., mais ne juge pas nécessaire d'entendre à nouveau ce garçon ni de lui montrer le croquis du violeur de Marianne. C'est délicat d'empiéter sur le pré carré de ses collègues qui, de surcroît, travaillent sur commission rogatoire d'un juge d'instruction. On découvrira bien plus tard que la mention de « policier », attribuée à l'agresseur de Cyril, est inexacte et utilisée comme un terme générique pour tout représentant de l'autorité publique. Ce détail se révélera majeur pour le dénouement tardif de cet imbroglio.

Concentrée sur les trois jeunes filles, l'auteure de la synthèse émet son hypothèse. « À ce stade de l'enquête, il est permis de supposer que l'agresseur de Marianne N. peut également être l'agresseur d'Andréa S. et de Sylvia P., écrit-elle en soulignant les mots importants. Les trois victimes sont étudiantes ou enseignantes ; les trois ont été ligotées ; les agressions ont eu lieu le matin, entre 11 et 13 heures ; dans les trois cas, l'agresseur était porteur d'une arme et d'une grosse ceinture à pochettes, et il y a eu vol ; aux deux victimes de viol, l'auteur fait état de la qualité de policier et présente une carte "tricolore". »

« Ce qui me fait tiquer, c'est le talkie-walkie »

Devenue chef d'un groupe opérationnel, Annie Peaudeau mobilise tous ses gars pour retrouver ce violeur braqueur qui endosse ce métier d'autorité afin de soumettre ses victimes. Toutes

les fiches cartonnées des « individus déjà connus en France pour usage de la fausse qualité de policier », qui sont recensées et regroupées au « centre de rapprochement judiciaire de la gendarmerie » à Rosny-sous-Bois, sont explorées une à une. Sans permettre de retrouver des faits similaires. Néanmoins, les gendarmes prêtent à la brigade des mineurs un album photographique de tous ces hommes ayant déjà usé ou abusé de la profession. Et il y en a des paquets. Les voleurs, braqueurs et agresseurs qui agissent « par ruse », en prétextant être policiers pour s'introduire dans les lieux, sont légion. Comme les faux plombiers, les faux facteurs, les faux employés du gaz ou de l'EDF, etc. D'ailleurs, la Brigade Biberons piste alors un pédophile qui se fait passer pour un électricien auprès de gamines dans l'Ouest parisien. Dans les halls d'immeubles, ou les couloirs, ce gars demande de l'aide aux petites filles pour changer une ampoule et en profite pour les tripoter, et parfois les pénétrer avec son doigt. D'autres approchent les enfants en flics : « Il y a toujours eu des faux policiers, on a plein d'affaires de ce type, car les enfants ont peur de la police, et obéissent », témoigne l'inspectrice Peaudeau[3]. Mais là, dans le cas du violeur de Marianne et Andréa, sa panoplie de membre des forces de l'ordre lui paraît bien trop complète pour un « faux policier ». D'ordinaire les pédophiles et même les voleurs qui se font passer pour des flics se contentent d'une fausse carte professionnelle, et éventuellement d'une arme. « Là, ce qui me fait tiquer, c'est surtout le Storno radio, le talkie-walkie, typique du policier, mais aussi l'étui de l'arme en bandoulière, et les ceintures à poches tout autour de la taille », me confie Annie Peaudeau qui flaire à l'époque la patte d'un gars de la « Maison » : « Et puis il a des trucs de flic dans son comportement et sa façon de procéder. » Contrôle d'identité, enquête sur des fugueuses ou trafic de drogue,

palpation de sécurité, vérification d'état civil par appareil radio, prise de notes dans un calepin sont autant de ficelles du métier. L'inspectrice Peaudeau n'en démord pas : « Au feeling, j'ai toujours pensé que ça pouvait être un vrai policier. » Mais encore faut-il le prouver.

Pour en avoir le cœur net, la chef de groupe se renseigne auprès de l'inspection générale des services (IGS), la police des polices parisiennes, sur les fonctionnaires révoqués, et auprès du service de recrutement qui mène les enquêtes de moralité sur les candidats admis aux épreuves écrites. Mais on lui rit presque au nez quand elle expose l'objet de sa quête : un flic de 1,80 m, mince et athlétique, aux cheveux bruns, courts, et aux yeux marron, en tenue sportive, blouson de cuir, jean bleu, baskets Nike et ceinture à poches. Autant dire un profil passe-partout au sein de la profession. Elle-même mariée à un policier de la brigade antigang, elle en sait quelque chose. L'inspectrice des mineurs consigne donc piteusement le résultat négatif de ces investigations dans sa synthèse : « Il est apparu que les recherches demanderaient un travail considérable et aléatoire, vu le peu d'éléments en notre possession. »

Même échec du côté du fichier des prisons de la préfecture de police de Paris, qui répertorie les entrées et sorties de détenus des maisons d'arrêt d'Île-de-France. En effet, à deux reprises, le 2 septembre 1987 à Sylvia, puis le 27 octobre 1987 à Marianne, le voleur à main armée a dit sortir de prison, et précisé qu'il avait été enfermé neuf mois. Difficile de le croire puisque l'Allemande, Andréa, a été violée *a priori* par le même homme le 11 mai. Néanmoins, la policière cherche à savoir si ce gars-là n'a pas été incarcéré entre la mi-mai et la fin août, ou bien sur une plus longue période auparavant, pour des délits sexuels ou des vols. Les motifs

de condamnation, les mentions d'état civil et la durée de la peine figurent sur ces « fiches de sorties » des détenus, c'est intéressant pour son enquête. Mais son enthousiasme se dégonfle rapidement quand elle voit les milliers de bristols à petits carreaux qui s'amoncellent aux archives du 36 quai des Orfèvres. On lui apprend que « chaque jour, en moyenne 200 personnes sont soit transférées, soit libérées des prisons de Fresnes, de la Santé et Fleury-Mérogis ». Impossible « matériellement de procéder à l'examen de chaque fiche », conclut l'inspectrice Peaudeau, vaincue.

1. À partir de 1935, des assistantes sociales dites « de police » sont recrutées à Paris pour s'occuper des enfants en danger, maltraités ou « moralement abandonnés », vagabonds, mendiants, « débauchés », exploités, fugueurs. En 1943, le directeur de la police judiciaire met en place la BPM. Les vingt assistantes de police de la « section féminine », basées au 25 rue Monge à Paris V^{e}, font les enquêtes sociales liées aux conditions de vie des enfants, et ne sont pas armées. Les douze officiers de police issus du groupe mineurs de la Mondaine forment la « section masculine », restent au 36 quai des Orfèvres à Paris I^{er}, et mènent les enquêtes judiciaires sur les mineurs de moins de 18 ans ayant commis des délits ou des crimes, et sur les victimes jusqu'à 21 ans.
2. Jusqu'en 1976, les sections féminines et masculines, qui ont emménagé au 12 quai de Gesvres, restent distinctes. Au deuxième étage de ce bâtiment, le service est coupé en deux. Aucun homme n'est autorisé à se rendre à la section féminine, et *vice versa*. Les femmes n'ont pas le droit de parler aux hommes de la section masculine. Annie Peaudeau, qui a transgressé le règlement en janvier 1976, a été convoquée par le directeur et vertement réprimandée.
3. Entretiens avec Annie Peaudeau les 4 et 20 novembre 2021.

6

Correspondances à Saint-Germain-des-Prés

Un mois après le viol de Marianne, un « policier » du même genre maraude dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés, Paris VI^{e}. Le jeudi 26 novembre 1987, à 12 h 30, Sophie, 14 ans, en classe de 3^{e}, rentre chez elle comme tous les midis, rue Jacob. Malgré sa jupe sage et ses chaussures plates, l'adolescente « pas très féminine dans son attitude » monte quatre à quatre les marches quand subitement elle « entend quelqu'un courir dans l'escalier ». Surgi de nulle part, ce type athlétique la surprend et la rattrape, essoufflé, sur le palier du troisième étage où elle habite. Froidement, l'inconnu dégaine une carte de police. Et là Sophie, qui en garçon manqué s'est toujours « promis de donner un coup de pied dans les parties intimes » d'un éventuel agresseur, reste « tétanisée par la peur » : « J'ai senti la menace, le danger. Je ne peux plus bouger »[1], me raconte Sophie tellement choquée qu'elle a oublié aujourd'hui que cet homme lui a réclamé ses papiers. Elle se souvient de ses « coups de sonnettes frénétiques à la porte ». Sauvée par sa mère qui lui ouvre, elle s'engouffre dans l'appartement en criant : « c'est un policier qui veut ma carte d'identité », et court dans sa chambre la chercher. Alertée par l'état de sa fille « affolée, vraiment perturbée

par ce policier, ce qui n'est pas normal », la prof de français exige de ce curieux fonctionnaire qui épouvante les enfants des preuves et des explications : « Qui êtes-vous monsieur ? » Il sort sa carte de sous son blouson, tout en fixant la plaque du père de Sophie « Avocat à la Cour ». « Je suis policier en civil de la brigade des mineurs, je viens en renfort du commissariat », annonce-t-il. Il lui demande si elle est elle-même avocate et si elle n'a rien remarqué d'étrange ces jours-ci : « Si, j'aurais des choses à vous dire… », répond la mère. « Ah, vous avez remarqué ! » opine l'homme à la stature imposante. Elle pense alors aux lettres anonymes que Sophie et sa copine Marie reçoivent depuis la mi-octobre. Mais elle ne lui en dit mot pour l'instant car elle veut d'abord connaître l'objet de sa visite : « En quoi consiste votre enquête ? » « Je recherche des jeunes filles et garçons de 16 à 18 ans, car des couples qui ont l'air insoupçonnables les kidnappent et s'en servent pour la prostitution ou le concubinage », assène le policier. Elle lui pose des questions, mais c'est lui qui mène l'interrogatoire : « Vous devez être au courant que des bourgeois comme vous enlèvent des jeunes filles pour du trafic sexuel ? » Choquée par ce terme « bourgeois » dans la bouche d'un représentant de la loi à l'égard de justiciables, elle tente de lutter contre cet homme « au regard glaçant qui essaie de s'immiscer, d'entrer » : « Il se rapproche tout près de moi. Derrière j'ai ma petite de 8 ans, alors je mets le pied dans la porte pour la bloquer et le repousser », en frissonne-t-elle encore aujourd'hui. Il soutient d'abord que Sophie correspond au profil d'une victime kidnappée dans le quartier puis, en examinant le document d'identité que la gamine lui apporte, conclut l'inverse : « Non, votre fille n'a rien à voir avec son signalement. » Une contradiction flagrante pour la mère. D'emblée, ce flic aurait dû se rendre compte

que Sophie n'a pas l'âge de ses otages, elle n'est qu'une ado de 14 ans.

Lorsque « le civil » perçoit l'inquiétude et le doute chez ses interlocutrices, il s'efforce de calmer le jeu. Il conseille à Sophie de garder sa carte d'identité sur elle en permanence, et tout se passera bien. Il a bien du mal à les rassurer car sous « son allure propre et nette qui met en confiance », l'enseignante décèle « des choses qui ne tournent pas rond », et « ressent un malaise indéfinissable ». Visiblement, l'intrus s'apprête à lever le camp. Mais son comportement lui paraît « si bizarre » qu'elle veut revoir sa carte. Il la ressort d'un geste furtif : « J'essaie de la prendre pour la regarder, soulever le volet, mais il m'en empêche, il la tient fermement, je vois son gros pouce carré appuyé dessus, mais il ne veut pas que je la lise, il la tire et la range dans sa poche intérieure, d'une main tremblante », puis tourne les talons. Fébrile elle aussi, la mère l'épie à travers le judas, mais de façon surprenante, au lieu de se diriger vers le rez-de-chaussée, l'homme monte vers les chambres de bonnes, sous les toits. Elle le voit alors de profil par l'œilleton et souligne un détail, important pour la suite : « Sur sa joue droite, il avait un bouton, un furoncle ou un grain de beauté. » Afin de donner le change, ce « policier » athlétique fait mine de poursuivre ses investigations : « Il surveille l'étage supérieur. Il tourne la poignée de porte de la voisine du dessus, puis redescend. » Elle remarque alors « une bosse, sous son blouson, comme une banane », autour de la taille. C'est alors que la mère a des doutes sur sa qualité de policier et téléphone au commissariat du VI^{e} pour se renseigner : « Menez-vous une enquête sur des couples qui séquestrent des jeunes filles ? » « Mais non, madame, jamais ! » Les parents portent plainte. Encore secouée, la collégienne reste à la maison l'après-midi et relate sa mésaventure aux gens de l'immeuble. C'est alors que sa

copine et voisine du deuxième étage, Marie A., 14 ans, réalise que c'est exactement le même individu qui l'a abordée dans le hall vers 12 h 35, pour contrôler ses papiers. Reparti bredouille de chez Sophie, le drôle de policier n'a pas hésité à retenter sa chance aussitôt.

Juste avant ces deux collégiennes, dans le même quartier, une jeune femme avait déjà été alpaguée par cet homme. À 12 h 15, Aulde L., 19 ans, étudiante à l'école d'art graphique, se trouve au fond du couloir d'entrée de sa résidence 145 boulevard Saint-Germain lorsqu'elle entend sa voix lui lancer avec autorité : « Attendez mademoiselle ! » Il brandit une carte tricolore. Il veut voir sa pièce d'identité, « sans justifier du motif ». Mais la jeune dessinatrice connaît la loi : « Maman est avocate, je sais qu'on n'a pas le droit de nous demander les papiers dans un lieu privé[2] », se remémore Aulde qui remarque alors sa peau, comme une peinture, « pommelée, pas nette, avec des aspérités », et son aspect « très froid ». Guère « convaincue d'avoir affaire à un policier, très méfiante », elle hésite à les lui donner de peur qu'il ne les lui vole, et farfouille vaguement dans son sac. L'arrogant se fait alors pressant et se rapproche dangereusement, la coince contre les boîtes à lettres : « C'est flippant mais je fais comme si de rien n'était, je sors ma carte d'identité et la lui montre, tout en le regardant droit dans les yeux, je soutiens son regard, et cela a dû l'impressionner car les choses se sont renversées », me dit la jeune femme. Il jette alors un œil sur la carte, la lui rend sans un mot, et part précipitamment : « Il a détalé comme un lapin ! » Un revirement tellement inattendu qu'Aulde ressort de l'immeuble pour voir où il est passé. Il pleut ce jour-là. Elle l'aperçoit au loin « abrité sous un parapluie noir, en train de courir dans la rue ». Elle n'a jamais compris les raisons de sa fuite. Le soir, sa mère, juriste, l'a accompagnée au commissariat.

La veille aussi, mercredi 25 novembre 1987, jour de congé des élèves, et encore à l'heure du déjeuner, Ségolène W., 14 ans, a été accostée par ce malfaiteur en quête de proies faciles dans le hall du 76 *bis* rue des Saints-Pères, côté VII^{e} arrondissement : « Bonjour mademoiselle, vos papiers s'il vous plaît. » La carte orange de métro et le carnet de correspondance de la collégienne ne lui suffisent pas. Il va devoir aller chez elle pour terminer son contrôle. Ségolène essaie de ne pas lui montrer sa frayeur et ne lui dit surtout pas qu'elle va chez sa grand-mère. Voyant Ségolène en pleurs, Khadija, la femme de ménage qui l'accueille, alerte sa patronne occupée avec un patient dans son cabinet de psychologie attenant. La praticienne déboule et envoie aux pelotes ce policier : « Ma petite-fille étant mineure, elle n'a pas l'obligation de se promener avec ses papiers. » Il pousse son scénario jusqu'au bout et impose à la grand-mère de se porter « garante » pour Ségolène. Elle acquiesce et apporte sa propre carte d'identité. Inélégant, ce policier lui fait remarquer qu'elle est « très ancienne ». Il sort un carnet à spirale et un stylo, note – ou fait semblant – le nom, l'adresse et le téléphone de ses parents, puis prend congé.

« C'est le portrait-robot du Dalton »

Ces quatre plaintes pour « usage de la fausse qualité de policier » remontent des commissariats à la brigade des mineurs. Saisie de cette nouvelle enquête, l'inspectrice Annie Peaudeau convoque les victimes au 12 quai de Gesvres. Depuis l'attentat d'Action directe[3] commis le 9 juillet 1986 au cœur de ce bâtiment de la police judiciaire parisienne, la Brigade Biberons a récupéré les derniers étages, inadaptés pour recevoir les victimes. Venue le

2 décembre 1987, la mère de Sophie revoit encore « ces petits locaux tout moches, décrépis et exigus, de cette salle d'attente comme un couloir où il y a beaucoup de monde ». Des suspects aux mines patibulaires et aux poignets menottés, encadrés par des policiers, défilent sous leurs yeux, des pédophiles sûrement. Assise sur une chaise en face de sa fille, elle avise sur le mur au-dessus de sa tête « des photos horribles d'enfants, de personnes ficelées, et d'hommes inquiétants » : « Je me dis "mais ce sont des photos de crimes, ça !" Pourvu que Sophie ne se retourne pas, pourvu qu'elle ne voie pas ça ! » Mais Sophie ne peut s'empêcher de regarder ces images et tombe en arrêt, scotchée, « devant le portrait-robot du Dalton », comme elle l'appelle, placardé au milieu des autres : « C'est lui, c'est lui ! »

Quand dans un bureau l'inspectrice Cécile Paturet lui montre à nouveau le « Dalton » au menton en galoche et au regard noir – dessiné par Marianne –, Sophie reconnaît tout à fait « l'individu qui s'est fait passer pour un policier auprès de moi ». Le sien a les mêmes « yeux enfoncés, cernés, sombres » et les mêmes « cheveux très courts, plats, châtains, avec une raie sur le côté gauche ». Sophie ne se sent pas capable, elle, de le restituer avec ces bandes de bouches, d'yeux et de sourcils. Elle se pliera néanmoins à l'exercice, non sans peine, et restera insatisfaite de sa caricature de bonhomme avec un nez comme une patate. Elle préfère corriger à la marge celui du « Dalton » qui « lui ressemble beaucoup » : « Le visage n'est peut-être pas aussi allongé, les lèvres pas aussi droites et plus minces, le nez plus large en haut et plus étroit en bas. »

Dans une pièce attenante, Aulde L., 19 ans, dépeint « son visage ovale, ses yeux cernés, sa mèche sur le côté gauche de son front, ses cheveux courts bruns, ses oreilles un peu décollées ».

L’étudiante en dessin rectifie exactement comme Sophie le croquis dessiné par Marianne qui correspond également à l’homme l’ayant approchée en bas de chez elle : « Dans la réalité, la figure est moins longue, la bouche plus petite, le nez plus fin et le menton moins fort. » Interrogée en parallèle par l’inspectrice Peaudeau, la mère de Sophie ajoute sur cette figure « triangulaire » un signe particulier qui ne prendra sens que trente-quatre ans plus tard, lorsque les collègues du criminel évoqueront son surnom de « Fernandel » : « Quand il parlait, on voyait ses dents. Il me semble qu’elles étaient un peu écartées. » De son côté, la petite voisine Marie A. confirme : « Ses dents de la mâchoire supérieure étaient un peu espacées, ce n’était pas très joli. »

Toutes le décrivent vêtu « d’un blouson kaki avec une fermeture Éclair au milieu, froncé à la taille et au col », un jean bleu et des Nike bleues à scratch. À l’exception du parapluie noir qu’Aulde l’a vu porter, c’est le sosie du violeur de Marianne dans le XIV^{e}, et habillé exactement pareil, qui vient de réapparaître dans le VI^{e} un mois plus tard, avec le même stratagème du contrôle d’identité !

La carte barrée de bleu-blanc-rouge

Reste à savoir s’il s’agit d’une vraie ou d’une fausse carte de police. Les avis des témoins divergent. La mère de Sophie la voit « sur fond blanc, lettres d’imprimerie noires, rayée en transversale de bleu-blanc-rouge », et se demande « s’il n’y avait pas écrit sur un tampon rond : MINISTÈRE » que l’inspectrice Peaudeau retranscrit en majuscules dans son P-V. Non, elle n’a « pas le souvenir qu’il y avait le mot POLICE ». La photo en noir et blanc apposée en bas à droite représente « un buste d’homme en uniforme, avec une

cravate et des cheveux courts ». Elle n'a « pas l'impression que ce soit lui sur le cliché, ou alors plus jeune ». Pour sa part, Sophie la croit « bleu ciel, comme les cartes de familles nombreuses ». De son côté, Marie A. se souvient avoir « lu l'inscription Ville de Paris » en haut de la carte qu'elle a trouvée « mal faite » car « le plastique qui la couvrait n'était pas lisse, mais tout plissé, tout chiffonné ». Aux yeux de l'artiste des Beaux-Arts, Aulde, c'est autre chose qui était inscrit « en caractères mal imprimés, en haut à gauche de cette carte rectangulaire de couleur bleu ciel » : « J'ai lu l'inscription "sous-officier de police". » Perplexe, l'inspectrice Marie-Joëlle Robert qui consigne les déclarations d'Aulde L. lui montre alors la sienne : « Vous me présentez une véritable carte de police. Je tiens à vous dire que celle de l'individu en question ne ressemblait pas du tout à la vôtre. » En écho, la grand-mère de Ségolène se déclare « certaine » que la carte montrée furtivement par cet homme ne correspond pas à celle des vrais policiers. Qui croire ? Qui a vu juste ? Quel est ce document exactement ? Mis bout à bout, les éléments entraperçus par les différentes témoins ne s'emboîtent pas pour reconstituer une carte professionnelle authentique, de police en tout cas.

D'étranges lettres à deux collégiennes

« Avez-vous le sentiment d'avoir été suivies ? », « dans la rue ou dans l'immeuble ? », « avez-vous remarqué quelque chose de louche ? », « c'est grave qu'on se fasse passer pour un policier », « essayez de vous souvenir »… Après l'assaut de questions au commissariat, la mère de Sophie a bien réfléchi aux incidents notables, et a repensé à ces courriers sans signature et

« faussement littéraires » adressés à sa fille et à son amie Marie depuis un mois et demi. Les premiers textes recopiés pour l'une et pour l'autre sur des cahiers d'écolier à grands carreaux se veulent romantiques : « J'écris sans voir, je suis venu. Je voulais te baiser la main et m'en retourner. Je m'en retournerai sans cette récompense. Mais ne serai-je pas assez récompensé, si je t'ai montré combien je t'aime. » Ou encore ce poème inspiré de la mythologie grecque, *La Nuit de mai* : « La Grèce en mai. Apparaît sublime. Cette déesse. L'a trompé. Il se lamente. Se console. Et devient. L'être incompris. » Sophie finit par se confier à ses parents, « inquiète ». Sa mère, professeure de lettres, repère des références à Marcel Proust et Paul Nizan, mais trouve « cette espèce de prose qui se veut esthétique compliquée et torturée ». Même l'écriture trahit un « être fragile », certes cultivé, mais qui émaille ses phrases parfois « incohérentes » de fautes d'orthographe. « Au début, on a pris ça comme une plaisanterie, on les a mises à la poubelle », mais au fil des missives, le ton de l'auteur qui ne se dévoile toujours pas se durcit : « Je n'ai pas du tout aimé son anonymat. Si on est un amoureux timide, on finit par se révéler. Or, ce n'est pas le cas. » Ce qui peut apparaître les premiers temps comme une farce de potaches tourne au tragique. L'inconnu qui paraphe d'un O cerclé et en appelle à « ô Freud, ô temps révolus », sur des « sentiments oubliés », devient extrêmement « malsain ». Le souvenir d'une « injonction » odieuse remue encore sa destinataire et ses parents : « Voilà qu'il me prend une bonne envie de te violer. Comment ? Tu es quinze jours sans entendre parler de moi, et tu ne t'en plains pas ? » C'est cette menace criminelle qui pousse la mère de Sophie à signaler ces courriers à l'inspectrice Peaudeau lors de sa déposition sur l'étrange contrôle d'identité : « Ces lettres étaient postées dans le quartier, la dernière remontant au 20 novembre pour

ma fille. Je les ai jetées. Par contre, Marie les a conservées et sa mère me les a confiées pour que je vous les dépose, au nombre de cinq, toutes de la même écriture, et une enveloppe[4]. » Prudente, la témoin qui ne veut accuser personne à tort ajoute à la fin de son procès-verbal : « Je n'ai aucun soupçon sur ces lettres anonymes et il n'y a peut-être pas de rapport avec la visite du faux policier. »

Quelques jours plus tard, le fondu épistolaire se manifeste à nouveau. Le mardi 8 décembre, Sophie et Marie reçoivent chacune une enveloppe, postée la veille dans le quartier et oblitérée à 18 heures. À l'extérieur, seul le prénom de la destinataire change. À l'intérieur, des copies conformes d'un texte tracé à l'encre noire : « Que deviens-tu ma Sophie, voilà si longtemps me semble-t-il que je ne t'ai écrit. Tu sais où tu peux me répondre… Enfin, non, peut-être pas. » Dans ces correspondances à sens unique, l'auteur masqué se prend pour un héros clandestin : « Il s'agit d'une boîte aux lettres, telles qu'on peut les imaginer dans la Résistance… » Pour dissimuler sa réponse, Sophie doit se rendre à la librairie *Le Divan*, place Saint-Germain-des-Prés, qu'elle connaît bien car à l'époque tous les ados du quartier vont y lire des bandes dessinées au sous-sol : « Tu descends l'escalier, tout de blanc maquillé, et tu mets ta réponse derrière un livre : *Oblomov*[5] de Gontcharov, en Folio, je crois », indique l'inconnu. Qui se montre sensible : « C'est un merveilleux livre. J'ai pleuré. » L'écrivain raté, fervent admirateur de ce roman populaire russe du XIX^{e} siècle, déclare à nouveau sa flamme à Sophie : « Mais nous voilà revenus à cette prosaïque réalité qui nous berce si tendrement. Je t'aime, et faute plus grave, j'insiste, je le répète… Pardonne-moi. Je t'aimerais tant que je vivrais, adieu. Souviens-toi qu'il te faut m'écrire le jeudi… » Pour Marie, c'est le mardi.

Avisée dès réception de ces courriers, la brigade des mineurs demande à Marie de déposer à 12 h 30 un mot dans ce livre de Gontcharov, à la librairie *Le Divan*, en fixant un rendez-vous à cet anonyme deux jours plus tard, jeudi 10 décembre à 18 h 30 devant la station Saint-Placide. Bien décidé à identifier cet homme, le groupe Peaudeau élargit les surveillances déjà en place dans le XIV^{e}, devant le domicile de Marianne et son lycée porte de Vanves, aux écoles du VI^{e} mais également à la librairie *Le Divan* : « On a passé l'après-midi avec un collègue au premier sous-sol, là où était rangée la lettre, à feuilleter les bouquins », se souvient l'inspecteur Frédéric Mortagne[6], un fidèle de l'équipe qui poursuivra sans relâche l'enquête sur le viol de Marianne, « mais personne n'est venu la chercher ». Ni le lendemain. L'enveloppe de Marie est donc retirée du livre à 15 h 30. On sollicite Sophie pour qu'elle mette à son tour le jeudi 10 décembre à 12 h 30 un pli dans le bouquin russe, assortie d'une proposition de rendez-vous le vendredi à 18 h 30 au métro Saint-Placide. Mais pareil, elle reste lettre morte dans le volume de Gontcharov à la librairie *Le Divan*. Dommage que cette piste prometteuse ne débouche pas, car « on pense que c'est le même, le type les accostant comme un policier et le mec qui leur écrit des lettres », se souvient Annie Peaudeau[7].

Alors on met le paquet pour coincer ce sale type. On poursuit les surveillances dans les environs les jours de semaine entre 11 h 30 et 14 heures, le créneau de prédilection de l'agresseur. On protège les collégiennes tout au long de leurs trajets entre leurs écoles et leurs domiciles, en métro, en bus, à pied. Marie ayant revu le « faux policier » le 1er décembre vers 13 h 30 à l'arrêt Saint-Placide, il entrait avant elle au bar *Le Calumet* qu'elle fréquente rue Notre-Dame-des-Champs, on guette particulièrement les clients de cet établissement. On présente le portrait-robot de l'agresseur de

Marianne au patron du bar-tabac *Le Calumet* qui, hélas, reste vague : « Ce visage ne m'est pas inconnu, mais il ne s'agit pas d'un habitué. » On informe ce bistrotier de l'apparence physique de cet homme et de ses tenues vestimentaires, afin qu'il appelle le service au cas où ce fumeur de cigarettes revienne. Mais ça ne donne rien. Même démarche chez le buraliste à l'angle des rues de Sèvres et des Saints-Pères où Ségolène a cru le voir entrer le 8 décembre à 16 h 50.

Confiante, Annie Peaudeau sent que ce travail de fond va finir par payer : « On montrait des planches photos aux victimes, on grattait tout ce qu'on avait, on planquait dans tout le quartier, on se disait "on va l'avoir, on va l'avoir", c'est sûr on va le choper[8]. » En effet, un grand type aux cheveux ras est interpellé dans le VI^{e} et « trouvé en possession d'une carte de l'armée ». Patrick L., 20 ans, sans profession et de surcroît domicilié au 122 boulevard Raspail, a le physique du faux flic. Convoquées Quai de Gesvres, Sophie et sa mère se retrouvent à reluquer six hommes de haute taille qui portent des numéros et qui « vous fixent ». L'adolescente a eu tellement peur qu'elle croit aujourd'hui avoir été confrontée à eux face à face dans une pièce. Pourtant ce tapissage a été réalisé comme il se doit derrière une vitre sans tain. « Mais comme eux regardent droit devant, on croit qu'ils nous voient, explique sa mère, c'est très impressionnant, on l'a fait deux fois et j'ai dit stop. » De plus, le suspect au milieu de la parade n'est pas « le faux policier » venu chez elles. Marianne, non plus, ne reconnaît pas Patrick L., ce n'est donc pas son abuseur sexuel. Il convient d'étendre les recherches. Le 11 décembre 1987, la brigade des mineurs diffuse à tous les services de région parisienne un avis de recherche du violeur de Marianne N. avec son signalement et son portrait-robot.

Confusion entre le flic et l’écrivain

L’angoisse submerge la mère de Sophie le jour où elle réalise que le « faux policier » a fait bien pire. C’est l’inspectrice Peaudeau pourtant « si fine, discrète et réconfortante » qui décide de l’affranchir sur la dangerosité de cet homme : « On le soupçonne d’avoir violé une jeune fille avant et une personne plus âgée. » Allusion à Marianne, 14 ans, et Andréa, 26 ans. Elle lui précise que cet individu « entoure de fils plastiques, électriques ou téléphoniques ses victimes, puis les viole et les étrangle ». La dame en déduit qu’elles sont mortes. Une autre phrase, gravée dans sa mémoire, la poursuivra durant de longues années : « L’inspectrice m’a dit que lorsque cet homme ratait son coup, il revenait après. » Comme l’agresseur connaît leur adresse personnelle rue Jacob, les parents redoublent de vigilance : « On accompagnait notre fille à l’école, on la suivait de loin dans ses trajets, pour que ce ne soit pas trop pesant pour elle, la police aussi surveillait », discrètement. Sophie ne se rend compte de rien, insouciante. Un jour qu’elle lance à la brigade des mineurs : « je promenais mon chien », et qu’un policier rétorque : « ah oui, on a vu », elle comprend soudain l’existence de ces anges gardiens. De son côté, la mère est invitée à veiller à ce qu’elle-même ne soit pas suivie dans la rue, car « ce type s’est déjà attaqué à une enseignante », Sylvia P., qui dispense des cours dans un lycée professionnel et a subi un vol à main armée chez elle, dans le XI^{e}, trois mois plus tôt. Allez savoir si ce détraqué ne se poste pas à la sortie des écoles pour repérer des gamines ou des adultes, des élèves ou des professeurs !

L’enquêtrice confie aussi à la mère de Sophie qu’il « aime la musique classique » – les CD de Mozart et Bach volés chez Marianne –, ce qui, ajouté aux « références littéraires dans les

courriers » et à la librairie *Le Divan*, rectifierait son profil. Même si « ce n'est pas du tout le genre de nos violeurs habituels », Annie Peaudeau se demande alors si cet homme qui gravite à Saint-Germain-des-Prés n'est pas plus cultivé qu'il n'y paraît. Si la mère de Marie établit un lien entre le faux policier et l'auteur des lettres, celle de Sophie se souvient d'avoir assuré l'inverse à l'inspectrice, hors procès-verbal : « ce sont deux personnes différentes qui n'ont rien à voir ». Mais comme elle n'en dit pas plus à l'époque, elle convient qu'elle « manque de crédibilité ». En réalité, elle ne veut pas dénoncer un camarade de sa fille qu'elle pense avoir démasqué. Sophie poursuit : « J'ai eu l'intuition que celui qui m'écrivait était un ado de l'école de garçons. Nous rentrions en bus, Marie et moi, avec ce lycéen et son frère de notre âge, et puis un autre. Tous les soirs, on se retrouvait avec eux à l'arrêt de bus 95 ou 48 à côté de Saint-Placide, et nous descendions toute la rue de Rennes en bus, ils nous taquinaient, moi je m'arrêtais à Saint-Germain. Il m'est revenu aux oreilles que l'un des trois était amoureux de moi, sans me le dire directement, ce sont des histoires de séduction d'ados. » Mais cela va trop loin, avec ces textes anonymes de plus en plus nuisibles. Ses parents à qui elle confie ses soupçons prennent rendez-vous avec le directeur de l'établissement où ce garçon est scolarisé en première, il a un an d'avance : « Nous l'avons prévenu que ce lycéen se livrait à des jeux malsains, et lui avons remis le double des lettres, afin qu'il puisse effectuer des comparaisons d'écriture, souligne la mère, mais n'avons jamais eu de retour de sa part. Ce que nous voulions, c'est que ça s'arrête, et ça s'est arrêté. » La mère de Sophie en reste là et ne livrera pas son nom à la police, « pour ne pas lui nuire » : « En tant qu'enseignante, je ne souhaitais pas pénaliser cet ado pour ce petit jeu imbécile, il n'avait pas fait de mal à Sophie, c'est une erreur de jeunesse. » L'intention tout à fait

louable des parents de Sophie de ne pas entacher ce garçon « d'une marque indélébile » entretiendra dans l'esprit des enquêteurs un lien fictif entre le « faux policier » et l'auteur des lettres : « On ne l'a jamais trop su, on est resté dans le flou complet », admet Frédéric Mortagne qui pistera l'agresseur de Marianne durant vingt-cinq ans. À force de confondre le violeur à la carte tricolore et l'écrivain cultivé du Divan, la Crim a longtemps exclu le Grêlé de ces accostages de jeunes filles.

1. Entretien téléphonique avec Sophie et sa mère le 15 novembre 2021, puis échanges avec les deux femmes.
2. Entretien téléphonique avec Aulde L. le 20 novembre 2021.
3. Le 9 juillet 1986, une bombe placée dans les W-C du deuxième étage occupé par la brigade de répression du banditisme (BRB) a tué l'inspecteur Marcel Basdevant et blessé gravement d'autres policiers. Cet attentat était signé Max Frérot, de la branche lyonnaise du groupe armé Action directe. La BRB déménage alors. Et la brigade des mineurs récupère les quatrième et cinquième étages.
4. Audition de la mère de Sophie par l'inspectrice Annie Peaudeau de la brigade des mineurs, le 2 décembre 1987.
5. Le romancier russe Ivan Gontcharov a écrit en 1859 cette satire, très populaire à l'époque, de la noblesse du XIX^{e} siècle. *Oblomov*, du nom de son héros paresseux, a été publié en France dans sa version intégrale en 1988 par les éditions L'Âge d'homme, et repris en 1999 par Le Livre de Poche. La version tronquée éditée par Folio-Gallimard en 2007 est controversée.
6. Interviews par téléphone de Frédéric G. *alias* Mortagne les 4 et 5 novembre 2021. Il a écrit un essai, *La Brigade Biberons*, publié à compte d'auteur en août 2021.
7. Entretien avec Annie Peaudeau le 4 novembre 2021.
8. *Ibid.*

7

Vaines recherches

Vingt mois après l'assassinat de Cécile Bloch, l'affaire est toujours en souffrance à la brigade criminelle. Et son père Jean-Pierre ne le supporte pas. Dévasté par le décès de sa petite, écœuré par la morgue des juges, déchaîné par leur refus de lui donner accès au dossier, le père de Cécile déverse sa colère et ses doutes sur l'inspecteur Jean-Louis Huesca au fil de longues conversations nocturnes.

Le 5 janvier 1988, il réclame de nouveau le recours à l'ADN dans une lettre au commissaire Christian Flaesch* : « Notre fils vous a informés de méthodes génétiques d'analyse largement plus précises que la recherche du groupe sanguin. Nous apprenons que ces méthodes sont désormais disponibles et d'un coût extrêmement modique, précision que seul votre manque de moyens justifie. » Aucun retour. Mais, le 20 janvier 1988, les gardiens de la résidence de la rue Petit sont réentendus à sa demande, car le père de l'enfant ne comprend toujours pas « la rapidité avec laquelle le concierge L. et son acolyte C. ont trouvé le corps de Cécile dans les sous-sols immenses et compliqués[1] », au fond de « ce local retiré et supposé rester fermé à clé » : « Or, la porte n'a pas été forcée, comment MM. L. et C. expliquent ce fait et la présence d'un matelas ? » Et

quid d'une salle de jeux utilisée par les gardiens dans une pièce attenante ? Les réponses des intéressés n'ont pas suffi à lever les soupçons de Jean-Pierre Bloch.

Pour tenter d'apaiser sa douleur, « même si on sait que cela ne sert pas à grand-chose, dit Huesca, on confectionne un album de photographies anthropométriques ». On y range les suspects ou condamnés pour des histoires de « mœurs » selon cinq critères bien définis : « Européen, âgé entre 20 et 35 ans, mesurant entre 1,75 et 1,90 m, non emprisonné le 5 mai 1986, et ayant pour groupe sanguin A sécréteur », selon une synthèse signée Pasqualini[2]. Du coup, Huesca se déplace à Marcilhac-sur-Célé dans le Lot pour présenter aux parents de Cécile, qui ont entraperçu l'assassin dans l'ascenseur, cent vingt clichés de délinquants ou criminels sexuels. Dans son mas retiré du monde, sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, le père prend son temps pour feuilleter les pages de cet album inquiétant qui lui rappelle la fureur parisienne et la tragédie. Il scrute chacun de ces clichés d'hommes pris de face, de profil et en pied, en quête d'un signe. Il s'attarde sur des visages, note des numéros. Il s'accroche aux n^{os} 60 et 91 qui « ressemblent beaucoup à l'image que j'ai conservée de cet individu ». Il trouve aussi que « les hommes sur les clichés n^{os} 23, 32, 47, 63, 75, 105 et 117 ont une allure générale qui me fait penser à celui de l'ascenseur, bien qu'il existe des différences notables quant à la physionomie ». Pour finir, Jean-Pierre Bloch n'en reconnaît véritablement aucun. Le tueur de sa fille n'est pas là.

Un certain Didier Gentil, violeur de fillette à La Motte-du-Caire

Au cœur de l'été, le 30 juillet 1988, dans *La Dépêche du Midi*, le père de Cécile tombe sur la photo d'un type châtain encadré par des gendarmes, qu'il superpose tout de suite à celle de l'inconnu qui a tué et violé sa fille. Il la montre à sa femme Suzanne qui réagit exactement comme lui. Il s'appelle Didier Gentil. Et selon l'article, ce marginal vient d'être interpellé pour le viol et le meurtre d'une fillette de 6 ans à La Motte-du-Caire. La petite du bistrotier de ce village des Alpes-de-Haute-Provence, Céline Jourdan, disparue de la place où elle jouait le 26 juillet, sera découverte dans les taillis, le bas du corps dénudé et la tête écrasée avec une pierre. Ce crime bouleverse la France entière[3]. Des témoins ayant vu « le Tatoué », comme on le surnomme dans le coin, s'éloigner du bourg en tenant la main de Céline, le voilà arrêté par les gendarmes. Confondu par des traces de sang sur ses sous-vêtements, Didier Gentil avoue le viol de la fillette mais rejette (à tort) le meurtre sur son hôte Richard Roman, un néorural de Paris devenu éleveur de chèvres à la montagne. À la bergerie des Plaines, la bâtisse en ruines qu'il a achetée, et dans le tipi installé devant, Roman dit « l'Indien » héberge des routards et des paumés comme Didier Gentil, un ancien gosse placé dans les foyers de la DDASS. Les deux chevelus, mal vus dans les environs, sont mis dans le même sac, et inculpés pour « assassinat, séquestration, viol aggravé avec actes de tortures et de barbarie ». Le lendemain paraît cet article illustré par le cliché de Didier Gentil qui bouleverse Jean-Pierre Bloch. Il téléphone aussitôt à la brigade criminelle pour avertir l'inspecteur Huesca de ce suspect potentiel. Il lui explique tout, persuadé de tenir enfin le meurtrier de Cécile. Le 1er août, le ripeur Dieppois contacte la prison des Beaumettes à Marseille, où Didier Gentil est incarcéré. Le greffe vérifie les documents que ce détenu a laissés dans « sa fouille » à son entrée ici. La date de naissance sur sa carte

d’identité, le 12 décembre 1963, peut coller, ça lui faisait 22 ans le jour du crime. Mais hélas, la taille indiquée « 1,68 m » ne correspond absolument pas au physique de l’inconnu dans l’ascenseur. Pas plus que son groupe sanguin attesté par sa carte, « O, rhésus positif ». Le violeur de Céline Jourdan, 6 ans, n’est pas le meurtrier de Cécile Bloch, 11 ans. *Exit* le Tatoué.

Un suspect en Auvergne

Une fausse piste chasse l’autre, les sept inspecteurs vérifient les hypothèses, puis « referment la porte » et restent à l’affût « de nouveaux faits imputables au Grêlé ». Mais malgré l’épluchage fastidieux des télex et télégrammes que les services parisiens et provinciaux sont censés remplir sur les faits commis dans leur secteur, « circonstances, motifs, signalement des suspects, interpellations, états civils », impossible de retrouver un mode opératoire similaire à celui du meurtrier de Cécile Bloch. Par défaut, la Crim recherche un récidiviste sexuel déjà connu de la police qui présente les cinq caractéristiques définies par Pasqualini. Si le type ne coche pas toutes les cases, on creuse, on gratte, et parfois, on part en mission. Le 13 octobre 1988, c’est à Clermont-Ferrand, sur les traces d’un abuseur de fillettes.

Avant de se pendre en prison, Robert D. a commis six agressions en l’espace de dix mois. À chaque fois, ce prédateur attrape les écolières dans la cage d’escalier ou dans l’ascenseur, les entraîne dans une cave ou un sous-sol, se livre à des attouchements ou des viols, les menace d’un couteau, et parfois les ligote. Pour la dernière, Ludivine, 9 ans, qu’il a suivie le mercredi 28 septembre, il a inscrit sur sa poitrine « Je t’aime » au feutre rouge, l’a attachée avec

ses lacets de chaussure, lui a bandé les yeux et la bouche avec les deux pièces de son jogging. Mais à force de se débattre, la fillette a fait glisser le bâillon et a poussé des hurlements. Paniqué, Robert D. a planté sa lame dans le ventre de la petite qui n'en a pas réchappé. Excepté l'étranglement, son *modus operandi* est analogue à celui du meurtrier de Cécile Bloch. En outre, les limiers de la Crim qui étudient le dossier à la PJ de Clermont-Ferrand lui trouvent un profil ressemblant. Robert D., né le 13 mars 1966 à Saint-Germain-en-Laye dans les Yvelines, avait donc 30 ans l'année de l'assassinat de Cécile Bloch et connaît bien la région parisienne. La vue des photos et la lecture des P-V les confortent dans cette hypothèse : « nationalité française, célibataire, sans profession, taille 1,81 m, cheveux châtain clair, traces de boutons sur le visage, souvent vêtu d'un blouson de cuir noir, d'un sweat-shirt, d'un blue-jean ». Tout concorde, sauf sa « forte corpulence » et ses « bottes en peau souple type santiags usagées ». Ils retracent son parcours depuis sa libération de l'armée, où il a servi au 92e régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand jusqu'au Liban. À partir du 15 juillet 1985, ils le localisent à Moulins dans l'Allier, au Foyer de jeunes travailleurs, puis d'octobre 1985 à février 1986 au foyer Home Dôme de Clermont-Ferrand, enfin à 23 km de là, à Billom, chez un copain de l'armée. Les inspecteurs de la brigade criminelle vont réinterroger ce camarade de régiment et surtout le couple qui l'héberge gratuitement au mois de mai 1986. Déception : ce natif des Yvelines sans le sou n'avait pas les moyens de venir à Paris, et n'a pas bougé de cette petite commune de Billom (4 700 habitants). Fin de mission. Retour à Paris.

La piste du réparateur d'ascenseur tourne court elle aussi. Le tueur avait bloqué les portes avec une allumette au deuxième sous-sol de la résidence des Bloch et manipulé les boutons de

l'ascenseur de Sarah pour l'amener au –4 alors qu'elle avait appuyé sur le 0. Pasqualini a donc fait explorer, « par acquit de conscience et sans trop y croire », les fichiers du personnel des trois entreprises Otis et Mitsubishi ayant équipé ou assuré la maintenance dans les immeubles de Cécile au 116 rue Petit et de Sarah, 5 place de Vénétie. Son rapport du 20 décembre 1988 se conclut par cet aveu d'échec : « La consultation de tous les dossiers individuels des employés permet d'exclure l'ensemble de ces derniers, aucun ne possédant les caractéristiques physiques de l'auteur des faits. »

La brigade criminelle fait du surplace, au grand dam de Jean-Pierre Bloch, foudroyé par le malheur qui surgit à nouveau. Le 4 janvier 1989, au volant de sa voiture sur une petite route du Lot, sa femme tant aimée, Suzanne, est percutée de plein fouet par un chauffard. Là encore, le père de Cécile ferraille avec la justice pour que l'auteur de l'homicide involontaire de son épouse soit puni, mais il se heurte au refus de poursuites pénales de la part du procureur de la République.

« Le Grêlé ne l'est peut-être pas tant que ça »

Le 10 janvier 1989, Bernard Pasqualini synthétise sur quatre pages ses vaines recherches. Toutefois le divisionnaire établit une passerelle entre l'homicide de Cécile Bloch, déjà relié à la tentative de meurtre de Sarah A., et un autre crime. L'exploitation de centaines de télégrammes venus de la France entière, et qui ont été examinés à la loupe depuis le 5 mai 1986, a permis de trouver ce cas unique. « C'est ainsi qu'à ce jour, une seule affaire peut être raisonnablement rapprochée de celles de Cécile Bloch et de Sarah

A., écrit le divisionnaire. Le viol de Marianne N., 14 ans, le 27 octobre 1987. » Lorsque ce télex de la brigade des mineurs était tombé fin 1987, le groupe Pasqualini avait creusé la piste auprès des collègues du Quai de Gesvres : « La Crim vient nous voir en observateur au début », se souvient l'inspecteur Mortagne de la méprisée Brigade Biberons, « mais doute que ce soit le même que le tueur de la petite Bloch car l'âge diffère, Marianne est une adolescente, et il s'agit d'un faux policier qui vole et viole, noyé au milieu de plein d'affaires de faux policiers ». Et puis, ajoute sa chef Annie Peaudeau, « nous, on n'a pas de grêlé sur sa peau, pas de boutons, et il n'a pas cherché à tuer Marianne, donc c'est à exclure ».

Mais finalement, si la trace digitale laissée par l'agresseur de Marianne sur un écrin à bijoux reste muette, le sperme prélevé sur le corps de la victime va livrer un groupe sanguin : A, rhésus positif. Or c'est un critère important, parmi les cinq fixés par Pasqualini qui n'a pas retenu la particularité de la peau. Trois éléments correspondent à l'homme qu'il recherche : sa taille, son âge et ses origines européennes. Certes, « son mode opératoire est différent », souligne Pasqualini dans son rapport, « mais le signalement de cet individu est identique ». Et puis, si l'on met de côté le lieu – un appartement et non pas une cave –, le vol d'objets, l'absence de tentative d'homicide et la ruse – du faux policier – pour approcher la victime, le chef de groupe entrevoit un point commun : « elle a été abordée par un homme dans l'ascenseur de son immeuble ». Pour Cécile, Sarah et Marianne, il flaire donc la trace d'un même prédateur. La science lui donnera un jour raison.

D'ailleurs, quand les inspecteurs présentent à l'adolescente le premier portrait-robot élaboré par Luc Bloch, ses voisins et ses parents, Marianne reconnaît globalement la physionomie de son

violeur, à l'exception des stigmates sur ses joues. Les enquêteurs réalisent alors que « le Grêlé ne l'est peut-être pas tant que ça », selon Jean-Louis Huesca : « Il est possible que le 5 mai 1986 il ait eu une éruption de boutons ou une poussée d'acné passagère. » Bernard Pasqualini se demande donc si l'homme recherché a « consulté un dermatologue et traité ses problèmes de peau », mais persiste à faire confiance à ce dessin au visage tavelé, validé par « sept témoins qui n'étaient pas des victimes directes de l'agression ». Il se frite avec son adjoint Huesca qui le met en doute : « Le mauvais éclairage de l'ascenseur ou les projections de lumière, à travers la grille en haut de la cabine, sur la figure de l'inconnu ont pu induire en erreur le frère de la petite Bloch. » Huesca qui pilote toujours l'enquête de voisinage avec le premier portrait-robot a l'impression de se fourvoyer : « Nous, c'est ce visage d'angelot grêlé qu'on cherche depuis plus de deux ans et qu'on soumet aux gens. » Or celui de Marianne, « à la peau normale », n'a rien d'angélique, il exprime la dureté et la noirceur de son violeur aux yeux cernés et au menton proéminent. Toutefois les deux chefs s'accordent sur l'évolution de leur type et de son emploi du temps. Pour Cécile et Sarah, il a opéré un lundi matin entre 8 et 9 heures. Pour Marianne, il a agi « un mardi à l'heure du déjeuner » et son « mode opératoire est plus sophistiqué » : « Il attaquait les précédentes victimes plus jeunes de façon animale, on prend la gamine, on la viole et on l'étouffe dans un sous-sol préparé à l'avance », récapitule Huesca. « Dans ce cas-là, le Grêlé utilise la ruse en se disant policier pour aborder sa victime, asseoir son autorité, entrer à son domicile, violer et voler des objets. »

Faute d'éléments probants, Bernard Pasqualini ne retient pas les huit autres cas que l'inspectrice Annie Peaudeau de la brigade des mineurs associe au violeur de Marianne dans sa synthèse[4]. À

commencer par l'étudiante allemande de 26 ans Andréa S. qui a subi les mêmes crimes le 11 mai 1987, et l'enseignante Sylvia P., 34 ans, victime d'un vol à main armée similaire à son domicile le 2 septembre 1987. D'ailleurs, vu que ces deux dernières sont majeures, c'est la 4e division de police judiciaire qui a conservé ces enquêtes, les a mal menées, avant de les expédier aux oubliettes par un classement sans suite dès le mois de janvier 1988. Sans compter que les échantillons de sperme relevés sur la jeune Allemande ont été égarés ou détruits.

La brigade des mineurs a continué à pister le faux policier qui a violé Marianne et abordé les collégiennes du VIe. « On fait systématiquement tous les grands à la mèche tombant sur le front, se remémore Frédéric Mortagne, mais on cherche quelqu'un de connu, déjà passé chez nous ou dans les services de PJ en région parisienne, même en province, on part du principe qu'il a déjà commis des crimes ou des délits », mais ça ne donne rien. Et pour cause… la justice referme donc le dossier du viol et du vol à main armée de Marianne N. en 1989. À son tour, l'été 1990, la juge Catherine Scholastique qui instruit le viol et la tentative d'homicide de Sarah A., 8 ans, et la tentative de viol de Natalie M., 7 ans, délivre une ordonnance de non-lieu. À la Crim, on continue à traquer le tueur de Cécile Bloch, mais on a perdu sa trace depuis ce viol fin 1987 où il se prétend tour à tour policier et taulard. Alors on le cherche dans les prisons, les hôpitaux psychiatriques et dans les fichiers de police, sans succès.

Durant l'été 1991, Bernard Pasqualini quitte la Crim pour suivre ses études de commissaire, sans avoir résolu l'affaire de la petite Bloch qui lui tient tant à cœur. Il passe le flambeau à Odile Fairise*, la première femme flic de la brigade, discrète et opiniâtre. Car son

adjoint Huesca prend la tête d'une autre équipe, avant de rejoindre lui aussi l'École des commissaires en septembre 1994.

Mais la relève arrive. À l'époque où l'on coopte encore les meilleurs à la Crim, un nouvel inspecteur trié sur le volet est intronisé dans le groupe en février 1993, un teigneux : Christian Le Jallé* qui restera jusqu'au bout de l'enquête. Hélas, le Breton se plonge à peine dans l'épineux dossier de Cécile Bloch que la justice l'interrompt brutalement. Les vaines recherches du meurtrier pédophile à la peau cabossée amènent le troisième juge d'instruction, Jean-Pierre Getti, à clôturer le dossier d'assassinat de Cécile Bloch le 9 avril 1993 : « auteur non identifié ». Précisément au moment où le laboratoire public de PTS de Lille commence à utiliser l'ADN en matière criminelle. Sans avocat pour le soutenir et sans avoir pu lire la procédure, Jean-Pierre Bloch, qui a perdu sa fille puis sa femme, apprend ce non-lieu la mort dans l'âme.

1. Selon les chronologies et synthèses de Jean-Pierre Bloch en 2002.
2. Dans le rapport de synthèse des « investigations menées suite à l'homicide volontaire dont fut victime la jeune BLOCH Cécile, le 5 mai 1986 », signée par Bernard Pasqualini le 10 janvier 1989.
3. À la fin du procès, le 17 décembre 1992, la cour d'assises de l'Isère condamnera Didier Gentil à la réclusion criminelle à perpétuité pour le viol et l'assassinat, avec actes de tortures et de barbarie, de Céline Jourdan, à La Motte-du-Caire le 26 juillet 1988, mais acquittera Richard Roman. Car un témoin a rapporté qu'il a fait un faux témoignage sur pression des gendarmes pour « ne pas aider ce salaud », en avançant l'heure à laquelle il l'avait vu descendre au village. De plus, Didier Gentil qui l'avait accusé à tort est revenu sur ses déclarations et a assumé seul le crime. Indemnisé mais détruit, Roman séjourne en psychiatrie, devient toxico, et meurt d'overdose, seul, chez lui à Annecy le 23 juin 2008.
4. Synthèse de l'inspectrice de la brigade de protection des mineurs Annie Peaudeau, du 17 décembre 1987.

8

Ingrid, 11 ans, kidnappée

Soudain le 29 juin 1994, l'homme réapparaît en lointaine banlieue parisienne avec son équipement de policier doté d'une carte tricolore, d'une arme à feu et d'une paire de menottes. Ce mercredi ensoleillé, Ingrid joue avec ses copines sur un terrain en friche du côté de Mitry-Mory, en Seine-et-Marne, où habitent ses parents. Ils sont tous deux d'origine guadeloupéenne, et agents de la SNCF. Ce jour-là, la petite fille sage désobéit à sa mère, traverse à vélo la cité des cheminots désaffectée, puis s'aventure sur le chemin de l'Abîme qui longe la voie ferrée. En cet après-midi de congé, l'écolière porte une jupe et un haut bleu marine à pois blancs. Elle pédale seule sous un soleil de plomb pour rejoindre ses amies qui l'attendent au pied d'un pont de la SNCF. Il est 14 heures. Dans ce no man's land, une voiture blanche arrive en face d'elle et s'arrête à son niveau. Le conducteur demande à la gamine : « Que faites-vous là puisque c'est interdit ? » Ingrid n'en mène pas large, se sent fautive. « Vos papiers d'identité, s'il vous plaît », demande-t-il sans se présenter. Elle secoue la tête : « Non, je ne les ai pas. » Ce « monsieur » qu'elle ne connaît pas descend de sa « Volvo » et lui annonce : « Je vais t'emmener au commissariat. » Il exhibe alors une paire de menottes « comme neuves, en métal blanc et brillant »,

et lui entrave les mains dans le dos. Il pose la bicyclette contre une cabane, « on reviendra la chercher après ». Il ouvre la porte passager avant et invite Ingrid à s'installer. La petite regarde autour d'elle, pas un chat. Personne ne la voit monter[1].

Le « policier » croise un véhicule de gendarmerie

Il part en marche arrière et roule sur deux kilomètres, s'arrête pour laisser passer un gitan du camp d'à côté, reprend la route du Moulin-des-Marais qui passe dans la rue d'Ingrid. Elle le supplie de l'autoriser à descendre chez elle pour prévenir sa sœur aînée. Il ne répond pas, file devant la terrasse du bar-tabac noire de monde en ce jour d'été, évite le commissariat de Mitry-Mory, puis bifurque à droite sur un rond-point, sur la Francilienne. Rapidement, la fillette sent le danger et le questionne : « Où m'emmenez-vous ? » Il rétorque : « Taisez-vous », et continue à rouler « calmement », en silence. Il sort de l'autoroute, emprunte une départementale et croise un véhicule de gendarmerie. Ingrid est « franchement inquiète » car il s'engage sur un chemin qui mène à la décharge, « où il y a plein de grands containers en fer qui renferment les poubelles domestiques ». Il paraît naviguer en terrain connu. Là, le « policier » coupe le moteur, ouvre les portières et lui ordonne de se « coucher par terre, entre la banquette et les sièges avant », expliquera Ingrid aux enquêteurs. Il fouille dans son coffre, puis « accroche un linge, une serviette de toilette ou un tapis de bain » sur les vitres, pour cacher la fillette aux regards extérieurs. Il lui demande si elle a faim ou soif. Ingrid dit « non », mais se plaint de ses poignets qui lui font mal. Il ne desserre pas les menottes et répond d'un ton apaisant :

« On va bientôt arriver. » Il rapporte des biscuits et une bouteille de Vittel. Il ne fume pas, mais elle remarque « une drôle d'odeur », indéfinissable et inhabituelle dans une voiture : « Ça sent mauvais, comme la transpiration. » Il y a « une petite peluche » pendue au rétroviseur, des sièges bleus, des accoudoirs et un plafond blanc, un autocollant sur la lunette arrière « de la marque Volvo ».

La voiture, « propre à l'intérieur et sale à l'extérieur », redémarre et roule longtemps, peut-être trente ou quarante minutes, avant de s'engager sur un sentier troué d'ornières. Ingrid ne voit presque rien mais ressent les cahots puis les chocs de l'auto. En se redressant un peu, elle aperçoit une grille cadenassée par une chaîne que son ravisseur essaie de défoncer. Il finit par renoncer, recule, repart sur un petit chemin, coupe le moteur « à côté d'une ferme abandonnée au milieu des champs ». C'est la ferme de Villeras, à Saclay dans l'Essonne, à soixante kilomètres de Mitry-Mory. Il descend de voiture, verrouille les portières. Il la laisse seule et s'absente « dix minutes ». Il revient, ouvre le coffre, « prend des choses dedans » et repart « assez longtemps ». Il vient de préparer les lieux du crime.

« Non, je suis trop jeune, je suis une petite fille »

Le kidnappeur est de retour à la voiture. Il sort un « gros trousseau de clés » et ôte les menottes d'Ingrid. Il prend la fillette dans ses bras, « pour m'empêcher de m'échapper, racontera-t-elle, je m'aperçois alors qu'on est en rase campagne, le long d'un grillage en fer gris ». Il la tient toujours contre lui comme un bébé, grimpe un talus et enjambe le barbelé à un endroit où il est aplati. Il la porte à l'intérieur « d'une maison abandonnée car tout est délabré », monte

des escaliers très raides. Ils débouchent dans « une pièce toute cassée où il y a du bois par terre, et des cartons ». Par la fenêtre, elle voit un lac. À l'étage, il la « pose dans un coin, accroupie », lui laisse les menottes, elle s'en plaint, il rétorque « c'est comme ça ». Il la fixe au radiateur avec du fil de fer, un peu comme « la femme nue attachée à un arbre » sur la couverture d'une bande dessinée porno qu'il lui montre. Il feuillette la revue sadomaso et pointe son doigt sur une bulle où l'héroïne fait une fellation à un personnage : « Vous savez faire ça ? » Ingrid lui dit : « Non, je suis trop jeune, je suis une petite fille. – Eh bien, je vais vous apprendre. Lisez la BD pour faire pareil. » Il recouvre un lit pliant à roulettes « d'un drap blanc très propre ». Elle remarque ses « grosses mains » et détaillera sa tenue aux enquêteurs. Il porte « un blouson de cuir noir aux manches râpées, des baskets blanches Nike avec des bandes roses ou orange, et un jean noir ». Il exige qu'elle se déshabille entièrement, elle renâcle, alors il élève la voix et menace : « Arrête ou je vais te frapper. » Il lui enlève une des menottes. Elle veut « rentrer » chez elle. « On va faire la même chose que sur la BD, regarde bien », dit-il en la posant sur le lit. Il se dénude. Elle remarque alors qu'il ne porte pas de slip ni de chaussettes. Il lui propose d'un ton courtois, toujours en la vouvoyant : « Vous voulez m'embrasser ? » La petite s'exécute. Il essaie de la pénétrer sans être en érection, elle le repousse car il lui fait mal, elle crie. « Et comme on entendait et on voyait un tracteur juste devant la fenêtre, il a eu peur que l'on m'entende », relate Ingrid. Alors il la bâillonne avec un collant de femme bleu marine trouvé dans la pièce, puis la sodomise. Il finit par forcer sa bouche, l'encourage : « allez, encore un effort ». Il la félicite : « Tu as réussi. » Il sort du papier hygiénique rose de sa poche, s'essuie avec puis le jette par terre.

Durant les sévices sexuels qu'elle subit, la fillette ne cesse de lui poser des questions qui le ramènent sur terre et l'énervent : « Vous n'avez pas une femme pour faire ça ? » Il essaie de changer de sujet, ne répond pas. Il ne porte pas d'alliance mais elle l'interroge encore sur son épouse : « Si vous êtes marié, vous pouvez pas faire ça avec elle ? » L'homme se tait et se met à contempler une photo attrapée dans une boîte en carton et la « regarde comme s'il connaissait les gens dessus ». Ingrid lui demande : « Qui est sur la photo ? C'est votre famille ? » Il ne lui dit pas que ce cliché montre deux fillettes aux tresses blondes habillées en robes blanches, et un petit garçon en costume, au milieu d'une fête. Il reste silencieux. Il fait jurer à la fillette de ne jamais raconter ce qui s'est passé ici. Il lui demande de se rhabiller, fait de même. Il la détache. Il lui dit d'attendre, qu'il part chercher à manger et qu'il va revenir. Soudain, sur le coup de 17 heures, il s'en va précipitamment en emportant la bouteille de Vittel. Un jeune homme le voit s'enfuir en cachant son visage derrière le pack d'eau minérale. Ingrid l'attend cinq minutes, puis s'échappe. Dehors, elle ne voit plus la voiture, elle marche au hasard, en pleurs, et tombe sur des motards qui s'entraînent sur une piste à proximité. Le moniteur de moto-école la conduit à la gendarmerie de Saclay, à cinq cents mètres de là.

Les officiers de gendarmerie recueillent son témoignage puis se rendent sur les lieux du crime. Dans la pièce à l'étage, les techniciens d'identification criminelle placent sous scellés les objets apportés par le violeur : le drap blanc, la BD, le collant bleu marine, « deux feuilles de papier hygiénique de couleur rose avec sperme » (scellés n^{os} 4 et 5). Ils saisissent également « un slip rose taille 12 ans, porté par la victime » (n^{o} 6) et les « vêtements de la victime sur lesquels apparaissent des traces pouvant être du sperme » (n^{os} 7 et 8). Ils emportent en outre un câble électrique utilisé pour ligoter

Ingrid et la photographie en couleur des trois enfants que le violeur a contemplée.

Les gendarmes se polarisent sur leur plus précieux indice : le véhicule. En plus de la petite victime, d'autres personnes le décrivent, mais avec des variantes. Une habitante de Saclay, Elisabeth H., indique l'avoir déjà repéré rue de Villeras, deux jours plus tôt, le 27 juin 1994, à 16 h 40, lorsqu'elle allait chercher ses enfants à l'école. Elle reconnaît une « Renault 19 » à l'arrière caractéristique ou, sur une photo qu'on lui montre, une « Volvo 340 ». Elle se souvient « avec certitude » qu'elle est immatriculée dans le département de la Seine-et-Marne (77). Elle précise encore que « le premier chiffre sur la plaque pourrait être un "8" » et qu'une « petite peluche de couleur claire pendait au rétroviseur central ». L'aile gauche est accidentée et un becquet est fixé sur le hayon arrière. L'intérieur est de couleur bleue. Mais un témoin plus direct, Georges P., qui a vu ce véhicule stationné à côté d'une moto près de la ferme de Villeras le jour des faits, dépeint une « Volvo blanche 340 ou 360, deux portes à l'avant, un hayon à l'arrière, sièges en skaï bleu, avec une plaque d'immatriculation noire et le numéro de département en 91 », l'Essonne. Quant aux deux gendarmes de Vélizy en patrouille, c'est une « voiture de marque Nissan ou Volvo » qu'ils ont aperçue à deux reprises, vers 15 heures puis 16 h 30-17 heures, garée sur le chemin de la ferme. Les enquêteurs font donc aussitôt une réquisition au centre national des cartes grises pour obtenir le listing « des propriétaires de Volvo et de Nissan immatriculées "77" ou "91" » et le transmettre à toutes leurs brigades.

Le signalement de l'agresseur d'Ingrid est également diffusé à tous les services : « Homme européen, plus ou moins 30 ans, mesurant 1,75 m environ, corpulence moyenne, cheveux courts

bruns/noirs, portant des favoris et mal rasé. Vêtu d'un pantalon noir et blouson noir avec un motif sur les manches. » Les investigations de la brigade de recherches de Palaiseau s'orientent, selon le rapport de l'adjudant Georges Bellei, « sur les personnes ayant pu fréquenter la ferme de Villeras et ayant été en possession, au moment des faits, d'un véhicule de marque Volvo ». Sans aucun doute, cet automobiliste connaît parfaitement la maison, inhabitée depuis le printemps 1987 et qui sert parfois de refuge à des sans-abri.

Quatre mois après l'agression d'Ingrid, l'enquête rebondit. La brigade de gendarmerie de Saclay a reçu un rapport du commissariat de Mitry-Mory. Le 29 septembre 1994, au cours d'une patrouille, un policier a surpris un automobiliste en train d'essayer d'embarquer deux jeunes filles à bord de sa voiture. Il s'agit de Claude P. qui fête ce jour-là ses 36 ans et demeure à Conches-sur-Gondoire en Seine-et-Marne. Le 25 octobre 1994, les gendarmes interpellent le suspect, « propriétaire d'une Volkswagen de type Jetta immatriculée 443 ARQ 77, de couleur blanche et portant un becquet noir à l'arrière. Intérieur de l'auto de couleur bleue ». Un véhicule similaire à celui du ravisseur d'Ingrid. En outre, le physique et le profil de ce célibataire né en 1958, manutentionnaire par intérim sur des chantiers, correspondent parfaitement, d'après sa fiche : « 1,75 m. Corpulence moyenne. Visage ovale. Type européen. Cheveux bruns. Yeux gris-vert. Cicatrice rectiligne de 2 cm de long sur extérieur poignet gauche. » Sans compter la perquisition chez lui qui permet de découvrir une paire de véritables menottes en métal et, accrochées au rétroviseur de sa Jetta, des menottes miniatures. Tout colle !

Identifié par le portrait-robot, le Grêlé

Placé en garde à vue, Claude P. passe – à en croire le procès-verbal des gendarmes – « spontanément » aux aveux, mais avec des variantes. Il explique ainsi que sa victime n'est « pas une enfant » mais « une femme de 22 ans ». Il ne s'est pas fait passer pour un policier mais « pour un garde-chasse », n'a pas utilisé ses menottes pour lui attacher les mains mais « une ficelle qui se trouvait dans la voiture ». Il assure qu'il a eu des relations sexuelles avec elle dans son véhicule. Puis change de version : c'est finalement « dans la cabane » tapissée de photos de « filles à poil », vers la cité des cheminots de Mitry-Mory, qu'il l'a violée. Exactement à l'endroit où le faux policier a embarqué Ingrid et posé son vélo contre la cabane en bois. Claude P. réitère ses aveux au tribunal d'Évry devant la juge d'instruction Brigitte Brun, qui le met en examen pour « viol et enlèvement sur mineure de moins de 15 ans » puis le place en détention provisoire.

Ingrid est sollicitée pour dessiner le portrait-robot n° 33/94 de son agresseur, qu'elle a du mal à restituer. Pour la ménager, la petite fille n'est pas confrontée à Claude P. derrière une vitre sans tain. Toutefois les gendarmes ont constitué une planche de sept portraits-robots, dont l'un représente ce suspect n° 1. Mais ce n'est pas lui qu'Ingrid identifie. La victime reconnaît formellement le visage de son violeur sur le croquis n° 6. Or ce portrait-robot est celui qui a été élaboré par Marianne, violée par un faux policier à Paris, à l'automne 1987. C'est le Grêlé, l'homme recherché depuis huit ans par la Crim pour l'assassinat de Cécile Bloch, le viol et la tentative d'homicide sur Sarah.

Perplexe, la magistrate d'Évry a la bonne idée de s'en remettre à la science. En ces débuts du recours à l'ADN en criminalistique,

Brigitte Brun demande une expertise au laboratoire de biologie moléculaire du CHU de Nantes, pionnier en la matière. La comparaison de l'ADN de Claude P. avec l'empreinte génétique extraite du sperme du violeur d'Ingrid se révèle négative : l'homme incarcéré pendant cinq mois n'est pas le bon. Innocenté, Claude P. est remis d'office en liberté le jour même du résultat de l'analyse du Dr Olivier Pascal*, le 24 mars 1995. Il bénéficiera d'un non-lieu quelques mois plus tard. Fausse piste totale. Tout est à reprendre de zéro. À la même époque, au 36, la brigade criminelle commence elle aussi à utiliser les services de ces généticiens de Nantes pour tenter d'identifier enfin l'auteur des crimes contre les fillettes parisiennes.

1. La reconstitution de la scène de l'agression d'Ingrid est basée sur les éléments du dossier.

9

Quand l’ADN du Grêlé se révèle

Au CHU de Nantes, les pionniers Olivier Pascal et Jean-Paul Moisan, experts judiciaires en identification par les empreintes génétiques, ont expérimenté dès 1989 l’extraction de l’ADN des « matériaux biologiques » découverts sur des scènes de crime ou sur des victimes, pour les comparer aux génotypes de suspects arrêtés. En mars 1995, leur analyse permet de dédouaner le faux coupable du rapt et du viol d’Ingrid, 11 ans, dans la ferme de Villeras à Saclay. Cette année-là, Olivier Pascal démarche le 36 quai des Orfèvres et le Palais de justice attenant pour expliquer les possibilités d’expertise « sur des objets, s’ils sont bien conservés à l’abri de l’humidité et de la lumière, et si possible pas dans du plastique ». Le Dr Pascal passe du temps à expliquer aux patrons et chefs de groupe de la brigade criminelle ce procédé majeur qu’est l’ADN pour incriminer ou dédouaner un individu. C’est une science exacte et pas de la science-fiction.

L’inspecteur Alain Vasquez*, qui s’est occupé d’un double meurtre non résolu en 1987, dans le Marais à Paris, et clos depuis 1992, se souvient de ses conseils : « Il nous a dit : “Sortez les scellés que vous avez dans de vieilles affaires ! À l’avenir, placez-les dans des enveloppes kraft, surtout pas sous plastique car il ne faut

pas que ça moisisse, et séchez avant les vêtements ou les tissus tachés de sperme ou de sang.” À la Crim, on pense que l’ADN va donner un coup de fouet à nos enquêtes. » Le procureur de la République de Paris planche sur la question juridique et considère finalement les progrès scientifiques comme « un fait nouveau » de nature à rouvrir les instructions closes. Mais pas toutes en même temps. Les crimes sexuels contre des enfants sont prioritaires.

Les bons conseils du Dr Pascal

Les inspecteurs devenus officiers de police partent en quête des vieux indices qu’ils ont placés sous scellés, soit « dans le grenier du Palais de justice, côté place Dauphine, un véritable capharnaüm », se souvient Huesca, soit dans les labos de police scientifique, ou encore dans les bureaux du 36. C’est ainsi que la nouvelle chef de groupe du bureau 302, Odile Fairise, et le jeune inspecteur Christian Le Jallé, tous deux désespérés par cette impuissance à débusquer le Grêlé, récupèrent les habits de la petite Cécile Bloch. Mais on leur apprend que toutes les traces biologiques du violeur ont été utilisées pour déterminer son groupe sanguin, on ne peut plus caractériser l’ADN. Alors le capitaine Le Jallé reprend la liste des objets placés sous scellés en 1986 par le procédurier Zahra, et apprend l’existence, parmi eux, du morceau de moquette qui recouvrait son corps. Il se met à fouiller partout et finit par découvrir ce bout de tapis enroulé et attaché, au sec. Enfin un coup de chance ! Pour Huesca, « c’est miraculeux qu’il n’ait pas été emballé sous plastique ». Cette pièce à conviction permet de relancer la procédure de Cécile Bloch le 26 avril 1996. La juge Michèle Colin peut

demander au CHU de Nantes d'analyser les traces de sperme sur la moquette.

Le 23 juillet 1996, Olivier Pascal caractérise l'empreinte génétique[1] du criminel en série à la peau tavelée : ADN masculin XY 16.17.16.17.7.9.3. Un grand moment pour les inspecteurs du groupe Fairise. À défaut de connaître son nom, les policiers disposent maintenant de son identité génétique. Pour eux, cela tient quasiment de la magie. Il suffira désormais de soumettre les suspects à un prélèvement sanguin pour obtenir l'ADN, puis de le confronter à celui du Grêlé. Et un jour, sûrement, ça « matchera » : les deux empreintes génétiques seront identiques. Mais cet élément primordial reste secret. Le père et les frères de Cécile Bloch qui réclament un test ADN à cor et à cri depuis dix ans ne sont pas mis dans la confidence, et ignorent jusqu'au redémarrage de l'instruction.

Une base de données encore clandestine

Hélas, les successeurs du groupe Pasqualini ont moins de chance avec la tentative d'homicide de Sarah, 8 ans, réactivée le 24 octobre 1996. Ils avaient jusqu'ici relié cette affaire au meurtre de Cécile Bloch, perpétré un mois plus tard, sur la base de similitudes objectives : une rencontre dans un ascenseur, une fillette comme type de victime, un lieu de viol commun dans un sous-sol d'immeuble, une même technique d'étranglement avec une ficelle, le signalement d'un grand jeune homme au visage abîmé et, enfin, un acte commis le même jour de la semaine, un lundi tôt le matin. Ils souhaiteraient que la science valide ce rapprochement empirique

effectué dès 1986. Ils finissent par retrouver les deux lamelles de sperme du violeur de Sarah au labo de PTS de Paris et les transfèrent au CHU de Nantes. Mais le Dr Pascal ne parvient à en extraire de l'ADN. Ils récupèrent donc le slip de l'enfant pour une autre analyse, mais les traces biologiques ne sont « pas en quantité ni de qualité suffisantes ». À défaut de preuve scientifique, le crime contre Sarah A. ne pourra jamais être imputé formellement au Grêlé, mais restera accolé jusqu'au bout à celui de Cécile.

En revanche, une grande révélation intervient le 12 décembre 1996. Faute d'un fichier officiel d'empreintes génétiques, le Dr Pascal a fait mouliner en catimini la base de données clandestine qu'il a constituée pour trouver des correspondances entre plusieurs dossiers. Et ce jour-là, le généticien favori de la Crim annonce la nouvelle par téléphone aux policiers : le profil génétique du violeur d'une petite Ingrid G. à Saclay, le 29 juin 1994, est strictement identique à l'ADN du tueur de Cécile Bloch, XY 16.17.16.17.7.9.3. À huit ans d'intervalle, le criminel a frappé dans une cave à Paris puis a kidnappé à ciel ouvert, en grande banlieue, deux fillettes de 11 ans.

Par hasard, en ce début d'année 1997, la famille Bloch apprend « tout en même temps : la réouverture du dossier de Cécile en 1996, la caractérisation de l'empreinte génétique de l'assassin et le recoupement avec Ingrid », se souvient aujourd'hui Luc Richard-Bloch. « On était très étonnés car, jusqu'à cette date, on nous avait caché l'existence de scellés, la moquette et les vêtements de Cécile. C'était une information capitale. Mais tardive. On a attendu plus de dix ans pour pratiquer ces analyses génétiques déterminantes. » S'il est alerté, c'est parce qu'un fonctionnaire de la PJ, très maladroit ou soupçonneux, lui réclame « une chose surprenante ». « Il me demande une prise de sang, soi-disant pour connaître mon groupe

sanguin. Je lui explique que je l'ai déjà donné aux enquêteurs : O+. Mais ce policier odieux prétend alors qu'un groupe sanguin peut changer… » N'importe quoi, surtout pour un biologiste ! « Je n'ai pas répondu à leur convocation, et je me trouvais à l'étranger lorsqu'une équipe de police s'est rendue chez moi, dans le III^{e} arrondissement. » Si la PJ avait affiché son intention « d'établir une empreinte génétique » pour la comparer à l'ADN du suspect, le frère de la victime du Grêlé, homme de science, ne se serait pas opposé au prélèvement, « bien au contraire ». « Mais, en revanche, pour un groupe sanguin qu'ils avaient déjà, explique Luc Richard-Bloch, je n'ai pas jugé nécessaire de me déplacer. »

Le Grêlé connaît ce coin comme sa poche

La réapparition du Grêlé en rase campagne, sept ans après le dernier viol qui lui était imputé à Paris, ouvre de nouvelles perspectives à la Crim qui reprend l'enquête des gendarmes de A à Z. Le groupe Fairise réentend la victime, Ingrid, pour détailler à nouveau avec elle les faits et gestes du faux policier qui l'a menottée, embarquée, puis a abusé d'elle dans la ferme de Villeras. Deux inspecteurs partent sur le terrain retracer l'itinéraire du criminel entre Mitry-Mory et Saclay. L'enquête de voisinage apporte un élément intéressant. Le 29 juin 1994, à 12 h 30, un homme très grand, vêtu d'un blouson de cuir noir et chaussé de Nike noires à bandes orange, a garé sa voiture blanche, de type Volvo, devant un hôtel de Saclay et y a acheté deux bouteilles d'eau La Vittelloise. À 14 heures, le même individu, à bord d'un véhicule similaire, se trouve à soixante kilomètres au nord de Paris, à Mitry-Mory, où il

enlève Ingrid. Vers 15 heures, le ravisseur de la fillette refait le trajet dans l'autre sens et viole l'enfant dans la ferme de Villeras à Saclay. Pour les policiers, ce retour au point de départ prouve que le Grêlé connaît comme sa poche cette zone de l'Essonne, mais également ce coin paumé de Seine-et-Marne où il a kidnappé la fillette. À croire que ce criminel sexuel habite, travaille ou évolue dans ces deux départements.

« Sans désemparer », selon l'expression de la police, les officiers se mettent à éplucher « les listes de personnes ayant passé le permis de conduire moto courant 1993 à fin 1994 et fréquenté la piste de la ferme de Villeras à Saclay », utilisée par les auto-écoles parisiennes Euro Conduite, Pernety, Bayen, Parc des Princes, Murat et Paris Ouest 16. Il s'agit de vérifier si le patronyme des candidats qui ont pris des leçons de pilotage de moto sur cette piste ressort dans les fichiers de police. Une attention accrue est portée aux élèves du mois de juin 1994. Dont Jean-Marie B. qui s'est entraîné sur la piste le 29 juin, jour du viol d'Ingrid dans la ferme de Villeras. D'autres apprentis motards habitent dans le XIII^{e} ou le XIV^{e} arrondissement de Paris, où ont été agressées Sarah et Marianne. Ils intéressent particulièrement la brigade criminelle.

Car l'avancée majeure de l'ADN n'exonère pas les enquêteurs des investigations classiques pour trouver des suspects à prélever. À force de fouiller le passé d'agresseurs sexuels d'enfants ou de jeunes filles de ces contrées, l'inspecteur Odile Fairise débusque un « profil susceptible d'intéresser l'enquête » : un certain Jacques L., âgé de 41 ans, déjà condamné pour « viol en réunion », emprisonné entre 1978 et 1981, apparaît comme « propriétaire d'un véhicule Volvo type 340 de couleur jaune ». L'homme demeure à Tremblay-en-France, en Seine-Saint-Denis, commune qui jouxte celle de Mitry-Mory où Ingrid a été enlevée. Il travaille comme chef d'équipe

sur le site de Roissy-Charles-de-Gaulle « pour le compte d'une société qui possède également des équipes sur l'aéroport d'Orly, zone géographique non loin de la ferme désaffectée de Saclay ».

Pour toutes ces raisons, le 22 janvier 1997, Jacques L. est conduit en garde à vue. Il indique son groupe sanguin : « A, rhésus positif », comme le Grêlé. Il mesure 1,85 m pour 75 kilos, grande taille et corpulence moyenne, comme le criminel recherché. Il « connaît effectivement Mitry-Mory, mais ne fréquente pas spécialement cette ville », déclare-t-il dans son P-V d'audition. Il n'a pas d'alibi : « Je suis incapable de vous dire ce que je faisais le 29 juin 1994. » Les policiers savent, eux, qu'il était en vacances le jour du viol et a repris le travail le 1er juillet. Il assure qu'il n'a « jamais mis les pieds à Saclay ». « Je ne connais pas cette région, dit-il. Je suis étranger aux faits, objets de votre enquête. »

Le gardé à vue a beau soutenir avoir repeint sa Volvo 340 « en jaune vif qui ne peut se confondre avec le blanc » et être incapable « de se rendre sans un plan » jusqu'à Saclay dans l'Essonne, comme l'a fait le ravisseur d'Ingrid, ses dénégations n'ébranlent guère les certitudes policières. Il dément également être « propriétaire de menottes ». Et quand les enquêteurs lui montrent le cliché que le violeur d'Ingrid a scruté dans la ferme abandonnée, il assure ne pas savoir qui sont « les enfants sur la photographie polaroïd ». Il prétend qu'il ne lui « arrive jamais de sortir de l'enceinte de Roissy » lorsqu'il travaille. Il jure n'avoir « jamais eu aux pieds de chaussures Nike orange et noir ». Et il n'aime pas l'eau minérale : « Je n'ai absolument pas l'habitude de boire de La Vittelloise. » Enfin, Jacques L. consent volontiers à ce qu'un médecin pratique une prise de sang sur sa personne, afin de déterminer son empreinte génétique : « Je prouverai ainsi ma bonne foi. » Rompus au « cinéma » des pervers sexuels, les enquêteurs de la Crim ne

croient pas un mot de ce « P-V de chique », un procès-verbal plein de mensonges, comme c'est souvent le cas lors d'un premier interrogatoire. De toute façon, c'est la science qui tranchera. Ils attendent, confiants, la preuve par l'ADN pour confondre ce suspect presque parfait. Mais le coup de fil du généticien Olivier Pascal du labo de Nantes anéantit tous les espoirs de la Crim : « Négatif ! » Amère, le commandant Odile Fairise termine son procès-verbal de garde à vue par ces mots secs et définitifs : « Résultats de l'expertise : Jacques L. n'est pas l'auteur des faits commis sur Ingrid. »

Un autre suspect « beau comme un soleil »

Tout n'est pas perdu. Le 4 février 1997, les gendarmes de la brigade de Saclay qui surveillent les alentours de la ferme de Villeras tombent sur un étrange énergumène qui se balade à moitié nu dans l'enceinte. Harnaché d'une ceinture en cuir autour du cou et d'un bracelet clouté à la cheville, Jean-Pierre T. porte seulement des bottes et un pull-over. À la vue des uniformes, il se réfugie dans la bâtisse, se rhabille rapidement et range *illico* ses objets compromettants. Quand ils l'arrêtent dans une pièce encombrée de gravats, de détritus et de vieux meubles – un sommier, une chaise et un fauteuil –, les gendarmes extirpent de son sac à dos une revue érotique, *Club*, une mini-toque en fourrure, une petite culotte rose et un pantalon d'enfant, violet. Sommé de s'expliquer, Jean-Pierre T. raconte sur P-V que ces vêtements et ces photos pornos lui « servent à fantasmer ». Les gendarmes l'embarquent pour exhibitionnisme et avertissent aussitôt la brigade criminelle de Paris.

La garde à vue de Jean-Pierre T. se poursuit donc au 36 et débute par une prise de sang, envoyé au labo de Nantes pour un test génétique. Là encore, ce suspect paraît « beau comme un soleil » – prometteur, dans le jargon policier.

Cet ancien machiniste de 37 ans a perdu ses emplois successifs dans les théâtres à Paris. Il concède avoir besoin de revues pornos et de se « travestir » en jeune fille. « Je me masturbe en regardant les photographies et je reproduis certaines scènes sur les murs de la bâtisse délabrée. Inutile de vous dire que je connais pas mal de problèmes sexuels et ce, depuis mon plus jeune âge », confesse-t-il. Pourtant ce désœuvré qui s'adonne au shit et à l'alcool soutient n'être jamais entré dans cette ferme auparavant. Il jure qu'il n'a « jamais vu et jamais rencontré Ingrid » dont un policier lui présente une photographie. Apprenant le viol et les sévices sexuels subis par la fillette, Jean-Pierre T. se dépeint comme un homme « pas du tout porté sur la violence sur les femmes ou sur les enfants ». Il ajoute : « En plus, j'ai une gamine et je ne conçois pas de faire du mal. » L'intermittent du spectacle se définit comme un maso, « un esclave », mais pas comme un sadique : « J'aime souffrir mais je ne conçois absolument pas d'entrer dans la tête d'un tortionnaire. » Dubitatifs, les officiers du groupe Fairise ont de bonnes raisons de le soupçonner quand même.

Auditionnée par Christian Le Jallé, l'ancienne compagne de Jean-Pierre T. souligne son « besoin de mise en scène dans les relations sexuelles », et ses « horaires variables » à l'opéra Garnier, à Paris, où il a travaillé de 1986 à 1989. Son emploi du temps lui laissait donc le loisir de chercher des victimes un lundi matin au printemps 1986 – comme Sarah et Cécile –, ou un mardi midi à l'automne 1987 – comme Marianne. L'ex atteste en revanche que ce grand type de 1,87 m aux cheveux châtain clair « mi-longs et frisés

n’a jamais eu d’acné », à la différence du meurtrier à la peau grêlée de Cécile, décrit par plusieurs témoins. En revanche, Jean-Pierre T. possédait entre 1991 et 1994 « un véhicule Volvo 340 GL blanc », exactement comme l’automobiliste qui a enlevé Ingrid ! Même si sa voiture était immatriculée dans les Hauts-de-Seine (92), et non pas dans l’Essonne (91) ou la Seine-et-Marne (77), les enquêteurs se raccrochent à cette piste encourageante. Lasse, Odile Fairise est avisée le 5 février à 18 h 25 du résultat du test du Dr Pascal : « Il ressort de ces examens que la comparaison entre l’ADN de T. Jean-Pierre et l’ADN de l’agresseur de la jeune Ingrid est négative. » Fin de garde à vue.

Les vérifications sur les propriétaires de Volvo blanches, sur les agresseurs sexuels emprisonnés et sur les rôdeurs de l’Essonne s’enchaînent toute l’année 1997. Pendant ce temps, quatre groupes de la Crim traquent un autre tueur en série de jeunes femmes, à Paris. Son ADN, laissé sur plusieurs scènes de crime en 1994-1995 et baptisé « SK1 », pour *serial killer* n° 1, par le Dr Pascal, n’a pas permis de l’identifier. Ce pervers sexuel qui massacre et égorge les Parisiennes avec un Opinel reprend du service fin 1997. Le juge Gilbert Thiel exige alors de tous les laboratoires du pays de vérifier à la main si l’ADN SK1 est déjà contenu dans un de leurs dossiers papiers. C’est ainsi qu’Olivier Pascal identifie Guy Georges fin mars 1998. Policiers et juge découvrent avec stupeur que ce détenu pour une agression sexuelle avait été interrogé à la Crim et prélevé dès 1995. Le Dr Pascal n’avait pas pensé à utiliser son logiciel secret pour l’ADN de ce Guy Georges, qui aurait tilté avec le génotype non identifié SK1. « En même temps, il n’était pas obligé de le faire, il nous rendait service », excusent alors les enquêteurs, « la faute incombe aux autorités qui n’ont pas eu le courage de créer un fichier automatisé, par crainte des résistances, des oppositions

farouches dans notre pays ». Par conséquent, Guy Georges tuera encore deux victimes à l'automne 1997. Ce cruel loupé, qui a coûté deux vies, poussera la France à voter, mi-juin 1998, un Fichier national des empreintes génétiques[2]. En attendant sa mise en place chaotique, qui prendra deux ans, l'ADN du Grêlé est comparé de façon artisanale, le 13 mai 1998, avec les 1 250 ADN d'agresseurs sexuels traités depuis cinq ans par le labo de police technique et scientifique de Lille. Sans résultat : aucun génotype identique.

Enrayer l'horloge de la prescription

De son côté, à la brigade de protection des mineurs, Frédéric Mortagne croule sous de sales histoires d'abuseurs sexuels de gosses, mais n'oublie pas celle du viol de l'adolescente Marianne N. fin 1987, car « c'est l'une des affaires les plus sordides que j'ai eu à traiter, avec ce furieux muni d'une carte tricolore, ce méthodique qui allait jusqu'au bout, et qui l'a séquestrée une heure ». Ce réputé « fouineur/gratteur » à la mémoire longue s'inquiète du sort judiciaire de la procédure qui risque de passer aux oubliettes le 10 août 1999, à cause de la prescription au bout de dix ans : « l'aiguille de l'horloge tourne dans ma tête, et je veux trouver quelque chose pour la stopper ». Il apprend par son collègue de la Crim Christian Le Jallé, qui vient 12 quai de Gesvres fouiller dans les archives des pédophiles, la découverte de la trace génétique du meurtrier de Cécile Bloch. Il décide de tenter sa chance à son tour. Il repense à ce violeur d'une jeune adulte ayant été « condamné légèrement » et qui correspond au physique de l'agresseur de Marianne. Le 20 janvier 1999, il rédige donc une demande argumentée de réouverture du dossier de Marianne pour une comparaison ADN

avec ce suspect. Mais il n'est pas au bout de ses peines. Car pour l'obtenir il faut retrouver les échantillons de sperme de l'agresseur. Or le laboratoire de Paris lui annonce que la matière biologique relevée onze ans plus tôt dans le vagin de la victime n'existe plus : « On la détruit au bout de deux ans, parce qu'on n'a pas de place. » Ulcéré par tant de négligences, l'enquêteur mise sur le second scellé, la couette souillée par le violeur, et finit par mettre la main dessus. La procédure de Marianne peut redémarrer, et l'ADN de son violeur est caractérisé. En octobre 1989, Frédéric Mortagne interpelle son suspect et le soumet à un prélèvement. Le profil génétique est différent. En revanche, ce code masculin XY 16.17.16.17.7.9.3 matche parfaitement avec celui du Grêlé.

Le 24 octobre 2000, treize rapports d'expertise génétique sont envoyés par la juge Dominique Bibal-Séry à Jean-Pierre Bloch, dans le Lot. Le père de Cécile lui en sait gré. C'est la première fois qu'un magistrat le traite correctement. Mais il se plaint d'apprendre dans ces documents « plusieurs faits déterminants qui nous ont été dissimulés jusqu'à présent ». Comme la famille Bloch se focalise encore sur « les gardiens du 116 rue Petit et leur copain policier qui avaient découvert le corps de Cécile en dix minutes, et qui étaient les seuls à ne pas avoir vu le meurtrier le matin dans la résidence », ces trois « inventeurs » du cadavre de l'enfant doivent livrer leur ADN. Les soupçons constants des parents de la victime à l'égard de ce trio ayant retrouvé le corps se dégonflent enfin. Mais « pour lever toute ambiguïté », les deux demi-frères de Cécile, Luc et Frédéric, sont également obligés d'en passer par là. Sans surprise, ni l'un ni l'autre ne concordent avec le tueur.

La famille Bloch apprécie d'être reçue pour la première fois au tribunal de Paris, le 13 décembre 2000, par cette nouvelle magistrate active et l'enquêteur de terrain, Christian Le Jallé.

Toutefois, Jean-Pierre Bloch ne peut s'empêcher de stigmatiser « l'énorme retard pris par la justice pour utiliser des méthodes génétiques connues depuis le début » et révélées à l'époque aux policiers par son fils biologiste. Il critique aussi « les quatorze années écoulées depuis le meurtre de Cécile » qui n'ont mené à rien. Il blâme le turn-over des juges qui mettent trois ans à se familiariser avec le dossier et puis s'en vont prendre un autre poste : « Vous êtes la cinquième ! » Il fustige au passage « les refus de collaboration » de la sous-direction de la police scientifique de la PJ et de l'Institut de recherches criminelles de la Gendarmerie nationale (IRCGN) qui décrètent « impossible » toute recherche demandée et se réfugient derrière la constitution du Fichier national automatisé des empreintes génétiques pour ne pas l'effectuer. Le vrai problème, c'est que, si le décret d'application du Fnaeg vient juste d'être publié, la machine n'a pas encore engrangé les ADN des condamnés sexuels.

Sensible aux arguments de la famille Bloch qui n'a pas été bien servie par ses pairs, la juge Bibal-Séry accepte d'élargir le champ d'exploration génétique. Le 21 décembre 2000, elle exige de tous les laboratoires du pays de comparer systématiquement l'ADN du Grêlé avec les ADN nominatifs dont ils disposent déjà. Mieux vaut tard que jamais. Toujours plus compréhensif, le labo de Nantes, lui, accepte de comparer cet ADN masculin inconnu à l'ensemble de ses dossiers. Et bingo ! Le 9 janvier 2001, Olivier Pascal fait une sacrée trouvaille : l'ADN XY 16.17.16.17.7.9.3 du Grêlé est identique au génotype du tueur d'Irmgard Müller et Gilles Politi, dans un appartement du Marais à Paris le 29 avril 1987. Averti par son patron, le chef de groupe Alain Vasquez tombe des nues : « Ce fut une grande surprise car nous avions des victimes adultes, même si la petite Müller était une femme-enfant. Et le mode opératoire ne

ressemblait en rien à celui de l'agresseur de petites filles. » Un rebondissement incroyable pour son collègue Bernard Pasqualini du bureau 302, qui recherchait de son côté l'assassin et violeur de Cécile Bloch, 11 ans, et de Sarah, 8 ans : « Sans l'ADN, jamais on n'aurait pu se douter que c'était le même criminel, tellement ces actes et le type de victimes différaient de ceux du Grêlé. » Cette découverte essentielle jette une lumière crue sur le tueur en série : le Grêlé n'est pas uniquement un violeur pédophile, c'est aussi un sadique capable de torturer des adultes.

1. L'ADN du Grêlé qui sera caractérisé n'est que partiel. Aujourd'hui, son génome comporte bien plus de chiffres car les analyses se pratiquent désormais sur vingt-trois marqueurs, c'est-à-dire vingt-trois régions non codantes de l'ADN, qui ne livrent pas d'éléments intimes de la personnalité, comme la couleur des yeux ou de la peau, pas plus que la présence de maladies.
2. Le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg) a été voté et initié en France en juin 1998 après les ratés de l'affaire Guy Georges, mais est alors restreint aux crimes et délits sexuels. Les décrets d'application ont tardé jusqu'au printemps 2000, mais son champ d'application a bientôt été jugé trop limité. Car l'exhibitionniste à la sortie d'une école rentrait dans le fichier, mais pas les criminels de sang, non sexuels. Le ministre de l'Intérieur Daniel Vaillant l'a donc fait étendre en juin 2001 à tous les auteurs d'homicides volontaires, d'actes de terrorisme et d'attaques à main armée. Son successeur Nicolas Sarkozy a encore élargi en mars 2003 le domaine du fichier d'ADN à tous les délinquants ayant porté « atteinte aux personnes et aux biens ».

10

Les suppliciés du Marais

Mercredi 29 avril 1987, en fin de journée, à la brigade criminelle, un étage au-dessus du bureau 302 où le groupe Pasqualini s'escrime en vain à mettre la main sur le tueur grêlé de la petite Cécile Bloch, c'est le groupe Fisch, de permanence au 415, qui prend une affaire *a priori* totalement distincte, dans le Marais. L'adjoint du chef, l'inspecteur Alain Vasquez, découvre dans un immeuble cossu, au 7 rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie dans le IV^{e} arrondissement, « la scène de crime la plus extraordinaire[1] » de sa carrière. Au fond de l'appartement mansardé du dernier étage, dans une chambre d'enfant, la jeune fille au pair allemande de la famille, Irmgard Müller, 20 ans, juste en culotte, est « pendue par les bras aux montants du lit superposé », les jambes écartées, ligotée avec toutes sortes de liens de fortune, bâillonnée avec une écharpe rose, « crucifiée », morte. Ses longs cheveux bruns et « sa tête penchée en avant » masquent sa gorge, enserrée par la ceinture de son peignoir et tranchée par un couteau de cuisine qui traîne par terre, la lame ensanglantée.

Dans l'alcôve du salon aux poutres apparentes, sur le grand lit du couple, le père, Gilles Politi, 38 ans. Entièrement nu, il repose sur le ventre en « position de gondole », bras et jambes attachés

ensemble et repliés dans le dos grâce à des cravates et des ceintures de la maison. Son cou est entravé, lui aussi. Tous ces liens sont entortillés autour d'un tisonnier de la cheminée pour faire levier, « serrer » et étrangler. Une technique de mise à mort particulièrement sadique appelée « garrot espagnol[2] ». L'inspecteur Vasquez remarque « une brûlure de cigarette sous le sein de la baby-sitter et une autre derrière l'épaule de l'homme », puis « un mégot de style Marlboro » écrasé sur le sol. Le procédurier ganté de latex ramasse avec précaution cette pièce à conviction qu'il place sous scellés, tout comme l'arme du crime. Son chef ne détecte « pas de traces de lutte, ni de désordre, ni d'effraction sur la porte » de l'appartement et émet donc l'hypothèse « que l'un ou l'autre connaît le ou les tueurs et les a laissés entrer. Ça ne ressemble pas à un crime crapuleux ».

C'est Madame Politi, hôtesse d'accueil qui, en revenant de son travail, les découvre dans cet état. Elle cherche sa fillette de trois ans et demi, Julie, que la jeune fille au pair devait aller chercher à la maternelle. Elle finit par la récupérer chez les parents d'une camarade de classe, saine et sauve. Alain Vasquez demande à la mère l'emploi du temps de la baby-sitter. Elle lui explique qu'Irmgard Müller est bien venue ce matin-là, comme d'habitude, pour conduire la petite à l'école à 8 h 45. Normalement elle doit ensuite débarrasser la table du petit déjeuner, laver la vaisselle et balayer l'appartement. L'inspecteur constate que ces tâches n'ont pas été effectuées et s'interroge sur le trousseau de clés posé dans l'entrée, sur la table de la cuisine. La propriétaire des lieux reconnaît les clés de l'appartement confiées à Irmgard et celles du studio qu'elle lui prête. Elle l'a embauchée à la rentrée scolaire de septembre 1986 et l'héberge à deux pas, dans une chambre de bonne au 15 rue de Sévigné. Le mari, mécanicien d'Air France à Roissy et délégué

syndical CFDT, travaille de nuit et rentre se coucher vers 8 heures. L'inspecteur Vasquez demande alors si de l'argent ou des bijoux ont disparu. La propriétaire fait l'inventaire et s'aperçoit que deux appareils photos – un Hasselblad et un Nikon – ont été volés. Ils avaient été entreposés dans une mallette par son propre frère, sous le lit de sa fille. L'inspecteur Vasquez met « en observation » ces « objets d'art » en inscrivant leurs descriptions, numéros et références sur le fichier accessible aux antiquaires et aux marchands.

Un étrange visiteur aux « grosses mains »

Menée en parallèle, l'enquête de voisinage apporte le témoignage majeur de la concierge de l'immeuble. À 10 h 30, alors qu'elle lavait l'escalier au rez-de-chaussée, elle a entendu un coup de sonnette et une voix masculine demandant par l'interphone à Irmgard Müller de lui ouvrir. Après « une discussion tendue » où « le type paraît insister et la petite rechigner », selon Alain Vasquez, la porte d'entrée finit par se débloquer et « un jeune homme âgé d'environ 25 ans vêtu d'un blouson de cuir foncé » s'engouffre à l'intérieur. Penchée sur les marches en train de frotter, la gardienne aperçoit juste « un grand type athlétique aux cheveux courts coiffés en brosse, avec de grosses mains ». La bignole dont le regard se trouvait à ce moment-là au niveau de ses cuisses insiste : « J'ai été frappée par la grosseur de ses mains. » Elle a dû se coller contre le mur pour le laisser passer. Elle a également vu monter deux autres hommes, mais n'a pas repéré s'ils sont allés jusqu'au quatrième étage, chez les Politi.

L’autopsie déterminera les causes de la mort des deux victimes, « une asphyxie par strangulation ». La plaie de 6 cm sur la gorge de la jeune femme a été provoquée par deux coups de lame, avant la pendaison. L’homme a carrément eu la trachée-artère sectionnée par une arme blanche, mais c’est l’étranglement avec une ceinture qui l’a tué. L’heure approximative du décès : 11 heures. Les enquêteurs attendent beaucoup de l’analyse toxicologique des viscères pour vérifier si « les victimes ont été neutralisées par absorption d’un soporifique ». « Sinon, comment un type seul pourrait-il maîtriser deux personnes en même temps, sans qu’elles se débattent ou appellent au secours ? Surtout l’homme (Gilles Politi), qui était un gaillard de 1,78 m pour 88 kilos et dans la force de l’âge, s’interroge Alain Vasquez. Ou alors on a affaire à deux auteurs ? » Il ne croit pas à cette éventualité car la concierge a bien entendu un seul homme discuter à l’interphone avec la jeune fille au pair. Les résultats du laboratoire tomberont une semaine plus tard, négatifs. Le « balèze » n’a pas drogué ses victimes.
Si les gars de l’IJ n’ont pas trouvé d’empreintes digitales cette fois-ci, selon Alain Vasquez, c’est en raison des précautions prises par l’assassin : « On a retrouvé des taches de suie sur un gant de toilette, il a quand même pris soin de nettoyer le tisonnier pour effacer ses traces. »

Au bureau 415 du 36 quai des Orfèvres, les six enquêteurs du groupe Fisch se mettent sur la piste d’un « désaxé ». Intrigués par la présence sur la scène de crime – au pied du lit de l’enfant – des vêtements mélangés du mari et de la baby-sitter, les policiers se demandent s’il s’agit « d’une mise en scène d’un acte de perversion sexuelle[3] » par le meurtrier. Un participant aux réunions des chefs de groupe, dans l’antre du patron de la brigade criminelle, se souvient très bien que l’un d’eux, feu Jean-Paul Fisch, « paraissait

sûr de lui ». « C'est une histoire de cul qui a mal tourné, on va la sortir, fanfaronnait-il alors. Ils ont dû faire des photos pornos là-dedans, dans des positions sadomasos ou de bondage, et puis ça a dégénéré, le preneur de vues a dû disjoncter », les trucider puis emporter les appareils argentiques. Par terre, l'étui d'un papier polaroïd l'aiguille sur une telle hypothèse. La Crim a finalement mis hors de cause le beau-frère de Gilles Politi, qui avait laissé son Nikon et son Hasselblad « par peur des cambrioleurs à son domicile » et aurait pu « dépêcher un type pour les récupérer ».

Confiant, l'inspecteur divisionnaire Fisch, qui part en congé une semaine après le double crime, lance à son adjoint : « Quand je reviens, vous l'aurez solutionné. » Alain Vasquez acquiesce : « Il est vrai que l'affaire Müller, aussi atypique soit-elle, avec deux cadavres et deux vies différentes à explorer, paraît simple. Car la petite Müller connaît apparemment l'assassin », puisqu'elle l'a autorisé à monter chez ses employeurs. Pour débusquer le meurtrier, il faut donc cerner « la personnalité et l'environnement » des deux victimes. La Crim se rend à l'aéroport de Roissy pour interroger les collègues et les supérieurs du mécanicien d'avion, réputé sérieux et « droit ». Entré à Air France en 1973, Gilles Politi était un employé bien noté. Au début de l'année 1986, il était rentré, pour sa fille et sa femme, de deux années passées à l'escale de Bombay, en Inde.

« Un complot fomenté par Air France et par Jacques Chirac »

Un de ses coéquipiers aiguille toutefois la brigade criminelle sur la piste du règlement de comptes. Car avant sa disparition, le délégué syndical CFDT aurait mis au jour « des malversations

financières commises par des personnages peu scrupuleux qu'il connaissait bien ». « Gilles menait son enquête et s'apprêtait à faire certaines révélations », avance cet ouvrier d'Air France. En écho, d'autres membres de son entourage supposent que Gilles Politi, qui avait « soulevé un lièvre », était devenu « gênant pour les responsables de la compagnie qui ont commandité son assassinat par le biais de tueurs à gages », selon le compte-rendu de l'enquête. Mais cette théorie d'un complot fomenté par Air France, « que Gilles allait mettre à genoux », et par Jacques Chirac, lui aussi « dans le coup », a fini par se dégonfler au fil de l'enquête dont « les résultats sans équivoque confirment que ses rumeurs étaient purement imaginaires… », lit-on dans le rapport. Il incombe au quatrième de groupe, Alain Laloy*, Lorrain doté d'une belle moustache à la Dalí, la tâche délicate d'entendre la veuve. Son chef, Jean-Paul Fisch, lui a donné la consigne suivante : « Tu lui demandes si son mari avait des relations sexuelles avec la petite Müller. » Au fil de l'audition, Laloy réussit à caser cette « question pas aisée à poser ». La perquisition dans le studio d'Irmgard Müller, au 15 rue de Sévigné, permet de découvrir deux pièces à conviction majeures : le journal intime de la jeune Allemande et le répertoire de ses contacts. Deux mini-carnets rouges que Vasquez a longtemps gardés dans son bureau : « La petite Müller marquait des appréciations sur les prestations de ses conquêtes masculines, les noms et coordonnées des jeunes gens. » Ses écrits attestent de sa liaison avec son employeur. Missionné pour aller en Allemagne enquêter sur la victime, l'inspecteur Laloy a en effet retrouvé ses proches à Kempten en Bavière, « en pleine campagne vallonnée », et ses amis inscrits dans son agenda, dont « un ex venu la voir à Paris ». « On me dresse le portrait d'une jeune fille sage et rangée à l'époque. » Seul son pote J. a rapporté les projets d'Irmgard qui « voulait aller en France comme jeune fille au

pair pour y accumuler des expériences avec des hommes de diverses nationalités et d'un certain âge ». En huit mois de vie parisienne, Irmgard s'est en effet bien délurée. Pour Alain Vasquez, elle avait décidé de collectionner les aventures à Paris : « On sentait que la petite Müller pouvait s'embarquer avec n'importe qui et faire une mauvaise rencontre. À la piscine où elle allait tous les vendredis soir, un maître nageur lui plaisait, elle lui faisait des clins d'œil… Une copine d'Irmgard lui avait dit stop ! »

Grâce aux copines et aux voisines, le groupe Fisch reconstitue le monde de la jeune femme. Et son emploi du temps la veille de son assassinat. Le 28 avril 1987, dans l'après-midi, elle a sorti la fillette au square de la rue des Blancs-Manteaux. Des gens ont vu « un jeune homme tout vêtu de noir qui ne faisait pas net, malsain, comme un SDF, la chercher », retrace l'inspecteur Vasquez. Ce matin-là, Gilles Politi a été dérangé par des appels *via* l'interphone. Le gars a fini par la dénicher au jardin public, puis a parlé avec elle, « de façon plutôt agressive. Les témoins se sont demandé pourquoi cette belle petite discutait avec ce type pas recommandable. Ils avaient l'air de se disputer ». Mais elle a dû céder et lui « laisser ses clés », car sa voisine de palier voit à peu près à la même heure un « jeune bizarre et taciturne en pull-over rouge mettre la clé dans la serrure et entrer dans le studio ». Pendant ce temps, Irmgard Müller reconduit la fillette chez ses parents. Elle part à ses cours de civilisation française à la Sorbonne, rate le début puis s'éclipse sans dire au revoir. Son enseignante et d'autres étudiantes étrangères la trouvent « vêtue de manière inhabituelle », « anxieuse » et « pressée de rentrer » ce soir-là. « La petite Müller ne papote pas avec ses copines comme d'habitude et paraît angoissée d'être en retard, explique Alain Vasquez, sûrement à cause du type qui l'attend chez elle. » « Ils ont passé la nuit ensemble puis elle est

partie pour être à 7 h 30 au rendez-vous chez ses employeurs, et emmener l'enfant » à la maternelle.

La théorie de l'inspecteur Vasquez

La suite, le numéro 2 du groupe de la Crim l'envisage ainsi : au retour de l'école, vers 9 h 30, « Irmgard Müller ne fait pas ses tâches ménagères mais pose ses affaires. Elle se met en petite tenue car ses habits sont mélangés à ceux de son employeur au pied du lit. Puis le mécanicien part dormir et la jeune fille au pair ne se rhabille pas ». Selon son scénario, lorsque la sonnette retentit à 10 h 30, la discussion est tendue à l'interphone car la petite Müller, « alors en peignoir, n'a pas envie de faire monter ce type », mais elle finit par accepter. Car son amant lui rapporte son trousseau de clés, celui qui a été découvert dans l'entrée, sur la table de la cuisine. « Il a dû soupçonner sa copine allemande d'avoir une histoire avec son patron. Il a pété les plombs. Il a dû maîtriser d'abord la petite Müller et l'attacher avec sa ceinture de peignoir, lui a mis un foulard dans la bouche, dans la chambre d'enfant du fond puis il a dû revenir s'occuper de l'homme, surpris en plein sommeil. Il a allumé une cigarette blonde, les a brûlés à tour de rôle, puis a jeté le mégot par terre. Il a dû retourner achever la jeune Allemande mais ne l'a pas violée, et l'a laissée en slip. » En revanche, le sperme de son amant de la nuit précédente a été prélevé « au fond de son vagin, sur le bout intérieur de son tampon hygiénique » qui a été enlevé par le légiste et placé sous scellés. Mais à l'époque, un tel indice révèle juste le groupe sanguin de son partenaire, A, rhésus positif, différent de celui des deux victimes, qui sont O. Au bureau 302 de la Crim, une volée de marches en dessous, Bernard Pasqualini et ses gars

recherchent depuis déjà un an le tueur à la peau grêlée de Cécile Bloch, 11 ans, qui lui aussi appartient au groupe sanguin A. Mais, comme on le sait, ce groupe est le plus répandu en Europe et ce double meurtre d'adultes ne ressemble en rien à l'assassinat de la fillette.

Les promeneurs du square, la voisine de palier de la jeune Allemande et la gardienne de l'immeuble de la famille Politi se prêtent au jeu du portrait-robot qui, aux yeux de Vasquez, « hélas, n'est pas terrible » : trop quelconque, cheveux brun foncé, visage allongé, nez droit avec un bout plus épaté.

Quinze jours plus tard, le divisionnaire Fisch est averti par l'état-major de la PJ du viol d'une compatriote d'Irmgard Müller. À première vue, le mode opératoire de son agresseur lui paraît aux antipodes de celui du Marais. Il part à reculons interroger l'Allemande Andréa S., 26 ans, et revient au service, convaincu que ces faits n'ont rien à voir avec son double crime. Comme on l'a vu, l'étudiante en architecture a été agressée chez elle dans le XIV^{e} arrondissement, le 11 mai 1987, par un « policier » muni d'une carte tricolore, d'une arme à feu et d'un talkie-walkie, et qui n'a pas cherché à la tuer. Certes, le meurtrier recherché par Fisch n'a pas usé de ce genre de ruse pour pénétrer chez les Politi et manifeste, lui, une sacrée intention homicide pour zigouiller ainsi deux personnes. Mais si Fisch avait examiné plus sérieusement le témoignage d'Andréa, il aurait repéré cette façon si particulière du criminel d'attacher sa victime avec des ceintures trouvées sur place, et de la torturer en serrant son cou avec un lien qui rappelle étrangement les pratiques de « son » tueur. Et puis le violeur d'Andréa n'a-t-il pas volé des bijoux et objets de valeur, comme le « sien » qui a embarqué deux appareils photos ? Dans une longue lettre à la police judiciaire, André Politi, le père du défunt, analyse

l’assassinat des deux victimes « par autostrangulation, le garrot espagnol pour Gilles, la crucifixion pour Irmgard », comme une « démonstration », « une mise à mort froide et méthodique opérée par un professionnel qui a voulu les punir pour un manquement réel ou supposé ». Et à ses yeux, « ça s’apprend dans des commandos ou certaines écoles de sport de combat ». La Crim va en effet explorer la piste « d’anciens paras ou légionnaires qui, avec les médecins légistes, apprennent à faire ou défaire ce genre de nœuds », m’explique Alain Vasquez. Toutefois, « ceux du Grêlé sont assez fouillis, pas aussi élaborés que les nœuds tactiques des militaires ». Pour sa part, Alain Laloy, inspecteur du bureau 415, se rappelle avoir diffusé des télégrammes nationaux à tous les services de police et de gendarmerie sur la « manière d’attacher les personnes ayant une possible connotation sexuelle ou de garrotter, plus typique de militaires ». Mais « dans ces années 1980 où rien n’était informatisé, tout le monde ne les lisait pas ». Il n’a eu aucun retour. La Légion, prompte à enrôler pour cinq ans des têtes brûlées, à effacer leur passé judiciaire et à leur attribuer une nouvelle identité, n’a pas plus collaboré.

Un dessinateur porno sadomaso

Reste à exploiter « les deux petits agendas à couverture rouge » d’Irmgard Müller, pour les années 1986 et 1987, pour retrouver le type avec qui elle a passé la nuit parmi « la trentaine de noms » qui sont répertoriés. À commencer par son petit ami régulier, Morad B., 20 ans, qui apparaît le plus souvent dans les pages de ses carnets. Mais l’étudiant ne l’a malheureusement pas vue depuis le lundi 27 avril, et ne sait pas avec qui elle a passé la nuit le 28. Il était

ailleurs et il peut le prouver. Il ne connaît pas l'homme du portrait-robot. Systématiquement, chaque partenaire ou proche de la victime est localisé, arrêté et ramené à la Crim pour « une p'tite 24 », comme dit Alain Laloy, une garde à vue de vingt-quatre heures (qui peut être prolongée jusqu'à deux jours et deux nuits). Ce n'est pas le seul, mais les « paluches » sont un critère important. Alain Vasquez se souvient de leurs réflexes de poulets : « On regardait les mains. On en cherchait des grosses comme des battoirs ou comme celles des bouchers. »

Certains ont le bon profil et passent une sale « 48 », une garde à vue prolongée. C'est le cas de Jean-Baptiste C., 23 ans, « dont la personnalité troublante le désigne comme éminemment suspect ». Dès le 30 avril, « on va le chercher, raconte l'inspecteur Laloy. On perquisitionne son domicile et, à la fin, dans un placard, on tombe sur un carton à dessin de femmes nues dans des positions sadomasos. L'une d'elles, représentée attachée les bras en croix et bâillonnée, avait le visage de la petite Müller ! ». Coup d'adrénaline pour les inspecteurs : « On s'est regardés tous les deux et on s'est dit : "C'est bon, pas la peine d'aller plus loin." » Interrogatoires serrés et pression psychologique. Ce frustré raconte alors ses échecs au lit avec les femmes et ses fantasmes qui guident son crayon, pour retracer ces scènes pornos et sadomasos. Oui, il connaissait Irmgard et a même passé une nuit avec elle. Mais en panne sexuelle, il n'a « pas pu lui faire l'amour ». Du coup, son « envie de la posséder explique la ressemblance de certains dessins, faits de ma main, avec elle », mais celui qui la représente comme le jour de sa mort est « purement fortuit ». D'ailleurs, il suit une psychothérapie et a été réformé de l'armée. De plus, il soutient qu'il a passé le mercredi au centre de loisirs de Neuilly-sur-Seine. Après moult vérifications, l'inspecteur Laloy est obligé d'admettre que c'est vrai.

Ce dessinateur de BD trash et animateur pour enfants est bien resté à son travail « la journée du 29 avril de 9 heures du matin à 19 h 30, avec un groupe de gamins ». Un alibi en béton.

Passé ce moment de découragement, il a fallu continuer « à galérer pour localiser des musiciens péruviens dont les noms figuraient dans le carnet de la petite Müller ». L'inspecteur Laloy a arpenté dans tous les sens, de jour comme de nuit, le quartier des Halles et du Marais, les gares et les places, puis a fini par tomber sur ces artistes de rue que la victime avait croisés un soir et intégrés à son répertoire. Même régime de « p'tites 24 » pour ces suspects itinérants.

Le dernier amant d'Irmgard Müller

À force de chercher, les enquêteurs du groupe Fisch sont parvenus à loger et à interroger vingt-neuf relations masculines du carnet rouge de la victime. Toutes mises hors de cause. Un seul homme n'a pas été identifié. Les enquêteurs connaissent pourtant son patronyme et ses coordonnées. Il s'appelle « LAURINGE Élie* » et habite « 6 rue Rubens à Paris XIII^{e} ». C'est en tout cas ainsi que la jeune Allemande a inscrit dans son répertoire le contact de ce partenaire rencontré six mois avant sa mort. Dans le petit carnet rouge où elle consignait ses appréciations sur les performances de ses multiples conquêtes masculines, Élie Lauringe apparaît en décembre 1986. Les annotations d'Irmgard Müller trahissent les soucis d'érection de son amant, quasi impuissant. Selon le commandant Vasquez, la jeune femme a noté qu'elle a eu un rapport sexuel « pas terrible, nul » avec lui et a ajouté : « Tant pis. » Éjecté, ce type ne figure plus dans les pages suivantes de son

journal intime. Même si rien ne l'atteste fermement, les enquêteurs émettent l'hypothèse que c'est lui qui réapparaît le 28 avril 1987, rue des Blancs-Manteaux, dans le IV^{e} arrondissement, dans le square où la baby-sitter promène la fillette de ses employeurs. En tout cas, l'assassin connaissait sa victime avant le crime. « Ce lien, même ténu, entre la jeune fille et le meurtrier nous a donné beaucoup d'espoir, se rappelle le policier, car c'est un fil à tirer pour remonter jusqu'à lui, alors que les tueurs en série, en général, font des rencontres ponctuelles. »

Aiguillonné par la découverte inattendue de l'ADN, quatorze ans plus tard, le groupe Vasquez relance donc ses investigations sur l'assassinat sordide d'Irmgard Müller, 20 ans, et de son employeur, Gilles Politi, 38 ans. Les limiers reprennent contact avec tous les suspects de 1987 pour une prise de sang. Les vingt-neuf amants du carnet d'adresses d'Irmgard Müller sont rappelés au 36 puis soumis à un prélèvement d'ADN. C'est un soulagement pour les poulets du bureau 415 de s'apercevoir qu'aucun de ces hommes, dédouanés à l'époque à l'issue d'une enquête classique, ne correspond à l'empreinte génétique XY 16.17.16.17.7.9.3 du criminel en série. « On a pu vérifier que l'on avait eu raison de mettre hors de cause ces types-là. Ça nous a rassurés et nous a permis de souffler. Car on doute toujours, on a peur de se tromper et qu'un mec soit passé au travers », me confie Alain Vasquez. L'ex-commandant de la Crim insiste sur les vertus multiples de l'ADN : « On a tendance à voir uniquement le résultat positif, l'identification, mais la disculpation de suspects est tout aussi importante. »

La science corrobore également, en 2001, la première hypothèse policière sur le mobile des crimes du Marais : passionnel et sexuel. Le groupe Vasquez a désormais la preuve que le tueur et le dernier amant d'Irmgard ne font qu'un. Car la même empreinte génétique a

été caractérisée à la fois sur le mégot de cigarette ayant servi au meurtrier à brûler ses victimes et sur le bout intérieur du tampon hygiénique de la jeune fille. Preuve par l'ADN que l'homme ayant couché avec elle la veille de sa mort a bien signé ce double crime. Mais malgré la relation de deux nuits entre Irmgard Müller et le tueur, le chef de groupe s'arrache les cheveux dans le bureau 415, encombré de rapports, d'annuaires, de lampes, d'un ventilateur, de plantes vertes et d'une machine à écrire à boule Olivetti. Il a beau examiner les recherches qu'il a ressorties sur Élie Lauringe, les P-V de l'époque ne recèlent aucune réponse à son interrogation majeure : qui est-il ?

1. Les citations attribuées à Alain Vasquez et à Alain Laloy sont toutes extraites d'entretiens avec l'auteure.
2. Cette méthode, également appelée « lacet étrangleur », est utilisée depuis l'Antiquité pour tuer par strangulation un adversaire. Jusqu'en 1974, on exécutait ainsi certains condamnés à mort dans l'Espagne franquiste. On utilisait généralement un lien de cuir, une corde de piano ou de soie. Dans une version plus moderne, il s'agit d'un collier métallique actionné par une vis à travers un poteau auquel est attaché le condamné, assis sur une chaise ou un tabouret, pour écraser plus ou moins lentement le larynx. L'Espagne a aboli ce supplice après la mort du dictateur Franco. Par la suite, le « garrot espagnol » a été employé par la mafia sicilienne pour châtier les traîtres.
3. Le récit s'appuie également sur le rapport d'enquête de Jean-Paul Fisch du 1er août 1989.

11

Le soutier du crime

Lesté désormais de tous les crimes signés le Grêlé, Christian Le Jallé amasse les indices comme autant de petits cailloux pour le mener jusqu'à ce tueur en série et affine ses investigations entreprises de longue date. L'incroyable et récente percussion de l'assassinat originel de Cécile Bloch, en 1986, avec ceux d'Irmgard Müller et de Gilles Politi, en 1987, met en évidence « de nouvelles facettes de son comportement et de sa manière d'opérer ». Dans un compte-rendu de seize années d'enquête rédigé pour le commissaire Frédéric Péchenard*, le capitaine détaille ces travers inédits qui émergent du double meurtre perpétré le 29 avril 1987 rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie « sur deux adultes homme et femme », avec « actes de tortures et de barbarie (garrot, brûlures, crucifixion) » et « l'existence pour la première fois d'un lien entre l'auteur et l'une des victimes ». Autre caractéristique, « l'auteur est un fumeur ». Il suppose que, douze jours plus tard, cet agresseur a violé Andréa S., une étudiante allemande de 26 ans, au 5 villa Cœur-de-Vey. « Malheureusement », Le Jallé ne peut pas jurer à 100 % qu'il s'agit de son homme. Car la procédure d'Andréa a été expédiée par les peu scrupuleux inspecteurs de la 4e division de police judiciaire (DPJ), qui l'ont classée sans suite moins de huit

mois plus tard, et guère plus considérée par son collègue de la Crim Jean-Paul Fisch qui n'a vu aucun rapport avec sa victime Irmgard Müller.

À présent, le soutier du crime rame à contre-courant et ne peut plus rattraper certaines erreurs ou négligences. L'affaire du viol d'Andréa S. est irrémédiablement prescrite et « les prélèvements gynécologiques effectués à l'Hôtel-Dieu sous la responsabilité de Mme Diamant Berger ont été détruits », souligne-t-il, rageur. Impossible donc de retrouver des traces génétiques ! En plus, le reste des scellés a brûlé dans un incendie au greffe du tribunal de Paris. Le capitaine ne peut que pester face à la malédiction et s'excuser auprès d'Andréa S., repartie en Allemagne, qui promet de l'aider si un jour il parvient à rattraper ce violeur. Il ne décèle pas de lien direct entre Irmgard et Andréa qui lui permettrait d'avancer. Il s'interrogera longtemps sur les relations du criminel avec des ressortissantes outre-Rhin. Le Grêlé est-il en contact avec une filière d'étudiantes étrangères ou de jeunes filles au pair allemandes ?

Une Volvo blanche

Dévoué à la cause des victimes du Grêlé, Christian Le Jallé ne peut pas non plus passer tout son temps à le pister. Son rôle crucial – depuis 2000 – de « procédurier » au sein du groupe Fairise lui impose de réaliser minutieusement les constatations sur les nouvelles scènes de crime, de conduire les interrogatoires des principaux suspects et de mettre en forme les procès-verbaux pour les magistrats. Hélas, les assassinats se reproduisent et ne sont pas l'apanage de ce malade qui a massacré la petite Bloch. Mais dès qu'il a une minute de libre, le Breton, qui a affiché sur le mur de son

bureau au 36 les photos de ces gamines, se remet à l'ouvrage. Les recherches sur la Volvo qui a servi à enlever Ingrid s'avèrent « complexes » et interminables. Il fait le tri parmi les témoignages contradictoires. Il rejette finalement celui de Mme C., formelle sur la plaque en 77, la Seine-et-Marne, parce qu'elle a aperçu ce véhicule « deux jours avant l'agression d'Ingrid ». Il retient les renseignements fournis par la petite fille sur « la couleur blanche, l'intérieur bleu, la vétusté du modèle, l'autocollant Volvo sur la lunette arrière ». Il corrobore ces éléments avec ceux fournis par le témoin direct, Georges P., qui a vu la voiture à côté de la ferme de Villeras dans l'après-midi du 29 juin 1994. Or cet homme a clairement repéré « le numéro du département 91 ». Son hypothèse de travail s'appuie donc sur la déclaration de M. P. et la description d'Ingrid : il recherche « un véhicule léger de type Volvo 340 immatriculé dans l'Essonne, trois portes, couleur blanche ».

Les propriétaires de ces voitures sont recensés auprès du fichier national des automobiles qui, toutefois, n'est pas exhaustif. Les données de la société Volvo France sont elles aussi incomplètes car le fabricant consigne uniquement les garages et particuliers ayant acheté des autos neuves, mais pas les reventes d'occasion. L'enquêteur démarche alors l'Association de lutte contre la fraude à l'assurance (Alfa) qui centralise les compagnies d'assurances, afin de se procurer les identités des souscripteurs d'une garantie pour une Volvo série 3 (340 à 360) à la date du 29 juin 1994. Une bonne idée ! Mais la longueur du listing a de quoi décourager. Ce sont plus de 10 000 noms d'assurés qu'il faut exploiter : des années de travail pour un « résultat aléatoire », note Le Jallé dans son rapport, « car ceux-ci ne sont pas les uniques utilisateurs du véhicule. D'autres conducteurs, fils, concubins ou amis, ont pu prendre le volant, ce jour du rapt d'Ingrid ». La possession d'une Volvo n'est donc qu'un

critère parmi d'autres pour désigner un suspect. En plus de la grande taille, de l'année de naissance, et d'un métier dans la sécurité. L'agresseur ayant décliné la qualité de policier et menotté Ingrid, le capitaine débusque un vrai policier, Bernard W., né en 1956 et « propriétaire d'une Volvo blanche type 340 », qui paraît en tout point correspondre. Mais son empreinte génétique le dédouane formellement. De toute façon, le capitaine est bien conscient que l'exploration systématique de ces assurés de Volvo, du numéro un au dix millième, reviendrait à écoper l'océan avec une petite cuillère, sans promesse de déboucher sur quelque piste tangible. Christian Le Jallé est loin de se douter que le kidnappeur d'Ingrid détient une Volvo d'un autre type, une familiale.

Une photo d'enfants

Autre piste, la photographie des deux fillettes blondes en robes blanches et du petit garçon en costume, que le violeur avait attrapée dans un carton sous les combles de la masure des Villeras et longuement regardée, « comme s'il connaissait les gens dessus », selon le témoignage d'Ingrid. A-t-il en effet déjà vu ces gosses ? Est-ce que ce sont ses propres enfants ? Ou des gamins de son entourage ? Persuadé que le kidnappeur a forcément fréquenté cette bâtisse pour traverser ainsi la région parisienne afin d'y emmener sa petite otage, Christian Le Jallé déniche les anciens habitants ou occupants des lieux. Parmi les différents locataires répertoriés par la société Sodi, Jacqueline G. a vécu ici avec sa famille un été et un hiver en 1986-1987. Entendue à Nîmes le 23 janvier 2001 par des officiers, cette mère reconnaît sur ce fameux cliché ses trois enfants issus de son union avec Bernard L. M. et

venus au monde entre 1972 et 1975. Lors de son déménagement, elle a tout simplement dû oublier à l'étage un carton avec des photos et des collants. Sollicitée pour donner les noms et décrire les hommes venus chez elle, Jacqueline G. évoque son mari bien sûr, né en 1950, mais décédé en 1989, cinq ans avant le rapt d'Ingrid. Elle cite aussi un copain d'enfance qui vit au Maroc, son frère et un ami de celui-ci qui ont connu la ferme. Ces trois-là seront interrogés et prélevés, mais leur ADN n'est pas le bon. Les enquêteurs vérifient également dans les fichiers de police le patronyme des employés – actuels et passés – de l'exploitation agricole voisine qui stocke de la paille et du matériel dans la ferme de Villeras. Certains dont le profil concorde sont questionnés, puis exclus des suspects.

Une BD porno

La revue pornographique « *Bédé X SM* n° 72 » découverte sur les lieux du viol d'Ingrid mène à Olympia Magic Strip déclarée en faillite en 1997 et reprise par une autre société internationale de presse magazine qui en fournit à la Crim les caractéristiques : 17 000 exemplaires de cette bande dessinée sadomaso pour adultes, imprimée en Espagne, ont été vendus en France ! Dans un nombre considérable de kiosques à journaux, de librairies et maisons de la presse… Encore un puits sans fond. Le Jallé se replie sur la science, une valeur sûre. Il incite le service de l'Identité judiciaire à rechercher sur cette revue des traces papillaires. Et contre toute attente, son initiative est couronnée de succès. Plusieurs empreintes sont donc insérées dans le fichier automatisé des empreintes digitales, le Faed, mais sans résultat. Aucun délinquant ou criminel intégré à la base ne correspond. Et cela

n’étonne pas tant que cela Le Jallé, si l’on en croit sa propre synthèse : « Il convient cependant de préciser que le scellé n’était pas couvert. » Comment ? La BD porno apportée par le violeur d’Ingrid n’a pas été protégée par les gendarmes qui ont ratissé la scène de crime le 29 juin 1994, au même titre que la culotte de la fillette et le papier-toilette taché de sperme ? Dix ans après le fiasco de l’affaire Grégory dans les Vosges, qui a poussé la gendarmerie à se professionnaliser en matière scientifique, force est de constater que la pièce à conviction touchée par le violeur d’une petite fille de 11 ans n’a pas été placée sous scellés en bonne et due forme ! Les bras lui en tombent. Le capitaine de la Crim a tenté de l’exploiter malgré tout, par acquit de conscience, mais il relativise auprès de son patron : « Ce scellé a pu être manipulé par les enquêteurs, il a été déplacé d’un greffe à l’autre, et par conséquent les empreintes relevées peuvent être celles d’une tierce personne non concernée par l’affaire. »

Une empreinte sur un écrin

Chez Marianne N., 14 ans, rue Boulitte à Paris XIV^{e}, violée le 27 octobre 1987, une trace digitale a été détectée sur une boîte à bijoux « métallique blanche ornée de cœurs » qui semble avoir été déplacée donc touchée par l’agresseur voleur. Pour être bien certain qu’elle appartient à l’intrus, Le Jallé fait passer au tampon encreur les mains de la victime, de sa mère, d’une amie, de son beau-père, de deux copines de classe et de tous les policiers intervenus sur place, afin de les « désincriminer ». Pourtant, malgré un gros boulot de « sensibilisation » du service de l’Identité judiciaire, le Faed n’a « pas pu l’attribuer », lui accoler un nom. Pourquoi ? Le capitaine

pointe une défaillance possible du Faed qui « ne fonctionne réellement que depuis le 16 mai 1994 » et englobe les seules empreintes des délinquants nés avant le 1er janvier 1960. Sans compter les erreurs techniques liées à une mauvaise numérisation des vieilles fiches manuelles. Mais le limier, qui cherche en vain un récidiviste, pose alors une question essentielle dont il ne connaîtra la réponse que vingt ans plus tard : « À supposer qu'il s'agisse des empreintes digitales de l'auteur, doit-on en déduire que ce dernier est inconnu des services de police et de gendarmerie ? »

L'ADN des tueurs en série

Compte tenu de sa création tardive, le nouveau fichier national des empreintes génétiques, « opérationnel depuis l'été 2001 », engrange seulement « quelques centaines d'ADN » de condamnés sexuels définitifs, et des traces non résolues, comme celles du Grêlé actuellement « inconnues au Fnaeg ». Son usage est donc limité. L'ADN masculin XY 16.17.16.17.7.9.3 n'est pas non plus identifié dans les fichiers des voisins européens, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Allemagne. En attendant que l'outil français s'étoffe, la brigade criminelle fait comparer l'ADN du Grêlé aux profils génétiques de multiples assassins et violeurs d'enfants, auteurs de crimes sur des mineurs, et tueurs en série de l'Hexagone : le routard du crime de Metz Francis Heaulme ; le meurtrier et violeur en série toulousain Patrice Alègre ; l'adjudant Pierre Chanal, suspecté d'avoir fait disparaître des soldats du camp de Mourmelon ; les frères Jourdain, ferrailleurs du Pas-de-Calais ayant abusé et tué quatre jeunes filles ; le globe-trotter espagnol Francesco Arce Montes, auteur du viol et de l'assassinat de la petite Britannique Caroline Dickinson ; le tailleur

de pierre *serial killer* Louis Poirson ; le violeur des parkings Patrick Trémeau ; le criminel pédophile de Lille Denis Waxin et une flopée de ses congénères. Seul Guy Georges manque à l'appel. Et pour cause, l'assassin de sept jeunes femmes à Paris, dans les années 1990, a éjecté de sa cellule les trois flics venus prélever son ADN en 2002. Mais ce n'est pas un problème puisque le Dr Pascal connaît son code. Le capitaine Le Jallé soumet aussi à l'expertise un abonné de la brigade des mineurs, Vassilios R., « faux policier », agresseur sexuel de fillettes, coffré le 9 mars 2002. Parmi tous ces professionnels du crime, aucun ne correspond au Grêlé.

Fichiers, Canonge et mains courantes

À défaut de recoupement scientifique, le procédurier se rabat sur les bons vieux fichiers de police. Comme « l'auteur sévit en 1986 et 1987 dans divers quartiers excentrés de Paris », le capitaine le suppose donc Parisien à l'époque. Il part aussi « du principe qu'un individu commettant de tels actes criminels est rarement un délinquant primaire[1] », sans antécédents judiciaires. Dans ce rapport fait en 2002, le limier énumère le travail de titan réalisé avec ses coéquipiers et sa chef Odile Fairise. Les « mains courantes » déposées dans les commissariats Amérique et Villette du XIX^{e} entre 1983 et le 5 mai 1986, date de la mort de Cécile Bloch, et dans son quartier, contre tous « les individus signalés pour des ports d'arme, menaces, exhibitions sexuelles, outrages à la pudeur, violences » ont été examinées. Les empreintes digitales des plus connus ont été comparées à celle de l'écrin de Marianne. Le Jallé a ainsi repéré, dans les registres du commissariat de la porte de la Villette, deux tentatives de détournement de fillettes en 1984 par un

homme se déclarant policier. Deux ans avant l'assassinat de Cécile Bloch, un gars pas net qui se dit flic traîne déjà dans les environs de la rue Petit et approche des gamines.

Il entreprend aussi de consulter tous les registres du dépôt de Paris, où passent toutes les personnes retenues à la fin de leur garde à vue avant d'être jugées. Ce sont des milliers de noms de « déférés pour viol, attentat à la pudeur, enlèvement, mœurs, usage de fausse qualité de policier » qui sont collectés et étudiés. Au greffe de la cour d'assises de Paris, il épluche aussi les arrêts de renvoi des accusés condamnés entre 1987 et 1994 pour des affaires de mœurs.

Il explore le fichier Canonge qui engrange le signalement de tous les auteurs d'infraction et les photos anthropométriques, « les données physiques du délinquant, ses spécialités pénales, sa manière d'opérer et sa photographie scannée », précise Le Jallé qui vante les mérites de ce « support technique indéniable dans la recherche d'auteurs » de délits ou de crimes. « Malgré l'ancienneté des faits », le capitaine fait venir séparément Marianne et Ingrid, ainsi que Jean-Pierre Bloch, pour fouiller dans la base. Avec le « canongiste », chaque victime ou témoin sélectionne des critères sur l'agresseur, son type, son âge, sa taille, la couleur de ses yeux et de ses cheveux, ses signes particuliers, son mode opératoire, puis la machine propose toute une liste de suspects. Leurs photographies défilent alors sur l'écran, certains ressemblent à leur agresseur, mais à l'issue du visionnage de tous ces visages, ni Marianne ni Ingrid n'ont reconnu formellement leur violeur, et le père de Cécile n'a pas non plus identifié l'inconnu de l'ascenseur. À croire que là non plus, le Grêlé n'est pas fiché.

Les traces du « policier »

Dans l'affaire d'Ingrid récupérée en 1995, la Crim voit pour la première fois se métamorphoser l'étrangleur sauvage des sous-sols (Cécile Bloch et Sarah) en un pédophile plus rusé pour approcher les gamines sous couvert d'appartenir à la police. Avec la procédure de Marianne qui a rejoint en 2000 le dossier socle, cela fait une deuxième victime abordée de cette façon. Outre la révélation d'un ADN identique entre l'abuseur d'Ingrid et le violeur de Marianne, dans les deux cas l'agresseur a fait « usage de la fausse qualité de policier ». De plus, le capitaine découvre « de nouvelles manières d'agir du criminel » : « agression au domicile de la victime ; port d'une arme à feu et menace avec celle-ci ; commission d'un vol à main armée ». Ce qui l'incite à chercher des cas analogues qui lui permettront à la fois de mieux cerner le Grêlé et d'ajouter peut-être de nouveaux indices matériels à exploiter.

Dans une synthèse de 1987, la brigade des mineurs reliait déjà sept faits au viol de Marianne[2]. Christian Le Jallé exclut les quatre jeunes filles du VI^{e} accostées par ce policier doté d'une carte tricolore, car la « littérature » anonyme reçue par deux d'entre elles, Marie et Sophie, aiguille sur un autre profil d'individu.

En revanche, le capitaine impute au Grêlé trois de ces affaires, hélas toutes prescrites, et « sans aucun élément matériel ou scientifique relevé ». À commencer par le viol d'Andréa S., 26 ans, le 11 mai 1987, qui retient particulièrement son attention, « *modus operandi* quasi identique ; description de l'individu similaire et même secteur géographique à Paris XIV^{e} ». Il en apprend encore plus sur ce criminel qui, cette fois-ci, contraint sexuellement une majeure, utilise « un talkie-walkie, radio ? scanner ? », extorque le code confidentiel de la carte de crédit et opère « un retrait frauduleux au

DAB ». À son tour, le Breton de la Crim se penche sur le vol à main armée et la séquestration de l'enseignante de 34 ans, Sylvia P., rue Plichon à Paris XI^{e}, par le prétendu acheteur de ses meubles, qui s'empare également de sa carte bancaire et du code pour retirer de l'argent. Encore un viol de femme traité à la va-vite par la 4^{e} DPJ qui l'a bâclé et clôturé en moins de cinq mois.

Dans le sillage de ses collègues du Quai de Gesvres, l'officier du 36 s'intéresse à l'histoire étonnante du perturbateur d'une « boum » d'adolescents au 2 *bis* rue Morlet à Paris XI^{e}. Le mercredi 1er avril 1987, vers 15 h 30, cet intrus se présente en tant que « gendarme » à l'appartement de Cyril D. qui fête ses 14 ans, reproche aux gamins de faire « trop de bruit », s'invite à l'intérieur pour les surveiller et leur montre « un revolver engagé dans un holster », souligne Le Jallé qui flaire son homme dans les actes suivants. À l'issue de la surprise-party, il attache séparément Cyril et sa copine de 12 ans, Jennifer, avec une ceinture et un mètre de couturière, leur impose des attouchements, et face « à la forte réactivité des victimes » qui se rebellent et s'échappent, l'individu s'enfuit « en dérobant la Renault 5 de la famille ». Ce véhicule sera retrouvé le lendemain dans une forêt de Roissy-en-Brie, en Seine-et-Marne. Entre-temps, cet agresseur d'enfants a enlevé une jeune fille de 17 ans, Fabienne L., sous la menace d'une arme à feu. Par chance, il s'embourbe dans un chemin de terre, et finit par abandonner son véhicule volé et sa victime, sans la violenter. Le capitaine reconnaît là une certaine façon d'agir du kidnappeur d'Ingrid, sept ans plus tard, dans le même département.

En quête d'autres faits similaires, Christian Le Jallé ajoute un vol à main armée le 20 octobre 1987 vers 11 heures chez Lorie C., 34 ans, et sa baby-sitter Éloïse, boulevard de Sébastopol à Paris IV^{e}. Un « policier chargé d'une enquête de terrorisme » les a ligotées

avec du fil électrique, a soutiré le numéro confidentiel de la CB, enfoncé une chaussette dans leurs bouches, puis les a bâillonnées avec des serviettes-éponges, avant de rafler téléphone et chaîne hifi. Le capitaine retrouve la trace de cet étrange policier le 30 novembre 1987 à 15 heures dans une impasse du XIX^{e}, en train d'alpaguer deux collégiens qu'il suspecte soi-disant de fugue. Une fois chez les grands-parents de Johann, au 6 villa du Parc, il sort une arme, se déclare cambrioleur, neutralise David et Johann, les deux enfants, avec du fil de téléphone, fait main basse sur du matériel hifi, de l'argent et des bijoux. Le capitaine de la Crim ne détaille pas l'incident qui s'est produit juste avant, dans la même rue sans issue, à l'encontre de Véronique B., 25 ans, dont le témoignage s'avérera pourtant capital vers la fin de cette enquête au très long cours.

Après Annie Peaudeau de la brigade des mineurs qui, on l'a vu, sentait un gars de la « Maison », Le Jallé de la Crim se pose également la question. Il le souligne dans son compte-rendu : ce type « en possession de cette panoplie (carte, arme et menottes) qui utilise les techniques de police, palpation et mains attachées dans le dos, et semble maîtriser le "parler" policier, contrôle d'identité, motif » mérite d'être recherché à l'inspection générale des services (IGS), la police des polices parisiennes. Une quarantaine de dossiers de mœurs impliquant des fonctionnaires en poste sont alors étudiés, en vain.

Le coup du lave-vaisselle

Ensuite, la Crim qui a perdu la trace du violeur entre le 27 octobre 1987 – Marianne – et le 29 juin 1994 – Ingrid – émet

l'hypothèse qu'il a été incarcéré ou enfermé durant ces sept ans. On le cherche au centre national d'observation de la maison d'arrêt de Fresnes qui regroupe toutes les affaires pénales punies de plus de dix ans de prison ; auprès de l'administration pénitentiaire et des unités pour malades difficiles, les UMD, où les criminels fous sont internés. Mais soudain, Christian Le Jallé découvre une affaire qui chamboule ses convictions. Car elle est survenue en plein milieu de cette période considérée comme « blanche ». Sur la vingt-troisième et dernière page de son rapport de 2002, l'officier expose ce stratagème typique du redoutable inconnu à l'égard de fillettes pour les violenter. Le 28 octobre 1991, Christelle et Valentine, âgées de 10 ans, rencontrent un homme dans l'ascenseur de leur immeuble, 15 allée des Demoiselles-d'Avignon à Nanterre. À peine entrées chez elles, les fillettes entendent le monsieur frapper à la porte et crier « je viens pour le lave-vaisselle ». Une fois dans l'appartement, il demande un crayon pour écrire puis sort une arme d'un holster, et se dit policier. Il les emmène dans la chambre des parents, les oblige à se déshabiller, les ligote avec de la ficelle sortie de sa poche, fourre une paire de chaussettes dans leur bouche et les bâillonne avec du linge trouvé dans l'armoire. Il en libère une et lui impose une fellation. Pareil avec la seconde qu'il essaie de violer autrement, puis il éjacule. Il les rattache ensemble. Il s'empare de l'appareil photo de la famille et prend huit clichés des enfants. Il se lave et nettoie le sexe des fillettes, puis s'en va, emportant la pellicule et les culottes des gamines. Christelle et Valentine réussissent à se détacher et à donner l'alerte.

Le traqueur du Grêlé reconnaît sa signature et s'emploie à le prouver scientifiquement. Il essaie de retrouver le drap du lit saisi par le service des mineurs des Hauts-de-Seine et « confié à Mme Rudler du laboratoire de police scientifique de Paris qui a confirmé la

présence de sperme humain », mais s'aperçoit encore une fois que « les trois scellés de cette affaire ont été détruits ». Le Jallé, effaré, constate le classement sans suite de ces viols de mineures par le procureur de Nanterre le 20 décembre 1991, à peine deux mois plus tard. Face à tant d'adversité au sein même de l'Institution et à la duplicité maximale de ce tueur introuvable, le capitaine de police avoue que « les recherches en cours nécessiteront beaucoup de temps ».

1. Compte-rendu d'investigations de vingt-trois pages daté du 20 juillet 2002.
2. Synthèse de l'inspectrice Annie Peaudeau de la brigade de protection des mineurs, établie le 17 décembre 1987 (voir chapitres 5 et 6).

12

« Loana », un soupçon de psychologie

En cet hiver 2001, Frédérique Balland*, psychologue de la police nationale, demande un stage à la PJ de Paris pour valider son diplôme de psycho-criminologue, si possible à la brigade des mineurs. Elle est reçue dans le bureau 315 – celui de Maigret – par Frédéric Péchenard, le patron XXL de la brigade criminelle, très en pointe sur les nouvelles techniques afin de dépister les multirécidivistes. Le commissaire divisionnaire a un autre projet pour elle : la Crim. Elle hésite. « La brigade des mineurs piste à ce moment-là un violeur d'enfants d'une violence inouïe, j'avais envie d'aller là-bas[1] », me confie-t-elle. Mais Péchenard insiste et précise ses raisons : « J'ai pensé que vous pourriez aider dans l'affaire de Cécile Bloch. »

Malgré quinze années de recherches tous azimuts, le tueur paraît impossible à identifier. Pour le commissaire Péchenard, c'est un dossier en voie de perdition. Une approche comportementale serait bénéfique pour essayer de le débloquer. Cet argument décisif convainc la stagiaire de son utilité ici. Sur le fond, pourtant, le chef de service n'est pas emballé par l'idée de recourir à une psychologue. Il connaît les réticences de ses officiers, échaudés par une mauvaise expérience avec un prédécesseur indélicat qui a

emporté en douce des procès-verbaux de l'enquête Bloch chez lui pour écrire des romans inspirés de faits réels. Mais Péchenard lui dit être « prêt à un nouvel essai ». La psy part donc à son tour sur les traces du Grêlé.

Alias « Loana »

Installée au 36 au sein de ce qu'elle nomme « la brigade des seigneurs », voire « des saigneurs », Frédérique Balland est reléguée dans un bureau minuscule, où parfois « les souris se faufilent entre les placards et les cafards escaladent les tuyaux ». Dans son livre *Au plus près du mal*[2], elle décrit ainsi la Crim : « Cent policiers dont trois femmes. Pas des tendres, peu enclins à accueillir les nouveaux venus. » *A fortiori* une recrue féminine. Et profileuse de surcroît. Par chance, le chef de groupe qui piste le Grêlé s'appelle Odile Fairise, « une femme solide et respectée », et l'enquêteur de terrain qui gère la procédure, Christian Le Jallé, réputé pour son inébranlable ténacité, paraît ouvert. « Elle peut rendre des services », répète-t-il aux dubitatifs et aux « anti-psy ».

Ce n'est pas le profilage du tueur qui intéresse les poulets du groupe mais des éléments concrets pour le démasquer. Comprendre les ressorts psychologiques des actes du Grêlé n'est pas leur priorité. À leurs yeux, c'est la quatrième étape, après l'identification, l'arrestation, et les aveux. Toujours bloqués au premier stade, ils ont pour l'instant cruellement besoin de détails tangibles pour remonter jusqu'à lui. Des indices – même ténus – peuvent leur avoir échappé, quelque part dans les dizaines de milliers de pages de procès-verbaux.

Christian montre à la psychologue les dossiers « rassemblés en plusieurs hautes piles à même le sol dans une soupente défraîchie », écrit-elle dans son ouvrage. Le capitaine les lui confie, à charge pour elle de rentrer l'intégralité des données dans le logiciel d'analyse criminelle Anacrim[3], un outil dernier cri dont elle a appris le maniement à Bruxelles avec deux gendarmes spécialisés. Le procédurier Le Jallé lui apporte les quatre dossiers signés de la même empreinte génétique pour qu'elle les saisisse ainsi que celui de Sarah A.

Concentrée, la psychologue s'enferme dans son réduit, décortique les pages jaunies de vieux P-V afin d'enregistrer les moindres détails dans le logiciel : personnes, lieux, véhicules, téléphonie, mode opératoire, etc. En parallèle, elle accompagne les policiers de permanence qui dérouillent sur les scènes de crime. Parfois certains chefs de groupe refusent sa présence, « arguant que je ne sers à rien », explique-t-elle. Prête à tout pour s'insérer dans ce monde très masculin, elle s'accommode de bonne grâce de son *alias*, « Loana » – en raison de ses cheveux blond vénitien –, de photomontages posés sur son bureau – où son visage a remplacé celui de femmes nues – et même de l'apparition d'une bimbo de magazine porno à sa place sur sa carte professionnelle de psychologue de la police. « C'est peut-être difficile à comprendre, mais je me félicite de ces blagues, écrit Frédérique Balland. Elles signent mon appartenance à la brigade des seigneurs. »

Plusieurs indices lui font ajouter la tentative de viol de Natalie, 7 ans, le jeudi 10 avril 1986, interrompue, comme on l'a vu, par des bruits de pas dans le couloir. Il a essuyé les larmes sur les joues de la petite avec un gant de toilette sale qu'il a sorti de sa poche. Sa description du grand monsieur au blouson de cuir et aux yeux marron, qui parle sans accent, « avec une grosse voix », correspond

au look du Grêlé. Sans compter l'unité de lieu et de temps puisque l'homme a repéré Natalie au centre commercial de la place de Vénétie, dans le XIII^{e} arrondissement de Paris, trois jours après l'agression de Sarah A.

En saisissant ces données dans Anacrim, la psychologue met en lumière des concordances avec l'agression de Sarah, capturée elle aussi dans un ascenseur et violée dans la même barre d'immeubles de la place de Vénétie. Mais également avec le mode opératoire du kidnappeur d'Ingrid, qui a dans le coffre de sa voiture « une serviette ou un tapis de bain » qu'il a accroché sur la vitre arrière pour masquer sa victime aux regards. Quel genre de type peut se trimbaler avec un gant de toilette dans sa poche et du linge dans son véhicule ? Un ouvrier itinérant, un SDF, un VRP ?

Au fur et à mesure de la saisie, Frédérique Balland suggère des pistes au groupe d'Odile Fairise. Même si certaines paraissent évidentes ou déjà explorées, l'analyste criminelle émet l'hypothèse d'un employé d'une compagnie d'entretien d'ascenseurs. Le Grêlé semble parfaitement à l'aise avec ces engins et a même su en bloquer un avec une allumette au 116 rue Petit pour piéger Cécile Bloch. À quatre reprises, c'est dans l'un d'entre eux qu'il rencontre une enfant et qu'il appuie sur un bouton différent de son étage pour l'entraîner dans un local de service. Dans les pas de Pasqualini qui, en son temps, avait déjà piloté ces vérifications, Le Jallé relance des recherches sur les installateurs d'ascenseurs et sur les techniciens de maintenance, mais « les listings, qui n'étaient pas informatisés à l'époque de ces premiers meurtres, n'existaient plus », déplore la psychologue. Et la plupart des boîtes n'ont pas conservé de registres. Était-il abonné à la revue de bandes dessinées sadomaso pour adeptes du bondage, montrée en 1994 à Ingrid ? Là encore, le groupe Fairise peine à retrouver des fichiers clients vieux de 17 ans.

L’enquêteur Christian Le Jallé a aussi détecté la trace du criminel en série derrière le viol de l’étudiante allemande Andréa S., douze jours après l’assassinat de la jeune fille au pair bavaroise. Le meurtrier d’Irmgard Müller n’a pas agi de la même manière mais les deux victimes sont de même nationalité. Anacrim confirme également des points de convergence avec le viol de Marianne, 14 ans, six mois plus tard dans le même quartier. D’habitude, cet outil sert à trouver des concordances et des dissonances, et surtout à retracer un parcours criminel. Les analystes en tirent des tableaux relationnels et des frises chronologiques. Mais dans le cas du Grêlé, le logiciel se révèle impuissant à cerner le coupable tant son mode opératoire varie selon les crimes, espacés dans le temps et géographiquement éloignés. On en tire des déductions ou des hypothèses déjà évoquées, avant de recourir à la machine. Certes, le Grêlé parle français sans accent, mais peut-être a-t-il des attaches germaniques ou traîne-t-il dans des lieux fréquentés par des Allemandes ? Les vérifications s’enchaînent. La psychologue souligne à son tour le fait que deux des victimes allaient à la piscine – la petite Bloch le vendredi soir et Irmgard Müller régulièrement. Les enquêteurs repartent en quête d’un maître nageur ou d’un baigneur.

« Je devine qu’il n’a pas d’enfants et n’en connaît pas »

En revanche, la psychologue évacue l’hypothèse du Grêlé pédophile. « Il n’y a pas que les filles prépubères qui l’intéressent. Il a caressé les seins de Marianne qui, à 14 ans, a déjà la taille d’une femme et porte un soutien-gorge. » Pour elle, le tueur cherche juste

des proies faciles, qui n'ont pas d'expérience sexuelle, à cause de sa relative impuissance : « Les femmes l'excitent, mais elles l'effraient. » Il a néanmoins réussi à passer la nuit avec Irmgard Müller la veille de sa mort : « Lui a-t-elle laissé voir ou a-t-il cru qu'une relation avec une femme allait être possible ? » s'interroge-t-elle à haute voix lors de notre entretien. Dans le double meurtre du Marais, Frédérique Balland décèle « de la rage et un sentiment d'humiliation. Il s'est senti comme un amant trahi en découvrant que la jeune fille au pair entretenait une liaison avec le père de famille », lit-on dans son ouvrage. Enfin, elle est « convaincue que l'homme ne souffre pas de maladie mentale », car à ses yeux « le tueur prépare avec soin ses attaques, il les planifie et les élabore ». La psychologue a déconseillé aux enquêteurs de perdre leur temps à le chercher dans les hôpitaux psychiatriques durant ses sept années d'absence entre 1987 et 1994, et depuis. Car il paraît connaître les notions de bien et de mal : « J'observe que l'auteur éprouve quelques remords », avance la psycho-criminologue, à sa façon de « recouvrir certaines de ses victimes » d'une moquette ou d'une couette, de remonter leur culotte ou de leur demander de se rhabiller. Une constante de son mode opératoire est de les bâillonner ou de les étrangler, « afin de les empêcher de parler ». « À plusieurs reprises, il leur a dit combien leurs cris le paniquaient, écrit-elle. La réaction des victimes est déterminante pour lui. Il les veut à sa merci pour pouvoir éprouver ce sentiment de supériorité qui le mène au plaisir sexuel. » Il épargne les victimes qui se soumettent ; il tue les rebelles.

La psycho-criminologue tente de se démarquer de ses consœurs ultra-intuitives des séries télé, dotées de don de télépathie et de flashs hallucinatoires, et se veut plus modeste : « Le profilage criminel n'apporte jamais à lui seul la résolution d'une énigme »,

rectifie-t-elle dans *Au plus près du mal*. Elle insiste au fil de notre entretien sur son apport, une simple « aide à l'enquête » : « Le profil n'a pas pour but d'affirmer "il est comme-ci, ou comme ça", mais de suggérer qu'il a des chances d'exercer tel type de métier. Si dans une liste de suspects, l'un est vigile, ça vaut le coup de prioriser. Et ça permet de questionner les milieux de la sécurité. » Ingrid qu'elle a vue « sept ans après les faits » lui ayant rappelé que la Volvo 340 de son ravisseur « sentait mauvais, comme une odeur de chien », elle se demande si « l'homme élève des chiens ou travaille comme agent de sécurité avec un chien ». Elle cherche à savoir d'où lui vient cette « connaissance relative du métier » de flic : « Fréquente-t-il des policiers dans les stands de tir de la région parisienne, puisqu'il possède une arme de poing, vraie ou fausse ? » Elle propose au groupe Fairise de présenter le portrait-robot du Grêlé dans les différents clubs de tir. Mais le temps a passé. « Ça va si on le montre à un gars qui travaille là depuis dix-quinze ans, mais si c'est un petit jeune, il ne peut pas le reconnaître. Ça tient à trois fois rien, mais il faut trouver le petit fil à tirer », poursuit Frédérique Balland, qui essaie de les aider à le découvrir pour dérouler la pelote.

Si la spécialiste admet volontiers qu'elle n'a pas la science infuse, les éléments de profil de ce tueur insaisissable qu'elle suggère à l'enquêteur Le Jallé ont leur importance, ils nourrissent sa réflexion et ses orientations d'enquête. Comme le Grêlé n'opère qu'aux heures de bureau et les jours de semaine, elle juge « fort possible » qu'il travaille « la nuit et le week-end ». À aucun moment, elle ne l'imagine passer ses soirées, ses samedis et ses dimanches en famille. D'ailleurs, elle ne le voit pas du tout marié et père de famille, comme on le découvrira *a contrario* vingt ans plus tard. Mieux, elle le croit très éloigné de la paternité. Ainsi, Frédérique

Balland écrit-elle à la page 105 de son ouvrage : « Je devine à la façon dont il agresse les enfants qu'il n'en a pas lui-même et n'en connaît aucun. En effet, il n'utilise pas la ruse pour les attirer mais la force. »

« S'il exerçait ce métier viril de policier, il n'aurait pas besoin de ça »

Lorsque Christian Le Jallé, qui tient compte de son avis de psychologue, demande ouvertement si ce criminel en série n'exerce pas la profession de policier, « Loana » l'en dissuade et le convainc même du contraire. Frédérique Balland analyse le goût prononcé du Grêlé pour la panoplie du malfaiteur, carte tricolore, arme de poing, holster, talkie-walkie et paire de menottes, comme un déguisement afin d'asseoir sa domination. De fait, elle écrit : « Si cet individu fait semblant d'être un policier, c'est qu'il cherche à afficher une certaine virilité, il veut imposer sa puissance, sa force. » Elle s'interroge plutôt sur son ascendant : « Est-il le fils d'un père autoritaire qui l'éduqua avec exigence et dépit, engendrant chez lui un idéal masculin auquel il ne parvient pas à se conformer ? » Elle note ses tentatives de viol parfois non abouties qui témoignent de son manque de confiance. L'auteure de *Au plus près du mal* revient sur l'adresse donnée par Élie Lauringe à Irmgard Müller, rue Rubens à Paris XIII^{e}, qui a abrité un « ancien local où l'on photographiait les policiers, c'est troublant ».

Trop jeune pour être venu lui-même établir une carte professionnelle dans ce studio de la préfecture de police, elle

suggère qu'il a pu y passer gamin avec son père : « Serait-il le fils d'un policier ayant travaillé à cet endroit ? » La profileuse le voit plutôt comme le rejeton d'un représentant des forces de l'ordre ou un candidat recalé au concours de gardien de la paix. Pas comme un vrai policier ou gendarme.

Au fil de ses échanges avec le capitaine, elle lui sert la même réponse négative qu'elle m'a fournie. À ses yeux, ce type qui aborde des jeunes filles avec l'équipement idoine sous prétexte d'un contrôle d'identité ou d'une enquête a tout d'un faux flic : « Il y a peu de chances qu'il ait pu être véritablement policier car ses collègues risquent d'aller vérifier s'il se présente comme tel », argumente-t-elle. En tant qu'épouse d'un flic d'élite du Raid, Frédérique Balland connaît la mentalité policière et les ressorts psychologiques des violeurs, qui lui permettent quasiment d'exclure un gars de la Maison : « J'ai le sentiment qu'il est hypercontent de se faire passer pour un policier. Il cherche à afficher une certaine virilité. Il a besoin de jouer ce rôle pour se sentir fort car il souffre d'un problème d'érection, d'après le carnet intime d'Irmgard et les témoignages de certaines victimes. Au niveau de son ego, s'il avait réussi le concours d'entrée dans ce métier un peu viril de policier, il n'aurait pas eu besoin de ça », avance-t-elle.

Ses conseils au limier Christian Le Jallé, friand de ces discussions, l'ont certainement mal aiguillé. La psycho-criminologue a quitté la PJ de Paris en 2006 après l'issue tragique des négociations entre le père d'Ilan Halimi[4] et le chef des ravisseurs, qui ont abouti à l'assassinat de l'otage, pour exercer en libéral, loin de la police. Mais ces échanges se sont poursuivis avec Christian Le Jallé qui l'avertira de l'identification du criminel le 30 septembre 2021. Elle découvre alors un homme aux antipodes de son portrait psychologique du Grêlé, qu'elle voyait célibataire, sans enfants,

employé dans la sécurité, et n'exerçant pas au sein d'une institution comme la police ou la gendarmerie. Elle admet après coup : « Mon profil n'était pas top. »

1. Entretien avec l'auteure le 12 février 2016.
2. *Au plus près du mal. Une psychologue à la brigade criminelle*, Paris, Grasset, 2015.
3. Ce logiciel belge d'analyse criminelle croise les milliers de détails contenus dans des dossiers imputés à un même auteur ou susceptibles de lui être attribués. Il peut s'agir de personnes, de dates, de lieux, d'horaires, de véhicules (trajets, couleur, marque, plaques d'immatriculation, dont celles de voitures flashées par des radars), de données téléphoniques et bancaires, etc. C'est un mélange d'éléments techniques et humains, issus des déclarations des témoins ou des suspects, généralement moins fiables, qui permet de trouver des concordances et des dissonances, et surtout de retracer des parcours criminels. Les analystes en tirent des tableaux relationnels et des frises chronologiques.
4. Après l'enlèvement le 20 janvier 2006 d'Ilan Halimi, vendeur de téléphones de confession juive, le chef des ravisseurs multiplie les demandes de rançon au père de la victime. Celui-ci est alors guidé, épaulé et réconforté par un négociateur de la BRI et la psychologue Frédérique Balland durant trois semaines de négociations qui aboutiront malheureusement le 13 février 2006 à la mort de l'otage.

13

Le père, la profileuse et les geeks

En ce début 2001, Jean-Pierre Bloch ignore encore que l'ADN de l'assassin de sa fille prouve qu'il a également tué des adultes, et n'est plus seulement un agresseur d'enfants. Il persiste donc à croire à la culpabilité de pédo-criminels intouchables. Sur les conseils du journaliste Serge Garde, de *L'Humanité*, qui a publié un dossier sur des réseaux pédophiles internationaux, le père a consulté à la gendarmerie de Cajarc un cédérom avec cinq cents photos d'enfants apparues sur des sites pornographiques, et a cru reconnaître sa fille sur l'un de ces clichés. De quoi renforcer ses soupçons sur un meurtrier téléguidé par des gens de la haute société, qui aurait assouvi ses pulsions sexuelles sur l'enfant et photographié la scène pour ces voyeurs malades.

De plus en plus complotiste, Jean-Pierre Bloch expose à la juge ses théories sur Cécile, Sarah et Ingrid, qui « portent toutes les trois des patronymes d'origine juive », et insinue qu'elles ont pu être victimes de réseaux pédophiles de « la mouvance fasciste ». Oubliant qu'il suspectait lui-même les concierges de la résidence ou des paumés comme Gentil de La Motte-du-Caire, le père en colère fustige les errances de l'enquête dans un courrier à la juge : « Nous avions soulevé dès l'origine l'hypothèse que le crime contre Cécile

pouvait ne pas être une simple agression sexuelle, et nous avons toujours regretté que l'enquête soit systématiquement orientée vers la recherche de maniaques ou de marginaux. En effet, nous n'avons cessé de répéter que l'individu que nous avons côtoyé dans l'ascenseur le matin du crime ne relevait à l'évidence d'aucune de ces deux catégories. » Cet ancien inspecteur de la Sécurité sociale, syndiqué un temps à la CGT, n'imagine pas le Grêlé comme un SDF illettré, mais comme un puissant, maître de ses pulsions : « Il se conduisait comme un professionnel et ne donnait aucun signe d'un quelconque dérèglement. »

Le 3 mars de la même année, Jean-Pierre Bloch participe à une marche blanche à Paris, organisée par des associations contre les « dysfonctionnements judiciaires et institutionnels » dans les affaires de pédophilie, sur le modèle de celle qui avait eu lieu à Bruxelles en octobre 1996 après l'arrestation de Marc Dutroux[1]. C'est là que Jean-Pierre Bloch rencontre la psychologue belge Carine Hutsebaut*, et qu'il la supplie de retrouver l'assassin de Cécile. Il a confiance en cette victimologue connue dans ce milieu pour le profil de Marc Dutroux, qu'elle a réalisé pour les familles de deux fillettes disparues, Julie et Mélissa, et publié dans un journal flamand quelques jours avant l'identification du pédophile belge. Prétendument formée à l'analyse des psychopathes à l'académie du FBI à Quantico, dans l'État américain de Virginie, la thérapeute d'agresseurs sexuels jure au père de Cécile d'essayer de débusquer le Grêlé.

Carine Hutsebaut multiplie alors les allers-retours entre son cabinet de Vilvoorde, en Belgique, et les scènes de crime à Paris. Indépendante, la profileuse mène son enquête en parallèle à celle des policiers et des magistrats tant décriés par Jean-Pierre Bloch. Lassé qu'on le tienne à l'écart des investigations et de la procédure

depuis seize ans, Jean-Pierre Bloch s'adjoint enfin les services d'un avocat, Jean-Claude Disses, un ancien copain de promotion à Assas, afin d'accéder au dossier. Il remet des copies de certains documents confidentiels à Carine Hutsebaut pour qu'elle reparte sur les pistes explorées ou abandonnées par la PJ, ou en déniche de nouvelles. Il lance le 19 septembre 2001 un site personnel, cecilebloch.com. Il y divulgue des extraits de procès-verbaux, et joint des lettres salées écrites aux juges et des commentaires personnels sur l'enquête.

La librairie *Le Divan*

Jean-Pierre Bloch aiguille sa profileuse sur une piste qui, de son point de vue, n'a pas été assez creusée. Il vient de découvrir que, dix-huit mois après la mort de Cécile, l'inspectrice Annie Peaudeau de la brigade des mineurs avait rapproché le viol de Marianne de sept autres affaires concernant des jeunes filles. À son tour, le 10 janvier 1989, le chef de groupe de la brigade criminelle Bernard Pasqualini, qui a initié l'enquête sur le Grêlé, avait « établi un lien », selon le mémoire de Jean-Pierre Bloch, entre ces sept cas et le meurtrier de Cécile, puis plus rien[2]. À la lecture du dossier, le père ne comprend pas que « les investigations n'aient pas été davantage poussées ». Par conséquent, Carine Hutsebaut s'attelle à retrouver des victimes directes du Grêlé et parvient à s'entretenir avec Marianne, Ingrid et quelques autres. C'est son mérite. À l'issue de leurs témoignages, qu'elle reproduira dans son livre *Il rôde parmi nous…*, elle esquisse pour chacune un profil de leur agresseur, puis un plus général à la fin. Elle reprend toutefois – avec des erreurs factuelles – les P-V de Sophie et Marie, abordées dans leur

immeuble rue Jacob à Paris VI^{e} par ce policier et destinataires « de lettres anonymes avec proposition de correspondance par message à la librairie *Le Divan*, place Saint-Germain-des-Prés[3] ». Elle essaie d'analyser cet homme qui « joue avec sa carte de police, l'exhibe rapidement afin que son interlocuteur ne puisse pas la lire » : « Les histoires qu'il raconte aux témoins ("Je cherche des fugueuses", "J'enquête à la suite de plaintes pour du bruit", etc.) le valorisent, même lorsqu'il ne réussit pas à passer à l'acte. Le "bon flic" en lui côtoie le prédateur. »

Comme Marie et Sophie ont reçu ces courriers pseudo-romantiques avant et après ces tentatives d'agression, elle aussi mélange les deux et écrit noir sur blanc : « sauf à imaginer qu'au même moment, ces collégiennes étaient victimes de deux hommes, un prédateur et un maniaque anonyme, il est plausible de penser que le faux policier et le mystérieux auteur des lettres étaient le même individu ». Son postulat se révélera erroné, tout autant que celui de la police, et l'entraîne sur une fausse personnalité de l'agresseur. Dans son hypothèse d'un seul et même personnage, l'examen de ses écrits lui paraît, à tort, un bon moyen de décoder ce « borderline narcissique ». La profileuse essaie de décrypter des références contenues dans sa correspondance, à commencer par *Oblomov*, ce chef-d'œuvre de la littérature russe d'Ivan Gontcharov. À travers son double, Oblomov, propriétaire terrien de Saint-Pétersbourg oisif et mélancolique, qui s'adonne à la procrastination, le romancier, lui-même en proie à un chagrin d'amour à cause d'une femme plus âgée, met en scène un héros désespéré qui passe ses journées sur son sofa. Comme un écho au nom de la librairie sélectionnée : *Le Divan*. Ce choix implique également, selon Carine Hutsebaut, une connaissance de l'endroit et même du rayon où sont

rangés les romans russes. La profileuse s'interroge : « Y a-t-il travaillé un jour ? Comme étudiant ? Comme intérimaire ? »

Dans une autre missive, cet homme qui prétexte avoir « changé d'adresse » pour ne pas donner la sienne adapte de réels échanges épistolaires d'Alfred de Musset avec George Sand, ou des courriers de Jean-Jacques Rousseau : « Me voilà parti. Me voilà à Vandre. C'est un petit village rangé sur la cime d'un coteau dont la Lizac arrose le pied. […] Après-demain, Circé m'invite en sa puissance. » Or, Circé, une sorcière de la mythologie grecque, est aussi le nom d'une maison d'édition qui a publié le *Oblomov* de Gontcharov… Mais la psychologue a beau chercher, la commune de Vandre n'existe pas plus que la Lizac. En revanche, un village de Charente-Maritime s'appelle Vandré, et un bourg du Tarn-et-Garonne se nomme Lizac. « Pour la deuxième fois, le prédateur s'approprie des noms qui ne correspondent pas à la réalité : Élie Louringe, Vandre, Lizac… »

Le Grêlé « sentait la nature »

À force d'épuiser sa cagnotte en déplacements à Paris, la profileuse belge finit par accepter la proposition des frères Jean-Xavier et Thierry de Lestrade de produire un documentaire pour France 2 sur son travail. Pendant dix-huit mois, Carine Hutsebaut, qui est cette fois-ci défrayée, arpente les lieux des crimes du Grêlé sous l'œil de la caméra et enregistre les témoignages de trois survivantes. Elle refait même avec la dernière, Ingrid, l'itinéraire du prédateur entre Mitry-Mory en Seine-et-Marne, où elle a été enlevée le 29 juin 1994, et la ferme de Villeras à Saclay dans l'Essonne où elle a été violée. Et ne manque pas de s'étonner que les gendarmes

et les policiers n'aient pas eu l'idée de suivre les traces du criminel avec la victime. Dans la voiture avec le frère de Cécile, Luc Richard-Bloch, la psychologue fait répéter à Ingrid les moindres détails. Elle la pousse à définir l'odeur inhabituelle dans la Volvo blanche de son ravisseur, et la jeune fille, alors âgée de 19 ans, sort tout à trac : « comme le chien ou de l'herbe ». Luc Richard-Bloch qui avait peiné à décrire le parfum du tueur de sa sœur, croisé dans l'ascenseur de leur résidence – « Il ne sentait pas mauvais mais pas le propre[4] » –, sursaute alors et confirme : « Oui, c'est cela ! Il sentait l'herbe. Une odeur pas très raffinée, ça sentait la nature. » Et Ingrid poursuit : « Comme celle d'un jardinier. »

Carine Hutsebaut part sur la piste d'élagueurs et de planteurs d'arbres, ou encore de bûcherons. En outre, les grosses mains du Grêlé – « rugueuses » ou « calleuses », selon certaines de ses victimes – et ses baskets sales collent bien à ce genre de « métier manuel ». Elle note par ailleurs qu'il fallait « en principe une clé pour accéder au chemin » de la cité désaffectée des cheminots de Mitry-Mory, où Ingrid a été embarquée par ce faux policier équipé de menottes : « Seuls les fermiers, les forestiers, les pompiers, le personnel de la SNCF et les policiers y avaient accès », écrit-elle, avant de rappeler que l'agresseur détenait un gros trousseau de clés. Elle souligne aussi la proximité de la ferme de Villeras avec « un terrain d'entraînement du Raid », l'unité d'intervention d'élite de la police, basée dans un parc à Bièvres, dans l'Essonne. Mais pour l'instant la profileuse cherche un jardinier. Qui mieux qu'un employé des espaces verts de la Ville de Paris a le loisir d'explorer divers quartiers de la capitale pour repérer d'éventuelles proies ?

Aux basques d'un jardinier

La diffusion sur France 2, le 31 octobre 2003, du documentaire des frères de Lestrade *Qui a tué Cécile Bloch ?*[5], puis de *Complément d'enquête* le 25 mai 2004, suscite de multiples appels à la brigade criminelle « pour dénoncer un suspect, faire état d'agressions plus ou moins similaires et apporter des réflexions », consigne le capitaine Le Jallé[6]. Il exploite tous ces renseignements puis entend et prélève les suspects plausibles. Il exclut ceux qui étaient incarcérés en 1986-1987, comme un certain Michel Fourniret, « l'ogre des Ardennes ». Carine Hutsebaut qui intervient dans les deux émissions et prépare alors son livre à paraître fin octobre reçoit, elle aussi, des dizaines de messages. Parmi eux, un témoignage retient particulièrement son attention. Un homme croit reconnaître dans le portrait-robot et le signalement du Grêlé un collègue de travail, un jardinier habitant en banlieue, âgé de 43 ans, célibataire, « une vraie catastrophe côté sexe », retourné vivre chez sa mère et dont le frère aîné, violent, travaille « dans le sud de Paris, pas loin de Saclay ». Tout colle, même l'odeur indéfinissable du gars en jean, blouson et baskets : « Il pue des pieds. » L'enquêtrice de choc se renseigne, s'approche des personnes de son entourage et affine le portrait du suspect dans son livre : « Gérard a le visage grêlé, de grandes mains, mesure 1,85 m. Il s'habille en jean et porte une veste courte. Aux pieds, on lui voit toujours les mêmes baskets. Usées parce qu'il marche beaucoup […]. Il s'absente souvent de son travail. On ne lui connaît aucun ami. » Mieux, ce Grêlé potentiel habite chez sa vieille mère dans le XIX^{e} arrondissement de Paris, juste à côté du 116 rue Petit où vivait la famille Bloch lorsque Cécile a été tuée.

Persuadée d'avoir débusqué l'assassin, Carine Hutsebaut récupère des photos sur lesquelles l'homme se tient en arrière-plan, et agrandit le cliché pour le montrer à des témoins et des victimes,

« sans donner la moindre précision », assure-t-elle dans les dernières pages d'*Il rôde encore parmi nous…* « Toutes les réponses me sont revenues positives, malgré l'inévitable flou des agrandissements. J'ai transmis ces photos à la brigade criminelle », souligne l'enquêtrice de choc qui incendie le service officiel. « Bousculés et plutôt hostiles, les policiers ont fini par présenter à Ingrid, non pas ces clichés de 1988, mais une photo d'identité récente de Gérard au milieu d'autres portraits. Ingrid ne l'a pas reconnu, croit savoir Carine Hutsebaut qui assène une autre contre-vérité. Les enquêteurs ont donc conclu qu'il s'agissait d'une fausse piste… » Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées à la Crim qui avait obtenu et creusé la piste de ce jardinier, discrètement, dans son coin. Les limiers de la PJ n'ont pas de comptes à rendre à cette profileuse dont le reportage les a fortement énervés, car ils détestent les enquêtrices autoproclamées.

Tenue à l'écart des investigations officielles et ignorante des recherches de la police, la psychologue décide de coincer seule le Grêlé. Elle se met en planque dans la cabine téléphonique en face du domicile de la mère de Gérard pour « le prendre en photo sans qu'il s'en aperçoive ». Elle porte une perruque et des lunettes pour qu'il ne la reconnaisse pas. « Cet homme est dangereux », se dit-elle, persuadée par ailleurs que le Grêlé l'a vue à la télé et a peut-être même enregistré l'émission pour se la repasser. Elle ne parvient qu'à relever la plaque d'immatriculation de son break. Un « faux numéro », d'après la psychologue. Convaincue de tenir le coupable, Carine Hutsebaut s'adresse à un procureur qui la reçoit le 15 janvier 2004. Elle lui communique le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le lieu de travail du fameux Gérard, mais trois semaines plus tard, le magistrat est aux abonnés absents. Le 10 août 2004, un officier de la Crim lui envoie un mail rageur, exigeant des

« précisions » sur ses « allégations graves et diffamantes », s'étonnant que « le service enquêteur n'ait jamais reçu la moindre information » de sa part. La profileuse apprendra par hasard à la fin de l'été 2004 que l'empreinte génétique de son jardinier *serial killer* avait déjà été prélevée, et ne correspond pas du tout à l'ADN du Grêlé. Voilà pourquoi la Crim avait écarté cette « fausse piste ».

Ne jamais oublier, venger Cécile

Pas plus rasséréné par les résultats de son enquêtrice parallèle, Jean-Pierre Bloch se brouille avec Carine Hutsebaut qui, à ses yeux, tire la couverture à elle et ne partage pas ses trouvailles avec lui. L'échec le rend malade. De plus en plus désespéré par l'assassinat de sa fille, la mort de sa femme et l'impuissance à contrer le meurtrier, Jean-Pierre Bloch noie son chagrin dans les excès d'alcool et de tabac, puis décide de se laisser mourir dans sa maison du Lot. Son beau-fils Luc, qui le voit l'été 2011 dans « un état physique alarmant », l'en empêche. Mais les « dernières paroles, solennelles » que son beau-père lui adresse ne lui laissent guère de doutes sur « le peu de temps qu'il s'était donné à vouloir demeurer en ce monde ». En effet, Jean-Pierre lui conseille de veiller sur son propre fils, qui habite à l'étranger avec sa mère, car lui culpabilise de ne pas avoir su protéger sa fille. Il lui offre toute sa collection de livres de La Pléiade et lui remet surtout en héritage le précieux violon de Cécile.

Ce legs signifie la fin. Luc l'a compris, même s'il le fait hospitaliser à Cahors dans l'espoir qu'il « se rétablisse, ne serait-ce qu'un temps, celui de retrouver l'assassin… ». Mais Jean-Pierre Bloch meurt le 11 septembre 2011, sans connaître le nom du tueur

de Cécile. Sa disparition, tout comme celle de sa mère, suscite chez le biologiste « un sentiment d'injustice et de révolte ». Si calme et timide d'habitude, Luc sort de ses gonds face à moi : « On aurait vraiment pu arrêter le meurtrier de leur vivant, leur apporter la réponse avant. » Il a fallu attendre dix ans pour pratiquer les expertises génétiques qu'il réclamait depuis 1986. Plus pragmatique et scientifique que son beau-père, Luc devenu maître de conférences à Jussieu finit à son tour par se demander « si, à l'époque, le sulfureux ministre de l'Intérieur Charles Pasqua n'a pas empêché la Crim de travailler pour couvrir quelqu'un… ». Il sait en tout cas qu'il reprendra le flambeau de Jean-Pierre, pour « ne jamais oublier », aller jusqu'au bout, venger Cécile.

Les enquêteurs privés

À son tour, le 9 mai 2010, l'émission *Non élucidé*[7] consacre un long reportage fouillé sur le Grêlé, qui suscite un véritable engouement pour cette histoire méconnue sur le forum de France 2. Les internautes, passionnés, émettent leurs hypothèses sur le choix de la ferme abandonnée de Saclay, sur l'odeur d'herbe coupée, et reprennent les pistes de leur idole Carine Hutsebaut, élagueur, jardinier, forestier ou bûcheron. Ils connaissent les annales du crime sur le bout des doigts : Blixen3 rappelle le meurtre par douze coups de couteau de Marine, en 2005 à Chazay, aux environs de Lyon, et désigne un suspect SDF de 1,80 m parfois employé par la famille pour des travaux de jardinage.

Taraudé par la carte tricolore brandie par le Grêlé à plusieurs reprises, Brume11 se demande à 0 h 43, le 22 mai 2010, « si finalement, il n'était pas flic » et ce, pour trois raisons : son « autorité

naturelle », « il est très convaincant », « les petites filles le croient car il se montre crédible » ; « il possède des menottes (à part les flics, je ne vois que les adeptes de sex-shop, me trompé-je ?) ». Enfin, « ce ne serait pas une exception, rappelez-vous quand les collègues du gendarme Lamarre tombaient des nues en découvrant qu'il s'agissait du tueur de l'Oise » ayant sévi en 1978-1979. Ils ont leurs références.

En 2012, sur le forum de *Non élucidé*, on commente les paroles d'André Politi, le père de Gilles, étranglé avec un garrot espagnol, sur « les techniques de camouflage et neutralisation au corps à corps avec mise à mort si nécessaire » que l'on apprend « dans les commandos terrestres et la Légion ». On calcule que si le Grêlé avait bien 25 ans en 1986, il avait pu s'engager en 1981, et rejoindre Paris sitôt libéré pour s'adonner à ses pulsions. On imagine aussi qu'« entre 1987 et 1994, il s'est probablement engagé en France d'outre-mer pour se faire oublier ». Un certain @Fry n'adhère pas à cette thèse du commando car « contrairement à Chanal qui était para, rien ne relie le G directement à l'armée, sauf peut-être l'habillement, cela n'exclut pas qu'il ait fait l'armée mais pas forcément dans des unités d'élite ». La « maîtrise du corps à corps », @Fry n'y croit pas trop, vu qu'il s'attaque à des enfants ou à des femmes. Quant à sa façon d'attacher ses victimes, il a pu « se documenter dans des revues de bondage, ce sont des positions qui existent dans ces milieux ».

L'une des piliers du forum, *alias* WeltG ou Pauline, fait remarquer que « la plupart des tueurs en série ont une fascination pour l'autorité » : « Il se fait passer pour un policier, s'habille en militaire, se fabrique de fausses cartes de police et de gendarmerie, mais il peut être complètement étranger à ce milieu. »

Le créateur du portrait vieilli

Très actif sur le réseau et encore aujourd'hui sur Twitter, Dummhet a accepté de me raconter sa passion pour le Grêlé. Ingénieur de formation et Suisse, Kévin est un fan de faits-divers qui visionne tous les classiques comme *Faites entrer l'accusé*. « Rien ne me prédestinait à m'intéresser plus particulièrement à cette affaire parisienne peu médiatisée qui n'avait guère dépassé les frontières de la capitale », explique-t-il dans nos échanges de mails. Mais en mai 2010, cet habitué, âgé de 29 ans, apprend dans *Non élucidé* l'histoire totalement inconnue de Cécile Bloch : « Et pour une raison mystérieuse, elle me fascine : un gars qui rôde, laisse son ADN, qui est vu par plein de témoins, et reste pourtant introuvable depuis vingt-quatre ans au moment de la diffusion. Et surtout ces portraits-robots qui laissent transparaître la perversité du personnage et en même temps une certaine ordinarité (*sic*). » Cela lui rappelle des cas helvétiques, comme « le sadique de Romont, résolu, ou encore l'énigme du "violeur à la cagoule" ». Il décide d'aller plus loin, débat avec les téléspectateurs sur les forums de France 2, découvre « d'autres personnes qui partagent cette envie d'en savoir plus » et une victime présumée du Grêlé, *alias* « Françoise ». Il convient que les pistes les plus folles et farfelues circulent, mais d'autres sont plus plausibles, telles les thèses qui voient le coupable en « agent de sécurité, chauffeur livreur, militaire, policier, etc. ». Il se rapproche alors d'internautes imbattables sur le sujet comme Béatrice/Aspirebet, Pauline/WeltG et Françoise. Il intègre ce petit groupe qui se met à consulter et à étudier le film *Qui a tué Cécile Bloch ?*, le livre de Carine Hutsebaut, les articles de presse, les documents existant sur le Grêlé ou encore les archives de Jean-Pierre Bloch. Chacun avec sa « spécialité » se replonge dans

l’affaire. Béatrice/Aspirebet noue des contacts privilégiés avec la profileuse belge, et divulgue toutes les pièces connues du dossier pour permettre de localiser le Grêlé. Pauline/WeltG, généalogiste, infiltre les réseaux sociaux pour s’approcher notamment de l’entourage d’un suspect.

De son côté, Kévin/Dummhet, très calé en informatique, explore différentes listes, extrait des documents, analyse des cartes ou retrouve des lieux à partir de simples photos relatives à des hommes qu’ils ont en ligne de mire. Mais l’ingénieur se penche surtout sur les différents portraits-robots du Grêlé : « Mon postulat est simple, chaque témoin doit détenir une partie de la vérité. Je me lance dans une technique consistant à mélanger les portraits connus du Grêlé (morphing) avec une certaine priorité », m’explique Kévin. À commencer par le croquis du violeur dessiné en 1987, qui paraît le plus concluant puisque plusieurs victimes l’ont reconnu, suivi par celui de l’inconnu de l’ascenseur établi par la famille Bloch en 1986, et finalement celui élaboré par les voisines dans le Marais. Un quatrième portrait-robot, réalisé en 1987, sera également ajouté au mélange. « Le résultat est un melting-pot moins sévère que le portrait de 1987, mais l’initiative me paraît encore insuffisante. J’applique donc un vieillissement avec un logiciel dédié et retravaille le tout pour obtenir un visage plus humain et surtout potentiellement plus proche du suspect, s’il est encore en vie. » Le 16 mars 2013 à 23 h 08, Dummhet poste ce portrait vieilli assorti de ce commentaire : « Fuyez si votre étrange voisin a cette tête, qu’il s’appelle Élie et qu’il vous regarde bizarrement. » Sa groupie Aspirebet le félicite : « Joli travail, on dirait une photo » et souhaite qu’elle soit « soumise aux autorités et publiée ». Parfois attribué à tort aux enquêteurs, ce visage recomposé et patiné du criminel, dont Dummhet revendique la paternité, restera non officiel mais illustrera

tous les sujets sur le Grêlé pendant huit ans. *A posteriori*, cette image arrangée s'avérera très ressemblante au véritable coupable. Moins glorieux, on doit également au passionné suisse une hypothèse abracadabrantesque sur les origines du faux nom d'Élie Lauringe, comme nous le verrons plus tard.

Quand France 2 décide de fermer ces forums sur le Grêlé, les geeks qui mènent l'enquête se sentent « cadenassés » et extrêmement déçus. Ils décident alors de créer, en 2015, un nouvel espace de discussion appelé « Le Grêlé, il court encore », et le forum « Tueur en série, le Grêlé ». Mais l'un d'eux, Didier, meurt en 2017, et la victime « Françoise » en 2018. Les administrateurs, Béatrice devenue « Kassandra88 », Pauline/WeltG et Kévin/Dummhet, continuent, font appel aux victimes non déclarées, tissent un réseau de contacts qui leur permet d'obtenir des infos confidentielles tirées du dossier judiciaire pourtant soumis au secret et très verrouillé. « Littéralement absorbé » par cette quête, Kévin échange à tour de bras au-delà des frontières avec ses ami(e)s « des milliers de mails, des dizaines de photos d'individus, des tableaux, c'est une sorte d'instruction informelle. Je scrute chaque nouvelle information pertinente ou témoignage concernant des "suspects" qui nous parviennent, parfois de vagues sosies peu concluants ». Mais quand l'un d'eux paraît réunir pas mal de points communs avec le Grêlé, ses pisteurs privés montrent les photos à des personnes l'ayant croisé. Ils ne supportent pas de savoir ce tueur en série dans la nature depuis tant d'années et investissent leur temps libre pour essayer de résoudre l'affaire.

Le passionné du Nord

Nouvel arrivant dans le groupe de mordus du Grêlé, en 2018, Clément du Nord a lui aussi été captivé par une rediffusion de *Non élucidé*. Ce natif de Paris, en 1982, a été « impressionné » de connaître « certains lieux où le Grêlé a commis des méfaits[8] » dont il n'avait jamais entendu parler, « rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, en face de mon lycée » et « dans le XI^{e} arrondissement où j'ai grandi ». Il trouve l'histoire absolument « incroyable et méconnue », et « rentre dedans à fond ». Chef de projets informatiques dans un quotidien régional qui lance la réalisation de podcasts sur des *cold cases*, il saute sur l'occasion et propose le Grêlé. Il tape sur Google et tombe sur le forum actif « Le Grêlé, il court encore ». Il lit absolument tous les échanges, livres et documents, visionne les émissions, écoute les feuilletons audio[9].

Il se procure les coordonnées de victimes auprès du groupuscule de férus du Grêlé, et en découvre lui-même, puis les interviewe par téléphone, échange par mails, élabore des synthèses. Il s'associe à Bikeuse92 qui crée un site web avec WordPress.com, « Ensemble, retrouvons le Grêlé ! », et affiche clairement l'objectif : « Appel à témoins pour retrouver un tueur et violeur en série français qui sévit dans les années 1980 et 1990 en région parisienne ». Avec deux autres « spécialistes », Clément rédige de nombreuses fiches dédiées à chaque crime ou délit imputé au Grêlé, comme le « Méfait#5 » sur Cyril D. et Jennifer, ou « Méfait#12 » sur Sophie et sa mère.

Il récupère les droits administratifs de la page Facebook et l'alimente dans l'espoir de faire émerger, *via* les réseaux sociaux, un témoignage intéressant. Il se mue en enquêteur du Net et, sur le site Copains d'avant, tombe par hasard sur le cliché d'un sosie du premier portrait-robot du Grêlé, au milieu d'un groupe de sapeurs-pompiers de Paris. Aux yeux de Clément, l'instructeur de ces jeunes

soldats du feu, en 1985, présente une forte ressemblance physique, appartient à la même tranche d'âge, et son métier peut correspondre puisqu'il « implique une appartenance à l'armée avec la formation militaire qui va avec ». Mais impossible de trouver son nom. Le geek se démène, montre la fameuse photo à des victimes qui croient le reconnaître. Il me contacte *via* Facebook à l'automne 2019, « un peu comme une bouteille à la mer », puis envoie le cliché *via* ses avocats à Luc Richard-Bloch. Pour le frère, témoin, « cet individu encerclé de rouge sur la photo ressemble de très près à l'agresseur de Cécile ». Mes Didier Seban et Corinne Herrmann transmettent le renseignement sur le pompier non identifié à la juge d'instruction. Quelques mois plus tard, la brigade criminelle téléphone à Clément pour de plus amples détails. Mais ne l'informera jamais, contrairement à ce qui avait été convenu, de ses conclusions. Le geek du Nord revient vers moi pour essayer de savoir si ces recherches ont été positives ou négatives. Hélas, les multiples pistes qui me parviennent et que je fais remonter si les éléments concordent n'obtiennent pas plus de réponses. C'est à sens unique. En tout cas, lorsque le projet de podcasts sur des *cold cases* a été abandonné par son employeur, Clément, qui n'est pas journaliste, mais un sacré enquêteur, a décidé de suivre sa piste jusqu'au bout, de « ne plus lâcher l'affaire, à moins que ce ne soit elle qui ne me lâche plus… ».

1. Né le 6 novembre 1956 à Ixelles, en Belgique, Marc Dutroux a été interpellé en récidive le 13 août 1996 pour des enlèvements, viols et assassinats de mineures. Après son arrestation, sa compagne Michelle Martin a laissé mourir de faim les fillettes Mélissa Russo et Julie Lejeune, séquestrées dans leur cave à Marcinelle. Il sera condamné à la réclusion à perpétuité, et elle, à trente ans de prison. L'affaire Dutroux a provoqué un profond traumatisme en Belgique, et aboutira à une réforme du Code pénal.

2. À l'occasion d'une conférence de presse qu'il avait organisée le 24 septembre 2002 à Montreuil, en banlieue parisienne, Jean-Pierre Bloch a rédigé un mémoire sur l'enquête, publié sur son site cecilebloch.com.
3. Les citations de Carine Hutsebaut sont tirées de son ouvrage *Il rôde encore parmi nous… Une profileuse sur les traces d'un tueur en série*, écrit avec la collaboration de Serge Garde et publié aux éditions du Seuil en octobre 2004.
4. C'est ce que Luc Richard-Bloch avait déclaré en 1986 après le meurtre de sa sœur et qu'il m'a répété lors d'un entretien le 6 octobre 2016.
5. *Qui a tué Cécile Bloch ?*, documentaire réalisé par Thierry de Lestrade et produit par Jean-Xavier de Lestrade, diffusé sur France 2 dans le magazine *Contre-courant* le 31 octobre 2003.
6. Compte-rendu du capitaine Le Jallé du 7 juin 2004.
7. *Non élucidé* sur France 2, diffusé le 9 mai 2010.
8. Mail du 10 octobre 2019. Puis échanges réguliers avec Clément.
9. Notamment le podcast en huit épisodes de 22 minutes sur la plateforme Sybel dont je suis l'auteure.

Cécile Bloch, 11 ans, avec son chien Truffe lors des vacances de Pâques en avril 1986, un mois avant son assassinat. Crédit : Luc Richard-Bloch

Biologiste, **Luc Richard-Bloch**, frère de Cécile, parle à la Crim', dès le début,
de la nouvelle technique de l'ADN pour identifier les meurtriers. Crédit : Luc Richard-Bloch

Le bureau 302 de la Crim' entre 1986 et 1991. Le chef de groupe **Bernard Pasqualini** (*au fond, à droite*). Son adjoint **Jean-Louis Huesca** (*au fond, à gauche*). Crédit : Bernard Pasqualini

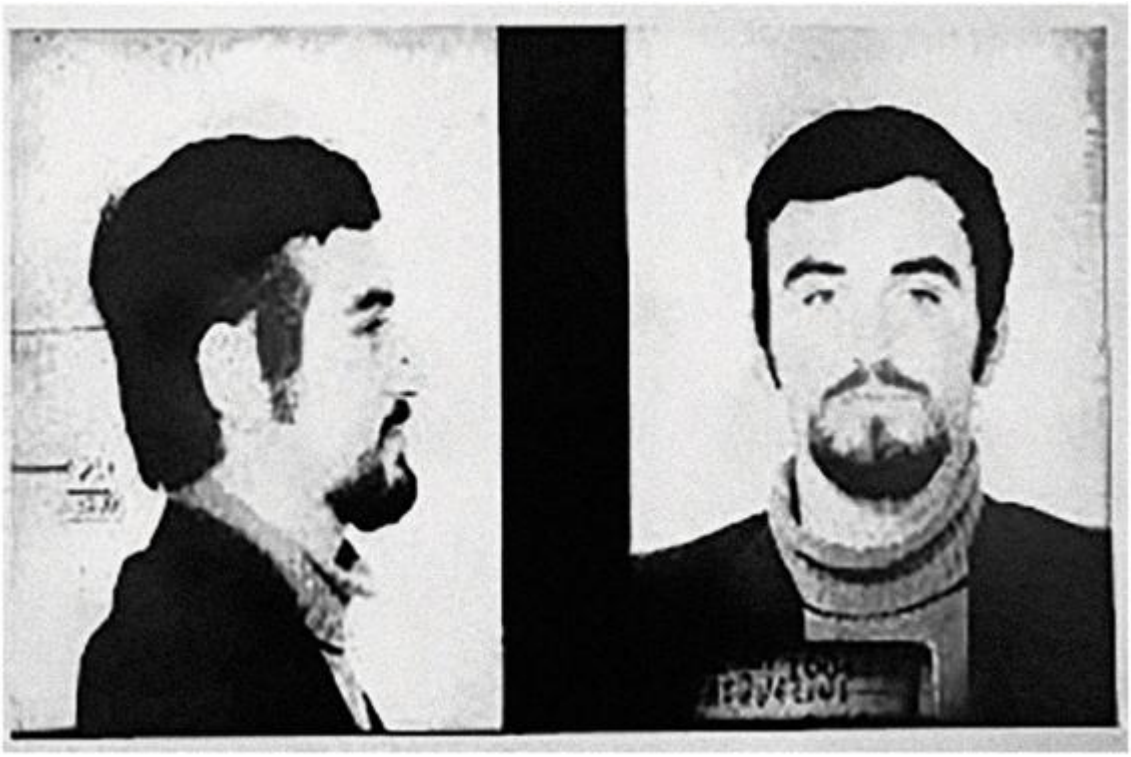

Photos anthropométriques de **Bernard Pasqualini** pour sa carte de police. Crédit : Bernard Pasqualini

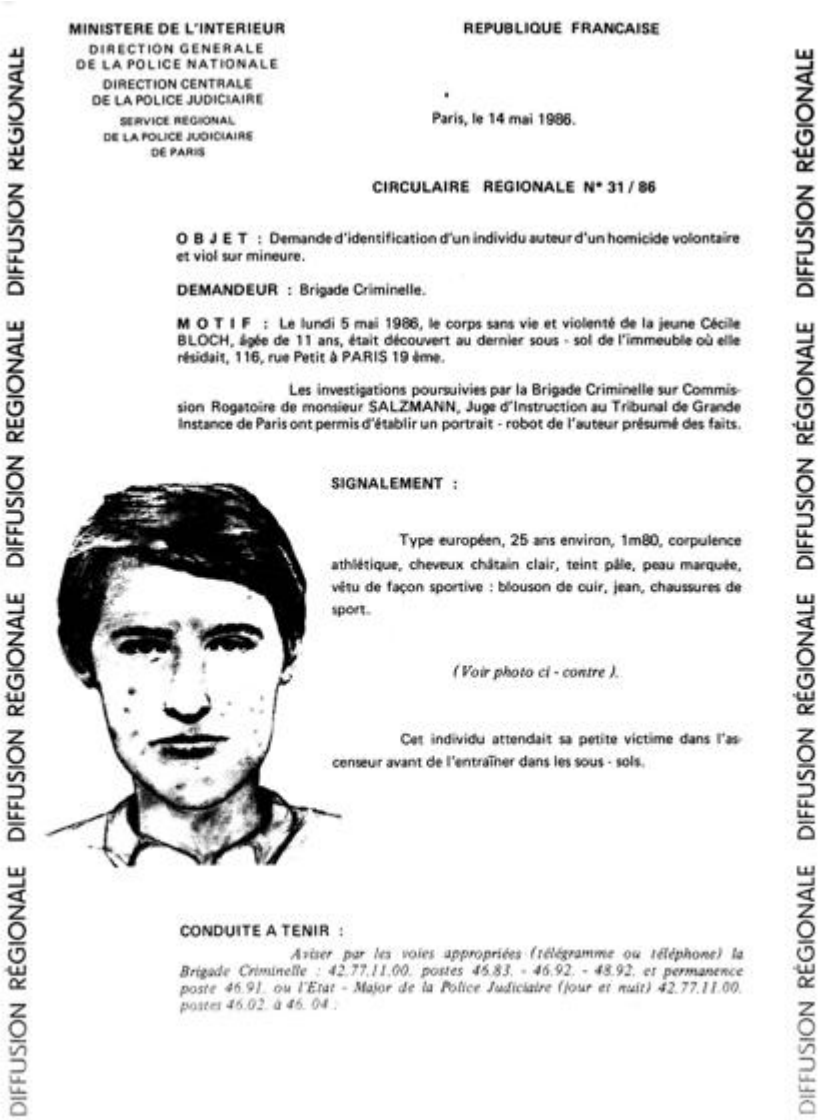

MINISTERE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE
SERVICE REGIONAL
DE LA POLICE JUDICIAIRE
DE PARIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le 14 mai 1986.

CIRCULAIRE REGIONALE N° 31 / 86

DIFFUSION RÉGIONALE DIFFUSION RÉGIONALE DIFFUSION RÉGIONALE DIFFUSION RÉGIONALE

O B J E T : Demande d'identification d'un individu auteur d'un homicide volontaire et viol sur mineure.

DEMANDEUR : Brigade Criminelle.

M O T I F : Le lundi 5 mai 1986, le corps sans vie et violenté de la jeune Cécile BLOCH, âgée de 11 ans, était découvert au dernier sous - sol de l'immeuble où elle résidait, 116, rue Petit à PARIS 19 ème.

Les investigations poursuivies par la Brigade Criminelle sur Commission Rogatoire de monsieur SALZMANN, Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de Paris ont permis d'établir un portrait - robot de l'auteur présumé des faits.

SIGNALEMENT :

Type européen, 25 ans environ, 1m80, corpulence athlétique, cheveux châtain clair, teint pâle, peau marquée, vêtu de façon sportive : blouson de cuir, jean, chaussures de sport.

(Voir photo ci - contre).

Cet individu attendait sa petite victime dans l'ascenseur avant de l'entraîner dans les sous - sols.

CONDUITE A TENIR :

Aviser par les voies appropriées (télégramme ou téléphone) la Brigade Criminelle : 42.77.11.00. postes 45.83. - 46.92. - 48.92. et permanence poste 46.91. ou l'Etat - Major de la Police Judiciaire (jour et nuit) 42.77.11.00. postes 46.02. à 46. 04 .

Avis de recherches de l'auteur de l'assassinat de Cécile Bloch émis le 14 mai 1986, avec le portraitrobot élaboré par le frère, les parents et les voisins de la victime. Crédit : DR

Carte de police de l'inspectrice **Annie Peaudeau** de la Brigade de protection des mineurs qui enquête sur le viol de Marianne, et autres agressions commises par ce « faux policier ».
Crédit : DR

2e portrait-robot dessiné par **Marianne**, 14 ans, piégée dans l'ascenseur par un « policier » puis violée chez elle à Paris, le 27 octobre 1987. Crédit : DR

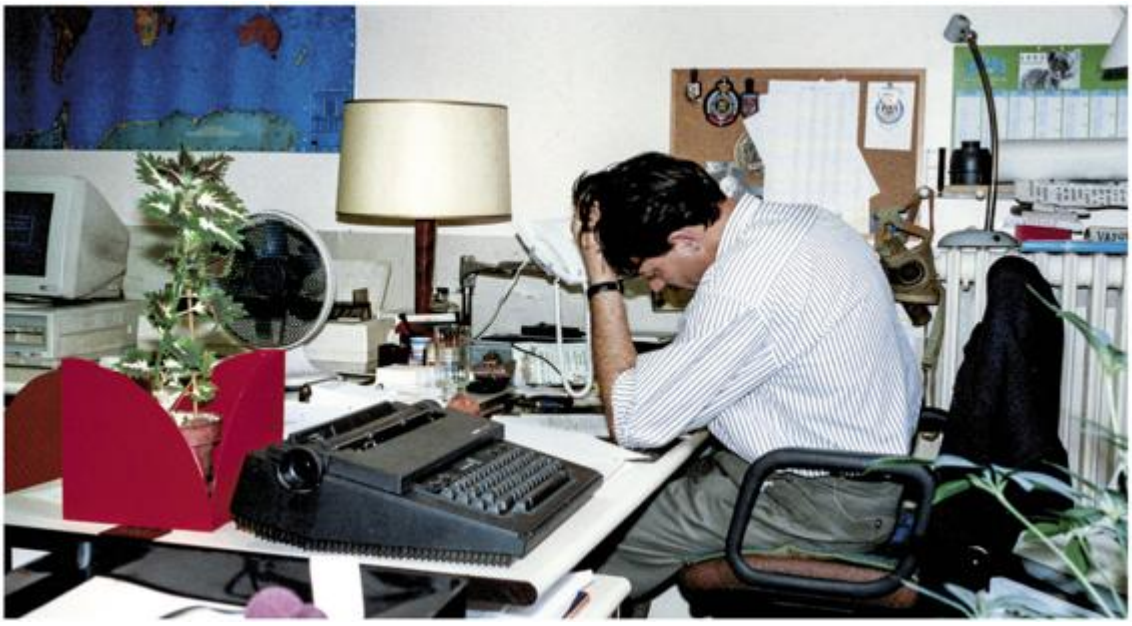

Dans son bureau 415 à la Crim', le chef de groupe **Alain Vasquez** s'arrache les cheveux en tentant de retrouver la trace d'Elie Lauringe, double meurtrier du Marais. Crédit : Alain Vasquez

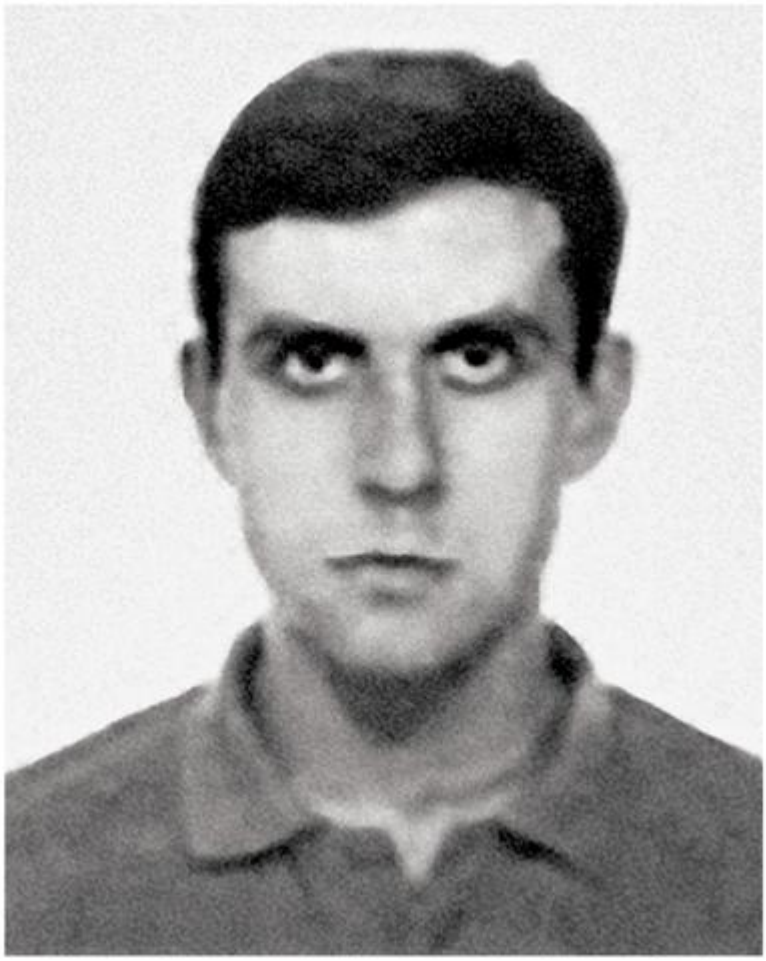

Photo inédite de **François Vérove**, gendarme à la cavalerie de la Garde républicaine à Paris de 1983 à 1988. Crédit : DR

Irmgard Müller, 20 ans, jeune fille au pair allemande, a été massacrée, étranglée, crucifiée le 29 avril 1987 par cet amant de deux nuits qui a tué également son patron **Gilles Politi**.
Crédit : DR

Ingrid, 11 ans, kidnappée à Mitry-Mory en Seine-et-Marne, le 29 juin 1994, puis violée dans la Ferme de Villeras à Saclay dans l'Essonne. Crédit : DR

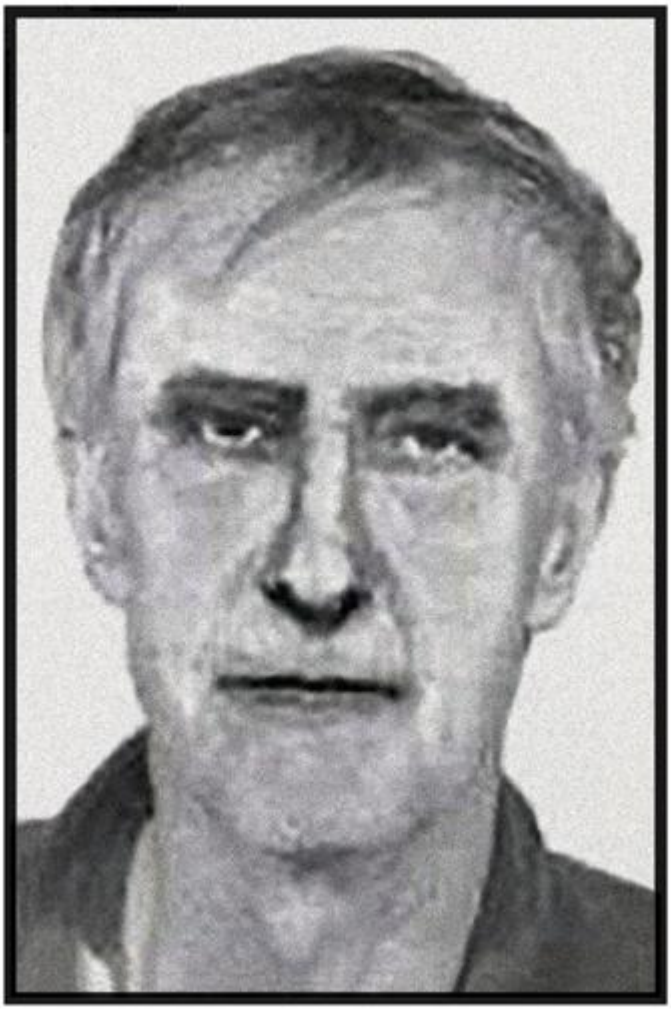

Portrait-robot vieilli du tueur en série réalisé en 2013 par **Kévin/Dummhet**, ingénieur suisse et pilier des forums sur le Grêlé depuis 2010. Crédit : DR

Sur cette planche de portraits robots d’agresseurs sexuels dont trois différents du Grêlé (les n° 4, 6 et 7), Ingrid reconnaît son violeur sur le croquis numéro 6 dessiné par Marianne.
Crédit : DR

Profil de **François Vérove** sur son compte twitter. Crédit : DR

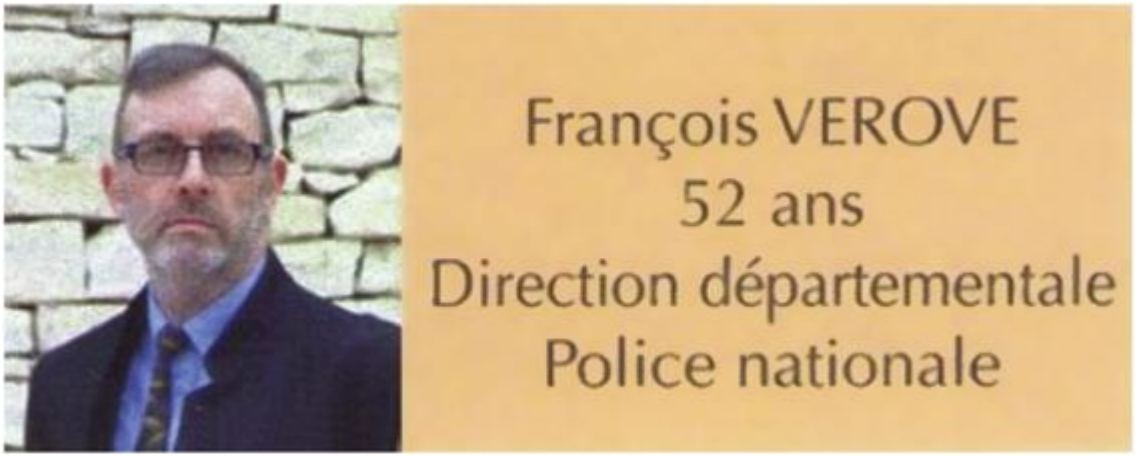

François Vérove, brigadier de police à Montpellier (Hérault) en 2014. Crédit : DR

François Vérove lors d’un conseil municipal à Prade-le-Lez en 2017. Crédit : DR

14

Détecteur de séries

Un nouvel outil de détection des séries, le Système d'analyse des liens de la violence associée aux crimes[1] (Salvac), lancé en France durant l'année 2003, permet de révéler des analogies entre le mode opératoire du Grêlé et le redoutable assassin de deux autres victimes, Sophie Narme en 1991, puis Karine Leroy en 1994. Et d'exhumer ces deux dossiers ensevelis dans les limbes judiciaires. L'enquêteur Christian Le Jallé ressort les procès-verbaux du viol suivi de meurtre de Sophie Narme, que des collègues de la brigade criminelle n'étaient pas parvenus à résoudre. Ce rare cas non élucidé dans le service le turlupine depuis longtemps, et la création de ce logiciel calqué sur celui du FBI lui donne l'occasion de le décortiquer pour le faire entrer dans la base. Le Salvac français engrange des milliers de procédures décomposées en 152 items qui portent sur la victime, la scène de crime, le lieu de l'agression, le mode opératoire du tueur et les éléments de signalement.

Mercredi 4 décembre 1991, à 11 heures, Sophie Narme, agente immobilière de 23 ans, fait visiter un appartement inoccupé au 22 rue Manin, Paris XIX^{e}, à un client pressé qui l'a appelée la veille : un certain M. Duboste dont le numéro de téléphone est 42 43 64 06, selon les notes prises dans son agenda. Sans nouvelles de la

journée, son patron, inquiet, donne l'alerte. Le cadavre de Sophie est découvert, sur le ventre, à même la moquette, sa ceinture autour du cou, sa culotte et ses collants baissés sur ses chevilles, un morceau de papier adhésif à ses côtés et son sac à main éventré. Son argent, sa carte d'identité, sa montre et ses bijoux ont disparu. D'après l'autopsie, sa mort est consécutive « à un étranglement par lien » avec la ceinture mais elle présente une plaie par arme blanche au thorax, elle a été violée et sodomisée, et elle a inhalé de l'éther. Dans un rapport, Christian Le Jallé souligne que le Salvac « ne recense à ce jour que deux affaires cumulant un étranglement par lien, un coup de couteau et des violences sexuelles, à savoir les faits BLOCH et NARME[2] ».

Une scène de crime apocalyptique

En 1986, à plus de cinq ans d'intervalle, Cécile Bloch avait elle aussi été « agressée face contre terre, le bas du corps dénudé et les fesses relevées », au 116 rue Petit, parallèle à la rue Manin, dans le même quartier. Sur les corps de ces deux victimes, l'homme a enfoncé une lame sous le cœur et laissé des traces de sperme. Des ressemblances avec le double meurtre du Marais sont également repérées : « Irmgard Müller est pendue avec une ceinture dont la boucle est positionnée à l'identique » de celle qui enserre le cou de Sophie Narme ; la première « supporte une écharpe en guise de bâillon », la seconde un ruban adhésif. De plus, l'agresseur a volé des objets de valeur à Sophie, sa montre Cartier et des bijoux, comme le matériel hifi et les disques chez Marianne N., et les appareils photos argentiques à la famille Politi. De la même manière, le criminel a utilisé la ruse pour piéger Marianne et Sophie, en se

présentant comme un policier ou un acheteur potentiel. Le Jallé retrouve aussi sur la scène de crime de Sophie Narme la même « perversité et la cruauté de l'auteur lors de ses passages à l'acte » sur Cécile Bloch, Irmgard Müller et Gilles Politi. Enfin, de la cendre remarquée dans l'évier et un mégot visible dans la cuvette des toilettes du 22 rue Manin, « incompatible avec la propreté exigée pour la vente d'un logement, autorise à penser que la cigarette a été fumée » par le meurtrier. Pareil que dans le Marais, où un mégot jeté sur le sol avait permis d'identifier son profil génétique.

Comme avec Irmgard Müller à qui il a donné le pseudonyme d'Élie Lauringe et une fausse adresse, l'inconnu a inventé pour Sophie Narme le nom de « Duboste » emprunté à l'entreprise de construction qui fait des travaux dans l'immeuble, et un numéro de téléphone qui correspond au fax d'une autre société du bâtiment. Mais cette fois-ci, l'inconnu a neutralisé sa victime avec un coton d'éther sitôt franchi le seuil de l'appartement inoccupé. Pourtant, Florence Rault, l'avocate de la famille de Sophie Narme depuis 2006, n'a jamais vu de « scène de crime aussi apocalyptique » qui trahit un déchaînement « de violences et de lutte » : « Autour du corps retrouvé en position de soumission, il y avait un fouillis indescriptible, certains bijoux de pacotille jetés, bazardés, et au milieu, rangés au cordeau, les talons de Sophie, comme un intrus sur la scène. » La pénaliste expérimentée ne croit pas un instant à l'acte « d'un dragueur ou d'un fêlé qui panique et ça dégénère », mais « à un vrai prédateur qui a tout manigancé avant, a pris rendez-vous, préparé l'éther, puis qui, après ses crimes monstrueux, a sagement rangé les chaussures ». L'œuvre étrange d'un fétichiste maniaque organisé.

En associant l'assassinat de Sophie Narme à des actes déjà signés, le Salvac livre « une identité, enfin pas un nom genre Pierre

Dupont, mais le Grêlé ». L'avocate et la famille savent désormais qui on recherche. Après le tueur en série toulousain Patrice Alègre, un temps soupçonné, et certains de ses pairs, c'est donc le criminel sexuel éclectique à la peau tavelée qui est en ligne de mire. Mais une fois de plus, les matériaux biologiques recueillis sur le corps de Sophie Narme ont été « égarés » au grand dam de Me Rault : « les lamelles de spermatozoïdes frais ont été perdues en très peu de temps à l'institut médico-légal, je ne sais pas ni comment ni pourquoi ». Écœurée par cette disparition, elle a fait condamner l'État pour dysfonctionnement de la justice et décroche une indemnité pour les parents de Sophie, mais reste amère : « C'est une maigre consolation. Ce n'est pas cela qui va nous récupérer les précieux prélèvements. Forcément, on avait la marque, l'ADN de l'assassin, aujourd'hui on n'a plus rien. » Elle a demandé des expertises génétiques sur la ceinture que l'homme avait dû agripper « à deux mains pour la tirer violemment » et sur les escarpins de la jeune femme qu'il avait touchés, mais ça n'a rien donné. Impossible d'attribuer à 100 % le meurtre de Sophie Narme au Grêlé, qui reste donc un dossier distinct de « Cécile Bloch and Co », mais instruit en parallèle à Paris par la même juge.

La signature du « garrot espagnol »

De son côté, en novembre 2012, Me Corinne Herrmann*, qui déterre les *cold cases* à la pelle avec son patron Didier Seban, demande l'inscription au Salvac du meurtre de Karine Leroy, la préservation des scellés, et une copie de la procédure. Car cette spécialiste des affaires non résolues fait un rapprochement intuitif avec un vieux dossier, parmi ceux entassés depuis vingt ans au

cabinet. Sans se douter le moins du monde que le cas Leroy va rejoindre la litanie criminelle du Grêlé.

Le 9 juin 1994, Karine Leroy, 19 ans, disparaît sur le chemin du lycée à Meaux en Seine-et-Marne, puis est découverte le 12 juillet suivant dans un bois de Montceaux-lès-Meaux, violée et étranglée. Son blouson remonté bloque ses épaules en arrière. Son soutien-gorge dans la poche de son jean montre qu'elle a été déshabillée et rhabillée. Il manque une cigarette dans le paquet de Marlboro tout neuf qu'elle vient d'acheter. Le tueur a dû la fumer.

Lorsque l'avocate obtient la réouverture de l'instruction au tribunal de Meaux en juillet 2014, Christian Le Jallé de la Crim a déjà raflé le paquet de procès-verbaux pour enquêter. Car la cellule de l'Office central pour la répression des violences aux personnes[3] l'a avisé avant elle des concordances établies par le Salvac entre le meurtre de Karine Leroy et certains faits imputés au Grêlé. À commencer par l'enlèvement d'Ingrid G., 11 ans, le 29 juin 1994, à Mitry-Mory dans le même département du 77. Dans un rapport remis au procureur de Meaux[4], le commandant liste les points communs : « Vingt jours séparent les deux faits criminels, commis durant des plages horaires de travail des jours ouvrés. Et une vingtaine de kilomètres séparent les deux lieux. Dans les deux cas, l'auteur utilise un véhicule et deux liens différents. L'usage d'un couteau est corroboré par la section de fil électrique avec lequel l'auteur a attaché Ingrid à un radiateur. » Une entaille sous le sein gauche rappelle les blessures de Cécile Bloch et de Sophie Narme.

Autour du cou de la défunte Karine Leroy ont été retrouvés « un cordon électrique avec un nœud coulant à l'intérieur, un morceau de bois pour vriller, et une ligature en plastique ». Le double sillon de strangulation de Karine Leroy est identique à celui constaté sur la gorge de Cécile Bloch. Le Jallé rappelle que le Grêlé utilise des

ceintures, du fil électrique ou des liens pour étrangler ou menacer : « Gilles Politi était attaché par des ceintures reliées par un tisonnier permettant une traction sur les liens par rotation pour provoquer la strangulation. Pour Karine Leroy, un bâton était utilisé aux mêmes fins. » La réapparition du « garrot espagnol », sept ans plus tard, constitue la signature criminelle du Grêlé. En conclusion, l'enquêteur Le Jallé insiste sur les concordances avec le kidnapping d'Ingrid et la torture de Gilles Politi : « La probabilité pour qu'un autre tueur agisse dans la même zone des faits à la même période est statistiquement faible. La strangulation aux liens et l'usage d'un bâton ou d'un tisonnier pour les resserrer et provoquer l'asphyxie sont rarement usités. Ces observations laissent à penser que nous sommes face à un même auteur. »

À son tour, Me Herrmann réclame des analyses génétiques sur les vêtements de Karine Leroy, les liens et le bâton, puis des comparaisons avec l'ADN du Grêlé. Les premiers résultats ne sont pas concluants. Mais l'avocate persiste car, assure-t-elle, « c'est parfois la dixième expertise qui parle ». Mais la science finira par déterminer un profil différent de celui du *serial killer*. « Cela doit être une pollution par un policier, un secouriste, un promeneur ou je ne sais qui d'autre que le tueur, et qui a tenu ce bâton », lance l'avocate qui n'en démord pas. Il existe trop de ressemblances avec les pratiques habituelles du Grêlé pour que ce ne soit pas lui. Toutefois, le dossier Leroy n'a pas été regroupé avec ceux du Grêlé à Paris, et reste au tribunal de Meaux.

Recherche ADN apparenté

Alors que la liste des victimes potentielles du Grêlé s'allonge, sans apporter de nouveaux indices décisifs, la carte d'identité génétique XY 16.17.16.17.7.9.3 reste désespérément muette. Près de vingt ans après le meurtre de Cécile Bloch, ce profil ne correspondant à aucun des 32 000 ADN de condamnés engrangés dans le fichier[5], le huitième juge Gérard Caddéo avait lancé une opération de la dernière chance. En mars 2005, 135 suspects ont été interpellés en simultané, interrogés sur leur emploi du temps, leur adresse, leur véhicule, leur travail, au moment des faits, et surtout prélevés. Parmi eux, un certain Jean-Marc Reiser dont la photo a été jugée ressemblante par l'une des victimes du violeur en série parisien.

Cet Alsacien né en 1960 est interné à la centrale pénitentiaire de Clairvaux où il purge quinze ans de réclusion criminelle pour viols sur sa maîtresse et sur une auto-stoppeuse allemande. L'ancien attaché d'éducation qui s'occupait d'étudiants étrangers au Crous de Strasbourg avait été interpellé par hasard en juin 1997 avec, à bord de son véhicule, plusieurs armes de poing, un fusil à pompe, des cagoules, des stupéfiants et des photos pornos de jeunes femmes endormies. Ce sont les poses de ces filles visiblement droguées et abusées sexuellement qui l'ont confondu.

Le 30 mars 2005, un commandant interroge donc Jean-Marc Reiser sur les crimes commis contre Cécile, Sarah, Marianne et Ingrid. Il indique qu'il ne connaît pas ces victimes. Il n'a « jamais habité ni travaillé en région parisienne ». Il est juste venu en stage au ministère des Affaires étrangères à Paris, en juillet 1990, avec sa Simca Talbot Horizon bleu marine. Il accepte un prélèvement de salive, mais également un relevé d'empreintes digitales et palmaires. Treize ans plus tard, en septembre 2018, Jean-Marc Reiser sera suspecté dans la disparition de l'étudiante Sophie Le Tan qui avait

visité son appartement à Schiltigheim, au nord de Strasbourg, à la suite de son annonce immobilière. Malgré des taches de sang effacées découvertes sur place et l'ADN de la victime sur une scie dans sa cave, Reiser niait toute agression[6]. Hélas, son ADN n'a pas plus « matché » que celui de dizaines d'autres suspects avec l'empreinte génétique du Grêlé, insaisissable.

Sept ans plus tard, le Fnaeg s'est considérablement enrichi, mais ne tilte jamais avec le code du Grêlé. Cependant le *cold case* vieux de dix ans d'Élodie Kulik, banquière de 24 ans violée et étranglée dans la Somme, vient d'être élucidé en janvier 2012 grâce à une nouvelle technique, la « recherche génétique en parentèle ». L'ADN d'un être humain étant composé de 50 % des marqueurs du père et de 50 % des allèles de la mère, le principe est de chercher sur la moitié. En effet, quand le criminel lui-même n'est pas enregistré dans le Fnaeg, un membre de sa famille proche, parent ou enfant, peut apparaître dans la base s'il a commis un délit. C'est ainsi que les gendarmes d'Amiens ont identifié le père – fiché pour agression sexuelle – de l'un des tueurs d'Élodie Kulik qui était mort dans un accident de la route et ne ressortait donc jamais. À son tour, en juin 2012, le juge Caddéo demande une « recherche en parentèle » sur l'ADN du Grêlé, complexe, coûteuse, et réservée aux cas désespérés. Le Fnaeg rapproche alors la moitié du profil incriminé de dizaines d'ADN qui lui ressemblent en partie et sont susceptibles d'appartenir à un parent : père, mère, fils, fille, frère ou sœur. Les enquêteurs de la Crim vont travailler sur ce tableau des candidats établi en fonction des pourcentages de probabilité, et retrouver les personnes en ligne directe, c'est-à-dire les pères et les fils, par les extraits d'actes de naissance et les demandes de titres d'identité dans les mairies et les préfectures. Mais sans succès. Une seconde exploration génétique visera en 2016 les parents directs ainsi que

les frères et sœurs, en ligne collatérale, ce qui est plus compliqué car aucun document officiel ne recense les enfants d'une même famille. Mais ce recours à la science n'a pas permis de découvrir par ricochet le Grêlé. Ses proches n'ont donc probablement jamais été condamnés, et son casier judiciaire demeure sans doute vierge.

1. Inspiré du Vicap du FBI américain, et créé le 1er janvier 2003, le logiciel Salvac cherche des liens entre des individus et des faits pour détecter des séries. Il a engrangé quelque 15 000 procédures décortiquées en 152 items sur la victime, l'agresseur et les circonstances. Il revient aux officiers de police judiciaire ayant traité l'affaire de répondre en détail à ces 152 questions : couleur des cheveux de la victime, habitudes, travail, loisirs, mode de transport, description fine du lieu de l'agression, de la scène de crime, du mode opératoire du suspect, de son signalement, etc.
2. Compte-rendu de l'officier Le Jallé du 5 mars 2007.
3. Le Salvac est désormais implanté à l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP), créé le 6 mai 2006 au sein de la direction centrale de la police judiciaire à Nanterre.
4. Rapport de Christian Le Jallé au procureur de la République de Meaux (77) le 17 décembre 2014.
5. Géré à Écully (Rhône) par la sous-direction de la police technique et scientifique de la PJ, le fichier appelé Fnaeg est opérationnel depuis 2000. Cinq ans plus tard, il englobait 32 000 ADN nominatifs et quelques centaines de traces non résolues (TNR) prélevées sur les scènes de crime, ou sur des pièces à conviction anciennes placées sous scellés, parmi lesquelles celles du Grêlé laissées sur les culottes de ses victimes, sur du papier-toilette ou un bout de moquette. À chaque enregistrement d'un nouveau code génétique de suspect passé en garde à vue ou de condamné, l'ordinateur mouline et le compare à l'ensemble de la base. Et parfois, ça « matche ». Le Fnaeg met en regard un ADN identifié avec une trace non résolue. Ce qui permet d'élucider une affaire. En 2020, le Fnaeg contient environ 3,5 millions de profils génétiques nominatifs et 500 000 traces inconnues.
6. Jean-Marc Reiser a fini par avouer le meurtre de Sophie Le Tan mais pas la préméditation. La cour d'appel de Colmar a néanmoins décidé en octobre 2021 de le renvoyer devant les assises pour « assassinat en récidive criminelle ».

15

Hantés par le Grêlé

Découragés et culpabilisés, conscients d'avoir loupé un indice ou une occasion de le coffrer, les anciens du 36 quai des Orfèvres qui se sont succédé sur trois décennies à la poursuite du Grêlé se rendent à l'évidence : ils sont passés à côté, ils l'ont raté. Ils sont pourtant au courant de ses problèmes de peau « grêlée » en 1986, sûrement à cause d'une éruption de boutons passagère, qui s'est estompée. Ils connaissent approximativement son année de naissance entre 1956 et 1962, sa taille de plus de 1,80 m, son groupe sanguin A+, ses grosses mains rugueuses, son visage ovale, son menton allongé, ses yeux marron enfoncés et cernés, ses cigarettes Marlboro, son véhicule Volvo 340, sa revue porno sadomaso préférée, son goût pour les tenues sportives – blouson, jean, baskets –, parfois paramilitaires – saharienne kaki, ceinture à poches –, et sa propension à se prendre pour un policier, dont il possède tout l'attirail : carte barrée de tricolore, paire de menottes, talkie-walkie, arme – vraie ou factice – et même un holster.

Les pratiques et les manies du tueur n'ont plus de secret pour eux. Sa manière d'attacher ses jeunes victimes sans serrer et de les étrangler avec un double lien, ou un garrot espagnol, plus professionnel, son coup de couteau sous le cœur, ses violences

sexuelles, dont la sodomie, et ses vols à main armée, les ont fait pencher tour à tour vers un marginal déséquilibré, un amateur de bondage, et un ex-militaire d'une unité commando. Ils savent presque tout du Grêlé *alias* Élie Lauringe ou M. Duboste, sauf son véritable nom. Alors les retraités de la Crim, les victimes, témoins et passionnés gambergent, ruminent, supposent, se représentent chacun à leur façon le vrai visage et même le destin du tueur en série. Ils ne s'expliquent pas la disparition du meurtrier depuis 1994 et ressassent des hypothèses contradictoires : il est quelque part en prison ; il est parti à l'étranger ; il est mort et enterré ; il opère différemment ; il a changé de vie et cessé de tuer.

Qu'est devenu le tueur depuis 1994 ?

Le frère de Cécile revoit, tel un fantôme, la physionomie de cet homme de son âge, à peu près, chaque matin en prenant l'ascenseur malgré la phobie de cet engin qu'il a développée depuis sa rencontre avec le meurtrier. Il lui arrive parfois de tomber sur un sosie et de le photographier en douce. Il le suppose « protégé » par une mère, une sœur, une femme ou un supérieur n'osant pas le dénoncer. De même, Ingrid le croit encore vivant et redoute de se retrouver face au Grêlé. Elle rentre chez elle « la peur » au ventre, elle se sent « épiée » et se retourne dans la rue. La veuve de Gilles Politi, qui était pourtant une battante, « angoisse » elle aussi lorsqu'un inconnu marche derrière elle, craint le déchaînement « d'une pulsion » à son encontre, et se sent obligée « en permanence de se protéger contre un agresseur potentiel ».

Témoin important, Luc Richard-Bloch entretient le souvenir des traits du Grêlé pour l'identifier lorsque la police l'attrapera : « On peut

toujours le penser ramolli ou grabataire, mais je ne vois pas pourquoi il aurait vieilli plus que nous. J'ai demandé à mon père des photos de moi en 1986 et je me suis rendu compte qu'en trente ans on ne change pas tant que cela. En plus, si c'est quelqu'un qui se maintient en forme pour atteindre ses objectifs, il n'y a pas de raison. » Son avocate, Corinne Herrmann, lui a expliqué en ma présence la longévité des *serial killers* : « Ils vivent longtemps, car quelque chose les tient. » Parmi nos tueurs en série rattrapés sur le tard – Émile Louis, Michel Fourniret, Pascal Jardin, Jacques Rançon, etc. –, « il n'y en a pas un qui soit mort avant son arrestation ». À croire qu'assouvir leurs pulsions les conserve. À ses yeux, le Grêlé a pu « être incarcéré pour des choses anodines, comme Émile Louis, ou se marier et arrêter pendant un temps. Il y en a qui font des rotations : rassasiés, ils ne violent pas et ne tuent pas pendant dix ans, puis recommencent ». Ou bien « il a pu avoir un accident qui le bloque ». Ou encore « changer de mode opératoire et de type de victimes » car les *serial killers* enchaînent souvent plusieurs séries différentes. Comme le Grêlé d'ailleurs qui n'agit pas de la même façon lors de ses premiers crimes sauvages sur des fillettes en 1986 et au fil de ses agressions d'adolescentes en 1987. La criminaliste remarque qu'entre 1986 et 1994 il évolue dans le Grand-Est parisien, sur la route de l'est ou du nord de la France. Son parcours criminel débute dans le XIII^{e} arrondissement de Paris, « une zone de confort », et finit du côté de Meaux, sur « un territoire qu'il maîtrise ». Mais après, « poursuivi par la police ou par son travail, le Grêlé a pu bouger », migrer dans une autre région. À ses yeux, le meurtrier est toujours de ce monde, tapi dans un coin : « Il y a urgence à interpeller le Grêlé car, à 55 ou 60 ans, il est encore capable d'agir. »

Après son départ de la Crim en 1994, Jean-Louis Huesca a déménagé de la rue Petit pour le Sud-Ouest. Il appelait de temps en temps la chef Odile Fairise qui avait repris le dossier pour savoir si l'enquête se débloquait, elle lui avait promis de lui téléphoner en premier lorsque le Grêlé serait identifié. Mais sa correspondante est partie à la retraite en 2010, sans aboutir. L'ex-inspecteur, confident du père de Cécile Bloch, me confesse son immense frustration d'avoir échoué à élucider l'assassinat de sa fille : « Ça fait partie de mes grands manques. C'était une pourriture, ce mec, un prédateur qui n'en est pas resté là. » Comment expliquer l'interruption – alors supposée – de sept ans dans sa « carrière » ? « Soit il est en prison, soit à l'étranger pour une raison X. Si le Grêlé a été incarcéré, je ne crois pas que cela ait pu être pour vol ou deal, car ce n'est pas un voyou, mais plus sûrement pour agression sexuelle. » Rongé par le doute, l'ancien chef de groupe Bernard Pasqualini aimerait comprendre à quel moment de l'enquête, pourtant sérieuse, ils sont passés à côté. Nos rendez-vous le replongent avec tristesse dans la quête inachevée du violeur de la petite Bloch et des autres fillettes. « Je ne pense pas aux affaires réussies, mais à celles restées sans solution », m'avoue-t-il d'un air contrit : « Ce qui m'intrigue le plus chez l'auteur, c'est qu'il n'ait pas ressurgi. Je ne crois pas qu'il soit en détention car les collègues l'ont tellement cherché dans les prisons. Je penserais plutôt qu'il n'est plus de ce monde. Mais même s'il n'est pas arrêté, j'aimerais savoir qui c'est. »

En écho, Alain Laloy, l'enquêteur de terrain qui a ratissé les pistes des amants de la jeune fille au pair Irmgard Müller, dont l'énigmatique Élie Lauringe, appréhende la mort de l'inconnu dans un coin, sans déclaration à l'état civil : « Si c'était un marginal qui a tourné en SDF, malheureusement, on ne le saura jamais. » Pour avoir mené des « enquêtes décès » en commissariat, ce policier sait

que seuls « les cadavres d'indigents retrouvés sans papiers ont un prélèvement ADN versé au Fnaeg ». En revanche, ajoute le Lorrain, « il n'y a pas de recherches ni de prise d'ADN pour les clochards qui meurent avec un document d'identité à leur nom sur eux ». Or, « seule l'empreinte génétique peut nous permettre de retrouver » le Grêlé.

Ce retraité de la police judiciaire de Paris, à la belle moustache blanche, habite également la résidence où a été tuée Cécile Bloch, rue Petit dans le XIX^{e} arrondissement de Paris, et « forcément, ça reste en mémoire », tous les jours : « Le temps passe et on se dit qu'il y a un criminel en liberté quelque part, que l'on n'a pas pu arrêter et renvoyer aux assises pour les familles de victimes. C'est une profonde insatisfaction. »

Marginal, militaire ou bon père de famille ?

Quant à son profil, Jean-Louis Huesca ne l'imagine pas marginal ni SDF. Certes, le frère de Cécile Bloch qui l'a vu avant le crime a décrit ses baskets sales, sa tenue « un peu négligée » et son côté « poussiéreux ». Mais cela peut s'expliquer, selon l'enquêteur, « par le fait que le criminel avait préparé et installé avant une moquette dans ce débarras au troisième sous-sol et a donc pris la poussière, la saleté ». De plus, l'homme de l'ascenseur présentait bien, s'exprimait correctement en français, se montrait poli, obséquieux même. Avec le recul, Jean-Louis Huesca a plutôt le sentiment que le Grêlé était « inséré dans la société, avec un bon métier » : « Il est peut-être même aujourd'hui un gentil père de famille avec des enfants. »

Me Florence Rault, l'avocate de la famille Narme, entrevoit également « un homme au-dessus de tout soupçon qui ne doit absolument pas éveiller l'attention et sans doute vivre une vie tranquille, avec un boulot, une famille et fort probablement des amis. Des amis qui tomberaient vraiment du haut de l'armoire si on leur disait son palmarès ». Pour sa part, Annie Peaudeau, de la brigade de protection des mineurs, a « toujours gardé en tête que ce pouvait être un flic » même si ses recherches en ce sens en 1987 étaient restées vaines. « Frappée » comme au premier jour par le geste étonnant du policier qui « recouvre d'une couette Marianne » après l'avoir violée, l'ex-inspectrice intuitive en déduit que « cet homme n'était pas fier de lui, qu'il devait vivre de façon pas très paisible, sur le qui-vive, dans la peur d'être démasqué, c'est pourquoi il se tenait à carreau après la découverte de l'ADN ».

Taraudé par le double meurtre du Marais, à Paris, Alain Vasquez se demande également aujourd'hui si « ce type n'a pas arrêté ou agi autrement à partir de 1994, quand ça a commencé à chauffer pour son matricule avec les débuts d'identification par ADN ». Il ne peut s'empêcher de penser qu'il peut s'agir d'un collègue car, dit-il, « on a des anciens paras ou légionnaires dans la police ». « On a bien eu en France le gendarme de l'Oise tueur en série, on peut très bien imaginer un policier, ou un gendarme, au courant de nos techniques. »

Luc Richard-Bloch partage ce sentiment et attribue au Grêlé « un métier d'autorité, vigile ou militaire, lié à des sports et des techniques commandos, car les nœuds, on ne les apprend pas à l'école. Il y a des violeurs dans nos armées ». Le geek du Nord, Clément, l'entrevoit aussi comme « un engagé militaire, au début des années 1980, envoyé sur des terrains d'opérations extérieures, Liban ou Afrique, où il a pu commencer sa carrière criminelle en toute

impunité sur les populations locales ». Puis « viré ou non renouvelé, en galère à Paris en 1986-1987, à la recherche de petits boulots parfois illégaux », la tête brûlée se marginalise, vole des valeurs chez ses victimes, et réalise « ses fantasmes de détraqué » lors de multiples crimes. Enfin, la « bombe à retardement » se serait désamorcée grâce à « une stabilisation professionnelle ou une rencontre personnelle ». L'homme se serait « quelque peu rangé loin de Paris », mais pas au point de s'intégrer, de se marier ou d'avoir une « vie de famille épanouie ». Ce profil esquissé par Clément n'était pas incompatible avec le caporal des sapeurs-pompiers de Paris qu'il piste. Ce jeune enquêteur privé le pense « disparu de maladie ou de mort violente depuis la fin des années 1990 » : « J'ai le sentiment qu'on l'identifiera un jour mais qu'on arrivera à une pierre tombale. »

Le commissaire André Bizeul qui fut chef adjoint de la brigade croit, lui, reconnaître le meurtrier dans un grand reporter de guerre d'une chaîne de télé française : « Pour moi, un grêlé, c'est ça. Quand on évoque le Grêlé, je me souviens de passages à l'antenne, il y a une dizaine d'années, sans maquillage, de cet envoyé spécial. Et à chaque fois, je faisais le rapprochement avec le portrait-robot à cause de l'aspect général et de la peau du visage, qui apparaissait vraiment très abîmée, déformée même. » Alors, le commissaire Bizeul lançait à la cantonade devant l'écran : « Tiens, v'là l'Grêlé ! » Il me précise par e-mail l'année de naissance de ce journaliste – 1962 – et met en exergue l'avis d'un spécialiste jugeant « possible que l'auteur ait pu perdre subitement ses pulsions et vivre depuis une vie normale ». Mais l'ex-grand patron Frédéric Péchenard, pour qui « l'affaire du Grêlé est le seul vrai échec de la brigade criminelle », s'inscrit en faux : « Un type avec de telles pulsions sexuelles et meurtrières ne peut pas s'empêcher de recommencer.

Par conséquent, je le vois plutôt parti à l'étranger, hors de l'Europe, là où les fichiers ADN ne sont pas connectés avec les nôtres, ou alors mort et enterré. »

Le pilier du forum de *Non élucidé* et auteur du portrait vieilli du Grêlé, Dummhet, l'imagine aussi « bien au chaud dans un pays où Interpol est moins actif et où il peut continuer ses méfaits ». À titre personnel, cet ingénieur suisse, qui a été « littéralement absorbé par cette affaire », passe moins de temps ces dernières années à le pister car « l'échec des recherches par l'ADN par parentèle me laisse penser que l'individu ne sera jamais attrapé ».

Cauchemars

Tous ceux qui approchent l'affaire du Grêlé en restent marqués, obsédés. D'ailleurs, à l'occasion des 100 ans de la brigade criminelle, en 2012, Bernard Pasqualini, l'enquêteur de la première heure, a évoqué dans le JT de TF1 l'affaire la plus marquante de sa carrière : Cécile Bloch. Une femme l'a alors appelé sur la ligne de son domicile : « Cette dame avait reconnu son ex-ami qui habitait en province, dans la Drôme, mais avait un copain flic à Paris, et allait avec lui dans les commissariats. » Il ajoute : « Cet individu roulait dans une grosse voiture blanche et cachait des choses – sa sœur elle-même le disait bizarre. Il avait déjà été arrêté, il prétendait avoir fait de la prison… Son âge, sa peau et son signalement collaient bien, tout allait dans le bon sens. » Le commissaire Pasqualini a alors rédigé un rapport détaillé pour Christian Le Jallé qui reçoit régulièrement ce genre de tuyaux. Quelques semaines plus tard, le type de la Drôme est interpellé, et son ADN est prélevé. Négatif. « C'est bien d'avoir l'ADN, c'est lui ou ce n'est pas lui, alors qu'avant

on devait se fier uniquement à notre intuition », me rappelle Pasqualini, très déçu par ce résultat : « J'étais quasiment sûr que c'était le Grêlé. »

Les émissions télévisées et les écrits illustrés sur l'affaire charrient leur lot de témoignages, souvent farfelus, parfois réalistes, que le commandant Le Jallé, devenu chef d'un groupe spécialisé dans les *cold cases* et monté au grade de commandant, s'emploie à trier pour exploiter les plus crédibles. Inlassablement. De temps à autre, destinataire de renseignements sur l'introuvable tueur, j'essaie de vérifier les éléments de base pour faire remonter à la brigade criminelle les seules pistes *a priori* sérieuses. L'énigme rend les gens fous et délateurs. Les personnes croient reconnaître un proche, un voisin, un collègue, un ami ou un parent sur les portraits-robots du Grêlé. Un homme me contacte, convaincu qu'il s'agit de son défunt père aux mœurs bizarres, tout concorde sauf son groupe sanguin. Un chef cuistot dénonce son ancien coéquipier parti exercer dans une ambassade de France aux États-Unis entre 1987 et 1994, puis en Asie par la suite. Sa ressemblance avec le portrait vieilli est « frappante », dit-il. Il m'envoie des photos. Il évoque la ficelle en polyester utilisée en cuisine qui peut correspondre aux liens attachant des victimes. Il dépose même une main courante au commissariat de sa ville. Il n'est pas à l'aise avec l'idée de suspecter un pote, père d'une fillette, mais il n'a « pas envie de garder cela » en son for intérieur : « Je le fais pour laver ma conscience mais j'aimerais me tromper, que ce ne soit pas lui. » Et en effet, ce n'était pas lui.

Un autre, ancien résident de la ferme de Villeras à Saclay, soupçonne le fils du contremaître embauché de 1958 à 1966 par l'entreprise Olida qui possède alors l'exploitation. À en croire mon interlocuteur qui a déjà signalé ce cas dans une gendarmerie des

Yvelines, le gamin du chef jalouse à l'époque les fils de salariés agricoles, « écorche les mulots », leur enlève la peau et l'enfile sur ses doigts comme des gants. Adulte, ce mécanicien auto, de 1,80 m, doté « de grosses mains », aurait aimé racheter la maison qui lui rappelait des souvenirs, mais lesquels ? Toutefois, son suspect né en 1950 aurait eu 36 ans en 1986, ce qui me paraît un peu vieux pour le Grêlé aperçu dans l'ascenseur. Mais dans le doute, je transmets ce témoignage aléatoire. Plus intéressante, la piste d'un gardien de square de la Ville de Paris né en 1967, arrêté en 2019 pour tentative d'agression sexuelle d'une adolescente et harcèlement d'une jeune femme de son quartier. Il porte sur lui un couteau à cran d'arrêt. Il se retrouve sous contraintes à l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police de Paris où le diagnostic posé par les médecins montre sa dangerosité : « Pulsions perverses sur psychose froide. » Ce détraqué – sans antécédents judiciaires connus – avait été hospitalisé d'office en psychiatrie en 1987. L'ADN de cet employé des espaces verts ayant été prélevé durant sa garde à vue au commissariat, la police judiciaire a pu facilement le comparer à celui du tueur en série, et ça ne correspondait pas.

Au plus fort de mes travaux sur le Grêlé, il m'est arrivé de me surprendre à reluquer les hommes de haute taille à la peau irrégulière, à évaluer leur âge, à scruter leurs mains. À guetter l'image du portrait-robot derrière les traits d'un visage. Parfois, le Grêlé surgit dans un cauchemar nocturne ou dans une rue de Paris. Une nuit, je me suis réveillée, fébrile, avec l'image d'un professeur, très grand, domicilié non loin de chez Cécile Bloch, tout comme moi. Une autre fois, lors d'une enquête sur un trafic de stupéfiants, je suis tombée en arrêt devant la copie du passeport d'un agent de sécurité d'une boîte de location de véhicules, né en 1954, sosie du portrait-robot… J'étais à mon tour obsédée par ce tueur introuvable. Dans

l’attente d’une résolution de l’affaire. À l’instar de Bernard Pasqualini, qui redoute de mourir avec la dernière vision « du portrait-robot du Grêlé et la photo de la petite Cécile Bloch » gravées dans son esprit depuis 1986. Comme lui, les anciens du 36 attendent tous le coup de fil providentiel : « Parfois, quand le téléphone sonne, je me dis que c’est peut-être Christian de la Crim qui m’appelle pour m’annoncer une bonne nouvelle – “Ça y est, le Fnaeg a matché” – et me donner le nom du Grêlé. »

16

Qui se cache derrière « Élie Lauringe » ?

La piste codée du trentième homme inscrit dans le répertoire d'Irmgard Müller sous l'identité d'Élie Lauringe, à l'adresse du 6 rue Rubens à Paris XIII^{e}, va s'avérer la plus tortueuse et la plus interprétative de toute la sinistre saga du Grêlé. À l'origine, au printemps 1987, les enquêteurs du double crime dans le Marais cherchent à identifier et localiser cet individu qui connaît la victime allemande. Mais ce patronyme n'apparaît ni dans les fiches de police, ni dans les annuaires téléphoniques. Le quatrième du groupe, Alain Laloy, suppose alors que « si ce type est inconnu de nos fichiers, il est peut-être connu de la Sécurité sociale ». L'inspecteur fait donc « des réquisitions à toutes les caisses primaires d'assurance maladie en métropole et en outre-mer » : « Avez-vous quelqu'un immatriculé au nom de LAURINGE Élie ou un nom approchant dans votre caisse départementale ? » Il met du temps à obtenir les retours, relance les traînards, et finit par recevoir « toutes les réponses, négatives ». C'est étonnant de ne pas être inscrit à la Sécu. Il demande à toutes les préfectures du pays. Pas plus de Lauringe ayant demandé un passeport ou une carte d'identité. À l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), il n'existe aucune personne recensée avec

ces nom et prénom en France. Alors, l'enquêteur Laloy suggère à toutes ces administrations « des noms qui ressemblent au niveau phonétique, comme "Lorange", "Laurange", "Loringe", "Lorunge", "Lorrainge" ou "Laurigue" ».

Dans la mesure où Irmgard Müller était allemande, elle a pu orthographier ce nom comme elle l'a compris, ou perçu. Elle a pu se tromper. « Même le prénom "Élie", ça peut être "Éric", "Thierry" ou "Louis" pour quelqu'un qui ne maîtrise pas la langue française. » Les nombreux procès-verbaux sur cet Élie Lauringe, signés entre 1987 et 1989 par le très sérieux Alain Laloy, se sont conclus sur la mention « vaines recherches ». Il a bien fallu se rendre à l'évidence, soupire Alain Vasquez, « Élie Lauringe est un toc parfait, un faux nom totalement inventé ».

Fils de flic, photographe ou squatteur ?

Quant à l'adresse de l'inconnu notée par Irmgard Müller, 6 rue Rubens dans le XIII^{e}, c'est « un immeuble abandonné » en 1987, d'après l'inspecteur Vasquez : « J'ai vu avec la mairie, j'ai eu les coordonnées d'un syndic qui gérait le bâtiment avant et vérifié si des noms de locataires correspondaient à Lauringe. Rien. Puis ces lieux désaffectés avaient été occupés par des SDF. » Or, les policiers avaient eu l'impression que le type – « malsain, pas net » – qui avait abordé la petite Müller dans le square la veille de sa mort était « un traîne-savate qui paraissait chercher où dormir ». Quand, en 2001, les enquêteurs des bureaux 415 et 302 coordonnent leurs efforts sur ces dossiers reliés par un ADN identique, la piste d'un marginal ressurgit. Alain Vasquez apprend en effet par le capitaine Christian

Le Jallé qu'Ingrid, enlevée à Mitry-Mory le 29 juin 1994, a trouvé que « ça sentait le fauve dans sa Volvo, ou le chien. En tout cas, ça sentait fort. Pour moi, c'est un type qui dormait dans sa voiture ». Le fait que le kidnappeur ait emmené la petite jusqu'à la ruine de Villeras, à Saclay, pour commettre son crime renforce la conviction de Vasquez. « Le gars qui a agressé Ingrid a tout préparé dans cette ferme désaffectée », ouverte à tous les vents et qui abritait des drôles de zigues : « Il a peut-être déjà créché là. » Du coup, sept ans auparavant, lorsqu'il a tué Irmgard Müller et Gilles Politi, ce type était-il déjà SDF ? Passait-il ses nuits dans le squat du 6 rue Rubens ?

Autre possibilité, le Grêlé a pu connaître, auparavant, ce lieu tenu secret dans son ancienne affectation. Lorsqu'Alain Vasquez était allé au 6 rue Rubens, un souvenir vieux de dix ans était remonté à la surface. À ses débuts dans la profession, en 1977, il était venu à cet endroit « faire la photo pour mettre sur la carte de réquisition, la brème » : « C'était un local des services techniques de la préfecture de police de Paris où des flicards de base prenaient en photo les recrues. » Autrement dit une adresse non publique, confidentielle, connue des seuls policiers. De cet élément a découlé une hypothèse qui a perduré : le Grêlé, *alias* Élie Lauringe, pourrait être un policier ou, vu son âge, un fils de fonctionnaire ayant servi à la PP. Ou encore un photographe ayant travaillé dans ce service technique. Les enquêteurs se demandent depuis le début si le tueur du Marais n'est pas un féru de photographie, car il a dérobé deux beaux appareils argentiques sur les lieux du crime, un Hasselblad et un Nikon. Mais malgré leur inscription au fichier des objets volés et les investigations dans le milieu des antiquaires ou collectionneurs, ces objets de valeur ne sont jamais réapparus. Pas plus « chez les marchands du boulevard Beaumarchais que chez les receleurs ». Il

bute toujours sur les mêmes questions : « Cette adresse du 6 rue Rubens donnée par Élie Lauringe, il a dû la connaître. Mais était-ce à l'époque du squat ou avant, lorsque c'était un local de la PP où les nouveaux policiers venaient se faire photographier ? »

Mormons et généalogie

En 2001, Christian Le Jallé qui récupère l'enquête sur le double meurtre d'adultes, désormais solidement arrimé par la génétique à l'affaire originelle Cécile Bloch, essaie à son tour de percer le mystère de l'identité d'Élie Lauringe pour démasquer le Grêlé qui se cache derrière ce pseudonyme. Il consulte de nouvelles bases de données, les actes de naissance accessibles sur Internet, et entreprend des recherches généalogiques, « même chez les mormons[1], selon Alain Vasquez, dans leur fichier qui remonte jusqu'à Adam et Ève ». Sans parvenir à retrouver cet état civil, sauf un « Laurange Joannes Élie », à Château-Chinon dans la Nièvre… en 1925. À défaut de débusquer le véritable Élie Lauringe, la Crim a tenté de décoder ce patronyme imaginaire, en imaginant qu'il avait un sens particulier pour le *serial killer*, « il ne l'a pas sorti de nulle part », se dit Alain Laloy. « On a donc cherché si des noms de rues ou de sociétés correspondaient, car un type qui ne veut pas donner son nom peut s'inspirer de l'enseigne d'un magasin ou lire le nom d'une entreprise inscrit sur une camionnette qu'il voit passer. » Il pianote « Lauringe » et ses variantes sur un Minitel « aux noms de personnes et aux sociétés, mais rien ». « On a même pensé à un nom de médicament, mais ça n'a rien donné non plus. »

Les enquêteurs officiels se perdent en conjectures, et bientôt les « privés » prennent le relais. Élie Lauringe enflamme les réseaux

sociaux. Cette appellation a-t-elle un rapport avec le maroquinier Laurige France ? Avec la commune de Larringes, en Haute-Savoie ? Avec le Land allemand de Thuringe ? Le Grêlé a-t-il trouvé ce patronyme dans un roman ou dans un livre d'histoire où « Lothringe » – voire « Loringe » – peut signifier « Lorraine » ? Cet inconnu qui, selon Luc Richard-Bloch, le frère de Cécile Bloch, la première victime du tueur, « s'exprime bien en français, sans accent », a-t-il des attaches dans cette région ? En Allemagne ? C'est le sentiment d'un certain Thierry R. qui me fait part de ses réflexions sur « la Volvo, véhicule d'origine suédoise comme l'appareil photo Hasselblad » qui le font pencher pour un homme « d'origine étrangère » : « Élie Lauringe, cela se rapproche de consonances germaniques, Lohringe, Lohringen (Lorraine) ou pourquoi pas *Lohengrin*, l'opéra de Wagner ? » Piquée de généalogie, Brigitte L. G. cherche à son tour à attribuer ce nom de famille et finit par dégoter dans le registre des naissances de Bordeaux, à la section « Enfants abandonnés », les sœurs jumelles « LAURINGE Julie et Louise », nées le 24 mars 1852… Et *a priori* sans enfants, petit-fils ou arrière-petit-fils qui auraient perpétué la lignée Lauringe. Plus littéraire, l'hypothèse d'un « Lorunge Eli », l'anagramme de « Grenouille », le nom de Jean-Baptiste, héros du *Parfum* de Patrick Süskind.

Anagrammes et décryptages

Ce pseudo indéchiffrable d'agent secret fait fantasmer les fondus du Grêlé qui tentent de décoder le message comme dans une affaire d'espionnage. Ainsi, Mathieu U. qui suspecte Denis P., un Bordelais né en 1953 et décédé en 2018, élabore une synthèse de six pages

avec plans et calendriers pour étayer sa démonstration. En préambule, il assène trois « hypothèses considérées comme vraies » : 1. « Denis P. est le Grêlé, qui est Élie Lauringe. » 2. « Le Grêlé laisse parfois des éléments permettant de relier ses crimes à des détails de son identité ou de son histoire (exemple d'"Élie Lauringe"). » Jusque-là, tout va bien. Mais le point suivant ne manque pas d'imagination. 3. « Le nom de Lauringe a été construit en reliant sur une carte les villes de Laurie et de Lorlanges, équidistantes d'un troisième élément en lien direct avec l'identité du tueur, Bresle, lieu de naissance du grand-père de Denis P. »… Notre déchiffreur suppose donc que « ce type de tracé peut avoir été reproduit plus ou moins à l'identique par le tueur dans la préparation d'autres crimes » et tire un trait sur un plan de Paris qui relie le 116 rue Petit, où Cécile Bloch a été tuée, au 9 rue Boulitte, où Marianne a été violée. Avant de constater que « le segment passe presque en son centre par l'adresse du double assassinat du Marais ». En janvier 2021, l'enquêteur de choc n'a pas manqué de partager ses trouvailles, décisives à ses yeux, avec M. Le Jallé et Mme Turquey, la juge d'instruction.

Entré dans le jeu bien avant, en 2010, après l'émission *Non élucidé*, un bijoutier de Versailles bat les lettres d'Élie Lauringe pour recomposer l'identité de son suspect, et démarchera pendant dix ans avocats, juges, policiers et journalistes avec son dossier épais comme un bottin et sa théorie fumeuse. Il fait une fixette sur un client assidu dont les treize lettres du nom et du prénom forment l'anagramme presque parfaite d'Elie Louvringe. Et ça marche aussi avec Rubens, comme le joaillier perché le démontre sur mon cahier. Il l'a reconnu à la télé, sur le portrait-robot du Grêlé, « c'était lui en jeune, ça m'a fait un coup de poignard ». À l'en croire, ce fils de bonne famille de l'industrie automobile, né en 1944, travaillait dans

une haute société financière de gestion d'actifs « pour tuer les entreprises concurrentes », magouillait avec « les services secrets français, allemands et israéliens », avait été condamné en 1961 pour violences sexuelles, escroqueries en 1969, actes de tortures et de barbarie en 1998. Face à mon incrédulité, le bijoutier essaie d'étayer ses soupçons : « Il adorait les peintures de Rubens, son nom est l'anagramme à une lettre près de Rubens, le L qui manque à son nom peut servir pour Louvringe. » Mais encore ? « C'est un enfant adultérin, sa mère était juive, il y a une histoire du côté juif, voilà pourquoi il choisissait des victimes avec des prénoms juifs, Cécile ou Sarah. » N'existe-t-il pas un indice plus probant ? « Il avait des cheveux bruns très crépus, un jour de 2003 ou 2004, il est parti au Canada et est revenu rasé. À mon avis, il était parti se planquer après l'émission de PPDA sur le Grêlé. » Pauvres enquêteurs de la Crim qui ont dû écouter ces élucubrations… Car le joaillier, bien entendu, les a renseignés sur ce criminel, hélas mort par suicide en 2008, et a même « acheté des gants et un masque pour ramener les vêtements » du défunt au 36 quai des Orfèvres afin de les analyser. Vexé de ne pas avoir reçu les résultats, furieux d'avoir été éjecté en 2014, « et de quelle façon ! », le complotiste versaillais pense qu'il y a anguille sous roche. Car l'officier de la Crim l'a rembarré en lui ordonnant : « Arrêtez, c'est pas lui ! Ne vous occupez plus de ça. » « Il m'aurait dit "il n'y a pas de traces", OK », mais ce catégorique « c'est pas lui » lui laisse penser que son Grêlé est couvert par la police.

Les légendes de l'expert ès *serial killers*

De toutes les personnes rencontrées par le bijoutier de Versailles, une seule l'a cru : Stéphane Bourgoin dit « SB », *the best* spécialiste des *serial killers*, sujets éponymes d'un best-seller. Cet ancien tenancier de la librairie de polars *Au Troisième Œil*, à Paris, et ex-factotum de producteurs de films de série B, à Los Angeles, prétendait que sa compagne Eileen avait été massacrée par un tueur en série, l'été 1976, chez eux, aux États-Unis[2], d'où ses contacts avec les profileurs du FBI à Quantico et ses entretiens avec soixante-dix-sept des pires criminels sexuels internationaux, dépeceurs, cannibales, étrangleurs et violeurs. Avant que l'imposteur mythomane ne soit démasqué en mai 2020 par une bande de blogueurs fouineurs anonymes, baptisée « 4e Œil corporation[3] », et finisse par avouer, *a minima*, ses mensonges et ses plagiats dans *Paris Match*[4], Stéphane Bourgoin était la star du gore des émissions télévisées et talk-shows. Il était vu comme « le meilleur expert mondial des tueurs en série », un « bon client » prompt à servir du scabreux et de l'épouvante au public. Ce Monsieur Je-sais-tout sur les *serial killers* ne pouvait pas passer à côté du redoutable Grêlé que la police française traque depuis 1986, un cas incontournable. Entre deux conférences, pour vendre ses dizaines d'ouvrages souvent inspirés d'écrits anglo-saxons, et ses soi-disant « enquêtes », pour élucider des crimes monstrueux, comme le plus emblématique mystère américain du « Dahlia noir » – excusez du peu –, Stéphane Bourgoin se lâche sur sa page Facebook assaillie par ses fans et annonce en mars 2003 que le Grêlé a été arrêté aux États-Unis. Le fait-diversier du *Parisien* Jean-Marc Ducos essaie de vérifier le scoop avant de s'apercevoir que l'info est bidon.

Par la suite, SB glisse à qui veut, en privé ou en public, des sous-entendus tout aussi erronés que malsains sur l'implication

supposée d'un frère de Cécile Bloch. « Le Grêlé est identifié. Tout le monde le sait mais personne ne veut le dire », répand cet étrange personnage qui fait illusion même auprès de magistrats et de gendarmes. Finalement, c'est la thèse du bijoutier de Versailles que SB adopte et colporte avec ses mines de conspirateur : « Je connais le nom du Grêlé, il vivait à Versailles, il s'est suicidé. » À l'issue d'un débat dans une médiathèque des Yvelines, le 9 décembre 2019, Sophie se présente à Bourgoin en tant que victime du Grêlé, qui l'a abordée en policier, rue Jacob, en novembre 1987. Et là, devant un ex-commissaire du 36, le « spécialiste des *serial killers* » lui sert ses boniments comme s'il était de la « Maison Poulagat » : « On a une piste, on a des infos, on l'a identifié mais il est mort dans les Yvelines. » Sophie s'étonne après coup que l'éminent policier à ses côtés ne l'ait pas démenti. Elle ne le sait pas mais ce commissaire plutôt scientifique « n'a pas à en connaître », comme on dit dans le jargon des espions, et, à défaut de maîtriser l'affaire du Grêlé, laisse parler « le spécialiste » qui paraît sûr de lui. Avant de découvrir, six mois plus tard, l'imposture de Bourgoin et sa bluff attitude.

À la Légion ou en Israël ?

Pendant ce temps, loin de ces théories hasardeuses, Christian Le Jallé creuse encore, dans l'ombre du 36, la piste d'Élie Lauringe et de son domicile supposé au 6 rue Rubens. L'arrivée, en décembre 2014, de la neuvième juge d'instruction, Nathalie Turquey*, une femme pugnace, bosseuse et volontariste, relance absolument toutes les pistes, même « les recherches concernant Élie Lauringe et la rue Rubens ». Réquisitionnée, la Légion étrangère affirme qu'aucun engagé de ce corps ne répond aux noms

ou pseudonymes de Lauringe ou Loringe ou bien Louringe Élie, « ces identités sont inconnues de leurs services », note Le Jallé dans un P-V. L'exploration de la rue Rubens aux hypothèques, au cadastre, à la publicité foncière de la Ville de Paris, et auprès de l'administration fiscale, permet de retrouver deux Élie dont l'un est inconnu des impôts, fraudeur ou décédé, et l'autre perdu dans la nature. Vu les origines juives du prénom, la Crim adresse même en 2015, par le biais d'Interpol, une demande de coopération aux autorités israéliennes, comme l'a révélé *Le Parisien*[5]. Mais l'État d'Israël n'abrite aucun ressortissant répertorié sous ce nom.

En désespoir de cause, Le Jallé convoque une ancienne du quartier, Mme Lévy, qui habite au 5 rue Rubens, et l'interroge le 6 mars 2015 : « L'identité d'Élie Lauringe vous est-elle connue ? » « Non », rétorque la vieille femme. Le commandant explique, insiste, persiste : « Nos investigations amènent à tenter d'identifier un certain Élie Lauringe, demeurant 6 rue Rubens à Paris XIII^{e}, dont le nom pourrait être associé au nom Lévy », c'est-à-dire le sien. Mais non, vraiment, cela n'évoque rien pour elle, et pourtant elle est installée ici depuis quarante ans, du temps de la cité des Gobelins érigée au 6, mais elle ne connaît aucun Élie, pas même Élie U. dont le policier lui soumet le patronyme. Quant aux trois portraits-robots du Grêlé réalisés dans les années 1986-1987 qui lui sont présentés, ils ne lui rappellent personne de la rue Rubens, « cela ne me dit rien du tout ». Le mystère d'Élie Lauringe reste bien scellé.

La piste Oblomov

Cela n'empêche pas les « privés » de « se creuser les méninges » pour le percer, à l'instar de Kévin/Dummhet, le pilier des

forums sur le Grêlé, qui tisse un lien littéraire artificiel entre l'identité fictive d'Élie Lauringe et le roman de Gontcharov. « Élie est le prénom du héros du roman », Ilya Ilitch Oblomov. Ilya est bien la version russe d'Élie. De plus, la signature manuscrite en cyrillique de Gontcharov se lit par un Français « Lourages ». Pour l'inventeur de cette théorie, Élie Lauringe – ou Louringe ou Lourages – qu'Irmgard Müller a pu mal retranscrire dans son répertoire sort tout droit de l'univers de l'écrivain russe. Cette théorie est partagée par le détective Roger-Marc Moreau, qui a enquêté dans le cadre de la disparition d'une autre petite fille et s'attribue à tort la paternité de cette interprétation sujette à caution. D'autant que cette trouvaille repose sur l'idée d'un seul et même homme, auteur des missives aux filles et « faux policier » les ayant accostées. Le détective Moreau en est d'ailleurs persuadé : « Ça peut paraître un hasard mais un hasard stupéfiant qu'un autre personnage que le Grêlé ait agi à la même époque en se présentant en policier, avec une carte tricolore et une arme dans un holster, pour aborder des collégiennes et s'inspire de la littérature russe pour leur écrire des lettres », m'explique Roger-Marc Moreau. Il poursuit : « Il ne me paraît pas raisonnable d'écarter le fait que le criminel, connu sous le sobriquet "le Grêlé", soit également l'auteur des pastiches de correspondance de Rousseau et de Musset à ces filles. » À ses yeux, cette hypothèse apporte des indices qui permettent d'avancer : « Cet individu a pu être policier, car rarement d'autres personnes que les policiers portent un holster. Il a une certaine culture, il connaît la librairie *Le Divan* et fréquente Saint-Germain-des-Prés. Une destinataire de ses lettres l'avait revu entrer dans un bar de ce quartier. Était-il un habitué ? Élie Lauringe a eu une copine, Irmgard, qui prenait des cours à la Sorbonne. A-t-il étudié lui aussi à la Sorbonne ? L'a-t-il rencontrée à la fac ? » La Crim ayant échoué à

identifier le trentième nom masculin inscrit sur le carnet où la victime tenait le compte de ses amants, le détective se demande « si les étudiantes en cours avec l'Allemande ont bien été questionnées en 1987 sur cet Élie Lauringe. Car, *a posteriori*, deux ans, cinq ans, voire quatorze ans après, quand ce crime a été relié à ceux du Grêlé, c'est mission impossible ».

En 2018, le privé finit par démasquer le Grêlé, du moins c'est ce qu'il croit, en la personne d'un professeur de littérature fondu du roman de Gontcharov, dans l'ancienne URSS. Après une rediffusion d'un sujet de TF1 où Moreau exposait sa théorie, un psychiatre suisse lui a téléphoné pour l'aiguiller sur cet étrange Francis M. Le détective se rue sur la page Facebook de cet original qui se fait appeler « Elie Oblomov », se déguise en Oblomov, se photographie avec « un appareil de marque hollandaise semblable à celui volé chez les Politi », prend des clichés de femmes attachées, et correspond au portrait-robot du Grêlé. En plus, le psychiatre qui l'a contacté trouve son français impeccable, « sans accent », et pour cause : il est originaire de l'Hexagone et enseigne le français à l'étranger. Mieux, « il était professeur de français à la Sorbonne puis s'est expatrié en Ukraine en 1995, ce qui expliquerait qu'on ait perdu sa trace après le viol d'Ingrid ».

Le privé se débrouille *via* une journaliste pour montrer la photo de cet « Oblomov » à Ingrid et lui faire écouter un enregistrement de sa voix. La victime qui a tellement envie de retrouver le Grêlé assure qu'elle reconnaît son visage et sa voix. Ses avocats Herrmann et Seban demandent donc des vérifications sur ce suspect de Kiev à la juge Turquey qui, bientôt, les taclera. Car un rebondissement connu d'elle seule et de la Crim a totalement bouleversé la donne. Comme une kyrielle de secrets bien gardés de ce dossier, la révélation de Sophie n'a pas été éventée.

La révélation de Sophie

Bien décidée à tout reprendre de zéro, la juge d'instruction exige de la brigade criminelle de réentendre les jeunes filles du quartier de Saint-Germain abordées le 26 novembre 1987 par un « faux policier », et dont les témoignages avaient été écartés. Ces approches d'adolescentes n'ont pas été mises à l'actif du Grêlé, car deux d'entre elles avaient reçu à la même période de « la littérature ». Leur violeur meurtrier n'ayant pas vraiment le profil d'un homme cultivé, adepte de Gontcharov et du *Divan*, *exit* les faits commis dans le VI^{e} ! Les enquêteurs sont partis du principe qu'il s'agissait du même homme. Mais la magistrate et la Crim finissent par en douter. D'autres victimes de viols imputés au Grêlé ont, elles aussi, été piégées par « un faux policier ». Et le signalement de ce grand type qui « ressemblait à un flic, propre sur lui, et à Monsieur Tout-le-monde », selon Marie, correspond bien au portrait-robot établi par Marianne. Vingt-huit ans plus tard, Sophie qui avait presque « oublié » cette histoire est donc convoquée au 36 quai des Orfèvres, après sa copine Marie. Lorsque ce matin du 31 décembre 2015, la brigadière Anaïs P. énonce le cadre de « ces affaires de viols sur mineures et d'homicides volontaires » et énumère les noms des victimes, Sophie tombe de haut et se dit qu'elle a eu de la chance de passer au travers. Elle ignore tout de ce tueur en série surnommé le Grêlé qui, lui dit-on, fait l'objet de plusieurs émissions et de livres. Elle déroule à nouveau le contrôle d'identité de ce policier qui l'a terrorisée, dépeint son visage « pâle », sa « mauvaise mine », comme s'il était « malade, avec la peau sale ». Mais « jamais, elle n'a fait le rapprochement » entre ce policier passe-partout et les courriers anonymes. À la question « Avez-vous fini par identifier la personne qui se cachait derrière ces envois ? », Sophie

n’en est pas certaine mais, dans son esprit, « l’auteur de ces lettres était un garçon mal dans sa peau à l’époque », dont elle donne le nom. Il fréquentait d’ailleurs la librairie *Le Divan* et était bien un des seuls « à connaître ce livre *Oblomov* de Gontcharov ». Sans mesurer réellement la portée de sa révélation, Sophie vient de bousculer le préjugé erroné du faux flic fusionné avec l’intello épistolaire.

La brigadière peut ainsi se pencher sur la trajectoire de ce dernier et apprendre son décès, en 2010. Auprès du lycée, averti en son temps – on s’en souvient – par les parents de Sophie, elle se procure alors les écrits scolaires de cet adolescent tourmenté afin de les comparer aux documents anonymes. Un expert graphologue prouvera que cet étrange camarade des filles était bien le rédacteur des missives de 1987. Deux semaines après son audition, Sophie reçoit un appel de la Crim : « Sur la base des renseignements que vous nous avez donnés, les lettres ne seront dorénavant plus attribuées » au Grêlé. La jonction officielle des tentatives d’agressions sur les filles du VI^{e} en 1987 avec les autres procédures s’opère enfin. Désormais la juge Turquey ne veut plus entendre parler de la piste Oblomov, comme elle l’exprime avec vigueur, en mai 2018, dans son refus d’enquête sur Francis M. de Kiev *alias* « Elie Oblomov », aux avocats d’Ingrid qui relaient la thèse du détective Moreau : « Les investigations ont permis d’écarter, depuis février 2016, tout lien entre l’auteur des faits dont nous sommes saisis et les courriers reçus par mesdemoiselles » Marie et Sophie. « Il s’ensuit que l’auteur des courriers n’est pas l’agresseur recherché et que la référence à l’écrivain Gontcharov et à son ouvrage intitulé *Oblomov* n’a rien à voir avec les faits qui nous occupent. » Assez de temps perdu.

1. À la suite d'un accord avec les Archives de France en 1960, l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours – c'est-à-dire les mormons – a microfilmé environ 70 % de l'état civil français. Ces microfilms sont consultables depuis 2006 aux archives départementales sur des lecteurs permettant une reproduction papier. En 2013, les mormons ont obtenu de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) le droit de numériser et de mettre en ligne les 30 % manquants. Les données sur les personnes nées depuis moins de cent vingt ans ne sont cependant pas disponibles.
2. Portrait dans *Libération* « À tue et à toi » du 18 novembre 2000.
3. Le long récit du *Guardian* du 9 novembre 2021 signé Scott Sayare, « What Lies Beneath: the Secrets of France's Top Serial Killer Expert », retrace avec brio le parcours de Stéphane Bourgoin, la fabrication de son imposture et l'enquête pointilleuse de certains de ses fans déçus regroupés dans « 4e Œil corporation ».
4. *Paris Match*, no 3705, du 7 au 13 mai 2020, « Rencontre avec un sérial-menteur ».
5. *Le Parisien* du 20 décembre 2021, par Denis Courtine.

17

Retour en Seine-et-Marne

Afin d'honorer sa promesse à Luc Richard-Bloch et à Ingrid, « d'aller jusqu'au bout » pour coffrer cet insaisissable caméléon, la juge Nathalie Turquey se plonge dans l'exploration minutieuse des moindres recoins de ces milliers de procès-verbaux jaunis avec un nouveau regard. Mais cela revient à scruter un à un tous les éléments de preuve tels les fragments de verre colorés d'un kaléidoscope qui brouillent la vision, pour aller voir de l'autre côté de chaque bout de miroir, puis se fixer sur la bonne combinaison. La stratégie amorcée avec les victimes de Saint-Germain-des-Prés a déjà permis, on l'a vu, de distinguer le « faux policier » du fondu épistolaire, et d'entrevoir de nouvelles facettes de sa personnalité. Dans cette optique, la magistrate demande à Christian Le Jallé de lui décomposer le kidnapping d'Ingrid à Mitry-Mory et de lui livrer ses observations le 1er juin 2017 : « L'auteur ne pouvait pas savoir qu'une fillette arriverait seule face à lui » puisqu'elle a quitté ses copines sur un coup de tête pour emprunter ce chemin de l'Abîme « en mauvais état, avec des nids-de-poule et des bosses », mais le conducteur, qui « connaît manifestement les lieux », « réagit promptement, descend de son véhicule avec une paire de menottes à la main, et se comporte comme un policier qui procède à une

interpellation ». Or, dans ce no man's land, aucun bâtiment, commerce ou édifice ne peut justifier la présence d'un vigile ou policier équipé de menottes, ou « susciter l'intérêt d'un voyou armé en quête d'un mauvais coup ». À moins que le pervers n'ait cherché à s'isoler pour se masturber avec sa BD sadomaso ou à s'exhiber… Ce qui impliquerait un gars du coin ayant « un lien professionnel ou résidentiel avec Mitry-Mory ou les communes environnantes ». Le Jallé ne croyait pas si bien dire. Il n'a pas tort non plus de le sentir véritablement policier, du moins à cette époque, en 1994.

La thèse du policier de Mitry-Mory

Le voilà en effet persuadé d'avoir affaire à un flic, à sa façon de contrôler, à son jargon typique du métier, et à sa connaissance de « ce site discret et propice à des rencontres de couples illégitimes et à de petits trafics », « partagée par tous les policiers locaux ». De même que celle du seul endroit habité des environs, la ferme Pochon, qu'ils fréquentent régulièrement. Cela fait longtemps qu'il flaire un policier derrière le violeur mais une phrase d'Ingrid, devenue adulte, aurait bétonné sa conviction. Moins sous la coupe de ses parents qui la préservaient et la tenaient à l'écart de l'enquête à l'époque, la jeune femme aurait rapporté au commandant de la Crim une phrase déterminante prononcée par son kidnappeur : « J'aime bien porter une arme à mon travail. » Il s'agirait donc d'un véritable professionnel !

Jusqu'à présent, les recherches menées par les gendarmes de l'Essonne se sont surtout concentrées sur Saclay, en raison de la proximité du lieu du crime, à savoir la ferme de Villeras, de l'immatriculation en « 91 » de la Volvo blanche aperçue par un

témoin, et du passage de l'agresseur dans un hôtel de Saclay vers 13 heures pour s'acheter des bouteilles de Vittelloise, sans compter la voisine ayant déjà vu ce véhicule deux jours plus tôt. Ces indices aiguillaient sur un habitué, un initié ou un habitant du coin, pour ainsi choisir la bâtisse en ruine très reculée. Désormais, c'est sur les policiers de Mitry-Mory en Seine-et-Marne que le commandant se polarise. Mais ce commissariat de sécurité publique n'existe plus, fermé définitivement depuis 2012. La tuile. Il lui faut donc retrouver la cinquantaine de fonctionnaires en poste à Mitry-Mory en 1994, mutés à Villeparisis ou ailleurs, éparpillés en France, ou décédés. Il commence par en appeler trois qui ne gardent aucun souvenir de l'enlèvement d'Ingrid, ni de collègues ayant possédé une Volvo 340 ou 360, ni de quoi que ce soit d'autre. Il insiste sur le gabarit de ce policier et obtient deux noms de retraités ayant « la morphologie recherchée », roulant à bord de vieilles bagnoles d'occasion, portant couteau et menottes. Il les localise : à Arras pour Frédéric P. né en 1959, à Malo-les-Bains pour un natif de 1948, trop âgé par rapport au profil du Grêlé. Il fait surveiller le premier, qui a des attaches de longue date en région parisienne, et fait saisir le mégot que ce fumeur vient de jeter par terre, sous leurs yeux. Mais le bout de cigarette livrera au Dr Pascal un code génétique différent de celui du tueur. Il continue à recenser les flics de Mitry-Mory et finit par dénicher le registre des six brigades de roulement qui se sont relayées par cycles au mois de juin 1994.

À l'issue de quinze mois d'énormes et fastidieuses recherches, trente-neuf policiers ou anciens ont été entendus librement et soumis à un test ADN, un seul n'a pas pu l'être, et six sont décédés[1]. Les sept gérants ou employés de la ferme Pochon à l'époque du rapt ont été localisés, questionnés et prélevés. En outre, Le Jallé s'intéresse à Marcel N., né en 1960, un ex-policier

d’Algrange, en Moselle, condamné pour un double assassinat, une tentative de meurtre et un vol à main armée qu’il a commis fin 1999 dans un sauna gay à Paris. Mais vérification faite, cet ancien flic est bien inscrit au Fnaeg ; et aucune concordance n’a été établie avec la trace toujours inconnue du Grêlé. Pour sa part, sa collègue Anaïs P. interroge un ripou pervers de Seine-et-Marne, un ancien flic de la brigade de nuit du XVIII^{e} à Paris, en 1987, révoqué de la police en 1994 et condamné aux assises pour viols de sa belle-fille. Mais ce n’est pas lui qui a pu violer Ingrid car il était emprisonné depuis août 1993, et sans permission de sortie. La Crim referme la porte sur l’hypothèse du policier de Mitry-Mory.

Le rapt de Fabienne, 16 ans, à Roissy-en-Brie

Pourtant l’enlèvement de Fabienne en 1987, 16 ans, qui rappelle étrangement le kidnapping d’Ingrid, sept ans plus tard, les ramène à nouveau en Seine-et-Marne. La procédure traitée au tribunal de Meaux ayant mis du temps à rejoindre les dossiers imputés au Grêlé, la Crim la remet à plat bien après. Jeudi 2 avril 1987, vers 10 heures, à Roissy-en-Brie, Fabienne L. sort du centre EDF où elle habite dans une caravane avec ses parents, et marche pour aller à l’épicerie dans le centre-ville. Un automobiliste arrive en face, la dépasse, fait demi-tour puis s’arrête à sa hauteur et joue le mec égaré. Il descend du véhicule, une carte routière à la main, lui demande de lui montrer dessus où se trouve Roissy-en-Brie, et la menace avec une arme de poing cachée sous son plan : « Monte dans la voiture ou je te flingue. » La jeune fille s’exécute. Il range son colt sous son blouson et roule en direction du bourg, puis tourne

à gauche sur un chemin boueux qui traverse les champs jusqu'à un bois. Il « n'a pas l'air de connaître l'endroit », selon Fabienne, car il ne sait pas où mène ce sentier. Il lui demande son âge, la profession de ses parents, son adresse. Mais lorsque la jeune fille s'enquiert de savoir ce qu'il va faire d'elle, il lui rétorque qu'elle « pose trop de questions ». Vu l'état du terrain, il essaie de rebrousser chemin, mais s'embourbe et se voit obligé d'abandonner son véhicule. Enfin, ce n'est pas vraiment le sien, on le verra, mais la Renault 5 qu'il a volée la veille à Paris à l'issue d'une agression d'enfants. C'est peut-être pour éviter que la police fasse le lien entre ce véhicule immobilisé et ses méfaits de la veille que l'homme change de ton avec Fabienne. Reparti à pied avec elle, il insiste sur le fait qu'il ne lui a « pas fait de mal ». Il lui raconte des balivernes pour brouiller les pistes et justifier de sa présence dans le coin : il tient un magasin de sport à Paris, sa femme ayant été licenciée la veille des bureaux d'EDF, il vient voir une de ses relations, un chef de chantier de Roissy. Subitement, il se met à sprinter vers Roissy-en-Brie, la sème et disparaît, « il allait vite, il courait bien ». Dans la voiture volée, la découverte de revues et photos pornos n'appartenant pas à son propriétaire « laisse supposer qu'il s'agirait d'un maniaque sexuel ». Si la R5 ne s'était pas embourbée, Fabienne aurait vraisemblablement subi le même sort qu'Ingrid.

Seulement trente kilomètres séparent Roissy-en-Brie de Mitry-Mory par la départementale 104, qui surplombe par ailleurs le sentier caillouteux où pédalait Ingrid, l'été 1994. Gilles Politi, garrotté à l'espagnole en 1987, travaillait à l'aéroport de Roissy. De plus, l'autoroute A86 relie Roissy à Saclay dans l'Essonne, où Ingrid avait été emmenée par son violeur. La Crim finit par débusquer un chef d'équipe de sécurité de l'aéroport de Roissy, en poste depuis vingt ans, qui coche pas mal de cases. De surcroît, cet homme était

photographe et copain avec un antiquaire du Louvre dans les années 1980. On n'a pas oublié que le tueur du Marais a volé deux beaux appareils Hasselblad et Nikon, disparus. Pour finir, ce vigile a grandi à Mitry-Mory où il est revenu s'installer en 1986, et circule parfois dans la zone où a été embarquée Ingrid.

Interrogé par la brigadière Anaïs P. le 27 mars 2018, le chef sécu se rebiffe : il n'est pas « le désaxé qui a fait ça à une gamine », il n'est jamais allé à la ferme de Villeras, il conduisait une Opel Ascona vert métallisé et il « ne connaît pas grand monde possédant des Volvo ». Avant d'ajouter : « On ne peut pas dire que c'était un modèle courant en 1994. » Et pourtant, s'il savait le nombre de Volvo blanches assurées à l'époque que la Crim a dû explorer : plus de dix mille… En tout cas, les quatre portraits-robots du « pervers » ne lui font penser à personne. Et quand la policière lui demande s'il a déjà regardé une émission sur le Grêlé, le suspect de Roissy lance tout à trac : « Oui, l'affaire du Grêlé, ça me parle. » Mais évidemment ce n'est pas lui, son ADN le prouve.

1. Compte-rendu de Christian Le Jallé du 14 septembre 2018.

18

La boum, la colo et le gendarme

Avec son nouvel angle de vue, la juge Turquey se focalise sur un dossier de la brigade des mineurs passé inaperçu ou presque, certes cité dans les rapports de la Crim mais à grands traits. Par effet de loupe, l'agression de Cyril et Jennifer lors d'une fête d'ados le 1er avril 1987 va révéler une série de micro-indices qui s'avéreront décisifs. La « synthèse des principaux éléments » réalisée à sa demande au printemps 2015[1] détaille l'extravagante attitude de l'intrus avec les enfants ce mercredi après-midi. À côté de la place de la Nation, au 2 de l'impasse Morlet à Paris XIe, Cyril a affiché un papier sur la porte d'entrée indiquant « Boum – 1er étage », organisée en l'absence de ses parents. La plupart de ses copains et copines arrivent à 13 h 30. Mais à 14 h 15, un homme sonne à l'interphone et annonce : « Police. » Le garçon de 13 ans le laisse monter et lui ouvre. Le policier en civil lui tend une carte rayée « bleu-blanc-rouge », sur laquelle le garçon voit l'inscription « Gendarmerie » avec un « G » en relief, avant que l'homme la range bien vite dans sa poche. Il explique qu'un voisin a appelé le commissariat pour se plaindre du bruit, mais la boum peut continuer à condition qu'il puisse rester pour la surveiller. Il ordonne aux ados de baisser le son de la musique et inspecte les pièces de

l’appartement pour vérifier si de la drogue y est cachée. Il s’isole dans une chambre soi-disant pour appeler son service, mais Guillaume qui écoute aux portes l’entend « faire semblant de téléphoner à la préfecture ». Au cas où d’autres invités arrivent, il faut le présenter comme « François », le cousin de Cyril. Puis le sans-gêne s’incruste pendant plus de deux heures, passe des disques, essuie la vaisselle et discute avec les jeunes. Il raconte à Cyril qu’il est « animateur dans les colos de la gendarmerie ».

Il s’éclipse quinze minutes. Les ados en profitent pour aller voir les voisins et comprennent la supercherie. À son retour, l’homme doit s’expliquer, mais comme il a réponse à tout, il soutient qu’une personnalité d’un étage supérieur a bien appelé son service. Les jeunes ont de gros doutes sur sa qualité de gendarme et lui demandent s’il a une arme. Il dégaine alors un revolver noir à crosse marron d’un holster qu’il porte à gauche et précise : « c’est du 9 mm », mais Guillaume lit « 357 » sur le canon et reconnaît un Colt Python 357 Magnum.

Vers 16 heures, Cyril décide de mettre fin à la boum et propose à ses amis de descendre dans le jardin, le temps de ranger. Le gendarme l’aide à remettre de l’ordre, nettoie la cuisine, plie les posters, puis repart au moins trente à quarante minutes. Quand il réapparaît, il est « mécontent » car les quelques jeunes revenus à l’appartement ont encore « fait trop de bruit ». Il les gronde, les tance. Il pourrait « perdre son poste à cause d’eux ». Il bat le rappel de tous ceux restés sur la pelouse, contrôle la pièce d’identité de chaque enfant et, à défaut, demande son âge, son nom et son adresse. Puis il les fait déguerpir en menaçant de les emmener au poste durant vingt-quatre heures s’ils n’obéissent pas.

Jennifer, 11 ans, qui ne sait pas rentrer seule chez elle, reste afin que Cyril la raccompagne. Mais celui-ci est sommé de fouiller le

logement pour trouver de la drogue et un diamant… « François » le gendarme n'en reste pas là. Il pousse Cyril dans la chambre de ses parents, le fait coucher à plat ventre, lui entrave les mains dans le dos avec le fil du téléphone et les chevilles avec le câble du radio-réveil, le bâillonne avec une ceinture de peignoir puis s'amuse à tirer les liens pour « serrer ». Il s'attaque ensuite à la petite Jennifer réfugiée dans la salle de bains, qu'il emmène dans la chambre de Cyril et qu'il oblige à se déshabiller entièrement, sinon il va la frapper. Il l'allonge pour voir ses fesses, caresse son dos, mais la gamine tente de le raisonner et lui dit que c'est « un violeur ». Alors, il l'attrape par la nuque, la retourne brutalement, et lui met un doigt dans le sexe. Elle se met à crier. Il descend sa braguette, puis la remonte quand elle le menace de hurler encore plus fort. Il la fait asseoir sur une chaise, lui noue les poignets dans le dos avec un centimètre de couturière, et la ligote à la taille autour du dossier. Il revient vers son autre victime, baisse son pantalon et son slip, puis ceux de Cyril qui lui balance à la figure le radio-réveil attaché à ses pieds. L'agresseur se rhabille *illico*, remonte le jean de Cyril, et se fâche tout rouge : puisque c'est comme ça, il va appeler sa mère et un car de police pour les embarquer tous les deux. Puis « François » le fêlé tourne les talons, oubliant son revolver sur la commode.

Parvenue à se détacher, Jennifer libère Cyril. Les deux gamins sautent par la fenêtre du premier étage et atterrissent au rez-de-chaussée, sur le balcon du docteur qui prévient la police. Entre-temps, l'inconnu salement givré a dû revenir chercher son Colt Python. Violeur mais voleur aussi, il a emporté le portefeuille du beau-père, un jeu de cartes à l'effigie de femmes nues, les clés et les papiers de sa Renault 5, ainsi que la carte magnétique du parking où il a dû aller repérer l'emplacement au deuxième sous-sol. C'est à bord de ce véhicule que le gendarme « François »

embarquera Fabienne à Roissy-en-Brie, dans une irrépressible fuite en avant.

Entendus alors par la brigade de protection des mineurs, les quatorze jeunes âgés de 11 à 13 ans décrivent un homme européen de 25-30 ans qui mesure 1,75-1,80 m, de corpulence mince ou moyenne, « plutôt bien coiffé et bien habillé », en blouson de cuir marron, avec dessous une chemise blanche et un gilet de laine gris. La couleur des cheveux varie du châtain clair au foncé, parfois même blond. Pour certains, il a le front dégagé, pour d'autres « une mèche ». Quatre témoins dont Cyril et Jennifer ont vu « une petite queue qui se dégage des cheveux courts au niveau de la nuque ». Comme signes particuliers, ces deux victimes directes ont remarqué « une montre argentée à aiguilles », peut-être de plongée, « une alliance en or », une fossette ou petite cicatrice au menton. Jennifer évoque aussi « une vilaine peau comme s'il était mal rasé ». Enfin, Mathilde lui a trouvé la même forme de visage que l'homme en couverture du magazine *Actuel* d'avril 1987. La capitaine de la Crim annexe à son rapport[2] la *cover* du n° 90 du mensuel underground des années 1980 créé par Jean-François Bizot, et précise qu'il s'agit du chanteur du groupe de new wave Talking Heads, David Byrne, « ce qui est compatible avec le portrait-robot établi au cours de l'enquête ».

Nathalie Turquey se penche sur les fragments éclatés de cette incroyable histoire : gendarme athlétique ou animateur de colo, un « François » avec un revolver dans un holster et une carte tricolore fait la loi parmi des gamins, et en soumet deux en les ligotant, avant de voler la voiture des parents. Le 17 mars 2017, la juge réquisitionne la direction afin d'obtenir « la liste des militaires de la gendarmerie nés entre le 1er janvier 1950 et le 31 décembre 1966 » en fonction de trois critères : ceux ayant été affectés dans une unité

implantée autour de la commune de Saclay, tous les membres du corps de la gendarmerie de l'Armement quelle que soit leur affectation, et les détachés dans les colonies de vacances. Pour l'ensemble de ces renseignements, la période visée se situe entre le 1er janvier 1980 et le 31 décembre 1987. « En indiquant au surplus, pour chacun, la taille », ajoute la magistrate, et s'il est titulaire d'un diplôme d'animateur. Une fois ces données transmises, la Crim retient trois gendarmes animateurs le plus en phase avec le Grêlé et de groupe sanguin A+, à interroger et prélever en urgence. Le premier, moniteur d'équitation, né en 1952, connaît bien Saclay dans l'Essonne où il enseignait le dressage et le saut d'obstacles à Polytechnique. Mais « vous m'évoquez la ferme de Villeras, ça ne me dit rien », dit-il à Anaïs P. En 1994, il circulait à bord d'une « grosse BMW grise » – « je l'avais rachetée à un prénommé François appartenant à la Garde républicaine » –, mais jamais en Volvo. Sinon, il n'a pas « connu de François ayant animé des colonies », et de toute façon, la scène de violence à la boum exposée par la brigadière ne peut pas être l'œuvre « d'un vrai gendarme, impossible, sinon nous l'aurions déjà démasqué ».

Plus intéressant au regard de la résolution finale de l'affaire, le second, né en 1950, cavalier de la Garde républicaine et instructeur équestre dans les centres de vacances, se déclare familier de l'impasse Morlet et de la place de la Nation : « En effet, j'exerçais face au château de Vincennes, sur l'esplanade à Paris XIIe. Nous passions donc par ce secteur lorsque nous nous rendions dans les différents services de la capitale. » Et bien sûr, « il y en avait des François au régiment de cavalerie, c'est un prénom commun ». « En revanche, je ne connais pas de François pouvant se comporter de la sorte, assure Yves G., dubitatif, qui ajoute : De plus, le gars n'aurait pas été fou en donnant son nom et son prénom. » De son point de

vue, ce « salopard » n'appartient pas à l'Institution, mais pourquoi pas à ces bataillons de jeunes qui effectuaient leur service militaire en son sein : « Vous êtes-vous intéressés aux gendarmes auxiliaires ? » L'enquêtrice cherche à savoir si un de ses frères d'armes peut porter une « queue-de-rat » : « c'est inconcevable, la coupe de cheveux doit être réglementaire », ratiboisée sans fioriture. « Impensable pour un militaire », renchérit le troisième auditionné mais possible « pour un moniteur civil ou un proche de la gendarmerie, tout simplement, un fils de gendarme par exemple… » Plus ouvert, ce garde républicain de la caserne des Célestins, *alias* « Félix » né en 1962 et également moniteur d'équitation, n'évacue pas *manu militari* l'hypothèse d'un collègue fautif, bien au contraire : « Je dirais que la carte professionnelle, le holster et l'arme de poing sont des éléments troublants. » Et puis, ajoute le garde, « tout le monde ne sait pas que de véritables gendarmes sont embauchés dans nos colonies. Il faut être gendarme pour le savoir. De plus, la formulation "on fait des colos" est vraiment propre à notre langage ». En écho, un ponte de l'état-major de la Défense, à Paris, finit par penser que « pour s'annoncer comme cela, comme animateur d'une colonie de la gendarmerie, cet individu a forcément eu un lien. Cela ne peut pas s'inventer ».

Un curé pas très catholique

En parallèle, Le Jallé a consulté les fiches de paie de tous les civils ayant été embauchés à l'animation de camps de vacances de la gendarmerie en 1986 et 1987, relevé les identités et listé plus d'une centaine d'hommes au physique similaire. Il en a mis « hors de cause pour des raisons objectives : ADN au Fnaeg, de trop petite

taille, du groupe sanguin non recherché[3]… ». Reste dix-neuf animateurs civils à entendre et prélever en 2018. Atterré par le comportement « anormal et condamnable » de l'agresseur des enfants à la boum, « c'est bizarre et différent d'un voyeur », un ex-directeur de colonie de 1984 à 1994 aiguille les policiers sur un certain François C. qui exerçait les mêmes fonctions et mesure 1,75-1,80 m. Un fils de gendarme, pistonné pour des jobs d'été ou d'hiver dans les camps, trouve, lui aussi, « le scénario assez étrange » et se souvient d'un nommé ou prénommé « François », directeur de colo en 1987, mais son âge (« 40 ans »), ses « cheveux dégarnis », son physique « charpenté et trapu » ne correspondent pas à l'homme recherché. En revanche, deux témoins orientent la brigadière P. sur un prêtre grand et costaud, un François qui encadre des colonies de la gendarmerie : un religieux olé olé qui mate « les minettes », « met les mains au cul des jeunes femmes » dès qu'il a un coup dans le nez, et « se tape la femme d'un éducateur ». La Crim creuse la piste prometteuse de ce curé aux mœurs pas très catholiques, et suspect à plus d'un titre : directeur de colonie de la gendarmerie depuis 1981 ; domicilié à Paris en 1984-1985, rue Sully-Morland, à deux pas « de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie » ; puis à partir de 1987, enseignant et surveillant d'un collège privé en banlieue parisienne, il connaît Mitry-Mory et Saclay, et possédait « une Volvo modèle 740-760 », de couleur bleu métal. L'enquêtrice l'interroge, pleine d'espoir, le 21 juin 2018, mais déchante vite lorsque l'ecclésiastique François lui montre sa carte de groupe sanguin, « B+ ». Encore un profil idéal qui se dégonfle comme une baudruche.

Original mais coopératif, le prêtre livre le nom d'un autre François qui fut son adjoint en colo et fouille dans sa mémoire : « Je suis en train de chercher si j'ai rencontré un animateur ayant voulu jouer au

gendarme, au cow-boy… honnêtement, je ne vois pas. » Mais rien n'étonnerait ce confesseur rompu aux turpitudes du genre humain : « Vous me demandez s'il pouvait s'agir réellement d'un gendarme ? Tout est possible. Même chez nous, dans le clergé, il y a des malades. »

La carte professionnelle

Clairvoyante, Nathalie Turquey reprend le fil rouge qui relie la ribambelle d'agressions échevelée de l'année 1987 : la fameuse carte tricolore exhibée tel un sésame par le Grêlé pour asseoir son autorité et entrer chez les jeunes filles. Les premiers enquêteurs étaient partis du principe qu'elle était fausse. Lorsqu'une inspectrice de la brigade des mineurs avait montré sa propre carte de police aux filles du VI^{e}, abordées fin novembre par un prétendu policier, elles ne l'avaient pas du tout reconnue. Aulde L., 19 ans, étudiante dans une école de dessin, accostée en bas de sa résidence 145 boulevard Saint-Germain, avait été catégorique : « Celle de l'individu en question ne ressemblait pas du tout à la vôtre. La sienne était rectangulaire et bleu ciel, barrée en haut à gauche de trois bandes. » Et la mère de Sophie n'avait pas du tout vu sur « ce carton blanc, aux lettres d'imprimerie noires », « rayée bleu-blanc-rouge en transversale, en montant de gauche à droite », le mot « Police », mais « sur un tampon rond : MINISTÈRE ». Dorénavant, on inverse le raisonnement. Sous l'impulsion de la juge, on change de paradigme. On émet le postulat qu'il s'agit d'une véritable carte professionnelle, pas forcément de police. On ressort le témoignage, laissé pour compte, de Véronique B., 27 ans, accostée le 30 novembre 1987 dans une impasse du XIX^{e}, villa du Parc, à

l'intérieur d'un labo photo, par un prétendu policier, et qui a « parfaitement vu "GENDARMERIE" avec sa photo en couleur et barrée » de tricolore. De plus, on croit bien retrouver la trace et la tactique du « gendarme François » dans les faits ayant suivi l'approche avortée de Véronique B. En effet, sitôt évincé du magasin de photos, le même homme de 1,80 m en blouson de cuir marron clair et en jean bleu délavé s'en prend, dans la même rue en cul-de-sac, à deux garçons de 13 et 14 ans qu'il accuse d'être des fugueurs puis qu'il coince dans un mini-ascenseur. Il pénètre avec eux dans l'appartement des grands-parents de l'un des ados, poursuit l'interrogatoire, les pousse dans une chambre et les menace d'un pistolet. Il les ligote avec les fils du téléphone et des rallonges électriques, puis les bâillonne avec une cravate du grand-père et un foulard. Il vole les bijoux, un magnétoscope et un décodeur de Canal+, plus une valise dans laquelle il met son butin. Et part en prenant soin de fermer la porte à clé derrière lui. Du Grêlé tout craché !

La juge et la Crim recomposent les morceaux de la carte à la lueur de leur nouvelle hypothèse. Un autre indice majeur leur saute alors aux yeux. Une mention corroborée par deux victimes. L'étudiante allemande en architecture Andréa S., violée le 11 mai 1987, chez elle dans le XIV^{e}, avait aperçu « une inscription noire, "sous-quelque chose" peut-être sous-officier, mais je ne peux être formelle ». Et ajoutait : « Je crois qu'il s'agissait d'une carte de l'armée. » De plus, Aulde L. la graphiste avait cru lire elle aussi « sous-officier de police ». Or, sous-officier n'est pas un grade de policier à l'époque, mais de gendarme.

Autre élément, Marie A., accostée rue Jacob par ce « policier », avait vu marqué « Ville de Paris ». Cependant, comme le souligne en 2018 l'ex-mono de colo pour fils de militaires, Jean A., persuadé

de la véritable qualité de gendarme du « pervers calculateur » de la boum : « Cela se passe à Paris. Là où il y avait peu de gendarmerie… » En effet, les 100 000 pandores du pays sont surtout affectés dans les zones rurales, les villages et les banlieues éloignées, moins dans la capitale. À Paris, on en trouve dans les états-majors, à la section de recherches et 3 500 à la Garde républicaine, le gros des bataillons.

Interrogé à son tour sur l'agression de l'impasse Morlet dans le XI^{e}, un autre moniteur de colo fait remarquer la proximité avec « la caserne des Célestins située au 16 boulevard Henri-IV à deux pas de Bastille, c'est une caserne de la Garde républicaine, l'autre est située à Vincennes ». Bien placé pour le savoir, « Félix », l'un des suspects initiaux devenu témoin de la Crim, a surtout tilté sur un détail évoqué par Cyril : « Ce qui est étonnant, c'est le "G en relief", enfin plus avec un effet d'ombre, qui était vraiment propre à nos anciennes cartes professionnelles. » Pour en attester, cet ancien de la cavalerie basé aux Célestins fournit la sienne à la brigadière, une carte rectangulaire de petit format style téléphone mobile qui comporte nom, prénom, sous-officier, et « gendarmerie » écrits en noir sur fond blanc avec un « G » particulier, barrée en diagonale des trois couleurs du drapeau français, la photo en bas à droite gaufrée par l'empreinte en relief d'un timbre à sec du ministère de la Défense. L'exacte description de la mère de Sophie. La juge et la Crim en sont désormais convaincues. À coup sûr, le Grêlé est un gendarme de la Garde républicaine encaserné à Paris en 1987.

À la poursuite d'un garde républicain

Dès le 15 novembre 2019, Nathalie Turquey ordonne à la direction générale de la Gendarmerie nationale de lui sortir tous les noms de militaires des classes 1950 à 1966 « ayant été affectés au moins une journée à la Garde républicaine en 1987 ». Il convient d'indiquer « au surplus s'ils ont un lien, en 1986 ou 1987, avec le cercle Kellermann », situé dans le XIII^{e} non loin de la place de Vénétie où Sarah a été violée le 7 avril 1986, ou « avec le département de la Seine-et-Marne (77) », « les colonies de vacances de la gendarmerie », ou encore « une affectation hors de la région parisienne entre 1988 et 1994 ». La juge exige également « la taille, la date et lieu de naissance, le groupe sanguin », la situation et adresse actuelles pour chacun de ces hommes. Le major qui s'en occupe met six mois à chercher les militaires affectés en casernes à Paris *intra muros*, ou résidents du XIII^{e} et alentour, même en banlieue proche. Toutefois, en ce qui concerne les autres critères, « lien avec le département 77, colonies de vacances, affectation hors Paris entre 1988 et 1994, une taille d'environ 1,80 m », vu qu'il s'agit « d'une opération extrêmement chronophage », le major préfère laisser le soin à la juge de filtrer et analyser elle-même ces données qu'il livre dans leur intégralité le 27 mai 2020. Ce fichier de synthèse avec 5 onglets porte sur plus de 2 000 militaires passés en 1987 dans une caserne de la Garde républicaine à Paris ! Le faisceau bien réorienté de la juge Turquey balaie cependant trop large. Afin de resserrer le spot, elle requiert les noms des radiés pour motif disciplinaire.

Puis, dans ce maquis d'identités et de trognes de gendarmes virés, réservistes ou en activité qui s'étalent sur 63 pages, la juge et les enquêteurs vont trier et affiner pour conserver les grands qui mesurent plus de 1,80 m, et dotés du groupe sanguin A+. À la fin, il en reste 750, disséminés partout en France. Comme aucun n'est

visé en priorité, pas même les François, la police judiciaire et la juge d'instruction décident « de faire du systématique », de confier à chaque service de police judiciaire régional la tâche d'entendre et de prélever « par kit FTA » les anciens gendarmes basés sur leur secteur. Dès le 29 juillet, la PJ de Montpellier est ainsi missionnée pour en auditionner une douzaine dans le cadre de ce dossier de « viol sur mineures, suivi d'homicides volontaires les 7 avril et 5 mai 1986 à Paris, assassinats le 29 avril 1987 à Paris, viol sur mineure, vol à main armée et usage de fausse qualité de policier le 27 octobre 1987 à Paris, viol sur mineure et enlèvement le 29 juin 1994 à Mitry-Mory et Saclay ». Après les vacances d'été, la division criminelle de la PJ de Montpellier s'attaque à ces recherches. Parmi les cibles, un ex-collègue de la sécurité publique, un brigadier-chef motocycliste, un certain François Vérove*, 59 ans, ancien garde républicain à Paris dans les années 1980.

1. Synthèse de la capitaine Corinne A. le 2 mai 2015.
2. *Ibid.*
3. Rapports et tableaux de septembre 2017.

19

« J’ai pris la décision de partir »

Seule dans leur nouvelle maison de plain-pied à La Grande-Motte, au 34 allée des Goëlands, vendredi 24 septembre 2021 vers 16 heures, Isabelle Vérove reçoit un coup de fil de la PJ de Montpellier sur l’ancien IPhone de François qu’elle a récupéré. Le commandant veut parler à son mari mais celui-ci est parti accueillir des locataires dans un de leurs appartements. C’est leur nouveau business depuis l’accident de moto de son époux voilà dix ans, qui l’a handicapé d’une jambe, et sa retraite anticipée de la police en 2019. Mais elle prend en note scrupuleusement pour lui transmettre le message : « Jusqu’à quelle heure peut-il vous rappeler ? » Maximum « 18 h 30 ». Dès son retour, François apprend de la bouche d’Isabelle que la PJ de Montpellier veut le voir : « Il y a une enquête criminelle rouverte sur des viols et homicides en région parisienne, entre 1986 et 1994, et tous les anciens gendarmes sont convoqués. » Impassible, son époux téléphone immédiatement au commandant, lui précise qu’il a « bien exercé à Paris en tant que garde républicain dans les années 1980 » et lance à Isabelle restée dans la pièce d’à côté : « Isa, mercredi à 17 heures ? » – sous-entendu, on n’a rien de prévu –, elle répond : « d’accord ». Il raccroche et lui dit : « OK, c’est pour une vieille affaire. »

Imperturbable, il enregistre ce rendez-vous dans son agenda électronique, et elle sur un post-it. Dix minutes plus tard, le couple sort se balader le long de la mer, « comme d'habitude, aucun changement ». Le soir, à table, François qui gère les locations *via* Airbnb dit à son épouse qu'il y a quatre nuits d'affilée réservées pour la semaine du 27, mais ne reparle plus du tout de cet appel. Comme s'il s'agissait d'une formalité sans importance, au point qu'Isabelle l'oubliera. Pourtant sa façade de gentil mari « avenant » doit se lézarder de l'intérieur, ça doit le remuer. Mais François ne laisse rien transparaître, « c'est là que je me dis qu'il savait bien se maîtriser », réalisera sa femme après coup[1]. Les Vérove nettoient l'un des studios le samedi, se promènent le dimanche. Le soir, François répond avec enthousiasme au coup de fil d'un ami qui leur propose de venir à Lyon à la fête des Lumières : « OK, super ! On vous suit, on vient, fais la réservation. » Il bloque même son compte Airbnb entre le 9 et le 13 décembre pour éviter les occupants. Lundi, tous deux partent à vélo faire le ménage, rentrent déjeuner, du saumon cuisiné par François. Il s'installe sur le canapé pour sa sieste. Isabelle attend dans le jardin son amie qui arrive à l'heure du goûter. François leur sert le café, participe à la conversation sur la santé défaillante du père de Carole qui, elle non plus, ne remarque rien de spécial dans l'attitude du maître de maison. On approche de 18 heures, François regarde sa montre et lance : « Je vais aller accueillir les locataires. » « Il m'a dit : "Bisous, au revoir chérie[2] !" » Elle le regarde partir sur son vélo électrique, en bermuda beige, chemisette imprimée et gilet bleu marine zippé, sur la passerelle des Escargots. Il lui fait un signe de la main avant de disparaître au loin.

Disparition inquiétante

Lorsqu'Isabelle rentre de sa balade à pied avec Carole, à 19 h 40, François n'est pas là pour l'apéritif et le dîner. Il a pourtant préparé un plat de lasagnes. Elle lui envoie un SMS, pas de réponse. Elle l'appelle, mais tombe tout de suite sur sa messagerie. Elle attend un peu, mais sans nouvelles de lui, ce qui est « complètement anormal », elle alerte la gendarmerie de La Grande-Motte. Elle atterrit sur la permanence de nuit de Montpellier et demande s'il y a eu « un accident avec un cycliste », c'est ce qu'elle craint. Non, « il n'y a pas eu d'intervention ». Elle insiste car cela paraît « bizarre qu'elle appelle si tôt », « mais ce n'est vraiment pas dans les habitudes de mon mari ». Il la prévient toujours s'il a du retard. Il est strict sur les horaires. Le gendarme la prie de patienter et de rappeler d'ici une heure, ce qu'elle fait, mais « toujours rien ». Elle prend sa voiture et se rend à l'appart des Goélands, censé être loué. Elle s'étonne qu'il n'y ait pas de lumière aux fenêtres dont les persiennes ne sont pas fermées, ni de véhicule sur le parking, mais elle n'ose pas monter. De retour à la maison avec sa copine, l'inquiétude la ronge, « on attend, on attend, on tourne en rond, on fatigue et on s'allonge tout habillées, au cas où ». Vers 3 heures du matin, la brigade de nuit appelle : « On arrive dans quinze minutes. » Elle est persuadée qu'ils vont lui annoncer que son mari a été blessé à vélo. Mais les gendarmes qui se déplacent ne l'ont toujours pas retrouvé et veulent d'autres renseignements. Elle retourne avec eux à l'appart où « François devait accueillir des locataires », entre cette fois-ci avec les clés, mais personne, tout est vide. Pareil dans le second studio. Elle apprend que le téléphone de François a été définitivement coupé au Grau-du-Roi, à 20 heures. « Pour moi, à ce moment-là, François était tombé quelque part, inconscient. » À 8 heures le mardi, elle déclare sa disparition à La Grande-Motte, et reste en audition deux heures. Sitôt rentrée à la maison, elle fouille

ses affaires, aucun vêtement, aucune valise ne manque. En revanche, son sac à dos a disparu, alors qu'il n'est pas parti avec.

« Mon nom est François Vérove, je viens de me suicider »

Le chef de gendarmerie conseille à Mme Vérove d'appeler ses enfants, mais elle craque, elle pleure ; c'est donc lui qui explique la situation à sa fille, laquelle saute dans un train pour Montpellier. Ensemble, la mère et la fille vont voir le gradé. Et ce mardi vers 17 heures, Isabelle qui vient de retrouver par hasard sur son téléphone le contact du commandant de la PJ de Montpellier signale enfin que son mari était convoqué « pour une ancienne enquête de viol ». Le chef prend l'affaire très au sérieux et lui réclame un tee-shirt du disparu pour que la brigade canine le piste le long de la plage au Grau-du-Roi, et ailleurs. Inquiète, la fille Vérove, devenue officier de police, appelle son homologue de la PJ de Montpellier, décrit son père « comme quelqu'un de secret » et lui apprend qu'il a emporté avec lui le post-it de sa convocation du 29 septembre à 17 heures. Rentrée chez elle, Isabelle ne trouve toujours pas le code secret pour ouvrir la session d'ordinateur de François. Mais son fils et sa belle-fille parviennent à le pirater et à accéder au numéro du locataire prévu lundi, qu'ils appellent : « Votre père m'a envoyé un message en expliquant qu'il y avait un contretemps, un décès dans sa famille, et ne pourrait pas m'accueillir. »

« Là, on a compris que François avait fait un truc, confiera Mme Vérove à la juge. Il nous avait menti, il y avait un truc bizarre. » Elle réalise qu'il est « parti volontairement », peut-être pour « se suicider ». Elle se souvient de sa dépression profonde et de ses

idées morbides au milieu des années 1990. Comme il a été cavalier à la Garde républicaine et qu'il a toujours aimé ces animaux, elle imagine qu'il a pu aller se donner la mort dans « une presqu'île avec des chevaux sauvages » et cherche dans ce coin-là avec ses enfants. Jusqu'à la nuit tombée.

Le mercredi 29 septembre, elle demande à son fils de bloquer tous les comptes Airbnb, et il s'aperçoit que son père en a loué un au 32 rue de la Rotonde au Grau-du-Roi où son portable a borné pour la dernière fois. Avertis, les gendarmes accompagnés des pompiers forcent la porte à 18 heures et découvrent alors le corps de leur ancien frère d'armes. Allongé sur un matelas, ayant avalé à haute dose le Tramadol prescrit pour ses douleurs, François Vérove a pris soin d'annoncer son geste fatal sur deux feuilles de papier accrochées avec sa carte d'identité aux pinces d'un cintre à vêtements, sur la hotte de la cuisine : « SUICIDE VEUILLEZ APPELEZ LE 17 (Gendarmerie) ». Le second message signé de sa main indique : « LE 27/09/2021. Mon nom est François VÉROVE. Je viens de me SUICIDER. EN CAS DE COMA, NE PAS TENTER DE ME RÉANIMER, MERCI. » Sans ambiguïté. Avisée à son tour, la PJ de Montpellier effectue les constatations et remarque, sur le plan de travail, un sac à dos et une enveloppe kraft « Pour mon épouse Isabelle Vérove » avec son adresse et son numéro. À l'intérieur, ses cartes vitale et bancaires, son téléphone, ses clés, et une enveloppe blanche cachetée sur laquelle il a marqué « MON amour ». Sa fille, ayant appris l'existence d'une lettre, la réclame au commandant qui, selon sa mère, ne peut pas leur donner « car le contenu serait trop violent pour nous ». En revanche, à 20 h 40, la PJ de Montpellier appelle la juge Turquey à Paris pour l'informer de la teneur de ce courrier, placé sous scellés.

« Papa, c’est le Grêleux »

Jeudi 30 septembre à 10 heures, perquisition au domicile de François Vérove. Plusieurs ordinateurs, clés USB, un cédérom marqué « BOULOT », un autre « groupe et portraits » sont saisis. Sur la plus haute étagère du dressing, dans des boîtes à chaussures, « un insigne motocycliste de la police nationale, préfecture de police » et des flash-balls : « une réplique de pistolet automatique modèle HK P08 Airsoft et une bouteille de billes, un revolver Gomm cogne à gaz Umarex HDR calibre 50 et des grosses balles en caoutchouc ».

Mais c’est dans le jardin secret de son garage où son épouse ne fouille jamais que François Vérove entreposait les reliques de son passé. Dans des cartons en hauteur, trois albums photo, une sacoche photo avec plusieurs boîtiers argentiques et trois cassettes vidéo, une vieille veste de moto, « six clichés susceptibles d’intéresser l’enquête » sont placés sous scellés. À l’intérieur d’un attaché-case Carlton fermé à clé, une boîte métallique recèle son pistolet automatique noir modèle MAC 50 calibre 9 mm parabellum, sûrement raflé à la Garde républicaine, trois chargeurs vides, des munitions et la couverture d’une revue porno *Nouvel Émoi hard*. Enfin, dans un carton rempli d’effets réglementaires de la police et d’un cédérom « PL », on découvre la carte professionnelle n° 1200900U de sous-officier de la gendarmerie VÉROVE François, avec sa photographie, émise le 19 octobre 1983. Les deux attributs de sa puissance, son arme de service et sa carte tricolore lui ayant servi à posséder ses victimes, sont encore là, trente-cinq ans plus tard.

À la fin de ce ramassage des pièces à conviction, sa fille policière discute en aparté avec le commandant avant de lui

demander : « Est-ce que je peux leur dire ? » Il opine du chef. Alors, « elle nous a dit : “Papa, c’est le Grêleux” ».

Isabelle, qui ne connaît pas cette affaire, ne comprend pas la référence. Mais sa copine Carole, assise à ses côtés, lâche « espèce de salopard ». Son fils dit « non, non, non », et sa belle-fille « s’effondre ». Sa fille essaie de raisonner son frère « dans le déni » : « Si les policiers nous le disent, c’est que c’est vrai. » Elle tente d’expliquer : « Papa avait deux facettes. » Quand Isabelle réalise avoir vécu trente-six ans avec un homme qu’elle ne connaissait pas, un tueur en série, elle s’écroule : « le ciel m’est tombé sur la tête ». La lettre posthume que lui a laissée François, « Ma chérie, je vais t’expliquer pourquoi j’ai dû partir », ne lui laisse aucun doute sur sa double personnalité : « Tu m’as connu en 1984, jeune gendarme. Tu avais déjà pu déceler quelques difficultés que je cachais. » Pourtant, Isabelle n’a rien détecté d’étrange en lui. Ses mots désordonnés tracés en bleu marine avec des fautes d’orthographe[3] paraissent se bousculer : « En fait, je trainais une rage folle qui ont fait de moi un criminel. Par périodes, j’en n’en pouvais plus et il me fallait détruire, salir, tuer quelqu’un d’innocent. Ces pulsions grandissantes se sont appaisées avec les arrivées successives des enfants », en 1988 et 1991. Il fait référence à son « burn-out » qui l’aurait sauvé. « Mais ce n’est qu’en 1997 que j’ai pu être libéré de ces profondes obsessions. Suite à ma dépression, j’ai été pris en charge et ai pu bénéficier de ma psychoterapie ; cela à casser cet instinct de mort, car en tuant des innocents, c’étaient mes propres souffrances d’enfant que je voulais détruire inconsciemment, analyse François Vérove qui jure n’avoir plus jamais basculé. Cette guérison, cela a été une Véritable delivrance, une véritable renaissance. Mais je ne pouvais effacer le passé. Après plus de trente ans, le système judiciaire m’a rattrapé. »

Sur le point d'être démasqué, le tueur en série ne veut pas que l'opprobre soit jeté sur les siens : « Afin d'éviter un procès qui aurait des conséquences sur vous, j'ai pris la décision de partir. Le droit français fait cesser toutes poursuites lorsque le criminel est décédé, explique-t-il à sa femme. Je ne pourrais jamais effacer le mal que j'ai fait à ma famille ainsi qu'aux familles des victimes. C'est mon plus grand regret. Je ne sollicite aucun pardon parce que tout ceci est impardonnable. » Ses adieux se terminent par ces mots d'amour et de remords : « Je vous aime plus que tout au monde et déteste le criminel que j'ai été. »

1. Les propos d'Isabelle Vérove sont extraits de sa longue audition, le 1er octobre 2021, par la juge Nathalie Turquey et le commandant Christian Le Jallé dans les locaux de la PJ de Montpellier.
2. Comme l'a relaté avec brio le très futé chroniqueur judiciaire du *Parisien* Timothée Boutry qui a eu la primeur de ce procès-verbal, le 7 décembre 2021, dans un article de deux pages titré « Les dernières heures d'un tueur en série ».
3. Nous les laissons dans son texte.

20

François en famille

À la discothèque *Le Cheval Blanc*, dans le Nord, un samedi soir, François Vérove rencontre « la femme de sa vie ». Ce 25 février 1984, le natif de Gravelines arrose son intronisation dans la cavalerie de la Garde républicaine à Paris, modérément car il n'abuse jamais d'alcool. Étudiante en psychologie, issue d'un village voisin, Isabelle fête l'anniversaire d'une amie d'enfance dans la boîte de nuit à la mode de Wattignies. Elle a 20 ans. Il en a 22. Elle habite encore chez ses parents qui financent ses études à la fac de Lille. Isabelle tombe sous le charme de ce motard avec de la prestance et des « yeux couleur noisette », « grand et mince », qui roule sur « une Yamaha 650, blanche, bleue et rouge ». Il est son premier amour. Il a eu « deux ou trois petites amies avant », mais elle n'a pas envie d'en savoir plus. À compter de ce jour, les deux jeunes gens se fréquentent. François multiplie les allers-retours entre la caserne des Célestins à Paris, où il occupe une piaule exiguë au quartier des célibataires, et la maison paternelle à Marcq-en-Barœul pour voir sa dulcinée. Mais les parents un peu vieille France d'Isabelle ne la laisseront partir qu'une fois mariée. De son côté, François essaie d'infléchir son père, buté et complexé par rapport au statut d'artisan de la famille F. : « Fais attention, tu épouses

quelqu'un ! Réfléchis bien », le tacle Roger Vérove avec rudesse comme à son habitude. « Non, c'est la femme de ma vie, on fonce, on se marie », rétorque François qui, pour la première fois de son existence, tient tête à son géniteur. Cela fait quatre ans déjà que François essaie de s'en émanciper.

Fils unique né le 22 janvier 1962, François Vérove perd sa mère à l'âge de 10 ans, morte des suites d'une mauvaise grippe. Son père, alors engagé dans la marine marchande, le confie à sa grand-mère maternelle et le reprend le week-end. Deux ans plus tard, Roger Vérove, devenu fonctionnaire des PTT, se met en couple avec sa collègue Marie qui a déjà deux filles. À 12 ans, François peut alors revenir à la maison à Marcq-en-Barœul (Nord) mais pas dans sa chambre, car elle a été attribuée à ses deux demi-sœurs. Il est relégué dans un réduit, un petit bureau, et ne le supporte pas. Il se sent exclu de ce nouveau foyer.

De plus, son père l'oblige à appeler « maman » sa belle-mère qui donnera naissance à une autre demi-sœur, et lui interdit de revoir l'ensemble de sa famille maternelle. François obéit. À 15 ans, l'orphelin tourmenté rejette carrément ce père autoritaire et s'épanche auprès d'une copine, elle aussi en conflit avec son paternel. Il lui arrive de sonner chez elle pour discuter, comme l'a révélé le fils de celle-ci à BFMTV[1].

Un soir, François propose à sa confidente de se suicider ensemble. Il rumine des idées noires. Il ne se sent pas bien au lycée, ni chez lui. Mais il ne l'exprime pas et n'en montre rien, même aux jumeaux Olivier et Frédéric D., ses meilleurs amis. Secret, taiseux, François Vérove masque ses peines. Au point qu'il apparaît comme un être banal, passe-partout, pas drôle. Élève moyen, il passe son brevet et bifurque vers la mécanique. Il se défoule à la piscine avec le club de natation et celui de water-polo. Il se sent

vraiment libéré lorsqu'il enfourche sa moto de cross et défie la vitesse. Son objectif, c'est de gagner de l'argent pour quitter la maison.

À 18 ans, François, majeur, travaille à l'usine et s'affranchit de son père. Il renoue alors avec sa grand-mère, ses oncles, ses tantes et ses cousins. Il s'éloigne du Nord et part sous les drapeaux : « Pour lui, le côté militaire, c'était la promesse d'une nouvelle famille », expliquera Isabelle Vérove[2].

« Il ne buvait pas, il ne fumait pas »

À la fin de l'année universitaire à Lille, Isabelle rejoint son mari à Paris et emménage avec lui aux Célestins, boulevard Henri-IV, dans un studio, « en tant que M. et Mme François Vérove ». Elle reprend son Deug de psycho à la fac de Jussieu, de l'autre côté de la Seine, où elle va à vélo. Au foyer, Isabelle décrit un mari « attentionné » prompt à lui « faire plaisir », qui lui prépare « de bons petits plats », laisse un mot doux dans la cuisine le matin « bisous, à ce soir », mais n'évoque jamais ses emplois du temps. Si elle le questionne, elle sent que ça l'ennuie et n'insiste pas : « Il n'arrivait pas trop à parler. Il n'aimait pas expliquer en détail ce qu'il avait fait durant la journée. » Elle n'insiste pas. Cela lui suffit de le sentir « heureux de monter à cheval ». Il sort souvent de la caserne pour ses missions et astreintes qui durent parfois toute la nuit. Au lit, tout se passe bien, dit-elle, il l'a initiée « de manière progressive » à des « relations sexuelles classiques », leur « vie intime est épanouie ».

Parfois le week-end, le couple de Nordistes enfourche la Yamaha 650 aux couleurs du drapeau français ou la MZ side-car grise pour aller voir leurs familles. Pour sortir à Paris, aller au musée

ou au théâtre, ou se balader vers la rue de Rivoli, François s'habille avec « une chemise classique, un pantalon, une veste trois quarts bleu marine, style un peu marinière, et des chaussures de ville comme des Paladium car, à l'époque, les baskets ne se portaient pas », avance-t-elle à la juge et aux enquêteurs qui ont en tête la description d'un agresseur en blouson de cuir ou saharienne kaki, jean et baskets.

Il disposait sur place « d'un vestiaire » fermé à clé avec sa tenue : « pantalon d'équitation, vareuse, casque, chemise bleu ciel réglementaire, bottes de cavalier », et son pistolet car « il ne remontait jamais au studio avec son arme ». Il apportait juste « ses chemises bleu ciel réglementaires » pour qu'elle les lave et les repasse, et son uniforme qu'elle dépose au pressing. Isabelle Vérove ne lui a jamais connu d'appareils photos, ni d'intérêt particulier pour les prises de vues, « ni de petit calepin ». Ou alors, il les laissait dans son casier ou sa cantine. Elle sait en revanche qu'il a « toujours aimé les armes de poing », mais pas au point de les collectionner. Dans les brocantes, son mari qui adore chiner « s'intéresse aux épées » et aux pistolets, les manipule chez les antiquaires, mais n'en achète pas, selon son épouse, car sa solde subvient tout juste à leurs besoins.

– Louiez-vous à l'extérieur un box ou un local ?

– Non, à l'époque, on vivait avec le salaire de François, on n'aurait pas eu les moyens de louer autre chose.

– Possédait-il des talkies-walkies ?

– Je pense, je ne sais pas, en tout cas pas à la maison.

– Et des menottes ?

– Oui.

– Avait-il toujours sa carte professionnelle de gendarme avec lui ?

– Oui, en permanence dans son portefeuille mais par contre, quand il n'était pas en service, il ne l'utilisait jamais comme passe-droit, il ne voulait pas…

La magistrate et les policiers qui pensent aux crimes des deux fillettes Sarah et Cécile, vers 8 h 30 un lundi, au printemps 1986, s'enquièrent des habitudes de son mari si « discret » :

– Pouvait-il partir tôt de chez vous, comme à 5 heures ou 6 heures du matin ?

– Comme il devait s'occuper des chevaux, c'est possible.

– Lui arrivait-il de partir en balade à moto seul, sans vous ?

– Je ne sais pas ce qu'il faisait de son temps.

Mme Vérove avoue ne pas connaître exactement ses activités, à part étriller les bêtes, les soigner, les chevaucher « six heures d'affilée ». « Parfois il avait des gardes de vingt-quatre heures, et je savais qu'il n'allait pas dormir sur place. » Je me demande si c'est l'odeur des chevaux ou du cuir, ou celle d'une nuit passée dehors, que Luc Richard-Bloch a sentie dans l'ascenseur sur le Grêlé/Vérove.

Fin juin 1986, Isabelle abandonne l'université sans avoir décroché son Deug de psycho, car « on a vite eu envie d'avoir un enfant ». Avec son bac F8 de secrétaire médicale, elle trouve un emploi à la caisse d'allocations familiales, dans le XV^{e}, à la rentrée de septembre. En fin d'année, François est hospitalisé à cause d'une hernie discale « et alité durant trois ou quatre mois ». À l'issue de sa convalescence, croit-elle, il n'a plus le droit de monter à cheval[3]. Selon son récit à lui, l'armée lui propose alors un poste au mess et le choisit « parce que la boisson, ce n'est pas son truc et qu'il ne risque pas de boire ». Face à elle, les traqueurs du Grêlé cherchent à savoir s'il a servi au mess des officiers de la caserne

Kellermann dans le XIII^{e}, où Sarah a été violentée dans un sous-sol. Mais elle ne sait plus trop.

– Confirmez-vous qu'il ne buvait pas d'alcool ?

– Oui, du moins un petit apéritif de temps en temps, pas plus.

– Fumait-il ?

– Non, je ne l'ai pas connu fumeur, pas de cigarette à la maison… Il crapotait quand il était jeune, avant de me connaître.

On devine la perplexité de Le Jallé sachant que François Vérove a essaimé des mégots sur les scènes de crime, infligé des brûlures de cigarette à des victimes, coincé une porte de parking avec un paquet de Marlboro, bloqué un monte-charge avec une allumette, et a été vu au bureau de tabac *Le Calumet*.

– Savait-il faire des nœuds marins ?

– Comme son père était dans la marine marchande, est-ce qu'il ne lui avait pas appris à faire des nœuds marins, je ne sais pas.

– A-t-il eu des problèmes de peau ou des griffures sur le visage ?

– Non, jamais, il avait une belle peau, pas de cicatrices.

– A-t-il fréquenté les colonies d'enfants de gendarmes ?

– Non, pas du tout. Au décès de sa maman, je me souviens que son père l'avait mis dans une colonie des PTT.

– Aimait-il faire des enquêtes ?

– Peut-être aussi, son but, c'était de progresser, il avait l'idée d'intégrer une section motard.

– Avez-vous été inscrite en tant qu'étudiante à la Sorbonne ?

– Non, ni lui ni moi.

– A-t-il été suivi sur un plan psychologique durant cette période ?

– Non.

Une jeune fille au pair allemande

En mai 1987, Isabelle apprend qu'elle attend un enfant, elle est aux anges, et François aussi, dit-elle. En septembre, les futurs parents achètent leur première auto, une 104 Peugeot blanche, pour les voyages dans le Nord. Est-ce pour payer la voiture que Vérove vole, à main armée, le 2 septembre 1987, les cartes bancaires, l'argent et les bijoux à deux jeunes femmes du XI^{e} ayant mis une annonce au magasin *Félix Potin*, non sans les avoir abusées sexuellement ? En cet automne 1987, durant les derniers mois de grossesse de son épouse, le « faux policier » ligote, agresse, dépouille et viole en série avec une redoutable frénésie des adultes et des adolescentes. Ainsi Marianne, 14 ans, dont il recouvre le corps nu avec une couette comme on borde un enfant, après l'avoir déflorée et tenté de la sodomiser. Cet étrange geste est-il lié à sa prochaine paternité ? Ou destiné à cacher la honte du fruit de ses péchés ?

Le 1er décembre 1987, pour accueillir leur bébé, le couple Vérove s'installe dans un logement plus spacieux, un trois-pièces à la caserne 49 rue de Babylone à Paris VII^{e}. Mais la future maman quitte son emploi à la CAF, et part habiter à Marcq-en-Barœul où le père et la belle-mère de François garderont le bébé durant ses heures de travail. Mi-janvier 1988, leur fille vient au monde à Lille. Isabelle la dépose chaque matin chez ses grands-parents, et la récupère chaque soir à la sortie de son boulot de secrétaire. François passe la semaine à Paris et revient en train le week-end à Lille. « Tout content d'être papa », il s'occupe bien du bébé et change ses couches. Elle le croit bien noté et sans souci disciplinaire à la Garde républicaine, mais elle l'entend se plaindre : « Il en avait marre d'être fliqué et qu'on n'était pas libre. » Il ne supportait plus cette vie de caserne où il devait sans cesse rendre des comptes. Il décide de « quitter la gendarmerie pour aller chez

les flics », elle lui promet de rester à ses côtés : « Je te suivrai et je retrouverai un autre poste. »

En 1989, le voilà gardien de la paix au commissariat de Nanterre, dans les Hauts-de-Seine. Il profite des avantages du service social de la préfecture de police pour demander un appartement grand et pas cher, afin de rapatrier Isabelle et l'enfant, mais aussi d'héberger une jeune fille au pair allemande. Car sa tante maternelle connaît une amie qui enseigne le français en Allemagne et propose à ses élèves une année scolaire à Paris. C'est ainsi que François Vérove obtient un F4 allée des Frères-Wright, à Châtenay-Malabry, pour sa petite famille et la jeune Zilke, à demeure de septembre 1989 à juin 1990. La baby-sitter s'occupe de l'enfant dans la journée, se rend le soir à ses cours de droit et de français. François exerce en horaires décalés, et se retrouve donc parfois seul à la maison avec la jeune étudiante allemande. La magistrate et le commandant se renseignent sur l'organisatrice de ces séjours de filles au pair, comme celui d'Irmgard Müller, et sur d'éventuels dérapages de François Vérove avec l'employée : « S'il y avait eu quelque chose avec Zilke, elle serait partie vite fait, dément son épouse, et surtout, elle n'aurait pas gardé de contact téléphonique avec nous. »

Une fois la petite en maternelle à Châtenay-Malabry, en septembre 1990, Isabelle est embauchée dans un cabinet d'études à Montrouge. Les samedis et dimanches, le couple se promène souvent dans la forêt de Verrières-le-Buisson qui commence au pied de la résidence. Mais lorsqu'Isabelle travaille et pas François, qui est « soit du matin, soit de l'après-midi, jamais de nuit », elle ne croit pas qu'il sorte seul dans les bois ou ailleurs : « Il me disait qu'il aimait bien rester seul à la maison. Il a toujours été très casanier. » Quand il revient du boulot, le policier se change dans le box où il entrepose sa petite cylindrée, une 125 ou 250 cm^3, son revolver Manurhin,

voire son kit très personnel. Elle ne se permettait pas de fouiller dans ses affaires.

La maison neuve en Seine-et-Marne et la Volvo blanche

Après la naissance de leur fils à l'été 1991, les Vérove acquièrent chez un garagiste une Volvo V40 d'occasion, « blanche avec un intérieur foncé ». C'est elle qui utilise ce véhicule équipé de sièges auto pour les enfants. Très intéressé par ce type de voiture aperçu sur les lieux du viol d'Ingrid, qu'il a cherchée parmi dix mille, l'enquêteur va enfin savoir.

– Quelle était son immatriculation ?

– C'était en 92.

Dans le département des Hauts-de-Seine. Les gens de Villeras qui ont vu la Volvo du kidnappeur évoquaient le « 91 » (Essonne) ou le « 77 » (Seine-et-Marne). Même si un policier aguerri connaît la fragilité du témoignage humain, il y a de quoi être dépité. Mais la suite de l'audition de Mme Vérove va lui apporter un second indice essentiel.

Un jour où François se rend au commissariat avec sa moto blanche personnelle, il se fracture le fémur dans un accident. Désœuvré durant ces longs mois d'arrêt maladie, il abuse du Minitel et « prend contact, style Maisons Pierre ». « C'est là qu'a germé l'idée de faire construire », se rappelle son épouse, mais pas à Paris, hors de prix, « on nous a trouvé un terrain à Longperrier dans le 77, c'était un projet réalisable ». Le 29 mai 1993, la famille Vérove s'installe en Seine-et-Marne, dans ce lotissement tout neuf, en même temps qu'une douzaine de familles.

Ça fait tilt dans l'esprit du chef d'enquête car cette commune de Longperrier se trouve à treize petits kilomètres de Mitry-Mory où Ingrid a été enlevée le 29 juin 1994.

Désormais motocycliste dans les Hauts-de-Seine, le policier avale deux fois par jour les cinquante bornes qui séparent son domicile de son poste, et traverse la région parisienne d'est en ouest. Mais le week-end, cet excellent bricoleur en plomberie, électricité, salle de bains réalise les finitions de la maison, surtout la maçonnerie, à l'extérieur, et donne des coups de main aux voisins moins doués. Vanessa, alors en CM2, raconte sur YouTube que les hommes s'entraident pour « construire les murets, les allées » des uns et des autres, les familles se retrouvent à l'apéro ou autour des barbecues, les gamins jouent au grand air, loin de la capitale, et bientôt « les mères vont à des cours de gym ensemble ». Vanessa, qui est alors la plus grande, garde les petits du lotissement, dont ceux des Vérove, et organise des activités manuelles. Elle aime beaucoup leur père, François, ce géant calme et sympa. Elle est souvent restée seule avec lui et « n'a jamais eu peur ». Il n'a jamais houspillé ses enfants, ni levé la main sur eux, pas même une gifle ou une fessée, comme en témoigne son fils à la PJ de Montpellier[4], un seul regard suffisait : « Par rapport à son autorité franche et indestructible, il n'y avait pas de franchissement. »

Papa roule sur une grosse cylindrée qui plaît beaucoup à ses gamins. En mécano hors pair, il leur apprend à démonter et remonter les motos, et les accompagne parfois au basket ou au judo. Guère affectueux ni démonstratif, jamais de « je t'aime, mon fils » ou de « je t'aime, papa », le violeur pédophile était néanmoins un bon père : « Il s'occupait de nous. Il prenait soin de nous. »

L'enquête imposant de s'intéresser à la sexualité du criminel, son épouse doit livrer des détails très intimes et indiscrets sur la

fréquence de leurs relations, « classiques, deux à trois fois par semaine », et sur les fantaisies.

– Est-il arrivé qu'il vous propose de vous bâillonner ?

– Jamais. Non, pas de lien, j'aurais pas voulu être attachée, ou un truc comme ça.

– Pas de jeux sexuels ?

– Non.

– Est-il arrivé qu'il vous attache avec des menottes ?

– Oui, une fois. On a une anecdote d'ailleurs à ce sujet car il avait perdu les clés. Il était motard à l'époque. Il est revenu ouvrir les menottes. Après cette histoire, c'était fini.

Quant aux films ou revues pornographiques, elle ne l'a jamais vu en regarder mais il l'avait fait avec ses copains lors de soirées d'ados, et elle a d'ailleurs découvert l'existence d'une telle BD porno hard dans ses affaires, la veille, lors de la perquisition. Elle ne « pense pas » non plus qu'il ait « eu des relations adultères », elle ne l'a même jamais « soupçonné d'une infidélité » : « S'il s'était mis à refuser les rapports sexuels, je me serais posé des questions, mais ce n'est pas arrivé. » De son point de vue, leur vie commune n'a pas connu « de hauts et de bas », « juste de petites chamailleries » sans importance. Il s'occupait des comptes, du bricolage et de la cuisine, elle du jardin, du repassage et des enfants : « Notre couple était équilibré. »

– Le nom d'Élie Lauringe vous dit-il quelque chose ?

– Pas du tout.

– Vous est-il arrivé de remarquer des traces suspectes sur ses vêtements ou des marques sur lui ?

– Non, jamais, je pense que sinon, il se serait changé dans le box. Il n'est jamais revenu à l'appartement sale ou blessé.

– Avait-il gardé des objets de la Garde républicaine ?

– Son casque qu'il a offert à son père.

– Son arme de service ?

– Non, ou alors, il ne me l'a pas dit. Je crois qu'il avait gardé sa vareuse, ses bottes et pantalons d'équitation. Il les mettait dans sa cantine bleue, dans un coin du box.

– Avait-il l'habitude de porter un couteau sur lui ?

– Il me parlait souvent de son grand-père qui mangeait avec son Opinel. Mais lui, non, du moins, je n'ai jamais vu de couteau à la maison. Après, peut-être dans son vestiaire, je n'y avais pas accès, je ne sais pas ce qu'il y avait dedans.

– Est-il arrivé qu'il s'ouvre auprès de vous de difficultés d'ordre psychologique ?

– Non, du tout, François est quelqu'un qui n'exprime pas, s'il avait eu des soucis au boulot, il ne m'en aurait jamais parlé, il était très pudique.

– Se serait-il confié à quelqu'un d'autre ?

– Non, il l'aurait gardé pour lui. C'est parce que lui n'a jamais extériorisé qu'il a fait plus tard un gros burn-out.

La dépression

Isabelle Vérove a du mal à dater cet épisode mais raconte les circonstances. Elle revient de quelques jours de vacances avec les enfants chez ses parents à la mer, sur la côte Atlantique. Son voisin Richard lui annonce que François est « venu le voir, vraiment pas bien, et lui a demandé d'appeler les pompiers. Il est tombé devant sa porte » avant l'arrivée des secours. Il a été transporté à l'hôpital de Meaux où Isabelle se rend aussitôt. Mais les médecins lui disent que ce n'est pas possible d'entrer « car François ne veut pas que je le

voie dans cet état ». Elle ne sait pas s'il a fait une tentative de suicide ou une crise de démence, elle ne se souvient plus dans quel service ni combien de temps il est resté, mais vu qu'elle avait été licenciée, elle avait le temps de s'occuper de lui, donc il est rentré à la maison : « Je l'obligeais à marcher dans le jardin, il était très affaibli à cause des médicaments. Ensuite, il a eu un suivi obligatoire chez un psychiatre et un psychologue, longtemps, au moins six mois, tous les jours, dans une antenne médicale à Mitry-Mory. » On sent le très vif intérêt de la juge et des policiers à travers leurs questions pressantes, mais elle a oublié les noms des thérapeutes et des psychotropes. Au début, c'est elle qui le conduit à ses séances quotidiennes puis, une fois requinqué, François se débrouille mais n'a pas le droit de piloter sa moto à cause de son traitement.

– Quel véhicule utilisait-il lorsqu'il allait seul aux rendez-vous ?

– Avec la Volvo. Il passait par Dammartin-en-Goële pour aller à Mitry-Mory.

« Quand situez-vous ce burn-out ? » insistent les enquêteurs. « Je dirais trois ans maxi après le déménagement », donc 1996, mais elle était alors au chômage, « j'ai été licenciée en 1993-1994 ». Les enquêteurs ne manqueront pas de recouper ces dates avec les dossiers médicaux et les périodes d'arrêt maladie du policier, mais ça peut coller avec le 29 juin 1994. Il est plausible mais vertigineux d'imaginer François Vérove sortant d'une introspection avec son psy au centre médico-psychologique de Mitry-Mory, voir passer la fillette à vélo sur le chemin de l'Abîme, distant d'un kilomètre, et l'embarquer pour assouvir ses pulsions dans la ferme de Villeras.

– Vous est-il arrivé de vous rendre avec votre mari à Saclay, dans le 91 ?

– Non, pas du tout.

– Connaissez-vous une ferme désaffectée située sur la commune de Saclay ?

– Pas du tout.

– Qu'avez-vous su de la cause de ce burn-out ?

– François a toujours expliqué que c'était un gros coup de Calgon, à cause de son passé, de son enfance et le fait qu'il ait été privé de contact avec sa famille maternelle. Avant il y avait eu un conflit avec son père qui voulait vendre leur maison familiale sans lui donner sa part, et déshériter son enfant, c'est pour ça que je mets ce burn-out sur ce compte-là, c'est logique, mais aujourd'hui, avec ce que je sais, je me demande si c'était seulement ça.

– Qu'est devenue la Volvo ?

– Elle a vieilli, on a acheté à la place, cash, un Hyundai Satellite gris sept places à un garagiste dans le Nord qui nous a repris la Volvo par sympathie, et la Volvo est partie à la casse.

C'est au volant de ce monospace qu'Isabelle rejoint fin juin 2001, avec ses enfants, son mari muté depuis le 1er avril au commissariat de Port-Saint-Louis-du-Rhône[5], où il fait « du judiciaire ». En 2010, elle le suivra à Montpellier où il est motard puis, après un accident en 2011 qui le laisse handicapé d'une jambe, affecté au traitement de procédures dont certaines sur des mineurs.

– Y avait-il un type d'enquête qui lui plaisait particulièrement ?

– Non, il ne parlait pas de son travail. Moi, j'adore les polars, les séries policières.

– Lisait-il ?

– Pas du tout. Il prenait ses informations sur ordinateur. Ou achetait un *Moto journal*.

– Est-il arrivé que vous regardiez ensemble une émission sur l'affaire dite « du Grêlé » ?

– Non, jamais. Alors, lui, est-ce qu'il faisait des recherches là-dessus ? Peut-être. Parce que depuis qu'il a eu un accident et est en mode retraite, il passe beaucoup de temps sur l'ordinateur. Mais il ne le fermait pas s'il sortait prendre l'air, il ne me cachait pas ce qu'il consultait. Il a créé « Les Athées de France », un forum de discussion.

En effet, François Vérove qui a été élevé dans la religion catholique, au sein d'une famille de non-pratiquants, a fondé ce groupe Facebook « Les Athées de France » mais s'est également immiscé sur le site administré par Dalila M., « Les Athées, les non-croyants, les libres penseurs, laïcs et humanistes », dont il a été banni, dit-elle, à cause de ses « positions radicales et polémiques ». Quelques jours après l'avoir radié, en 2017, elle est contactée *via* Twitter par le même, sous le pseudo « Les_Un_Posteurs » qui publiera des posts d'octobre 2017 à novembre 2018. Très à l'aise avec les réseaux sociaux, l'expert en camouflage François Vérove a-t-il infiltré les forums de discussion genre « Le Grêlé, il court encore », comme le soupçonne Kévin/Dummhet ? Il y a fort à parier que ce surfeur tout terrain du Net était au courant de certaines pistes d'enquête, sur Élie Lauringe, ou sur un jardinier, ou un légionnaire, qui ne menaient à rien. Et son épouse ne risquait pas de voir ses consultations sous *alias*.

Un homme respectable

Sa crème de mari devient un notable à Prades-le-Lez où il a fait construire « une maison architecturale, très originale, qui nécessite de très bons revenus », selon le maire Jean-Marc Lussert qui, en 2017, le prend sur sa liste comme conseiller chargé de la

communication, vu son aisance sur les réseaux sociaux. Cet ancien policier « cordial, jovial », « plutôt de droite tendance gaulliste », invitera toute l'équipe municipale à un barbecue dans sa nouvelle villa de plain-pied à La Grande-Motte, où il a dû migrer à cause de sa jambe. Sa « petite femme un peu effacée », aide à domicile et garde d'enfants, apparaît dévouée et gentille. Entrepreneur immobilier depuis 2015, le retraité de la police investit dans deux logements sur la Côte pour les louer. Obsédé par l'argent dont l'a privé son père, François Vérove est devenu quelqu'un. Ultraserviable, ce charmant monsieur emmène ses voisins à un rendez-vous médical ou les aide à réparer un bug informatique. Ce papy gâteau promène ses trois petits-enfants au bord de la mer dans une carriole attachée à son vélo électrique.

Restés très amis avec ses ex-voisins de Longperrier, dont les parents de Vanessa, les Vérove les invitent à toutes les grandes réunions de famille, les mariages, les baptêmes, et les reçoivent encore l'été 2021. Pour la blogueuse Vanessa qui a passé une journée radieuse du mois d'août avec ce couple, François était « génial ». « Il en imposait de par sa stature » mais aussi par son charisme : « Quand il parlait, on l'écoutait. Il était intéressant et cultivé. » Après coup, elle plaint ses deux enfants et Isabelle qui ont en même temps perdu un être cher et découvert sa face noire. « Si sa femme avait su ses travers de pédophile, elle n'aurait jamais accepté de venir habiter le lotissement de Longperrier où il y avait plein d'enfants. » Et sa fille, policière, a décidé de ne plus porter le nom entaché de Vérove, et d'en changer.

Son fils a longtemps attribué son côté distant et secret à sa relation avec son propre géniteur, « malade psychologiquement », selon les dires de ce dernier. Il lui a raconté qu'avant sa naissance, en 1991, il était allé voir un psy qui avait demandé à rencontrer

Roger Vérove, « visiblement c'est plutôt son père qui avait besoin de soins », en retient le fils qui, malgré les évidences ADN et les aveux posthumes, a du mal à y croire. En fin d'interrogatoire, Isabelle Vérove n'en revient toujours pas, et se désespère d'avoir « vécu trente-six ans avec un gars » qu'elle ne connaissait pas. Il n'a pas changé entre 1985 et 2001, d'humeur égale, sans cauchemars ni insomnies. « Toujours avenant, François ne s'emportait pas, jamais de colère ni de violences, jamais. C'est ça qui est incroyable ! On dirait deux personnes. »

1. Selon le fils de celle-ci, Thomas, qui a témoigné sur BFMTV le 4 octobre 2021.
2. Lors de son audition, le 1er octobre 2021, par la juge Turquey, le commandant Le Jallé et le brigadier Jean-Michel D., Isabelle Vérove retrace le parcours de son mari et répond à leurs nombreuses questions. L'auteure a eu accès à ce long procès-verbal de vingt-huit pages.
3. Nous verrons ce qu'il en est réellement avec le déroulé de sa carrière dans le chapitre suivant.
4. Entendu par la PJ de Montpellier le 1er octobre 2021.
5. Voir le chapitre suivant.

21

Vérove sous l’uniforme

Gendarme devenu policier, François Vérove a toujours aimé porter l’uniforme et le képi, la carte professionnelle bleu-blanc-rouge et l’arme à feu dans son holster en cuir, à la fois attributs de puissance et tenue de camouflage. Aucun membre des forces de l’ordre n’a deviné ou senti sa personnalité perverse. À 20 ans, ce gars du Nord bien bâti entre dans le métier par la petite porte du service militaire. Il est d’abord gendarme auxiliaire à Auxerre (Yonne) puis à Orange (Vaucluse). À l’époque, on recrute des cavaliers, pas besoin de maîtriser l’art équestre, on apprend sur le tas et au centre de formation. À l’issue de ce passage sous les drapeaux, le 1er février 1983, le bidasse s’engage donc dans l’armée, sans intérêt excessif mais telle une échappatoire. Intégré sur simple enquête de moralité, il passe six mois à l’école de gendarmerie de Chaumont, en ressort 88e sur 113, avec à peine 12/20 de moyenne, « passable ». Expert en natation mais novice en équitation, le voilà affecté à la Garde républicaine le 5 août 1983, puis envoyé au centre d’instruction des cavaliers où le sous-officier Vérove s’avère prometteur, selon son livret militaire.

Ainsi, le 8 février 1984, son commandant apprécie ce « garde stagiaire de présentation convenable, d’allure effacée et de tenue

propre » et surtout « de conduite irréprochable, d'excellente moralité, de caractère réservé, de bon esprit et de très bonne éducation ». Le garçon qui mesure 1,87 m et pèse 80 kilos est « de bonne constitution physique, endurant et vigoureux », et « donne le meilleur de lui-même dans les disciplines sportives ». Son tempérament paraît adapté à l'armée : « volontaire, discipliné, dévoué, très bon camarade, travailleur, et consciencieux ». En revanche, il est un « cavalier moyen mais bon soigneur » de chevaux.

En résumé, François Vérove est « un bon élément qui doit vaincre sa timidité, être suivi et conseillé ». Logé à la caserne des Célestins, boulevard Henri-IV à Paris IV^{e}, le voilà adoubé chevalier tel un descendant des mousquetaires, rallié à la noblesse de la Garde républicaine au 1er régiment d'infanterie, doté d'un sabre et d'un pistolet automatique. Sous son casque doré avec le plumet rouge de coq, en tunique noire aux boutons et galons dorés, retroussis rouge, trèfles et aiguillettes reliés aux épaulettes, le sous-officier Vérove participe à tous les services d'honneur dont son unité a hérité depuis les rois francs. À pied ou sur son étalon racé, botté de cuir, il arbore sa tenue d'apparat lors des parades du 14 Juillet, du 8 Mai et du 11 Novembre, pour les protocoles dans les palais nationaux du Sénat et de l'Élysée, les escortes de chefs d'État étrangers et du président de la République française.

Le Nordiste devenu quelqu'un est tellement fier de son uniforme qu'il l'endosse pour son mariage. Mais en mars 1985, ses chefs le trouvent peu altier sur son cheval, il semble « manquer un peu de rigueur dans son allure ». Encore « immature », Vérove doit « faire des efforts pour se perfectionner, progresser dans tous les domaines ».

« Taciturne et solitaire »

Hospitalisé après une chute fin novembre puis en congé maladie jusqu'à Noël, François Vérove se replie encore un peu plus sur lui-même. Selon son frère d'armes Félix[1], du même peloton, ce gars de son âge est « très taciturne et solitaire ». « Nous habitions la même caserne des Célestins, mais il n'est jamais venu chez moi, et je n'ai jamais croisé sa femme. Il ne sortait pas. Il ne faisait pas partie de nos soirées, de notre bande, de notre cercle. Je pense qu'il n'avait pas beaucoup d'amis proches », me confie ce cavalier réputé dans le milieu. Toutefois, le 1er février 1986, François Vérove rempile pour deux ans et demi à la Garde républicaine. S'il veut prendre du galon, il doit passer son permis de conduire auto qu'il obtient le 30 avril. Nul ne sait pourquoi ce mois-là, entre deux leçons de pilotage à la caserne de Drancy, ce militaire bascule, viole et étrangle une fillette de 8 ans à deux pas de la caserne Kellermann à Paris XIIIe, puis en assassine une autre âgée de 11 ans dans le XIXe, le 5 mai 1986. En tout cas, personne ne s'en aperçoit puisque dès le lendemain, le 6 mai, son lieutenant-colonel estime que le garde Vérove, certes « encore jeune de caractère mais facile à vivre, confirme l'impression favorable produite à son arrivée ».

Le 14 mai, il décroche son diplôme d'aptitude technique – option motocycliste – avec 13 de moyenne dont deux excellentes notes de 20/20 au tir et à la natation. Et le 11 juin, le rapport du commandant du 1er escadron de cavalerie sur Vérove se révèle dithyrambique : « Courtois, dévoué, travailleur, le garde Vérove ne s'est jusqu'à présent attiré aucune remarque désagréable. Sous-officier au contact agréable, il est un bon camarade faisant preuve d'un caractère équilibré. C'est un élément fiable qui mérite la confiance

de ses chefs. » François Vérove est admis dans le corps des sous-officiers de carrière le 10 juillet 1986.

Mais bientôt la situation se dégrade, le garde ne fait plus illusion et enchaîne les échecs. Un incident lui vaut une sanction de dix jours. *Le Parisien* croit savoir qu'il s'agirait d'une histoire de mœurs dans le bois de Boulogne où tapinent les prostitué(e)s. Mais son collègue de peloton Félix « n'a jamais entendu parler de ça ». Si tel était le cas, la punition aurait été plus lourde. Interrogé fin 2021 par la juge Turquey, le commandant de peloton ne se souvient pas du motif, mais dix jours d'arrêt, c'est à l'époque « un signe bénin de faute professionnelle ». En tout cas son comportement n'est plus irréprochable. Reste à savoir s'il l'a vraiment été par le passé. Car aux yeux de camarades qui partagent les mêmes tâches, « ce garçon bonjour bonsoir » apparaît « plutôt comme un tire-au-flanc qu'autre chose », selon Félix, « pas un vaillant ni un passionné, même pas par les chevaux » et un piètre cavalier : « Il a vu de la lumière et il est rentré. »

Le 3 octobre 1986, Vérove échoue aux épreuves de contrôle pour intégrer l'escadron motocycliste, « passable » en acrobatie, en conduite sur route et tout terrain, en aptitude sportive et en dépannage. Retoqué. Ce qui ne l'empêche pas, entre deux tours de garde, de séduire, à la piscine ou ailleurs, sous le masque d'Élie Lauringe, la jolie et libérée Irmgard Müller, puis de passer une nuit avec elle à l'automne 1986. Certes, ses performances sexuelles n'ont pas été au top au vu de l'appréciation, « nul », « tant pis », que la jeune fille au pair allemande a notée dans son carnet.

« Paresseux et parasite »

Contraint de rester dans la cavalerie, François Vérove chute de plus en plus, de cheval ou de moto, casse-cou ou suicidaire, réellement souffrant ou « paresseux », comme le mentionne alors l'armée. En congé maladie à cause d'une hernie discale du 6 au 30 novembre 1986, il passe dix jours à l'hôpital des armées à Béguin, où il n'est pas jugé opérable mais pas interdit d'équitation. De retour à l'écurie, « lorsqu'il fallait nettoyer les sabots des chevaux, il prenait un tabouret pour s'asseoir », raille Félix : « comme il est tellement courageux qu'il se déclare mal de dos, les chefs le mettent d'autorité à servir au mess ». La plupart des cavaliers ayant eux aussi des tassements de vertèbres le prennent pour une mauviette.

L'année 1987 commence par un mois de congé maladie[2], puis un mois d'hôpital, enfin une « permission convalescence » du 27 mars au 26 avril 1987. Pourtant il paraît plutôt en forme et maître de ses moyens « le gendarme François » qui s'incruste à la boum des ados le 1er avril, équipé d'un Colt Python et de sa carte tricolore pour ligoter et agresser Cyril et Jennifer, puis voler la Renault 5 du beau-père. Au bout de trois mois à l'horizontal, le prétendu mono de colo qui paraît sortir de chez le coiffeur s'est peut-être permis une originalité en laissant une mèche sur sa nuque, afin d'emmerder le règlement.

Il semble également bien remis sur pied le lendemain lorsqu'il embarque une lycéenne de 16 ans à Roissy-en-Brie, puis abandonne sa voiture embourbée et s'enfuit au pas de course, sans douleurs apparentes aux lombaires. Trois jours après avoir repris le boulot au mess ou à l'écurie, le 29 avril 1987, le garde républicain qui a poussé Irmgard Müller à l'héberger une nuit se déchaîne sur elle et sur son patron au matin, crucifie et étrangle, garrotte à l'espagnole, brûle à la cigarette, torture au couteau. Au 7 rue Sainte-

Croix-de-la-Bretonnerie, à deux cents mètres de la caserne qu'il réintègre comme si de rien n'était, avec des appareils photos argentiques. Pour Félix qui n'avait pas de vestiaire, Vérove devait « avoir mis une armoire quelque part, au mess ou à l'écurie ». Pour planquer ses trophées, son butin, et sa panoplie de flic que sa femme ne voyait jamais. Si les menottes font partie du « paquetage armement » du gendarme, selon Félix, le talkie-walkie, « on le perçoit au poste de sécurité quand on est de garde et on le rend à la fin, difficile de le sortir ». Vérove a-t-il grugé l'armée ou acquis un talkie-walkie personnel pour jouer au policier avec de multiples victimes ?

Plus du tout dans les clous pour sa hiérarchie, Vérove se fait à nouveau porter pâle trois jours, et à l'issue de cette période, le 25 juin 1987, reçoit une avoinée du commandant du 1er escadron de cavalerie. Le lieutenant François D'Huy termine sa « fiche de renseignement sur le comportement » de ce garde feignant par ces mots cinglants : « La capacité opérationnelle de Vérove étant réduite à néant, il devient un parasite de l'escadron. Il supporte à peine cinq minutes de station debout sans appui, se plaint quand il est commandé de service, se traîne à genoux dès qu'il faut se baisser pour prendre le pied d'un cheval et s'enferme dans un comportement d'irresponsable et d'assisté. » *Exit* la cavalerie, il est viré.

Mais le 16 septembre 1987, François Vérove se remet en selle au 2e régiment d'infanterie de la Garde républicaine, à l'escadron motocycliste chargé de la protection des hautes personnalités. Il rallie, avec son épouse, la caserne du 4 rue de Schomberg à Paris IVe, à côté de celle des Célestins, trop petite, et ne manque pas de retourner frimer à Marcq-en-Barœul chevauchant sa grosse

cylindrée, comme en témoigne un de ses voisins, au *Parisien* : « Ce jour-là, on a compris que François était devenu gendarme[3]. »

Ce garde au « potentiel indéterminé », selon son nouveau chef, « s'intègre rapidement à la compagnie et donne satisfaction dans sa manière de servir ». Désormais harnaché sur sa moto, le sous-officier escorte les chefs d'État et assure les missions d'honneur. Il sert également de « navette » pour acheminer les plis entre les différentes casernes de gendarmerie à Paris, ce qui lui laisse une certaine liberté dont il abuse. Il obéit à ses « pulsions grandissantes », « salit » et « détruit » beaucoup – selon ses mots – pendant cet automne 1987[4]. Sa violence sans limites s'abat sur des jeunes femmes puis se reporte à nouveau sur des adolescentes comme Marianne, 14 ans, séquestrée et soumise durant près d'une heure, le 27 octobre. En ce mois de janvier 1988, la naissance de sa fille paraît l'apaiser et la hiérarchie semble satisfaite de ses états de services : « De tenue et présentation toujours très correctes, ce sous-officier n'hésite pas à prendre des initiatives. Doit cependant faire preuve d'une plus grande maturité. Semble chercher sa voie. À guider avec bienveillance mais à commander avec fermeté. » Subitement le garde républicain, qui s'adonne pourtant à ses deux passions dans ce régiment, la moto et les armes, et peut rempiler le 18 juillet 1988, décide de quitter la gendarmerie pour la police nationale. Du jamais vu. C'est l'un des pionniers à utiliser cette passerelle nouvellement créée entre les deux forces.

Fourbe et culotté

À l'école à partir de septembre 1988, le gardien de la paix Vérove occupe un poste au commissariat de Nanterre dans les

Hauts-de-Seine. C'est sûrement ce policier armé, porté sur les tâches ménagères – il a déjà fait la vaisselle chez ses victimes de la boum –, qui piège deux fillettes de 10 ans à Nanterre le 28 octobre 1991 en prétextant venir « pour le lave-vaisselle », avant de les violer et de les photographier nues. Ni vu, ni connu. Il passe à travers les gouttes. Il ne compte pas végéter ici, à Nanterre, à la base. Il a de l'ambition, veut du galon, et du pognon. Il réussit les épreuves pour devenir motocycliste de la police nationale et fait partie des 23 candidats retenus sur 200. Durant l'automne 1992, ce motard aguerri suit une formation de dix semaines au centre de Rungis, dans le Val-de-Marne, et selon son camarade de stage Franck Jourde qui a témoigné dans *Paris Match*, « c'est le seul de la promotion à n'être jamais tombé, il était dans le contrôle 24 heures sur 24[5] ».

Sur les photos inédites publiées par l'hebdo, on le voit tout jeune, visage poupin et fossette au menton, sous son casque blanc à liséré rouge, chevaucher une moto de trial comme il en raffole, dans la boue et les feuilles d'un sous-bois. Il affiche à la fois « une grande confiance » en lui mais « cache des faiblesses » et « peine à admettre l'échec ». Il se montre « très exigeant avec lui-même ». Il énerve aussi Franck Jourde par son attitude condescendante : « C'était un type un peu hautain, paternaliste et moralisateur avec moi. » Il confie à *Paris Match* que pour se tirer d'affaire François Vérove est capable « d'utiliser des subterfuges avec un culot incroyable ». Ayant oublié son Manurhin 357 Magnum, obligatoire lors d'un examen, il a roulé en boule son calot « pour lui donner la forme d'une crosse de revolver et l'a enfoncé dans son étui vide ». Pas vu, pas pris. Vérove parvient même à dissimuler sa fracture de la main à un examinateur pour obtenir son diplôme. « Il était radical, jusqu'au-boutiste, comme s'il ne pouvait pas échouer », raconte à

Match ce témoin exceptionnel. Il l'a surpris « deux ou trois fois en train de prendre une douche le matin à l'étude, il m'expliquait alors qu'il avait dû dormir dans sa voiture, une Volvo 740 GL blanche dont il était fier », et culpabilise après coup de ne pas l'avoir signalé, sachant qu'il a enlevé des fillettes à bord : « Je n'ai rien vu. Je me sens trahi. Il a sali la profession. » Sur la photo de remise du diplôme de motocycliste, l'imposant François Vérove se tient raide comme un piquet, les poings aussi fermés que son visage déformé par un rictus, képi sur cheveux clairs et teint pâle, sanglé dans son uniforme bleu et hautement botté de cuir, dans une attitude de SS nazi.

Un motard en crise

Affecté en 1993 à l'équipe de motards de la direction départementale de la sécurité publique des Hauts-de-Seine (92), le gardien de la paix qui brigue l'échelon supérieur devient délégué du syndicat Alliance très corporatiste et à droite – ça peut aider –, et décroche bientôt son galon de brigadier. Adjoint au responsable départemental, le permanent Denis Jacob qui arrive à Nanterre en 1995 voit souvent François Vérove débarquer dans son bureau, au premier étage, avant de prendre son service ou pendant les pauses, les motards étant basés au rez-de-chaussée de l'hôtel de police : « Côté professionnel, il prenait plaisir à exercer son métier. Il aimait porter les bottes comme on dit chez les motards. Serviable, volontaire, il était un bon militant syndical[6] », qui défend ses troupes et s'oppose à sa hiérarchie. Côté humain, François Vérove est « un psychorigide, un militaire quoi, tiré à quatre épingles, rasé de près,

toujours en retrait, pas un boute-en-train, mais pas violent ni agressif ».

Denis Jacob s'aperçoit surtout que « c'est quelqu'un de malade » qui a déjà enchaîné pas mal d'arrêts de travail. Il se souvient d'autant plus de sa « grande souffrance morale, psychique » qu'il est son premier cas de cet ordre à gérer, « après la vague de suicides dans la police en 1996 où 71 collègues se sont donné la mort ». Un jour, qu'il situe en 1997, il a été témoin d'une « grave crise » de François Vérove : « Je l'ai vu arriver au bureau en tenue civile, dans un état de décomposition physique, livide, tremblant de tout son corps, de l'écume au bord des lèvres, pas bien du tout, en détresse. » Le jeune permanent n'ose pas lui poser de questions, « mais ça vous remue les tripes », et plus tard, « François nous a dit qu'il était en dépression, et prenait des antidépresseurs ». À l'époque, Alliance essaie de le tirer d'affaire car « ses problèmes psychologiques » se doublent « de soucis relationnels avec son chef de la brigade moto » : « Il nous a sollicités pour obtenir son départ. »

Après des mois de congé maladie, le brigadier intègre en 1999 le commissariat d'Asnières (92) où tout se passe bien. Mais pour devenir brigadier-chef, il doit quitter la région parisienne.

Le 1er avril 2001, François Vérove atterrit dans les Bouches-du-Rhône (13), exerce à Port-Saint-Louis-du-Rhône puis à Martigues. Chargé de la communication au bureau national d'Alliance, Denis Jacob, qui a lancé un forum de discussion, cherche des modérateurs car les concurrents s'immiscent dans les débats et « les noms d'oiseaux fusent ». Une quinzaine de militants répondent à l'appel. À commencer par François qui sait bien surfer sur le Net et prend sur ses temps de loisir pour faire la police sur le site d'Alliance. « En échange, pour remercier » ces bénévoles, Denis Jacob les invite chaque année, un mardi de janvier, à un déjeuner à Paris puis à la

soirée des vœux du syndicat au *Paradis Latin*, avec les rubricards police dont je fais partie. Ce raout prisé des journalistes et fort champagnisé se termine par la revue des « filles à plumes », comme disent les flics, des girls très déshabillées dans la tradition du french cancan. Parmi les spectateurs, François Vérove venu plusieurs années d'affilée se rince l'œil mais reste sur son quant-à-soi, « pas le genre à lancer des blagues graveleuses, ou à avoir des gestes déplacés avec les femmes ».

Fin de carrière

Bientôt délégué en Paca – Provence-Alpes-Côte d'Azur – de son syndicat, « François d'Alliance » paraît « très engagé mais jamais agressif », selon un adversaire cité par *Midi libre*[7]. Le brigadier Vérove suscite même des vocations. Mais il se plaint du « piston » dont bénéficient certains, devenus brigadiers-chefs avant lui. Afin de décrocher ce grade, il se fait muter, en mars 2010, à la compagnie motocycliste de l'Hérault (34) à Montpellier, où il fayote avec la hiérarchie, « un peu vantard et mielleux », qui le lui rend bien. Ainsi, son ancien chef du service d'ordre et de sécurité routière le qualifie de « gentil garçon » dans *Midi libre*, et fiable à 100 %, pas du style à s'énerver sur la route avec des contrevenants : « Contrairement à d'autres, on ne pouvait pas douter de lui. » Irréprochable, sous une façade radieuse. « Toujours la banane à travers la figure, figée, dépeint un autre supérieur à *Midi libre*, on l'appelait Fernandel à cause des dents et du sourire. » Ses chefs paraissent ignorer ses coups d'accélérateur impulsifs et les mises en garde des gars de son équipe : « Roule moins vite, calme-toi. »

Mais le 24 juin 2011, un grave accident de moto sur la route de son domicile à Prades-le-Lez l'expédie pour longtemps à la clinique, avec une jambe en très mauvais état, compliqué d'une infection aux staphylocoques dorés. Dorénavant, il marchera avec une canne ou roulera sur un vélo électrique. Il soutient qu'il a dérapé sur des graviers « pour éviter une voiture qui avait grillé un stop » et essaie de « le faire passer en accident du travail ». Ses collègues d'Alliance le lâchent dans cette entreprise, c'est un autre syndicat qui l'épaule. Diminué, le brigadier-chef revient au commissariat de Montpellier, mais à un poste sédentaire où il est occupé à traiter le judiciaire dont les affaires de mineurs. Mais l'ambitieux un peu vénal ne parvient pas à se hisser au grade de major, plus intéressant pour sa future pension, et finit par prendre sa retraite anticipée en 2019. Alors ce nostalgique de l'Algérie française et partisan de l'ordre a, selon *Le Point*[8], épinglé sur son compte Twitter la chanson *Le Vieux Soldat* de Jean-Pax Méfret, qu'il se repasse en boucle. Et l'ancien flic a remisé dans son garage ses insignes, ses tenues, ses flash-balls de police mais aussi deux cartes professionnelles et son pistolet automatique MAC 50 de la manufacture de Châtellerault, vestiges de sa belle époque de garde républicain et de criminel sexuel.

1. Son prénom a été changé à sa demande. Entretien avec l'auteure le 7 janvier 2022.
2. Congés maladie de François Vérove : du 6 janvier au 7 février 1987, arrêt maladie, en convalescence ; du 23 février au 27 mars 1987, hospitalisation ; du 27 mars au 26 avril 1987, en permission convalescence ; du 23 au 25 juin 1987, arrêt de travail.
3. *Le Parisien* du 9 octobre 2021.
4. Se référer à la chronologie.
5. *Paris Match* du 14 au 20 octobre 2021. Reportage inédit de Nicolas Delesalle.
6. Entretien avec l'auteure le 7 janvier 2022.

7. Dans un excellent dossier du *Midi libre* sur François Vérove, le 7 octobre 2021, « “Le Grêlé” : enquête sur ses deux vies, tueur en série et brigadier surnommé “Fernandel” », par Yanick Philipponnat.
8. *Le Point* du 28 octobre 2021, « Les deux visages du “Grêlé”, flic et assassin. Avec des révélations d’Aziz Zemouri. »

22

La fin du Grêlé

Enfin identifié au bout de trente-cinq ans de traque, le Grêlé n'est plus. Et les anciens enquêteurs de la Crim, sidérés ou culpabilisés, se mettent à chercher où et quand ils ont pu rater François Vérove. À l'instar d'Alain Vasquez : « Cela tourne dans ma tête, ce nom-là, on ne l'a jamais eu. Tout de suite, ce qui m'importe, c'est de savoir si on aurait pu le raccrocher à un moment à notre dossier Politi-Müller. » Il appelle donc la brigade et apprend « l'opération de la dernière chance, les comparaisons ADN en grand sur des gendarmes », sans cible particulière. « Il n'y avait pas de lien entre lui et les victimes, il a fallu le créer, les collègues l'ont fait, chapeau ! » valorise Vasquez, « rassuré ».

Au bout de trois décennies à suspecter « un traîne-savate » dormant dans sa voiture, ou un militaire, voire un légionnaire, reconverti dans la police, l'ex-chef de groupe réalise avec stupeur la véracité de la seconde hypothèse : « C'est lamentable, un gendarme de la Garde républicaine qui commet des horreurs pareilles puis se fond dans notre société, et dans notre profession pour nous échapper. » Planqué au sein même de l'Institution, François Vérove les a bien bernés : « Ce qui lui donnait du culot, c'est sa carte de gendarmerie ou de police, et si un collègue lui avait demandé des

comptes, il aurait prétexté une mission. » Son homologue Jean-Louis Huesca, qui a pisté le tueur de Cécile Bloch, est également persuadé que « s'il avait été contrôlé, ce type qui présentait bien aurait montré sa carte, et s'en serait sorti ». Du point de vue de Bernard Pasqualini, ce ne sont pas des vérifications supplémentaires de propriétaires de Volvo qui auraient changé le cours de l'enquête : « Qu'est-ce que ça leur aurait apporté aux collègues de la Crim de savoir que M. Vérove a une Volvo 340 ou 740 ? Et alors ? Qu'est-ce que ça prouve ? » En écho, Alain Laloy qui pistait en vain le tueur d'Irmgard Müller, le fameux « Élie Lauringe », estime que « c'est une belle fin pour une drôle d'affaire, même si elle me traumatise plus qu'elle ne me réjouit, car il y a trop de zones d'ombre, on ne saura jamais vraiment comment il est passé au travers ».

Sur les réseaux sociaux, certains « passionnés » du Grêlé se déchaînent. Le 4 octobre, @schloren vilipende les flics qui, dès 1987, savent qu'une fillette a été agressée à la boum « par un type de 22-26 ans qui se dit gendarme, montre une carte de sous-officier, se présente sous le prénom de François et a été vu par une dizaine de personnes » : « Les enquêteurs ne songent pas à fermer cette porte en cherchant un gendarme sur Paris correspondant ? Les gendarmes à Paris appartiennent à la Garde républicaine. Ils étaient combien à cette époque à se prénommer François et à avoir entre 22 et 26 ans ? » En réponse, l'inventeur du portrait-robot vieilli du Grêlé, et pilier des forums dédiés pendant dix ans, Kévin/Dummhet, vole au secours des limiers : « Je trouve parfois sévères les critiques faites à l'encontre du groupe chargé de l'enquête, le temps judiciaire est long, les procédures compliquées. Il est toujours facile de juger après coup sans avoir l'intégralité de la procédure, les nombreux témoignages qui ne mènent à rien, etc. », comme la piste Oblomov

qu'il a initiée : « Nous sommes très heureux de savoir que les victimes ou leurs proches vont enfin pouvoir mettre un nom sur le visage de leur bourreau même si son suicide laisse à tous un goût amer », conclut @Dummhet. À défaut de lever tous les mystères du Grêlé, comme celui des origines de son *alias*, Élie Lauringe, un internaute suggère que « LAVRINGE » est l'anagramme de « GRAVELIN », presque comme Gravelines où est né François Vérove.

« A-t-on loupé quelque chose ? »

Passé un sentiment de « libération », « ça y est, on l'a eu », Luc Richard-Bloch qui a « toujours gardé à l'esprit l'image de cet homme souriant » croisé dans l'ascenseur le 5 mai 1986, afin de le reconnaître un jour, stigmatise en 2011 la longueur invraisemblable de l'instruction traitée par huit juges différents, mais également les enquêteurs : « Vu sa stature et son côté sportif, on a toujours pensé à un militaire, ou un policier ou un employé de sécurité, on leur avait soumis, ils étaient dans le déni. Ils ont mis beaucoup de temps à l'admettre, et cela participe aussi du retard. Je crois vraiment qu'on aurait pu apporter la réponse à mon beau-père Jean-Pierre, bien avant sa mort. » Certes, lorsque le Grêlé improvise une stratégie plus judicieuse pour approcher les gamines, il commet la première fois, le 1er avril 1987, l'énorme bévue de se présenter sous sa véritable casquette de gendarme et son vrai prénom aux quatorze adolescents de la boum de Cyril. Une erreur de taille qui n'a pas profité à l'enquête. Ces détails sont restés dans un dossier de la brigade de protection des mineurs qu'un juge d'instruction a refermé, avant d'être exhumé par la Crim des années plus tard. Noyés au

milieu de milliers de procès-verbaux, ces indices majeurs sont passés sous les yeux des officiers sans susciter plus d'intérêt. C'était trop gros, trop évident, pour retenir l'attention. Qui irait décliner ses réelles identité et profession avant d'agresser et de violer ? « Certes, on aurait pu tabler sur François mais sur Élie aussi », excuse Vasquez. Pourtant, force est de constater qu'Élie Lauringe a été pisté tous azimuts et pas François le gendarme.

Ces critiques et insinuations irritent au plus haut point Pasqualini et Huesca qui ont mis tout leur cœur et toutes leurs compétences, entre 1986 et 1991, à tenter d'élucider l'assassinat de Cécile Bloch, « mais avec les faibles moyens de l'époque ». « Je ne veux pas qu'on nous juge au vu de certains éléments des années 1980, comme si c'était maintenant, martèle Huesca. Il n'y avait pas d'ordinateur, pas de fichier d'empreintes digitales ni génétiques, pas de police scientifique et pas de coordination entre les dossiers. » Pas de chance non plus pour ce groupe tributaire du premier portrait-robot élaboré par Luc Richard-Bloch du mal nommé le Grêlé, faussé par une probable poussée d'acné. Pas d'empreintes digitales sur les scènes de crime, à l'exception des traces sur une boîte à bijoux, relevées chez Marianne et que Christian Le Jallé a essayé d'identifier sans relâche.

Encore un coup du sort, le commandant s'aperçoit aujourd'hui qu'elles n'appartenaient pas au criminel. La comparaison entre « le relevé dactyloscopique » *post mortem* sur les mains de François et la trace inconnue sur l'écrin se révélera « négative ». En outre, la section « Investigations criminalistiques » du 36 rue du Bastion qui a effectué l'expertise, le 25 octobre 2021, peut attester que « le nommé François Vérove était inconnu du FAED tant par son état civil que par ses empreintes digitales ». Vierge de tout soupçon, sans antécédents judiciaires, le gendarme-policier n'était fiché nulle

part. Et si François Vérove était mort en 2011, lors de son accident de moto, on n'aurait peut-être jamais su qu'il était le Grêlé.

Insoupçonnable

« Ce n'est pas la faute des autres, défend la criminaliste et avocate Corinne Herrmann. Je pense que ce policier Vérove connaissait les procédures. Il était tapi dans la profession et dans la société. Il est un cran au-dessus des autres tueurs en série français, de par son intelligence et son fonctionnement. C'est l'archétype des *serial killers* américains. » Après son erreur, le « gendarme François » brouille en effet les pistes l'automne 1987, s'affiche comme un policier auprès de ses victimes ou comme un ancien prisonnier. Avant de devenir carrément policier et de changer de terrain d'opérations, loin de Paris, en banlieue.

Rétrospectivement, tous ceux qui ont côtoyé François Vérove ont ressassé, culpabilisé et fouillé leur mémoire en quête d'un signe oublié : « A-t-on loupé quelque chose ? » Le syndicaliste d'Alliance, Denis Jacob, qui l'a vu dans un état critique en 1997 se demande aujourd'hui « si cette crise était la conséquence de ses actes, s'il venait de tuer quelqu'un ou bien si elle l'a poussé à tuer ou violer. Mais aujourd'hui, on se dit "forcément, il y a un lien" ». Surtout lorsque l'on connaît les aveux posthumes de François Vérove sur ses « pulsions grandissantes » assouvies jusqu'en 1997. Après coup, son adversaire en Paca cité par le *Midi libre*[1] se dit qu'il a « vraiment bien caché son jeu » : « Celui qui a commis les crimes là-haut (en région parisienne) n'est pas celui qui est venu en bas », dans le Sud. Saisi par « ce contraste déstabilisant entre le visage souriant » de son conseiller municipal et la réalité des faits, le maire

de Prades-le-Lez a lui aussi gambergé. Jean-Marc Lussert se demande si François Vérove n'était pas « en recherche de respectabilité pour effacer quelque chose. Il veillait à ne jamais être pris en défaut, pas même arriver en retard », mais pas de quoi le suspecter : « Je n'avais aucun moyen de le détecter. » Même un ami de jeunesse anonyme, qui a révélé au *Parisien*[2] son penchant pour les films d'horreur dont le violentissime *Cannibal Holocaust*, n'en a pas pour autant déduit qu'il pouvait reproduire certaines scènes dans la réalité. Car François Vérove et le Grêlé, c'est vraiment Dr Jekyll et Mister Hyde.

Bien avant de se ranger, au plus fort de ses crimes, Vérove, cloisonné, n'a pas plus laissé filtrer d'éléments de nature à le trahir. Depuis son interrogatoire par la Crim fin 2017, le garde républicain Félix a « fait une fixette » pendant quatre ans sur ce « gendarme François, mono dans les colos » et agresseur d'ados, il a cherché en vain « un cavalier ayant le niveau d'instruction suffisant » pour enseigner l'équitation aux jeunes vacanciers : « Quand j'apprends qu'il s'agit de François Vérove, je tombe de l'armoire, ah, je dis merde ! J'étais à cent mille lieues de le soupçonner. » Car ce garçon, piètre cavalier, n'a « jamais mis les pieds dans un centre de formation de jeunes, la piste était faussée, je ne risquais pas de le trouver ». Pourtant, Félix a servi dans le même peloton de cavalerie, au 1er régiment, que François en 1984-1987 : « Ai-je raté un truc à l'écurie ? Un petit quelque chose qui aurait dû me mettre la puce à l'oreille ? » Il a confronté ses souvenirs et ses interrogations avec son chef de groupe de l'époque avant de conclure : « Non, on n'a rien loupé, on ne peut pas savoir, c'est trop bien ficelé. » La preuve, c'est que la duplicité extrême de François Vérove a berné absolument tout le monde. Insoupçonnable.

Remerciements à la juge

Le ratissage systématique des anciens gardes républicains lancé par la juge Nathalie Turquey, qui a permis de mettre enfin un nom et un visage sur ce criminel, a été loué par les autorités de la cour d'appel qui l'ont félicitée pour son « travail acharné », sa « rare perspicacité », son « courage » et sa « détermination ». Les victimes ou leurs familles ont également félicité la juge de les délivrer ainsi de l'angoisse de se retrouver face à lui dans la rue, comme Ingrid : « Je voulais vous remercier car lorsque je suis venue ici en 2019, j'étais déçue de la justice parce que c'était long, et mon agresseur vivait une belle vie, c'était insupportable pour moi. » « Soulagée qu'il ne soit plus là », la veuve de Gilles Politi a salué avec sa fille le dénouement de cette affaire qui leur a pourri la vie entière : « Franchement, merci, merci de tout cœur de nous avoir débarrassées de ce tueur en série, de ce monstre qui ne fera plus de mal. »

Lorsque Sophie, abordée fin 1987 rue Jacob par ce policier qui l'a épouvantée, tombe le 30 septembre sur la photo de François Vérove au conseil municipal, elle le reconnaît alors, « choquée » : « J'ai eu comme un déclic, un flash, et je me suis retrouvée comme à l'époque. C'est horrible à dire même si je ne suis pas une victime, j'ai eu l'impression de faire une régression, un retour à mes 14 ans, et pendant deux jours, je suis restée recroquevillée, comme en position fœtale. » Si la jeune femme minimise son statut, eu égard aux fillettes ou adolescentes qui ont subi le viol ou l'assassinat, elle a échappé au pire et admet finalement être « une victime collatérale » du Grêlé. À l'instar d'une douzaine de mineur(e)s accosté(e)s de la sorte par cet homme et répertorié(e)s dans la procédure, la gamine n'a pas oublié la peur qu'il inspirait. Que dire

alors de la frayeur de ceux qu'il a attachés, de celles qu'il a touchées ou enlevées. Et de la terreur des dix survivantes de tous âges qu'il a violées. Et des six personnes assassinées. Au bas mot, le Grêlé a fait trente victimes.

Aux yeux de Sophie, sa « double personnalité » fait « peur » mais ses efforts pour surmonter ses pulsions la questionnent : « Je trouve courageux de sa part de s'être soigné et, s'il a réussi, d'avoir trouvé un équilibre. Mais est-il possible de guérir ? Et de quoi ? » Doit-on croire le testament de François Vérove sur les bienfaits de sa psychothérapie qui a « cassé cet instinct de mort » qui le poussait « à tuer des innocents » et l'a « libéré de ces profondes obsessions » en 1997 ? Dubitative, la criminaliste Corinne Herrmann pense « qu'il a arrêté un temps long puis qu'il a repris en prenant des précautions. Aux États-Unis, certains *serials killers* s'interrompent très longtemps puis changent de victimes. Vérove a dû se calmer, mais malgré sa thérapie, sauf à prendre des médicaments qui les bloquent, il n'empêche que les pulsions restent ». Toutefois, l'éminent psychiatre Daniel Zagury, qui a expertisé la plupart des tueurs en série français, avance que certains d'entre eux comme le Grêlé « peuvent s'arrêter[3] », « si dans la vie, tout d'un coup, ça bascule dans le bon sens » : « Si son système était apaisé, il avait trouvé une solution existentielle, c'est possible. »

La période supposée blanche de quatorze ans entre 1997 et 2011 sera néanmoins explorée par la juge Turquey et les enquêteurs qui tentent de reconstituer son périple meurtrier et de le recouper avec des crimes non élucidés en Île-de-France, dans sa région natale du nord de la France et dans le Sud, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. Son ADN entier a été inscrit au fichier génétique dans l'espoir qu'il matche avec quelques traces non résolues. Mais la plupart de celles-ci ne sont pas

enregistrées, les scellés des vieilles affaires ayant souvent été détruits et les dossiers enterrés par différents tribunaux, prescrits. En l'absence de base de données pour recenser les *cold cases* des années 1980 et 1990, leur quête risque de se révéler compliquée. Et l'instruction de Nathalie Turquey ne peut s'éterniser, en raison du décès de François Vérove. Cependant, Christian Le Jallé qui devait partir à la retraite rempile au moins une année, et malgré sa satisfaction d'avoir abouti vivrait, selon un confident, « le syndrome de l'accouchement », le baby-blues.

Finalement, Bernard Pasqualini qui croyait le Grêlé outre-tombe et attendait juste de connaître son nom ne déplore pas son décès : « C'est le mieux qui puisse arriver, même si c'est frustrant. » À l'inverse, Me Herrmann regrette que, à l'instar d'un quart des tueurs en série, François Vérove ait mis fin à ses jours « lâchement pour ne pas avoir de comptes à rendre ». Partagée entre deux sentiments, à la fois « contente » de son identification et « déçue », Ingrid voulait « qu'on l'attrape vivant » : « C'est un acte lâche, attendre trente-cinq ans pour qu'au final, il se donne la mort. » Furieux de ne plus pouvoir affronter l'assassin de sa petite sœur lors d'un procès d'assises, Luc Richard-Bloch ne décolère pas : « Son suicide est un véritable pied de nez envers la police, la justice et les victimes. Cécile aurait voulu qu'il soit puni. » Et c'est précisément pour provoquer l'extinction des poursuites judiciaires et éviter la honte d'un déballage public, pour lui-même et sa famille, que Vérove a tué le Grêlé.

Faute de jugement, les objets des victimes saisis sur les scènes de crime et placés sous scellés n'ont plus d'utilité. La juge a donc remis à Luc Richard-Bloch une petite boîte à pleurer, avec les mini-baskets de Cécile, sa paire de lunettes et sa « montre d'enfant brisée ».

1. *Midi libre* du 7 octobre 2021, art. cité.
2. *Le Parisien* du 25 octobre 2021, « La troublante fascination du “Grêlé” pour les films d’horreur gore », par Denis Courtine.
3. *Midi libre* du 7 octobre 2021, art. cité.

Annexes

Chronologie croisée

Les faits en Calibri rom
Les indices en Garamond ital
Les actes et services d’enquête en Garamond rom
La biographie de François Vérove en Calibri ital

22 janvier 1962	*Naissance de François Vérove à Gravelines (Nord).*
1972	*Décès de sa mère d'une grippe. Son père, Roger Vérove, de la marine marchande, confie son fils à sa grand-mère maternelle et le reprend les week-ends***.**
1974	*Son père devient fonctionnaire des PTT et se met en ménage à Marcq-en-Barœul (Nord) avec sa collègue Marie qui a déjà deux filles. François aura une demi-sœur.*
1977	*Tourmenté, l'ado de 15 ans qui a des soucis avec son père veut se suicider avec une amie confidente.*
1982	*Service militaire comme gendarme auxiliaire à Auxerre (Yonne) puis à Orange (Vaucluse). École préparatoire de gendarmerie à Chaumont.*
1er février 1983	*S'engage dans l'armée.*
20 juillet 1983	*Nommé gendarme.*
5 août 1983	*Affecté à la Garde républicaine. Formation de cavalier au centre d'instruction de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).*
24 février 1984	*Rencontre Isabelle en discothèque dans le Nord. À Paris, basé à la caserne des Célestins, près de la Bastille.*
8 février 1985	*Épouse Isabelle, 20 ans, à la mairie.*
15 juin 1985	*Mariage religieux avec Isabelle qui le rejoint à Paris, caserne des Célestins.*
29 novembre au 22 décembre 1985	*Vérove est hospitalisé, puis en congé maladie.*
1er février 1986	*Vérove rempile pour deux ans et demi à la Garde républicaine***.**
Lundi 7 avril 1986	**Vers 8 h 30, Sarah A., 8 ans, a été piégée dans l'ascenseur de son immeuble, viol et tentative d'homicide au quatrième sous-sol du 5 place de Vénétie à Paris XIIIe.** *Groupe sanguin A+. ADN.* Brigade de protection des mineurs et juge Catherine Scholastique saisies de l'enquête**.**
Jeudi 10 avril 1986	**Vers 17 heures, Natalie M., 7 ans, suivie depuis le centre commercial** *Masséna* **jusqu'à son domicile 14 villa d'Este à Paris XIIIe, a été piégée dans l'ascenseur par un homme qui l'a entraînée dans l'escalier, agression sexuelle et tentative de viol** *(pas de preuves, cas non relié officiellement, mais probable)***.** Juge Catherine Scholastique**.**

Lundi 5 mai 1986 — **Entre 8 h 30 et 8 h 45, Cécile Bloch, 11 ans, violée et étranglée avec un double lien, au troisième sous-sol de sa résidence au 116 rue Petit à Paris XIX^{e}. Six témoins, dont son frère aîné Luc, qui ont vu un inconnu dans l'ascenseur fournissent son signalement et dessineront un portrait-robot.** *Groupe sanguin A+. Portrait-robot. ADN.* Brigade criminelle, groupe de Bernard Pasqualini, et juge Michel Salzmann**.**

14 mai 1986 — Avis de recherche de l'auteur de l'homicide et du viol de Cécile Bloch par la brigade criminelle avec le portrait-robot**.**

14 mai 1986 — *Vérove obtient son diplôme d'aptitude technique, option motocycliste.*

15 mai 1986 — **Deux fillettes de 6 et 9 ans sont approchées dans la cour de leur immeuble 11 rue Condorcet à Paris IX^{e} par un homme qui, apostrophé par leur mère, fait mine de ressortir, monte au premier étage, ouvre la fenêtre, s'exhibe et se masturbe, puis s'enfuit. Même signalement et ressemblances avec le portrait-robot du Grêlé paru dans** *France-Soir.* Cet outrage à la pudeur, prescrit, sera joint à la procédure Bloch en 2021**.**

11 juin 1986 — *Rapport dithyrambique du commandant du 1er escadron de cavalerie sur Vérove qui fait « preuve d'un caractère équilibré », « un élément fiable qui mérite la confiance de ses chefs ».*

10 juillet 1986 — *Admission de François Vérove dans le corps des sous-officiers de carrière.*

L'été 1986 — **Marlène K., 8 ans, croise un homme dans l'ascenseur de son immeuble 70 avenue d'Ivry à Paris XIII^{e}, qui lui montre le panneau « Interdit aux enfants non accompagnés » et lui inflige une « punition ». Il lui enlève sa culotte, tente de la pénétrer et lui impose une fellation : « Fais comme si c'était une glace. »** La plainte de ses parents est restée introuvable, mais cette victime sera reliée aux autres en octobre 2021**.**

Automne 1986 Luc Richard-Bloch, le frère de Cécile, biologiste, avertit la Crim de l'existence de l'ADN en Angleterre et en Belgique pour incriminer les coupables**.**

Automne 1986 *François Vérove passe une nuit avec Irmgard Müller.*

3 octobre 1986 *Le garde républicain échoue aux épreuves de contrôle pour intégrer l'escadron motocycliste. Retoqué.*

6 novembre au 10 décembre 1986 *Vérove en arrêt de travail pour une hernie discale***.**

6 janvier au 7 février 1987 *Congé maladie.*

23 février 1987 Une deuxième juge, Blandine Froment, reprend le dossier Bloch**.**

23 février au 27 mars 1987 *Hospitalisation de Vérove.*

27 mars au 26 avril 1987 *En permission convalescence***.**

Mercredi 1er avril 1987 **À 14 h 15, Cyril D., 13 ans, qui organise une boum chez lui au 2 bis impasse Morlet à Paris XIe, laisse entrer un policier qui intervient à cause du soi-disant bruit, montre une carte tricolore de la gendarmerie et une arme dans un holster. Le prénommé « François » s'incruste tout l'après-midi puis agresse sexuellement sa copine Jennifer H., 11 ans, et essaie de le violer. L'intrus s'enfuit à bord du véhicule Renault 5 du beau-père de Cyril.** Juge d'instruction Michel Ajasse et brigade de protection des mineurs de Paris saisis pour « attentat à la pudeur et vol »**.**

Jeudi 2 avril 1987 **Vers 10 heures, Fabienne S., 16 ans, quitte le centre EDF de Roissy-en-Brie, se dirige à pied vers le cœur de la commune, et se fait embarquer sous la menace d'une arme par le conducteur de la Renault 5 volée la veille à Paris. Il s'embourbe dans un chemin de terre, la laisse partir et s'enfuit au pas de course.** Une procédure distincte sur cet enlèvement reste au commissariat de Pontault-Combault en Seine-et-Marne**.**

Vendredi 3 avril 1987 **Le corps d'Édith Martinet est découvert chez elle,**

57 avenue du Président-Wilson à La Plaine Saint-Denis (93), dénudée sur son lit, les mains attachées dans le dos, le cou enserré par un bas, étranglée, un ciseau planté dans le thorax. La prise du téléphone a été arrachée. Le meurtre – prescrit – de cette jeune femme VRP, qui démarchait les clients dans les tours à Paris XIII^e^ et fréquentait les piscines du XIV^e^ et du V^e^, sera joint en 2015 aux dossiers Bloch et Müller en raison de similitudes. *Deux mégots de Camel fumées par le tueur n'ont pas été analysés.*

Mercredi 29 avril 1987

Vers 10 h 30, double homicide d'Irmgard Müller, 20 ans, baby-sitter allemande, et de son patron Gilles Politi, 38 ans, employé d'Air France, au 7 rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, dans le Marais à Paris IV^e^. La jeune fille au pair est étranglée, les poignets attachés, comme crucifiée. Les liens qui entourent les pieds, les poignets et le cou de l'homme sont reliés dans le dos par un tisonnier à la façon d'un garrot espagnol. Brûlures de cigarette et torture sur les deux cadavres. *Groupe sanguin A+. Portrait-robot. ADN.* Les inspecteurs de la Crim Jean-Paul Fisch et son adjoint Alain Vasquez sont saisis de l'enquête, et la juge d'instruction parisienne Claudine Forkel**.**

5 mai 1987

À 15 h 30, Virginie Delmas, 10 ans, est kidnappée à côté de chez elle, cité des Fauvettes à Neuilly-sur-Marne (93). Son cadavre en décomposition est retrouvé le 9 octobre dans un sous-bois à Mareil-lès-Meaux (77). Service département de police judiciaire de Seine-Saint-Denis**.** *Pas de trace biologique.*

Lundi 11 mai 1987

Vers 10 h 30, Andréa S., 26 ans, étudiante allemande, est violée dans son appartement au 5 villa Cœur-de-Vey à Paris XIV^e^ par un « policier » ayant montré une carte tricolore qui prétend enquêter sur un tapage nocturne. Vol de sa carte bancaire suivie d'un retrait de 1 800 francs. 4^e^ division de police judiciaire. *Plus de preuves scientifiques mais ce viol est relié au dossier Bloch.*

25 juin 1987 *Le commandant ne veut plus de Vérove « un parasite de l'escadron » de cavalerie.*

Mercredi 2 septembre 1987 À 11 h 30, **Sylvia P., 34 ans**, enseignante, est violée chez elle 2 rue Plichon à Paris XI^{e} par un homme porteur d'une arme, d'une carte tricolore et d'une grosse ceinture à pochettes, qui prétexte venir acheter un meuble à la suite de sa petite annonce apposée au magasin *Félix Potin* et dit sortir de prison. Elle est attachée avec des fils électriques. Vol de 400 francs en espèces et carte bancaire, retrait ultérieur de 1 400 francs. 4^{e} division de police judiciaire.

À 13 heures, **Armelle P., 37 ans**, infirmière, qui avait mis une annonce dans la même supérette *Félix Potin*, pour vendre un lit et un matelas, est violée chez elle au 52 rue Merlin à Paris XI^{e} par un prétendu acheteur sous la menace d'un couteau genre Opinel, les mains liées, et bâillonnée. Vol d'appareils photos, de bijoux et d'argent. La 4^{e} division de police judiciaire a diffusé le portrait-robot établi par la victime et le signalement, vaines recherches. La Crim imputera ce viol au Grêlé en 2021.

16 septembre 1987 *Vérove muté au 2^{e} régiment d'infanterie de la Garde républicaine, à la compagnie de sécurité motocycliste. Et intègre avec son épouse la caserne du 4 rue de Schomberg à Paris IV^{e}.*

Mardi 20 octobre 1987 **Lorie C., 34 ans, et la baby-sitter Éloïse L., 23 ans, sont agressées chez elles 8 boulevard de Sébastopol à Paris IV^{e} par un « policier » qui mène une enquête de terrorisme. En présence d'un nourrisson, il les ligote et les bâillonne avec des lambeaux de serviette-éponge qu'il découpe au couteau. Il vole la mini-télé, le téléphone sans fil, la caméra vidéo, et la carte bancaire dont il extorque le code.** 3^{e} division de police judiciaire.

Mardi 27 octobre 1987 **À 13 heures, Marianne N., 14 ans, est abordée dans l'ascenseur de son immeuble au 9 rue Boulitte à Paris**

	XIV^{e} par un jeune homme muni d'une carte de police qui dit enquêter sur un trafic de drogue. Il exige ses papiers d'identité. Il exhibe une arme dans un holster sous son blouson kaki. Il la ligote chez elle avec des rallonges électriques. Il vole appareils photos, magnétophone, platine laser et 14 CD. Puis il la viole. *Groupe sanguin A+, empreinte digitale, portrait-robot et ADN.* La brigade des mineurs saisie de l'enquête, et juge Blandine Froment.
Mercredi 25 novembre 1987	**Vers 12 h 30, Ségolène W., 14 ans, qui se rend chez sa grand-mère au 76 bis rue des Saints-Pères à Paris VII^{e} est abordée dans le hall par un homme qui lui montre une carte de police et lui réclame sa carte d'identité. Il accompagne la mineure jusque chez sa parente, vérifie la CI et repart.**
Jeudi 26 novembre 1987	**Trois jeunes filles sont abordées dans le VI^{e} arrondissement de Paris par un prétendu policier équipé d'une carte tricolore, d'une arme dans un holster et d'un blouson kaki qui « contrôle » leur identité. À 12 h 15, Aulde L., 19 ans, au 145 boulevard Saint-Germain. À 12 h 30, Sophie, 14 ans, dans l'entrée de son immeuble rue Jacob. Il la suit jusqu'au troisième étage. Mais sa mère le met en fuite. En redescendant, dans le hall, le « policier » exige les papiers de Marie A., 14 ans, qui l'envoie balader.**
27 novembre 1987	La brigade des mineurs de Paris est saisie d'une enquête pour « usage de la fausse qualité de Policier ».
30 novembre 1987	**À 15 heures, Véronique B., 27 ans, est accostée par un inconnu qui annonce « Police » dans un immeuble villa du Parc à Paris XIX^{e} où elle se rend dans un labo photo, et non pas chez elle comme il doit le croire. Elle voit sur sa carte tricolore la mention « Gendarmerie ». À 15 h 15, dans la même rue, deux collégiens, David D., 13 ans, et Johann H., 14 ans, sont abordés par le « policier » qui les traite de fugueurs. Il les accompagne pour « vérification » dans un appartement où il les ligote et les bâillonne. Il vole des bijoux et du matériel hifi.** 3^{e} division de police judiciaire.

1er décembre 1987	*Le couple Vérove, qui attend un enfant, emménage dans un logement plus spacieux à la caserne du 49 rue de Babylone à Paris VIIe.*
Dimanche 6 décembre 1987	**Vers 17 h 30, Marie L., 8 ans, est accostée dans le hall de son immeuble 63 rue de Seine à Paris VIe par un homme qui se dit de la police secrète et rechercherait un individu dangereux. Il la prend dans ses bras, puis sur ses genoux, assis sur une marche de l'escalier, soulève sa jupe, puis entendant des bruits de pas, il part en courant.**
11 décembre 1987	La brigade de protection des mineurs diffuse une circulaire régionale pour rechercher l'auteur du viol et du vol à main armée contre Marianne N., avec son portrait-robot.
17 décembre 1987	Dans un rapport de synthèse, l'inspectrice Annie Peaudeau de la brigade des mineurs rapproche cette affaire de sept autres cas où les victimes ont été abordées par un « faux policier ».
5 janvier 1988	Le père de Cécile Bloch, Jean-Pierre, réclame à nouveau un recours à l'analyse génétique à la brigade criminelle dans un courrier.
13 janvier 1988	Classement sans suite du vol à main armée contre Sylvia P. à son domicile 2 rue Plichon à Paris XIe, à la suite de l'enquête de la 4e division de police judiciaire.
Janvier 1988	*Naissance du premier enfant de François Vérove, une fille.*
26 janvier 1988	Classement sans suite du viol et vol à main armée d'Andréa S., après enquête de la 4e division de police judiciaire.
13 au 19 juin 1988	*Vérove en congé maladie.*
18 juillet 1988	*Démissionne de la gendarmerie.*
Septembre 1988	*À l'école de police. Sa femme repart habiter à Marcq-en-Barœul avec leur fille.*
18 décembre 1988	Un troisième juge, Jean-Pierre Getti, reprend les dossiers.
10 janvier 1989	Dans un rapport de synthèse, l'inspecteur Bernard Pasqualini rapproche l'homicide de Cécile Bloch, la tentative de meurtre de Sarah A. et le viol de Marianne N. en raison du même signalement de l'auteur, de similitudes dans le mode opératoire et du groupe sanguin A+ identique.

10 août 1989	La juge Blandine Froment referme le dossier de viol et vol à main armée de Marianne N. par un non-lieu.
1989	*Gardien de la paix au commissariat de Nanterre dans les Hauts-de-Seine (92).*
Septembre 1989	*François Vérove s'installe avec sa femme et sa fille allée des Frères-Wright à Châtenay-Malabry. La famille accueille jusqu'à fin juin 1990 une jeune fille au pair allemande, Zilke.*
9 novembre 1989	Ordonnance de non-lieu du juge Ajasse pour attentat à la pudeur sur Cyril D. et sa copine Jennifer, lors de la boum pour ses 14 ans à Paris XI^{e} le 1er avril 1987.
22 août 1990	Ordonnance de non-lieu de la juge Catherine Scholastique pour le viol et tentative d'homicide de Sarah A. et la tentative de viol de Natalie M.
Mercredi 30 janvier 1991	**Malika O., mineure, quitte son appartement à Levallois-Perret (92) pour aller à l'école et prend l'ascenseur. Un homme l'entraîne au sous-sol dans une cave ouverte où des coussins de canapé sont aménagés en couche. Il se livre sur elle à des attouchements et la viole.** *L'ADN découvert est différent.*
Juillet 1991	Bernard Pasqualini quitte la Crim pour l'École des commissaires. L'inspectrice Odile Fairise reprend son groupe et l'enquête sur l'assassinat de Cécile Bloch.
Août 1991	*Naissance du second enfant de François Vérove, un fils.*
28 octobre 1991	**Vers 15 heures, Christelle et Valentine, 10 ans, rencontrent un homme dans l'ascenseur de leur immeuble allée des Demoiselles-d'Avignon à Nanterre (92), qui entre « pour le lave-vaisselle », puis se dit policier, sort une arme d'un holster, les ligote, oblige la première à une fellation, essaie de violer la seconde, prend huit photos d'elles et emporte la pellicule.** Classé sans suite deux mois plus tard par le parquet de Nanterre. *Trois scellés de sperme ont été détruits.*
Mercredi 4 décembre 1991	**À 11 heures, Sophie Narme, 23 ans, agente immobilière, fait visiter un appartement situé 22 rue Manin à Paris XIX^{e}, à un certain « Monsieur Duboste ». Endormie avec de l'éther, elle a été ligotée, bâillonnée, violée et étranglée à mort au moyen d'une ceinture.** *(Pas de preuve ADN car*

les échantillons de sperme ont été perdus, mais similitudes avec Bloch et Müller.)

3 février 1992 Clôture de l'instruction sur le double homicide de Gilles Politi et Irmgard Müller par la juge Claudine Forkel car « auteur non identifié ».

Automne 1992 *François Vérove suit dix semaines de stage de motocycliste de la police nationale au centre de Rungis dans le Val-de-Marne (94).*

1993 *Il intègre l'équipe de motards de la direction départementale de la sécurité publique des Hauts-de-Seine (92) où il devient délégué du syndicat Alliance.*

Février 1993 Nomination du capitaine Christian Le Jallé à la brigade criminelle dans le groupe Fairise (ex-Pasqualini) qui enquête sur le dossier de Cécile Bloch.

9 avril 1993 Le juge parisien Jean-Pierre Getti referme le dossier de Cécile Bloch par un non-lieu car « les investigations diligentées n'ont pas permis d'identifier le ou les auteurs des faits ».

29 mai 1993 *La famille Vérove emménage dans une maison neuve à Longperrier en Seine-et-Marne (77).*

2 septembre 1993 **Sophie K., 14 ans, est agressée chez elle à Paris par un homme qui l'a menacée d'une bombe lacrymogène, lui a attaché les poignets avec le fil du téléphone, l'a déshabillée puis l'a violée.**

1994 *Dépression de François Vérove qui le conduit à l'hôpital, puis en thérapie au centre médico-psychologique de Mitry-Mory en Seine-et-Marne.*

Jeudi 9 juin 1994 Le matin, **Karine Leroy, 19 ans**, qui habite cité Beauval à Meaux en Seine-et-Marne (77), disparaît sur le chemin du lycée situé à quinze minutes à pied. Son corps sera découvert le 12 juillet 1994, dans un bois à Montceaux-lès-Meaux, étranglée avec un double lien plastifié entortillé autour d'un bâton. *Sur ce bout de bois qui a pu être touché par un autre que le tueur, l'ADN est différent. Crime rapproché de ceux du Grêlé.*

Mercredi 29 juin 1994	**À 14 heures, Ingrid G., 11 ans, qui roule à vélo sur le chemin de l'Abîme à Mitry-Mory (77) est « contrôlée » par un policier qui la menotte et l'enlève à bord d'une « Volvo 340 blanche » immatriculée dans le 91, ou le 77. Il l'emmène à 60 km de là dans la ferme désaffectée de Villeras à Saclay dans l'Essonne (91) où il la séquestre et la viole pendant deux heures.** *ADN. Preuves formelles.* La gendarmerie de Saclay saisie de l'enquête. Désignation de la juge Brigitte Brun du tribunal d'Évry (Essonne).
25 octobre 1994	Interpellation du suspect Claude P., 36 ans, manutentionnaire basé à Conches-sur-Gondoire (77) pour le viol et l'enlèvement d'Ingrid G. Inculpé et incarcéré. Ses aveux ne collent pas.
24 mars 1995	Résultat d'expertise du Dr Olivier Pascal : l'ADN de Claude P. ne correspond pas à l'ADN du violeur d'Ingrid. Remise en liberté de Claude P.
1995-1997	*Souvent en arrêt de travail pour une maladie psychique, Vérove prend des antidépresseurs, selon son chef de syndicat, et accède au grade de brigadier.*
26 avril 1996	Réouverture du dossier de Cécile Bloch pour « charges nouvelles » constituées par les progrès de la science génétique. Désignation de la quatrième juge, Michèle Colin.
23 juillet 1996	*L'expertise de traces de sperme sur un bout de moquette et des effets de Cécile Bloch caractérise l'ADN masculin XY 16.17.16.17.7.9.3.*
24 octobre 1996	Réouverture du dossier de viol et tentative d'homicide de Sarah. *Les analyses ne permettent pas d'extraire un ADN.*
12 décembre 1996	*L'ADN du violeur d'Ingrid G. est identique.* Le tribunal d'Évry se dessaisit de ce dossier, au profit de la juge parisienne Michèle Colin.
29 janvier 1998	Jonction des dossiers Bloch et Ingrid par la juge Michèle Colin, qui délivre la même commission rogatoire au groupe Fairise de la Crim.
1998	*François Vérove abandonne la moto.*
1999	*Affecté au commissariat d'Asnières (92).*
20 janvier 1999	Demande de réouverture du dossier de viol de Marianne N. par la brigade des mineurs.

Octobre 1999	*L'ADN du sperme retrouvé sur Marianne correspond à l'ADN du Grêlé.*
18 janvier 2000	Désignation à Paris de la cinquième juge, Dominique Bibal-Séry.
14 février 2000	Jonction des dossiers Cécile Bloch-Ingrid à ceux de Sarah et Marianne.
21 décembre 2000	La juge Bibal-Séry demande à tous les laboratoires du pays de comparer à la main l'ADN du Grêlé avec les ADN nominatifs dont ils disposent déjà.
9 janvier 2001	*Comparaison positive de l'ADN du tueur violeur pédophile de Cécile Bloch avec l'ADN du double meurtrier d'adultes Politi-Müller.* Ce dossier judiciaire est rouvert et confié à la juge Martine Goetzmann.
1er avril 2001	*François Vérove est muté dans les Bouches-du-Rhône (13), à Port-Saint-Louis-du-Rhône puis à Martigues. Syndicaliste d'Alliance, il devient délégué permanent pour la région PACA pendant un an.*
18 juillet 2002	Désignation du septième juge à Paris, Gérard Caddéo.
2002	*Les Vérove achètent une maison à Fos-sur-Mer.*
Mars 2005	Le juge Gérard Caddéo fait interpeller et prélever 125 suspects par la Crim. Aucun ADN ne « matche » avec celui du Grêlé.
2010	Le commandant Christian Le Jallé prend la tête du groupe Fairise à la Crim.
Mars 2010	*François Vérove est muté à la compagnie motocycliste de l'Hérault (34) à Montpellier. Le syndicaliste fayote avec sa hiérarchie, prend du galon, passe brigadier-chef. Il s'installe avec sa famille à Prades-le-Lez.*
24 juin 2011	*Accident de moto de François Vérove sur la route de son domicile. Il a failli perdre sa jambe, en gardera de graves séquelles et marchera avec une canne.*
2012	*Affecté à un poste sédentaire au commissariat de Montpellier à traiter le judiciaire dont les affaires de mineurs.*
2012	Une expertise de recherches génétiques en parentèle à partir de l'ADN partiel du tueur de Cécile Bloch ne donnera rien.
Décembre 2014	Désignation de la huitième juge d'instruction Nathalie Turquey, qui promet au frère de Cécile Bloch et aux autres victimes « d'aller jusqu'au bout ».
2015	Le crime sexuel contre Sophie Narme à Paris en 1991 et le

	meurtre de Karine Leroy à Meaux en 1994 sont rapprochés de ceux signés par l'ADN du Grêlé, grâce au logiciel de détection des séries Salvac.
2016	*François Vérove emménage dans une maison de plain-pied à La Grande-Motte.*
2017	*Il devient conseiller municipal dans son ancienne commune de Prades-le-Lez.*
2017-2018	La juge et les enquêteurs pistent de véritables membres des forces de l'ordre.
2019	*À la suite de ses blessures qu'il a fait passer en accident du travail, Vérove prend sa retraite anticipée de la police nationale.*
2021	La juge Turquey, qui a fait établir une liste de 750 gendarmes passés à la Garde républicaine à Paris en 1986-1987, demande aux services régionaux de police judiciaire de les auditionner et de prélever leur ADN.
24 septembre 2021	La PJ de Montpellier convoque François Vérove pour le 29 septembre à 17 heures afin de l'entendre à propos de vieilles affaires criminelles commises à Paris dans les années 1980.
27 septembre 2021	François Vérove disparaît de son domicile à La Grande-Motte, son épouse le signale à la police.
29 septembre 2021	*François Vérove se suicide, laissant une lettre posthume à sa femme où il se désigne comme « criminel ».*
30 septembre 2021	La juge Nathalie Turquey et ses enquêteurs de la Crim se rendent sur place. La correspondance est établie entre l'ADN de François Vérove et l'ADN du tueur en série le Grêlé.
1er et 2 octobre 2021	Auditions de la femme de François Vérove, de sa fille et de son fils, par la juge Turquey et la brigade criminelle à Montpellier.

23 personnages

Frédérique Balland, dite « Loana », psychologue à la Crim

© Patricia Tourancheau

Fille d'une institutrice, c'est au côté d'un beau-père médecin que Frédérique Balland a découvert, « très tôt, la banalité du mal, la proximité de la folie » qui l'ont menée vers la psycho-criminologie, comme elle l'explique dans son livre *Au plus près du mal*. À 22 ans, un stage à l'unité pour malades difficiles (UMD) de l'hôpital psychiatrique de Rennes la convainc de la nécessité de « pénétrer

dans la tête des criminels sexuels pour les comprendre », écrit-elle. À la prison de Rennes, elle continue à s'occuper de criminels sexuels. Cooptée comme psychologue dans la police nationale, elle y restera onze ans. Frédérique Balland intègre la PJ de Paris en 2001. Elle a été initiée au profilage et à l'analyse criminelle en Belgique. À la Crim, les poulets sont méfiants envers les profileuses et ont du mal à accepter la rousse, surnommée « Loana », comme l'héroïne de télé-réalité. Mais Frédérique Balland s'impose sur les scènes de crime et travaille sur les meurtres et les viols attribués au Grêlé. Elle saisit dans le logiciel d'analyse criminelle les milliers de données contenues dans sept dossiers imputés au Grêlé, puis suggère des pistes aux enquêteurs et leur fournit des éléments de profil qui s'avéreront peu pertinents.

Durant les trois semaines de séquestration d'Ilan Halimi en 2006, Frédérique Balland épaule le négociateur de la BRI pour réconforter et guider le père de la victime dans ses réponses au chef des ravisseurs. « La fin tragique » de l'otage l'a bouleversée : « Nous avons tout tenté, tout essayé. Il est des diables qui échappent à la psychologie criminelle. Et c'est terrible », écrit Frédérique Balland qui depuis exerce en libéral sous un autre nom en région parisienne, enseigne la psycho-criminologie et ne souhaite plus s'étendre sur le Grêlé.

Alphonse Bertillon, le fondateur de la police technique française (1853-1914)

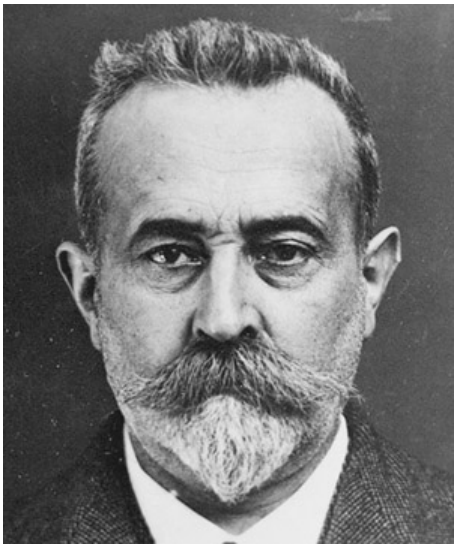

© DR.

Rejeton du directeur de la Statistique de la Seine et cofondateur de l'École d'anthropologie, Alphonse Bertillon était le « raté » de cette famille de savants : peu doué pour les études de médecine, fâché avec l'orthographe, mais doté d'un sens aigu de la classification. En 1879, grâce au piston paternel, le voilà commis auxiliaire aux écritures à la préfecture de police de Paris, à recopier des fiches de signalement de malfrats. Pour confondre les récidivistes, Bertillon met au point un système de mensurations osseuses (la taille, l'envergure, le buste, le crâne, l'oreille, la coudée, le pied, le médius, l'auriculaire, le nez) qu'il note sur des fiches classées à sa façon. Il invente également la « photographie anthropométrique » de face et de profil des suspects, assis sur une chaise pivotante de sa conception. Même les policiers intronisés à la PP étaient obligés d'y passer pour un portrait appelé « bertillonne ». Ce père de la police technique et scientifique française, réputé dans le monde entier, devint en 1893 chef du service de l'Identité judiciaire qui existe toujours, puis ajouta sur ses fiches les empreintes digitales des détenus qui permettent aujourd'hui encore d'identifier les criminels.

Jean-Pierre Bloch, le père révolté

© DR.

Cet inspecteur à la Sécurité sociale s'est épris sur le tard de sa collègue Suzanne, divorcée et déjà mère de deux grands fils. L'enfant de l'amour, Cécile, est née en 1975. Pour préserver sa famille de l'insécurité à Aulnay-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, Jean-Pierre Bloch a emménagé avec les siens dans une résidence modeste au 116 rue Petit à Paris XIX^{e}, au cœur d'un quartier juif. Débrouillarde et virtuose du violon, Cécile se rend seule au collège de l'autre côté du périph et rentre déjeuner chaque midi à la maison. Jusqu'au 5 mai 1986 où son cadavre est découvert au troisième sous-sol. Dévasté par le chagrin, révolté contre la justice qui refuse de lui restituer le corps de Cécile puis de lui donner la procédure, Jean-Pierre Bloch fuit Paris sitôt les obsèques de sa fille, se réfugie à Marcilhac-sur-Célé dans le Lot, et perd son épouse percutée par un chauffard le 4 janvier 1989. La colère l'aide à tenir. Énervé par la brigade criminelle polarisée sur un marginal, révolté contre la justice, en butte avec le système, Jean-Pierre Bloch se rallie à des

hypothèses complotistes à partir de 2000. Trois victimes portant des prénoms juifs, il suspecte des réseaux antisémites de la « mouvance fasciste ». Il se rabat sur les réseaux pédo-pornographiques qui se nourrissent d'images d'enfants abusés sexuellement. Il s'associe avec le journaliste de *l'Humanité* Serge Garde qui se procure un cédérom pédophile de la police hollandaise lesté de 475 portraits d'enfants. Il croit même reconnaître Cécile sur l'un de ces clichés. Il alerte le ministère de la Justice. Il participe en mars 2001 à une marche blanche à Paris sur les dysfonctionnements judiciaires dans les affaires de pédophilie. Il y croise la profileuse belge Carine Hutsebaut à laquelle il confie une enquête parallèle sur le meurtre de Cécile. Il organise une conférence de presse en septembre 2002 avec des organisations de lutte contre la pédo-criminalité. Il rédige des mémoires critiques sur quinze années d'enquête vaine pour la nouvelle juge. Il crée même un site www.cecilebloch.com qu'il alimente en chronologies et synthèses au vitriol. Il finit par baisser les bras et plonger dans l'alcool. Sur le déclin, Jean-Pierre Bloch transmet le flambeau à son beau-fils Luc, lui donne le violon de Cécile et lui conseille de bien protéger son fils, culpabilisé de ne pas l'avoir fait avec sa petite. Avant de mourir le 11 septembre 2011, sans jamais avoir su le nom ni le métier de l'assassin de sa fille.

Charles Diaz, conteur et historien de la PJ

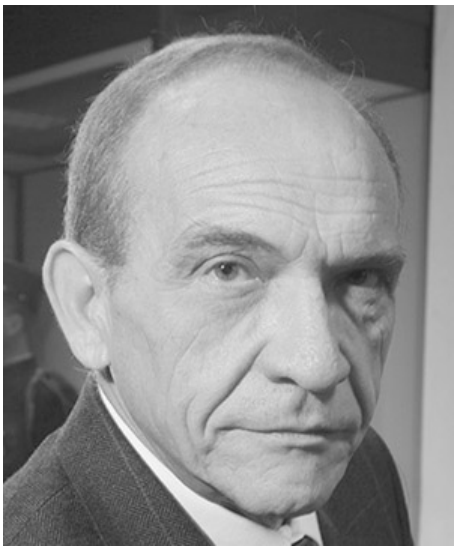

© Jacques Graf/Divergences Images

Grand flic et historien de la PJ, Charles Diaz a commencé sa carrière comme inspecteur au 36 quai des Orfèvres, à la brigade criminelle (1980-1984), puis a suivi l'École des commissaires (1984-1986). Homme de gauche, cultivé et conteur hors pair, il fut un artisan de la modernisation de la police technique et scientifique sous le ministre de l'Intérieur Pierre Joxe (1988-1991). Il signe le premier « Que sais-je ? » sur le sujet en 2000. Chef d'état-major de la PJ (1991-1994), le commissaire Diaz fut ensuite numéro 2 de la division nationale antiterroriste (1994-1995), puis sous-directeur au service de coopération technique internationale de police (1998-2001). À 60 ans, le voilà contrôleur général en poste à l'IGPN. Charles Diaz est également membre du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales et de la Société d'études jaurésiennes. Sa thèse est consacrée à « La surveillance de Jean Jaurès par la police politique républicaine (1885-1914) ». Il a coécrit *L'Histoire du 36 illustrée* avec Claude Cancès. Il passe ses nuits – hormis cinq ou six heures de sommeil – à plancher sur ses ancêtres les « mobilards » [les brigades mobiles], racontés dans

L'Épopée des brigades du Tigre, mais également sur le parcours des personnages produits par l'Institution ou la fiction, devenus *La Fabuleuse Histoire des grands flics de légende*.

Pierre Dieppois, la fringale dans l'action

© DR.

Grand échalas, un brin timide, Pierre Dieppois était le cinquième du groupe Pasqualini à la Crim au milieu des années 1980, ripeur dévolu aux tâches ingrates et vérifications de base sur le Grêlé. Fan de bagnoles, le jeune inspecteur avait « toujours la dalle, en opération », m'a-t-il confié pour le livre *Les Postiches, un gang des années 80* – « Ça doit être le stress ou l'angoisse » –, et il se gavait de barres chocolatées. Le 7 février 1986, la perquisition de la planque des Postiches rue de Belleville s'éternise. Il trouve dans le frigo « du confit de canard et un paquet de riz » que le commissaire Flaesch a mis de côté pour l'équipe. Mais il a « encore faim ». Il retourne en douce à la cuisine et découvre dans le freezer « un

paquet de Pailles d'or à la framboise ». « Je me prépare à bouffer les gâteaux dans mon coin. J'attrape le paquet tout froid, congelé. Je l'ouvre discrètement. Et qu'est-ce que je trouve à la place des Pailles d'or ? Une épaisse liasse de billets de banque ! » Pierre Dieppois sort 95 billets de 100 francs du paquet caché là par les Postiches. Lors de la découverte du cadavre de Nelly B. dans un immeuble du XII^{e} arrondissement en 1996, ce procédurier scrupuleux et intuitif remarque un crachat dans l'ascenseur. Son ADN a permis de confondre le violeur et tueur en série Mamadou Traoré. Devenu chef de groupe, le commandant Dieppois élucide le meurtre de Brahim Déby, fils du président tchadien Idriss Déby, le 2 juillet 2007, à Courbevoie. Il a pris sa retraite dans le Sud-Ouest.

Odile Fairise, la première « inspecteur » du 36

© DR.

Arrivée au 36 dans les années 1970, l'« inspecteur » Odile Fairise fut la première femme à la brigade des stups, puis à l'Antigang. À

force de persévérance et de résistance dans ce milieu très masculin, cette enquêtrice de petite taille et très réservée parvient à intégrer la Crim en juin 1982. « Pour nous, les filles, elle a été notre brise-glace, car elle nous a ouvert la voie partout », reconnaît Catherine Driguet qui arrive à la Crim six mois après elle. Les filles ont alors préféré s'appeler comme les hommes : « inspecteurs » plutôt qu'« inspectrices ». Devenue numéro 2 du groupe Bustamante (du nom de son chef, Michel Bustamante), l'inspecteur principal Fairise enquête sur le crime originel du tueur en série Guy Georges, l'assassinat de Pascale Escarfail, le 26 janvier 1991 à Paris. La même année, Bernard Pasqualini, le chef du groupe en charge de l'affaire Cécile Bloch, la choisit pour le remplacer. Il la surnomme « Petit Bolide ». Elle devient alors la première femme chef de groupe à la Crim. La « battante », « très honnête et droite », selon son mentor, reprend l'épaisse affaire inachevée de l'assassinat de la fillette de 11 ans, le 5 mai 1986 à Paris, par un homme au visage grêlé. Sous sa carapace de taiseuse, elle est d'une grande gentillesse avec ses gars qu'elle appelle « mes petits loups ». Sur les photos annuelles de la brigade, elle pose rarement et n'a jamais accordé d'interview à des journalistes. Cheveux tirés en queue-de-cheval ou coupe au carré, lunettes aux verres fumés et tenue classique, Odile Fairise termine sa carrière comme commandant fonctionnel au bureau 305 de la brigade criminelle qui dispatche les tâches et le matériel. Elle a pris sa retraite en 2010.

Christian Flaesch, dit « Fléchette »

© Sébastien Calvet

Fils d'un policier et d'une mère au foyer, né en 1957 dans le XVII^{e} arrondissement de Paris, Christian Flaesch fut lycéen à Fénelon et étudiant en droit à Panthéon-Sorbonne. Dès ses débuts, en 1983, le commissaire Flaesch exerce à la PJ de Paris comme chef de section à la brigade criminelle, où il supervise notamment l'arrestation, à la Noël 1984, de « l'appât » Valérie Subra qui piégeait de riches messieurs ensuite trucidés par ses copains ; puis l'enquête, en mai 1986, sur l'assassinat de Cécile Bloch, 11 ans, par le Grêlé. Après une infidélité au 36 pour le service de protection des hautes personnalités de 1996 à 2000, Flaesch y revient comme chef de la PJ de Bobigny, de la BRI, puis sous-directeur. Devenu patron du 36 en 2007, Christian Flaesch chapeaute pendant six ans de nombreuses affaires, organise les 100 ans de la PJ, et la dirige « d'une main de fer », selon ses hommes, jusqu'à la fin 2013. Il est alors évincé pour avoir averti Brice Hortefeux, par téléphone, de sa convocation dans un dossier où Nicolas Sarkozy était partie civile. Depuis, Christian Flaesch s'occupe de la sécurité du groupe Accor.

Corinne Herrmann et Didier Seban, avocats

des *cold cases*

© Sébastien Charvet

Depuis vingt ans, l'avocate aux longs cheveux roux soutient des familles de victimes de crimes non élucidés, de concert avec son patron Didier Seban. Dernier espoir pour ceux qui n'ont pas eu droit à la vérité, la criminaliste exhume ces *cold cases*, cherche des éléments nouveaux, pousse la justice à rouvrir ces vieux dossiers ou à ne jamais les refermer : « Il faut les faire vivre », me dit-elle, pour empêcher la prescription au bout de dix ans. La plupart sont l'œuvre de tueurs en série, les plus compliqués à résoudre car souvent sans lien avec leurs victimes. En 1995, alors simple juriste au cabinet de son oncle, Pierre Gonzalez de Gaspard, avocat pénaliste à Paris, Corinne Herrmann croise le militaire Pierre Chanal, qui a abusé des bidasses disparus de Mourmelon, et Francis Heaulme, le « routard du crime », qui en a perpétré neuf lors de ses pérégrinations. En avril 1996, elle accepte de travailler gratuitement pour l'association

des disparues de l'Yonne et rédige sa première plainte au pénal, du côté des victimes. Elle est persuadée qu'Émile Louis est un tueur en série qui a enlevé sept filles de la DDASS, mais on lui rit au nez. L'homme sera arrêté à la fin de l'année 2000. Son oncle entend alors confier cette affaire médiatique à son fils. Écœurée et virée, elle emporte avec elle le président de l'association et la plupart des familles au très chic cabinet de Me Didier Seban, qui compte soixante-dix avocats. Le tandem attire les familles désespérées : celles des victimes du tueur en série des Ardennes Michel Fourniret ; le père de la petite Estelle Mouzin, volatilisée à Guermantes en 2003 ; la mère de Christelle Blétry, l'une des quatorze « disparues de l'A6 » ; la mère de Karine Leroy, tuée en 1994 à Meaux ; puis Luc Richard-Bloch, le frère de Cécile assassinée en 1986 par le Grêlé, et Ingrid G., kidnappée et violée par le même tueur en série. Mes Seban et Herrmann gèrent des dizaines de dossiers avec opiniâtreté et ont ainsi contribué à l'élucidation d'une vingtaine de crimes. Leur plus belle victoire, c'est d'avoir fini par confondre Michel Fourniret, *via* les aveux de son ex-épouse, pour l'enlèvement et le meurtre d'Estelle Mouzin. Dans un numéro de duettiste rodé, les deux avocats pilonnent les accusés lors des procès d'assises. En 2020, Corinne Herrmann et Didier Seban ont écrit *Nous, avocats des oubliés*.

© Patricia Tourancheau

Jean-Louis Huesca, le confident à la Crim du père de Cécile Bloch

© DR.

Né le 19 mars 1951, l'inspecteur Huesca a fait ses classes dans un commissariat de quartier à Paris, puis à la 2e brigade territoriale, où le commissaire Ange Mancini l'a repéré puis coopté à la Crim à l'été 1978. Devenu numéro 2 du groupe Pasqualini, Jean-Louis Huesca habitait la même résidence de la rue Petit dans le XIXe arrondissement de Paris que la petite Cécile Bloch, tuée en mai 1986. Il a tissé une relation particulière avec Jean-Pierre Bloch, ému par ce père en colère et meurtri qui lui livrait parfois ses confidences la nuit, au téléphone. Parti en 1994 à l'École des commissaires de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, dans le Rhône, Jean-Louis Huesca a ensuite été affecté au commissariat de sécurité publique de Villeneuve-sur-Lot, où il a côtoyé deux personnages politiques : le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière, lancé en campagne pour le RPR, et le député-maire socialiste Jérôme Cahuzac. Le commissaire Huesca a continué à servir de lien entre ses ex-collègues de la Crim et Jean-Pierre Bloch qui a emménagé dans le Sud-Ouest. Taraudé par cette affaire et les tourments du père, il a continué à suivre à distance les évolutions de l'enquête, au gré de ses nominations à Bordeaux puis à Arcachon. Retraité de la police en 2008, il a été recruté par le rectorat de Bordeaux comme conseiller technique en sécurité, et depuis 2014, il se consacre à sa maison, sur le bassin d'Arcachon.

Carine Hutsebaut, la profileuse belge

© Philippe Matsas/Leemage

Née en 1956 à Vilvorde à côté de Bruxelles, d'un père officier et d'une mère au foyer, Carine Hutsebaut, mariée à 20 ans et mère de trois enfants, fait des études de psychologie puis, lasse de seconder son époux, prend des cours de psychopathologie criminelle puis de victimologie à Paris en 1993. Elle se forme à l'université de Washington et prétend avoir fait des stages en 1996 au FBI à Quantico en Virginie. Malgré ce bagage, Carine Hutsebaut écrit dans *Profession profileuse* : « Cependant, je crois que l'on naît profileur, c'est par la suite, sur le terrain, que l'on développe ses compétences. » En Belgique, la psycho-criminologue reçoit, dans son cabinet à Vilvorde, aussi bien des victimes que des agresseurs sexuels. Pour « comprendre les psychopathes », elle a rencontré en France, à plusieurs reprises, le criminel d'enfants de Perpignan, Christian Van Geloven, condamné à perpétuité en 1994. Elle a signé dès 1995 un profil, qui se révélera plutôt fidèle, du meurtrier de deux petites filles de 8 ans, Julie et Mélissa, en Belgique, avant l'arrestation du célèbre Marc Dutroux. Elle détaille ce profil élaboré à l'avance dans son livre *Les enfants n'aiment pas les crocodiles*.

Sollicitée par le père de Cécile Bloch, assassinée à Paris en 1986, et par le réalisateur Thierry de Lestrade, Carine Hutsebaut a enquêté et analysé ce tueur à la peau grêlée pour le documentaire *Qui a tué Cécile Bloch ?* diffusé sur France 2, le 31 octobre 2003. Puis elle en a tiré un livre, *Il rôde encore parmi nous*…, coécrit avec Serge Garde, ex-journaliste de *L'Humanité* qui a suivi cette affaire. Décriée par la Crim pour ses interprétations et ses méthodes, elle a continué à pister à distance le Grêlé et servi de consultante officieuse à des passionnés de l'affaire réunis sur des forums, avant de verser dans des thèses complotistes.

Christian Le Jallé, pisteur de *cold cases* à la Crim

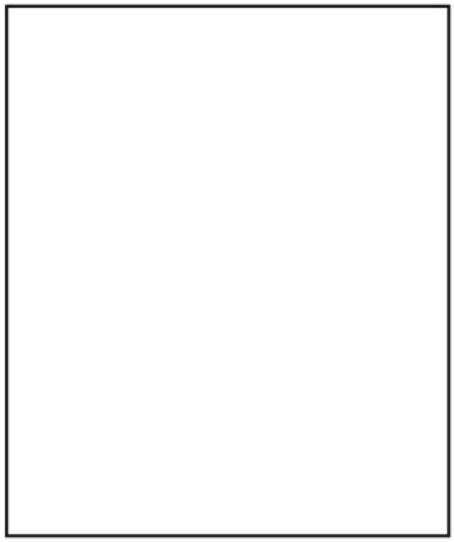

Arrivé en 1993 au 36, ce « jeune inspecteur en culottes courtes, de la lignée des seigneurs de la Crim », selon l'ancien chef de groupe Bernard Pasqualini, a intégré l'équipe d'Odile Fairise chargée entre autres des enquêtes sur les meurtres attribués au Grêlé. Après la clôture de ces dossiers par un magistrat en 1993, Christian Le Jallé

les a « ressuscités » trois ans plus tard en ressortant les pièces à conviction pour en extraire l'ADN. Et ça a « matché ! » – l'ADN prélevé correspondait bien à un autre ADN figurant déjà dans les dossiers d'un laboratoire. Devenu procédurier du groupe Fairise en 2000, il a repris les affaires signées de la même empreinte génétique, exploré à nouveau toutes les pistes, et d'autres encore. Ce « Breton solitaire et un peu taciturne », comme le dépeint l'ex-commandant Vasquez, est « un bosseur consciencieux, tenace et persévérant » : « Si on lui donne un os à ronger, Christian ne le lâche jamais. » Il a participé aux enquêtes sur la tentative de meurtre en 2007 de l'avocat Karim Achoui et sur l'homicide de la policière municipale de Villiers-sur-Marne, Aurélie Fouquet, en 2010. En contact avec les victimes rescapées et les familles, le commandant dirige un petit groupe spécialisé dans les *cold cases*, les vieux dossiers non résolus, et a affiché la photo de Cécile Bloch dans son bureau. Extrêmement réservé, soumis au secret, Le Jallé se tient à l'écart des journalistes. Sa maîtrise du logiciel d'analyse criminelle Anacrim le conduit à apporter son concours à la section antiterroriste de la brigade l'année des attentats, en 2015, pour entrer des données sur les filières, effectuer des recoupements et en tirer des arborescences utiles. Devenu chef de l'unité Cold cases de la Crim, Le Jallé a poursuivi inlassablement sa quête du Grêlé jusqu'à son identification fin septembre 2021. Véritable « mémoire » du dossier, le commandant repousse l'âge de sa retraite pour le terminer.

Alain Laloy, laboureur de terrain

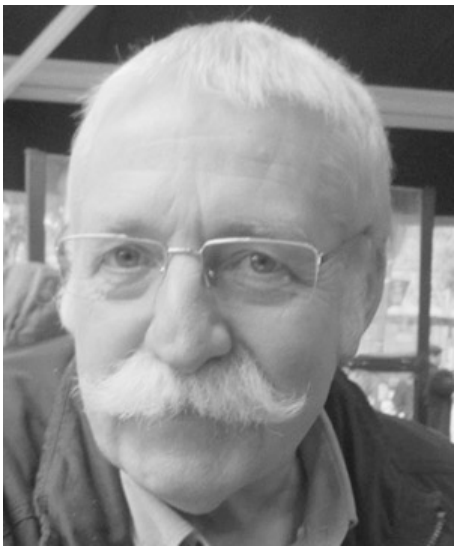

© Patricia Tourancheau

Ce fils d'agriculteur lorrain, devenu inspecteur « par vocation », a conservé de ses origines une façon de collecter les indices en labourant le terrain. Mais si la brigade criminelle du 36 l'a adoubé en janvier 1980, c'est en raison de son orthographe impeccable, déjà remarquée lors de ses enquêtes pour escroquerie au cinquième cabinet de délégation judiciaire : « L'un des critères pour entrer à la Crim, c'était de taper un P-V sans trop de fautes », m'explique-t-il. Ce Gaulois en blue-jean de la classe 1953 arbore toujours des moustaches en guidon de vélo et reste un amateur de bon vin. « Ce gars du terroir », dont le père était bouilleur de cru, apportait parfois « des bouteilles scellées à la cire » pour les festivités de la brigade, se souvient son chef, Alain Vasquez, qui le dépeint comme « besogneux, sérieux, carré » en procédure. Numéro 4 du groupe du bureau 415 en 1987, l'inspecteur Laloy a multiplié tous azimuts les vérifications sur les meurtres du Marais de Gilles Politi et Irmgard Müller. En vain. Il a quitté la Crim pour diriger le commissariat de PJ du XIX^{e} arrondissement de Paris afin de mieux s'occuper de son second enfant, ce que les permanences de nuit ou de week-end au

36 ne permettaient pas. À la retraite, il habite la même résidence fermée de la rue Petit, celle où la petite Cécile Bloch a été violée et tuée le 5 mai 1986, et ne peut s'empêcher d'y penser chaque jour. Le dénouement tardif de l'affaire et le suicide de l'auteur le laissent insatisfait « car il y a trop de zones d'ombre ».

Élie Lauringe, dit « le Grêlé »

© DR.

Né entre 1956 et 1962, Élie Lauringe a « une peau irrégulière » à cause de boutons d'acné dans sa jeunesse. Il s'exprime bien en français, sans accent, et se montre poli, voire obséquieux. Il mesure plus de 1,80 m et paraît musclé des épaules. Droitier, il a de « grosses mains » comme celles « d'un travailleur », selon une victime. Il a des cheveux courts ou mi-longs, châtains ou noirs, des yeux marron cernés et enfoncés, des joues plates ou creuses. Il a les oreilles légèrement décollées. Il a un visage allongé avec un menton assez prononcé. Il s'habille souvent en blouson de cuir ou

en saharienne kaki et se chausse de baskets de marque Nike ou Adidas. Il fume des cigarettes blondes de type Marlboro et boit parfois de l'eau minérale La Vittelloise. Son groupe sanguin est A, rhésus positif.

Beau garçon, Élie Lauringe a séduit la jolie Allemande de 20 ans, Irmgard Müller, qui a passé une nuit avec lui l'automne 1986. Il souffre de problèmes sexuels. Il l'a étranglée et crucifiée quelques mois plus tard. Il lit des revues pornographiques et des BD sadomasos. Adepte du bondage ou de techniques militaires, Élie Lauringe attache ses victimes avec des liens qu'il apporte ou trouve sur place. Il aime se faire passer pour un policier et en possède l'attirail, carte tricolore, menottes, arme et talkie-walkie. Il vole des objets, appareils photos, platine et disques ou carte bancaire sur les lieux des crimes. Il viole ou tue des filles de tous âges dans des endroits clos, locaux au sous-sol d'immeuble, au domicile des victimes ou dans une ferme abandonnée, jamais à l'extérieur, en plein air. Il a donné cette identité fictive à sa copine allemande et une adresse 6 rue Rubens à Paris XIII^{e}, un ancien local photo de la police devenu un squat. Il a pu habiter ou travailler dans le XIII^{e} arrondissement de Paris où se situe sa première agression contre Sarah, 8 ans, place de Vénétie, ou dans le XIV^{e}. Il connaît l'Essonne et la Seine-et-Marne. Il roule à bord d'une Volvo 340 blanche en juin 1994. Il ne sent pas mauvais mais exhale une « drôle d'odeur comme le chien ou l'herbe ». Il travaille peut-être dans le domaine de la sécurité. La PJ a perdu sa trace en 1994. Élie Lauringe avait disparu.

Richard Marlet, rénovateur de la police scientifique

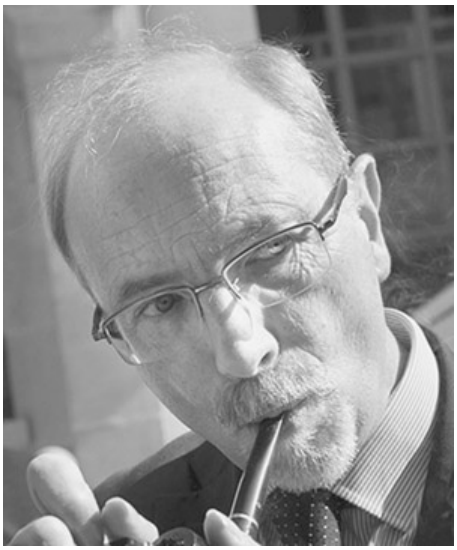

© Sébastien Calvet

Diplômé d'une licence de lettres classiques et d'une maîtrise d'archéologie portant sur la civilisation étrusque, ce fils d'un gardien de la paix et frère de feu Gérard, un cador de l'Antigang, a eu, avoue-t-il, « du mal à se faire un prénom » dans la police. Devenu commissaire à la PJ de Paris, Richard Marlet a modernisé le service de l'Identité judiciaire qu'il a tenu de 1995 à 2005, puis a œuvré à la documentation criminelle jusqu'à sa retraite récente. Il est l'auteur des *Experts, mode d'emploi* et de *Profession : chien policier*. Adepte des sciences forensiques, rénovateur de la police technique, fan de Conan Doyle et de Georges Simenon, ce fumeur de pipe au chapeau noir collectionne les bouffardes et les objets de Sherlock Holmes.

Olivier Pascal, le pionnier de l'ADN

© ANDIA

Expert judiciaire depuis 1991, le Dr Olivier Pascal fut un pionnier, en France, de l'identification par les empreintes génétiques, avec feu le chef du laboratoire de biologie moléculaire du CHU de Nantes, Jean-Paul Moisan. Au début des années 1990, les deux généticiens extraient à la demande de magistrats – dans les affaires les plus graves – l'acide désoxyribonucléique (ADN) du sperme ou du sang laissé par un auteur de crime sur les lieux ou sur la victime. Ils le comparent ensuite, au cas par cas, à celui d'un suspect. Olivier Pascal devient même l'expert attitré de la brigade criminelle de la PJ de Paris qu'il avait incité à exhumer des pièces à conviction anciennes placées sous scellés afin de les soumettre à son analyse. Pour les officiers de la Crim, ce savant convivial et accommodant fait des miracles. Une fois par semaine, le généticien, blouse blanche et lunettes cerclées, prend le TGV pour récupérer au 36 quai des Orfèvres des « matériaux biologiques » puis les transporte à Nantes dans son labo. À cette époque, le fichier national des empreintes génétiques n'existe pas, et le scientifique se montre arrangeant avec les enquêteurs. Il se constitue une base de données clandestine qui

permet de faire des rapprochements entre plusieurs dossiers. C'est ainsi qu'il caractérise, en 1996, l'ADN du Grêlé XY 16.17.16.17.7.9.3, commun aux crimes de Cécile Bloch, Ingrid, Marianne puis, en 2001, à l'auteur du double meurtre du Marais. Il avait identifié le tueur en série de l'Est parisien Guy Georges en mars 1998, avant la création du Fnaeg. Désormais patron de l'Institut français des empreintes génétiques (Ifeg) à Nantes, le Dr Pascal a continué à réaliser toutes les expertises des affaires du Grêlé, à comparer son génotype inconnu à des kyrielles de suspects, jusqu'à l'ultime analyse du sang pris sur le cadavre de François Vérove, qui a révélé un ADN identique.

Bernard Pasqualini, premier pisteur du Grêlé

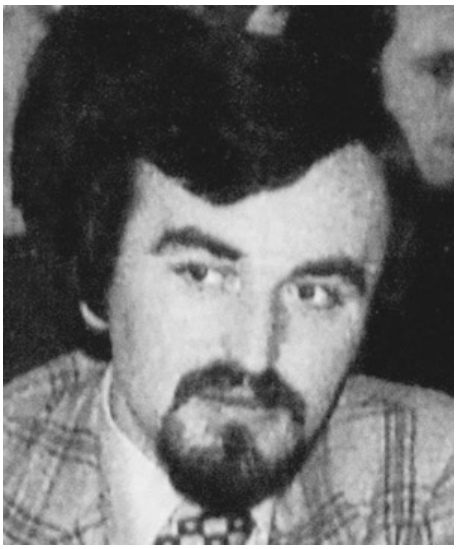

© DR.

Né à Nice en 1949, l'inspecteur Pasqualini commence sa carrière en 1974 au commissariat de Saint-Germain-des-Prés à Paris, puis il entre au 36 quai des Orfèvres en 1976, à la brigade criminelle.

Promu inspecteur divisionnaire et chef de groupe en 1983, Cristal 16 – son indicatif radio – occupera le bureau 302 avec ses hommes pendant huit ans. En 1986, l'année « faste » du groupe Pasqualini, il enquête sur la fusillade de la rue du Docteur-Blanche entre les flics de PJ et le gang des Postiches, sur les suites des attentats d'Action directe ou encore sur l'assassinat, par un tueur en série, de la petite Cécile Bloch, 11 ans, qui l'a particulièrement marqué. De la scène de crime à la visite aux parents, du recueil des témoignages du frère et des voisins aux arrestations des premiers suspects, le chef de groupe réputé « carré » et excellent procédurier impulse les recherches, en vain. Il a sur le mur de son bureau la photo encadrée et dédicacée de Clint Eastwood « *Best to Bernard* » qu'il a rapportée d'une mission à Hollywood en 1989. Il crée la médaille de la Crim, en bronze, gravée du bâtiment du quai des Orfèvres et de sa tour pointue. Il joue au foot dans l'équipe de la brigade. Puis il quitte le 36 en 1991 pour aller plancher à l'École des commissaires à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, fort déçu de ne pas avoir débusqué l'assassin de la petite Bloch.

Nommé en 1994 à la division nationale antiterroriste, Pasqualini piste les islamistes algériens ayant posé des bombes en France en 1995, puis devient chef, en 1998, de l'antenne PJ du Val-d'Oise, enfin patron de la Sûreté départementale de Seine-Saint-Denis en 2001. Il a pris sa retraite en 2007, à 58 ans. Après un passage à l'Institut génétique Nantes Atlantique, il a œuvré comme délégué du procureur de la République de Paris puis à la sécurité du nouveau Palais de justice de Paris. Il a publié en 2013 ses mémoires, *Si ma police vous était contée*. Il est resté hanté par ce Grêlé qui lui a échappé en 1986 et cherche encore comment ce tueur en série a pu passer à travers ses filets.

Annie Peaudeau, la protectrice des mineures

© Annie Peaudeau

Éducatrice dans le sud-ouest de la France, puis enseignante de français-maths-anglais dans des collèges privés, elle épouse un flic qui l'aiguille sur la profession : « Si tu veux t'occuper d'enfants, il y a la brigade des mineurs. » À 24 ans, Annie Peaudeau intègre la section féminine de la brigade de protection des mineurs, encore séparée de la section masculine par un règlement strict et une frontière étanche au sein des locaux 12 quai de Gesvres. Pour avoir osé parler à un collègue, la frondeuse est convoquée *illico* chez le directeur et se prend une avoinée : « Mais je suis mariée, monsieur », invoque-t-elle. Si la mixité n'a pas encore atteint la Brigade Biberons, c'est ici que les pionnières sont entrées dans la police, avec un diplôme d'assistante sociale, pour s'occuper des enfants en danger, mais sans arme à feu, ni statut égal aux hommes, cantonnées aux enquêtes sociales. À son arrivée en 1975, Annie Peaudeau est parmi les premières femmes officiers de police dotées d'un revolver Manurhin et habilitées à s'occuper du pénal. Son mari étant inspecteur à l'Antigang, basé Quai des Orfèvres, elle

se rend souvent dans les bureaux à des pots de flics de la PJ, où l'on s'échange les tuyaux, mais également pour aider les hommes du 36 à composer des couples pour des planques. Fin 1987, l'inspectrice principale Peaudeau traque le violeur d'une ado et « faux policier » qui réapparaît plusieurs fois, accostant des jeunes filles avec sa carte tricolore. En vain. Afin de pallier l'absence de synthèses sur les agressions sexuelles d'enfants comme il en existe pour les braquages, la désormais chef de groupe s'attelle à la fabrication d'un fichier cartonné avec plusieurs entrées différentes, « on a mis deux ans à l'établir ». « Fine, discrète et réconfortante », selon la mère d'une gamine, elle éprouve de l'empathie pour les victimes et « parfois même pour les auteurs qui vident le fond de leur conscience ». Elle finit néanmoins par saturer et voir le mal partout : « Il fallait que je décroche car dans le métro, quand je voyais un gamin avec un homme, je me disais "voyons, c'est son père ou un pédophile ?". » En 1995, elle part à l'étranger dans un service de coopération de la police, dans les pays baltes puis en Hongrie. Retraitée depuis 2005 du ministère de l'Intérieur, elle s'investit toujours dans des associations culturelles avec de jeunes comédiens et humanitaires pour financer la scolarité d'enfants en Afrique.

Frédéric Péchenard, un patron de la Crim XXL

© Sébastien Calvet

Fils unique d'un grand avocat d'affaires parisien biographe de Proust, Frédéric Péchenard, né en 1957, n'a quant à lui « pas dépassé la quarantième page d'*À la recherche du temps perdu* ». Il a grandi dans un hôtel particulier de la rue Fortuny, dans le XVII^{e} arrondissement de Paris. À côté de chez Mme Sarkozy, juriste comme sa mère. Du coup, Nicolas qui a deux ans de plus que lui est son voisin de jeunesse. À 24 ans, avec son DEA de droit en poche, ce n'est pas la carrière d'avocat comme ses parents qu'il embrasse, mais en réaction celle de commissaire. À la 2^{e} division de police judiciaire de Paris, « la Pêche » s'avère être un flic de terrain qui va au charbon avec ses gars. Mais déjà « l'envie du 36 » le tenaille car « chercher les assassins, c'est une mission sacrée ». Il entre au Quai des Orfèvres par la petite porte des stups puis passe à la Crim comme numéro 3. Chef adjoint de l'Antigang en 1993, il renoue avec Sarkozy lors de la prise d'otages à la maternelle de Neuilly. Il passe à la tête de la brigade de répression du banditisme puis devient patron de la brigade criminelle en avril 2000, le must. Il insuffle « un esprit d'équipe », impulse de nouvelles méthodes pour traquer les

tueurs en série, recrute une psycho-criminologue pour tenter de débloquer l'enquête sur le Grêlé. Il a failli « sauter » après la défenestration d'un bureau du 36 de Richard Durn, le tireur du conseil municipal de Nanterre (huit morts) en mars 2002. Il a plaidé que, dans ce service, « on n'attache pas les assassins et les terroristes » si l'on veut les faire parler, « on n'est pas à Guantánamo, ici ». Il a obtenu gain de cause. Nommé sous-directeur des affaires économiques et financières de la PJ de Paris en décembre 2003, puis, en 2005, patron du Quai des Orfèvres, Frédéric Péchenard est bombardé, en juin 2007, par Nicolas Sarkozy, directeur général de la police nationale. Il publie l'automne suivant *Gardien de la paix*. Il est nommé préfet de la République. Relégué à la sécurité routière en mai 2012, il se lance en politique à la demande de Sarkozy. Frédéric Péchenard est aujourd'hui conseiller de Paris, directeur général des Républicains et vice-président de la région en charge de la sécurité. Mais ce grand flic n'a cessé d'espérer l'arrestation du Grêlé, « le seul vrai échec de la brigade criminelle, pour boucler la boucle » de sa carrière.

Luc Richard-Bloch, le frère biologiste

© Patricia Tourancheau

Né en 1962, Luc Richard-Bloch a perdu sa petite sœur de 11 ans, Cécile, assassinée le 5 mai 1986 dans le sous-sol de leur résidence, au 116 rue Petit dans le XIX^{e} arrondissement de Paris. Il avait 24 ans. Il habitait avec Cécile chez sa mère et son beau-père, Jean-Pierre Bloch. Il a pris l'ascenseur le matin avec le tueur et a fourni des détails qui ont permis d'établir un portrait-robot de cet homme à la peau tavelée. En 1987, étudiant en DEA de physiologie cellulaire et moléculaire des plantes, il fait un stage dans un laboratoire du CNRS à Gif-sur-Yvette dans l'Essonne et pratique la manipulation de l'ADN. Il se rend compte alors qu'en Belgique et en Angleterre existent déjà des méthodes d'identification criminelle par les empreintes génétiques. Il s'en ouvre aux enquêteurs de la Crim et demande à la juge l'autorisation de faire pratiquer, dans un labo privé belge, l'analyse ADN des scellés prélevés sur sa sœur. La magistrate n'a jamais répondu. Sa mère a été tuée dans un accident de la route en 1989. C'est son beau-père, Jean-Pierre, qui menait le combat pour retrouver le criminel. Mais après le décès de celui-ci, Luc s'est rapproché d'un centre de psycho-traumatologie. Il a

« repris les choses en main » et changé d'avocat. Il se replonge douloureusement dans ce dossier. Maître de conférences en biologie à Jussieu, le frère de Cécile Bloch y « pense tous les jours en prenant l'ascenseur » et revoit le visage de ce meurtrier à peu près de son âge qui affichait « une détermination impressionnante » juste avant de commettre son crime.

Nathalie Turquey, la juge opiniâtre et perspicace

© Getty images

Sortie de l'École nationale de la magistrature en 1994, cette juge d'instruction discrète et efficace fit ses classes au tribunal de Beauvais avant d'exercer à Bobigny puis à Paris en février 2003. Six mois plus tard, à l'été 2003, Nathalie Turquey s'illustre en allant à Vilnius en Lituanie interroger le chanteur de Noir Désir qui a roué de coups mortels Marie Trintignant. Cette belle femme aux cheveux

blond vénitien en tailleur rouge se laisse alors filmer et photographier aux côtés d'officiers de la brigade criminelle, mais ce sera la dernière fois. Réputée bosseuse mais « pointilleuse et intransigeante » selon un enquêteur, très à cheval sur ses prérogatives, elle tient serré les officiers qui travaillent sur ses commissions rogatoires, exige des comptes en permanence mais sait agir dans l'urgence pour les aider et les soutient à 100 %. En revanche, la secrète qui n'apprécie guère les journalistes ne tolère aucune « fuite » de la part de ses enquêteurs et sait les rappeler à l'ordre lorsque des indiscrétions se produisent. Ses dossiers sont verrouillés. Elle se méfie également de certains avocats qu'elle côtoie par obligation mais « avec froideur ». Parfois « glaciale » et distante, la juge Turquey se montre plus diplomate et volontariste avec les parties civiles, les victimes, qu'elle reçoit chaque année. Pour la famille de Sophie Toscan du Plantier tuée en 1996 en Irlande, elle a persévéré dans son instruction de fond et n'a pas hésité à renvoyer devant la cour d'assises, vingt ans plus tard, l'étrange journaliste Ian Bailey. Ainsi, dès sa première rencontre avec le frère de Cécile Bloch, la neuvième juge d'instruction à avoir récupéré – fin 2014 – les dossiers imputés au tueur en série surnommé « le Grêlé », lui a-t-elle promis « d'aller jusqu'au bout ». Et elle l'a fait, elle a tenu parole. Technicienne hors pair, doublée d'une clairvoyance rare, elle a repris de zéro toutes les affaires, elle a fait réentendre témoins et victimes, exigé des synthèses sur chacune des pistes, relancé de nouvelles investigations, puis a orienté ses recherches sur un gendarme en poste à Paris dans les années 1980. Jusqu'à aboutir à l'identification de François Vérove, recherché depuis 1986. Son « travail acharné », sa « rare perspicacité », son « courage » et sa « détermination » ont été loués

par le président de la cour d'appel de Paris. Sa pugnacité et sa réussite ont également été saluées par les victimes du Grêlé.

Alain Vasquez, guitariste et limier

© Patricia Tourancheau

Bel hidalgo à moustache et aux yeux verts, Alain Vasquez, né en 1950, d'origine espagnole, était bijoutier à Angoulême. Mais il a suivi les conseils de son père et d'un oncle qui travaillait à l'état-major de la PJ de Paris : « Passe le concours d'inspecteur. » Il se met donc au droit en 1977, suit l'école de Cannes-Écluse en Seine-et-Marne, intègre la 2e brigade territoriale de Paris, puis la brigade de répression du banditisme. En 1981, le voilà coopté à la brigade criminelle. Il commence sixième de groupe, grimpe les échelons et occupe la place de numéro 2 en avril 1987 lors des meurtres d'Irmgard Müller et de Gilles Politi, dans le Marais. Au fil des années, il se rend compte que l'affaire est « bien plus compliquée que prévu ». Devenu chef de groupe et « doté d'une bonne *vista* », selon

ses collègues, Alain Vasquez ne parvient toutefois pas à élucider ce double crime, même après que l'ADN l'a relié en 2001 aux affaires du Grêlé. En mars 2002, il a été chargé de la tuerie du conseil municipal de Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, qui fit huit morts. Il occupait le bureau 415 de la Crim d'où le meurtrier, Richard Durn, a sauté par le vasistas, et a eu du mal à s'en remettre. Marié à une Bretonne, bon vivant, longtemps musicien dans le groupe de flics 36 quai des Orchestres, il a pris sa retraite en 2006. Depuis, Alain Vasquez partage son temps entre Paris et la Bretagne. Il a travaillé dans la sécurité des entreprises en Amérique du Sud et en Afrique. Il forme aujourd'hui de jeunes policiers en France et à l'étranger. Il a participé et participe encore, aujourd'hui, à de nombreuses émissions sur le Grêlé.

François Vérove, l'homme au-dessus de tout soupçon

© DR.

Né le 22 janvier 1962 à Gravelines dans le Nord, François Vérove a perdu sa mère à l'âge de 10 ans et a été confié à sa grand-mère par

son père alors dans la marine marchande. Reconverti aux PTT, Roger Vérove se remarie deux ans plus tard et reprend son fils qui doit appeler sa belle-mère « maman », laisser sa chambre à deux demi-sœurs, et ne plus voir sa famille maternelle. À 15 ans, l'adolescent tourmenté envisage de se suicider. Élève moyen mais excellent nageur, François Vérove passe un BEP de mécanique, se défoule sur sa moto, et s'engage à 20 ans dans la gendarmerie pour s'éloigner de son père. Après une formation de cavalier de la Garde républicaine en 1983, le sous-officier Vérove intègre l'unité la plus noble de la gendarmerie, puis bifurquera sur un régiment d'infanterie où il est motocycliste. Le 15 juin 1985, il épouse une fille du Nord, Isabelle, alors étudiante en psycho, qui le rejoint à la caserne des Célestins à Paris IV^{e}. Cet homme de 1,88 m pour 85 kilos, qui présente bien, se montre un charmant mari, taiseux sur son travail, mais attentionné. Il ne laisse absolument rien paraître de ses mauvais côtés, de ses penchants pédophiles, de ses travers criminels. Il se déchaîne pourtant les années 1986 et 1987, tue, viole, vole, attache, torture, étrangle, agresse et aborde à tout-va, en policier, avec l'attirail et la carte tricolore.

Après la naissance de leur fille en janvier 1988, le militaire démissionne pour entrer dans la police nationale, au commissariat puis à l'unité motocycliste. Il obtient alors un logement social de la préfecture à Châtenay-Malabry dans les Hauts-de-Seine, où naîtra leur fils pendant l'été 1991. Il fait construire une maison à Longperrier en Seine-et-Marne où il emménage en mai 1993 avec femme et enfants. Bon père de famille, bricoleur dévoué avec ses voisins, François Vérove se fait des amis dans ce lotissement qu'il gardera jusqu'au bout. Devenu syndicaliste à Alliance, le motard apparaît également comme un collègue serviable, gentil, mais dépressif. Un « burn-out » au milieu des années 1990 le conduit à

l'hôpital puis en thérapie, au centre médico-psychologique de Mitry-Mory, non loin duquel la fillette Ingrid a été embarquée par un policier le 29 juin 1994 à bord d'une Volvo blanche, séquestrée puis violée. Mais le criminel sexuel met cette dépression sur le dos de son père qui le spolie de son héritage.

Au début des années 2000, François Vérove quitte la région parisienne pour exercer dans les Bouches-du-Rhône puis, en 2010, dans l'Hérault. Motard à Montpellier, le brigadier-chef surnommé « Fernandel » donne entière satisfaction, s'investit dans sa commune de Prades-le-Lez, où il a érigé une maison d'architecte, au point d'entrer au conseil municipal en 2016. Mais entre-temps, en juin 2011, un accident de moto lui a laissé de graves séquelles et l'obligera à prendre sa retraite anticipée. Parti avec son épouse à La Grande-Motte dans une maison de plain-pied, François Vérove, toujours prêt à donner des coups de main à ses voisins, et papy gâteau avec ses trois petits-enfants, se lance dans des achats immobiliers qu'il loue *via* Airbnb. Et puis, soudain, fin septembre 2021, la PJ le convoque pour prélever son empreinte génétique et l'interroger sur de vieilles affaires criminelles commises à Paris dans les années 1980. Alors, rattrapé par son passé, François Vérove met fin à ses jours, révélant à sa femme dans une lettre posthume avoir « tué des innocents » avant 1997 puis soigné ses pulsions. Sur le point d'être démasqué, le notable flic au-dessus de tout soupçon a donné la mort au Grêlé.

Remerciements

À Luc Richard-Bloch, à Sophie et sa mère, à Aulde et aux autres victimes.

Aux anciens de la brigade criminelle : les enquêteurs Bernard Pasqualini, Jean-Louis Huesca, Alain Vasquez, Alain Laloy, et les commissaires Frédéric Péchenard, Christian Flaesch, André Bizeul.

À l'inspectrice Annie Peaudeau de la brigade de protection des mineurs et à son successeur Frédéric Mortagne.

Aux avocat(e)s Corinne Herrmann, Didier Seban et Florence Rault.

À l'ex-gendarme cavalier de la Garde républicaine « Félix ».

Au syndicaliste de police d'Alliance Denis Jacob.

Au pilier des forums Kévin/Dummhet.

Au détective Roger-Marc Moreau.

À la psycho-criminologue Frédérique Balland.

À l'expert de la police scientifique Richard Marlet.

Au limier privé Clément du Nord pour son aide précieuse.

À ma complice Alice Géraud pour ses conseils avisés.

Aux éditeurs Adrien Bosc et Jean-Christophe Brochier qui m'ont relue et soutenue.

À toutes celles et ceux qui m'ont parlé en *off* ou guidé en sous-main dans mes recherches.

Bibliographie

Frédérique Balland, *Au plus près du mal. Une psychologue à la brigade criminelle*, Paris, Grasset, 2015.

Ivan Gontcharov, *Oblomov*, Paris, Le Livre de Poche, 2016.

Corinne Herrmann, *Un tueur peut en cacher un autre*, Paris, Stock, 2008.

Corinne Herrmann et Didier Seban, *Nous, avocats des oubliés*, Paris, JC Lattès, 2020.

Carine Hutsebaut, *Les enfants n'aiment pas les crocodiles*, Berchem, EPO Bruxelles, 1997 ; *Profession profileuse*, Paris, Le Cherche Midi, 2000 ; avec Serge Garde, *Il rôde encore parmi nous… Une profileuse sur les traces d'un tueur en série*, Paris, Seuil, 2004.

Richard Marlet, *Les Experts. Mode d'emploi*, Lausanne, Favre, 2007.

Frédéric Mortagne, *La Brigade Biberons*, à compte d'auteur. BP 9004. 17501 Jonzac cedex.

Bernard Pasqualini, *Si ma police vous était contée*, Paris, Pygmalion, 2013.

Frédéric Péchenard, *Gardien de la paix*, Paris, Michel Lafon, 2007.

Laura Sadowski, *La Géométrie du tueur*, Paris, Odile Jacob, 2011.

Daniel Zagury, *L'Énigme des tueurs en série*, Paris, Plon, 2008.